111e année 28 avril 1979 No 17

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique

Éditeur officiel du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ALUMNAE ASSOCIATION INC. OF THE ROYAL VICTORIA HOSPITAL TRAINING SCHOOL FOR NURSES 1231-7533	10 06 32	28 04 79
CORPORATION DES SPORTS ET DES LOISIRS DE MONT-LAURIER 1371-0835	24 01 75	28 04 79
GARGUNNOCK INVESTMENTS, LIMITED 1262-0035	09 10 43	07 05 79
GENESEE MILLS LTD. 1292-6382	31 10 58	11 05 79
J. P. J. GODREAU INC. 1353-7907	22 12 47	28 04 79
LES GRAVIERS LAURENTIENS INC. 1215-8101	08 07 71	28 04 79
H. HAMBURG & COMPANY INC. 1110-1516	20 04 66	05 05 79
THE LEFROY COMPANY LIMITED 1272-0009	13 12 21	28 04 79
MOUNT ROYAL PROPERTY CORPORATION 1280-9919	22 12 36	28 04 79
H.G. & G.C. PARSONS COMPANY LIMITED 1244-6217	05 12 10	28 04 79
SUPER MARCHE LAVAL LTEE 1271-6775	23 10 64	05 05 79
TAYLOR INDUSTRIES LIMITED 1126-7887	21 07 31	04 05 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

696-o

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
ALUMINIUM DUFRESNE INC. 1462-8507	11 11 75	4
ARMIR INC. 1233-8679	06 06 69	4
LES AS DE NORANDA INC. 1289-8763	30 11 70	13
LES AS DE NORANDA INC. 1289-8763	30 11 70	15
ASSOCIATION CYPRIOTE GRECQUE-CANADIENNE DE MONTREAL 1359-4015	26 09 74	9
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE FORESTVILLE INC. 1350-6514	15 05 72	9
L'ASSOCIATION DES COPAINS DE ST-LUC, S.R.G. INC. 1477-5399	12 05 77	9
ASSOCIATION DES DIPLOMES DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL 1319-5748	25 01 21	16
ASSOCIATION DES GRECS NATIFS DE LA REGION DE KOKARE-SAMOS DE MONTREAL 1471-5635	16 11 76	9
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET HOMMES D'AFFAIRES DE LA RUE ST-DOMINIQUE DE JONQUIERE 1507-7878	20 10 77	8
ASSOCIATION DES NUMISMATES ET DES PHILATELISTES DE BOUCHERVILLE INC. 1240-1915	25 11 69	7
L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ABENAQUIS INC. 1470-6949	12 10 76	11
ASSOCIATION (HELLENIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ECOLE BANCROFT 1235-9584	28 09 70	7
L'ASSOCIATION MONOPARENTALE LA RELANCE INC. 1475-9211	25 03 77	9
L'ASSOCIATION RECREATIVE HARWOOD INC. 1478-3054	02 06 77	9
ASSOCIATION REGIONALE SUB-AQUATIQUE SUD-OUEST 1479-9092	29 07 77	7
ASSOCIATION SPORTIVE INTER-PAROISSE DE LA VALLEE DE CHAMPLAIN INC. 1470-8077	08 10 76	12
ASSURANCE F. LETOURNEAU INC. 1475-0491	09 03 77	4

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
ATELIER DU MEUBLE CENTRE-SUD INC. 1345-9565	21 09 73	9
BELLEVUE GLASS CORP. 1237-7701	17 07 62	3
BERNARDIN FRERES INC. 1318-6762	30 03 62	5
BIJOUTERIE POL DES ILES INC. 1625-3130	11 04 78	6
BOUTIQUE T.N. INC. 1474-8784	04 03 77	3
CANADIAN ART STUDIOS LTD. 1234-3067	08 03 43	4
CARROSSERIE D'AUTO LONGUEUIL INC. 1503-8797	15 06 76	4
LE CENTRE SOCIAL DE ST-PASCAL INC. 1284-5533	04 02 49	6
LES CENTRES DE VERDURE J.P.D.C. INC. 1476-9566	25 04 77	6
CLAROND LTD. 1247-0209	04 06 62	4
LA CLOCHE D'OR INC. 1154-2271	25 06 64	4
LE CLUB COLOMBIEN DE SAULT-AU-MOUTON INC. 1470-4787	28 09 76	6
CLUB CYCLISTE ROUSSEAU ET VADNAIS INC. 1471-4471	04 02 77	7
CLUB DE DANSE LES COPAINS DE LA VALLEE INC. 1462-0439	18 09 75	7
LE CLUB DE HOCKEY LES TROIS L DE RIVIERE-DU-LOUP INCORPOREE 1466-2050	09 04 76	7
CLUB DE L'AGE D'OR D'AUTEUIL 1366-1814	14 07 75	9
CLUB DE L'AGE D'OR DE DOSQUET 1509-1622	29 11 77	7
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 1230-0174	22 11 71	9
LE CLUB DE L'AGE D'OR ST-MARC-DES-CARRIERES INC. 1471-6369	19 11 76	9
CLUB DE MOTO-NEIGE LES CAMPAGNARDS INC. 1242-3661	24 11 70	11
CLUB DE MUSIQUE HUDSON INC. 1349-6518	17 08 72	7

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
CLUB DE RADIO FRONTIERE COATICOOK 1475-4550	28 06 77	7
LE CLUB DE SKI DE FOND ST-ETIENNE INC. 1474-8594	04 03 77	9
CLUB DE SPORT AUTOMOBILE CALICOT 1359-9725	27 11 74	5
CLUB DE VOL A VOILE DE QUEBEC 1235-5293	20 03 54	5
LE CLUB D'EQUITATION DE ST-ROMAIN INC. 1503-1743	23 04 76	9
CLUB LES PATTES AU FESSES (P.A.F.) 1625-2603	10 04 78	7
CLUB L'ESCALE LORRAINVILLE INC. 1257-5601	16 12 75	15
CLUB MOTO-NEIGE LES MONTAGNARDS DE FABRE 1258-5485	09 02 76	8
CLUB RICHELIEU STE-MARIE INC. 1274-1591	30 07 62	9
LE CLUB SOCIAL DES LECTEURS DU TROISIEME AGE INC. 1346-0472	11 07 72	5
LE CLUB SOCIO-CULTUREL DE L'ECOLE POLYVALENTE DE MONT-JOLI INC. 1268-9725	29 12 71	7
COMITE D'ENTRAIDE DES JEUNES TRAVAILLEURS DE GRANBY INC. 1252-1027	03 11 70	9
LA COMPAGNIE DE GESTION BONNIE LTEE 1115-1636	14 08 67	3
CONSEIL DE LA CULTURE MAURICIE, CENTRE DU QUEBEC 1510-7279	01 02 78	21
LE CONSEIL DES MEDIA COMMUNAUTAIRES DE LAVAL, INC. 1473-0410	12 01 77	7
CONTROLES ELECTRIQUES R.D.G. INC. 1371-1320	28 01 75	3
CORPORATION DE FONDS POUR DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL TYNDALE 1355-2971	27 03 74	4
CORPORATION DE GESTION RONALD DESCHAMPS INC. 1479-6189	20 07 77	4
LA CORPORATION DES METIERS D'ART DES OUTAOUAIS 1508-1052	28 10 77	6
CORPS DE MUSIQUE LES ETOILES DE DORION-VAUDREUIL INC. 1254-2734	26 03 68	7

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
RAYMOND COTE (1976) INC. 1472-0833	09 12 76	4
THE COTE ST. LUC TENNIS CLUB CORPORATION 1249-5628	15 09 59	5
DISTRIBUTION NAUTIQUE & SPORTS D.N.S. INC. 1341-5781	10 10 73	3
ECOLE DE HOCKEY DE L'ESTRIE INC. 1349-0719	20 06 72	13
LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES DE PERCE INC. 1337-1117	10 08 73	11
ENTREPRISES SOFIGAMI LTEE 1623-6622	17 02 78	3
ETNA HOLDING LTD. 1257-9710	09 05 68	4
LES EXPLORATIONS MINIERES GAMACHE LTEE (LIBRE DE RESPONSABILITE PERSONNELLE) 1116-7004	30 05 55	6
FILLION TRANSPORT INC. 1257-3267	18 03 64	3
LA FONDATION DU CENTRE MACKAY 1266-1369	14 06 40	6
LA FONDATION DU CENTRE MACKAY 1266-1369	14 06 40	7
FONDERIE ST-ROMUALD INC. 1159-5170	25 10 63	5
LOUIS FRENETTE INC. 1156-3053	28 11 57	5
HILL WAREHOUSE LTD. 1265-7995	28 03 46	4
LES HUILES APOLLO INC. 1155-2379	03 12 69	3
IMPRIMERIE LE GUIDE INC. 1218-9080	20 05 70	3
LA JEUNE CHAMBRE DE ST-REDEMPTEUR INC. 1244-9245	15 03 72	9
LES JEUNES AUBERGISTES INC. 1220-3527	30 04 70	11
LAJOIE SOMEC INC. 1632-4956	04 01 79	9
LIGUE DE BASEBALL JUNIOR MAJEUR DU QUEBEC INC. 1236-4055	22 08 68	7
LINGERIE FABRINA LTEE 1334-5095	24 07 73	3

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
MAJOR & MARTIN INC. 1273-5411	05 08 70	6
MEJAC INC. 1468-8006	04 08 76	4
MONTREAL OUTFITTING LIMITED 1339-2055	15 02 26	4
NAVIGATION SONAMAR INC. 1468-6661	30 07 76	8
NEW GRANADA STEAK HOUSE & RESTAURANT INC. 1119-8389	19 02 65	3
ORGANISATION ANTI-PAUVRETE DE LA MAURICIE 1475-1689	14 03 77	7
OUIMET-GOBEILLE INC. 1509-5516	01 01 78	4
PARC INDUSTRIEL DE L'OUEST INC. 1278-9756	16 06 66	16
PEVOTEC INC. 1464-0304	07 01 76	7
PISTE VICTORIA DE ST-STANISLAS INC. 1280-0637	11 03 72	4
PLACE MARIA CHAPDELAINE INC. 1245-1738	18 09 68	3
LES PLACEMENTS J.N. LAURENT DUPRAS INC. 1479-8714	27 07 77	4
PRONAP INC. 1475-1655	14 03 77	6
REDISTRIBUTION REV CANADA INC. 1331-4018	24 05 73	5
REGATES DU LAC ETCHEMIN INC. 1257-9264	30 03 67	16
RENOVATIONS ECONOMIQUES P.B. INC. 1364-5783	09 07 75	4
RONORD INC. 1294-1241	20 09 63	3
SACHAREN BROS. (1966) INC. 1114-3930	19 10 65	4
LA SALLE DE BILLARD DE THETFORD INC. 1167-7051	15 11 65	4
LA SALLE DE BILLARD DE THETFORD INC. 1167-7051	15 11 65	3
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. 1324-4850	24 11 69	9
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. 1324-4850	24 11 69	14

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. 1324-4850	24 11 69	12
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. 1324-4850	24 11 69	11
SOCIETE ASTRONOMIQUE DE DOLBEAU 1234-6532	10 08 70	9
SOCIETE DE RESTAURATION DE SHERBROOKE INC. 1509-7579	28 12 77	7
LA SOCIETE DU VIEUX PRESBYTERE DE DESCHAMBAULT INC. 1252-2728	23 12 70	7
LA SOCIETE HISTORIQUE DU COMTE DE SHEFFORD 1249-7558	18 05 67	6
SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS DE LA REGION DE L'AMIANTE (S.S.J.B. THETFORD-LES-MINES) INC. 1290-5592	05 04 63	9
TELPA LTEE 1244-4972	25 07 62	3
LE THEATRE DE L'ASTRAN INC. 1336-2017	19 01 73	8
TRANSPORT ST-AUGUSTIN INC. 1633-9335	20 02 79	7
TRICENTENAIRE DE CAP-SANTE 1625-2306	10 04 78	10
THE WESTWARD LIONS CLUB OF MONTREAL INC. 1297-8128	13 04 54	9
ZOUAVES PONTIFICAUX CIE 27 VALLEYFIELD INC. 1350-1002	10 12 73	6

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

696-o

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
DROGUERIE CANADA LTEE *CANADA DRUG LTD.* 1117-2202	CANADA DRUG LIMITEE *CANADA DRUG LIMITED*	12 07 54
EMBALLAGES A.D.M. INC. 1471-4034	LE PAPETIER ANDRE DE QUEBEC INC.	09 11 76

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES EXCAVATIONS NAUD INC. 1368-0459	LES EXCAVATIONS M.G. NAUD INC. ..... *M.G. NAUD EXCAVATION INC.*	01 05 74
LE FOYER AMICAL POUR JEUNES FEMMES ET ENFANTS *THE FRIENDLY HOME FOR YOUNG WOMEN AND CHILDREN* 1246-1463	THE FRIENDLY HOME FOR YOUNG WOMEN AND CHILDREN	19 01 71
LA MARIE-GALANTE INC. 1350-2893	L'AUBERGE DE LA MARIE GALANTE INC. ...	23 11 73
SERVICE DE PHOTO PRESTO INC. 1630-0147	PHOTO GEANTE T.D. INC.	27 09 78
TRIAS INC. 1363-6527	MOFFET, BOUFFARD & DONOHUE INC.	21 05 75

696-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
AERO MACHINING LTD. 1124-8853	07 01 63	5411, boulevard Industriel, Montréal-Nord
ALLIES FURNITURE STORE INC. 1126-5576	23 10 57	287, rue Manning, Verdun
AMENAGEMENTS DOMICILIAIRES PLEIN AIR INC. 1347-0687	09 10 73	796, chemin Thibault, Sherbrooke
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE DE THETFORD MINES INC. 1254-2056	21 09 60	800 est, rue St-Alphonse, Thetford Mines
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL INC. 1266-2813	20 02 35	7334, rue Drolet, Montréal
L'ASSOCIATION DES MEDECINS DE LANGUE FRANCAISE DU CANADA 1275-6854	03 06 46	1440 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 510, Montréal
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC MOONEY .. 1504-8275	01 09 76	12325, place Bellefleur, Montréal
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'EVANGELISATION DES ENFANTS (QUEBEC), INC. 1246-1356	06 11 46	4340, boulevard Pie-IX, app. 7, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
LES BATTERIES INDUSTRIELLES C.L.M. LTEE 1479-2923	08 07 77	9390, rue Charles-de-Latour, Montréal
MAURICE BELAND LTEE 1346-1231	12 11 73	770 nord, avenue Royale, Louiseville
BOUTIQUE CHARL., FLEURISTE, INC..... 1339-0034	27 08 73	140, rue Théorêt, Saint-Jérôme
BRAMM INC. 1240-7011	17 06 69	1355, rue Lépine, Joliette
CENTRE D'ANIMATION SOCIALE ET FAMILIALE DE SEPT-ILES INC. 1337-0952	30 11 72	69, rue Maltais, Sept-Iles
CENTRE DE RENOVATION P.D.G. INC. 1510-3328	19 01 78	772, 3e Avenue, Val-d'Or
CLUB AUTOS SPORTS CIVIQUES INC. 1471-4679	12 11 76	860, avenue Tremoy, app. 309, Sainte-Foy
CLUB DE BOXE AMATEUR DE HULL INCORPOREE 1506-5527	30 08 77	59, rue Caron, Hull
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU . 1230-0174	22 11 71	190, rue Laurier, Saint-Jean
CLUB DE MOTO LES CITOYENS INC..... 1364-3986	27 06 75	221, avenue Turcotte, Vanier
CLUB DE TIR, CHASSE ET PECHE DE LONGUEUIL INC. . 1333-4396	19 09 72	2533, rue Cartier, Longueuil
CLUB RICHELIEU DE L'ANNONCIATION 1510-5380	27 01 78	41 nord, rue Principale, L'Annonciation
COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE GASPESIENNE ... 1461-5439	22 08 75	81, avenue Damours, Matane
LA COMPAGNIE DE CONCASSE DE LA BAIE INC. 1506-2847	19 08 77	430, rue Gravel, La Baie
LA COMPAGNIE DE GESTION BONNIE LTEE 1115-1636	14 08 67	3553, boulevard St-Laurent, Montréal
CONSEIL DE LA CULTURE MAURICIE, CENTRE DU QUEBEC 1510-7279	01 02 78	329, rue Laviolette, Trois-Rivières
CONSTRUCTION BIBO INC. 1470-0090	09 09 76	340, rue St-François, Saint-Germain-de-Grantham
CONSTRUCTION PIERRE PARIS INC. 1510-1835	16 01 78	981, rue Principale, Saint-Mathieu
LES CONSTRUCTIONS ROBERT HAMEL INC. 1477-5654	12 05 77	1760, boulevard Fossambeault, Saint-Augustin-de-Desmaures
LA CORPORATION DES METIERS D'ART DES OUTAOUAIS 1508-1052	28 10 77	275, boulevard St-Joseph, bureau 202, Hull

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal / Nouvelle adresse
THE COTE ST. LUC TENNIS CLUB CORPORATION 1249-5628	15 09 59	8215, chemin Guelph, Côte-Saint-Luc
CREATIONS JOHANNA INC. 1337-7395	27 07 73	3466, rue Hochelaga, Montréal
DECORATION STUDIO TREIZE INC. 1366-4412	01 08 75	305, rue Ste-Hélène, Saint-Pierre-de-Sorel
NORBERT DEMERS INC. 1634-1083	27 02 79	3060, avenue des Hirondelles, Bécancour
JACQUES DESPARS (TROIS-RIVIERES) INC. 1218-5252	13 04 71	605, rue St-Christophe, Trois-Rivières
DISTRIBUTION L'ABEILLE INC. 1331-0685	11 05 73	800, rue Berri, Montréal
LE DOMAINE DU RUISSEAU LAPRADE INC. 1631-1862	01 12 78	8550, rue des Jacinthes, app. 1, Tracy
DREMAR INC. 1254-5455	29 09 69	12, rue Lesage, Sainte-Thérèse
DUGUET CONSTRUCTION INC. 1255-0083	19 06 62	5270, avenue des Sapins, Montréal
ELECTRITEK INC. 1505-5080	02 11 76	2228, avenue Walkley, Montréal
ELECTRO LOH PLATING CO. LTD. 1272-3904	13 08 68	715, avenue Lajoie, Dorval
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LES GENS DE MON PAYS 1360-3394	07 02 75	6027, avenue Durocher, Outremont
ENTREPRISE D'ELECTRICITE THEBERGE ET PROULX INC. 1470-5925	04 10 76	145, rue St-François, Saint-Pie
ENTREPRISES FERNAND GAGNON INC. 1355-1361	20 03 74	326, rue Bellevue, Sainte-Anne-des-Monts
LES ENTREPRISES PAUL ALPHEE OUELLET INC. 1333-9726	18 12 72	1221 nord, rue St-Paul, Farnham
ESPLANADE REALTIES LTD. 1257-6187	23 03 56	8580, rue St-Hubert, Montréal
EXPRESS LOUISEVILLE (1978) INC. 1630-7795	26 10 78	331, rue York, Saint-Barthélémy
LOUIS FRENETTE INC. 1156-3053	28 11 57	171 ouest, rue Crémazie, Québec
GARDE PAROISSIALE MONTMAGNY INC. 1168-3778	10 04 72	Eglise Saint-Thomas, rue St-Jean-Baptiste est, Montmagny
JEAN-GUY GENDRON SPORT INC. 1220-2958	08 02 72	104 est, rue St-Germain, Rimouski
GESTION TRANS-ESTRIE INC. 1356-6864	21 05 74	331 ouest, boul. Leclerc, Granby

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
LES GESTIONS LEVI LTEE 1366-7456	29 08 75	1253, avenue McGill College, bureau 965, Montréal
LES HABITATIONS LA CHARPENTE INC. 1508-2621	03 11 77	1150 sud, rue Belvedère, Sherbrooke
HARCON INC. 1465-5062	11 03 76	386, rue Laurier, Laval
HELLENIC HOSIERY MILLS LTD. 1209-7101	15 02 71	1230, rue St-Timothée, Montréal
LES IMMEUBLES J.D.L. INC. 1253-6785	03 09 70	153, rue St-Olaf, Sept-Iles
LES IMMEUBLES LE BARON INC. 1509-6159	19 12 77	4, rue Phoenix, Granby
IMPRIMERIE LE GUIDE INC. 1218-9080	20 05 70	1130, route Kennedy, Sainte-Marie
INTERNATIONAL SKI SCHOOL INC. 1284-4312	09 12 69	3285, boulevard Cavendish, suite 490, Montréal
LES INVESTISSEMENTS FRANCOFIN LTEE 1503-7849	08 06 76	10, rue St-Jacques, Montréal
ROGER LABELLE CONSTRUCTION INC. 1152-1325	04 10 68	18310, rue Victor, Mirabel
LAUTAR INC. 1510-6578	02 02 78	104, rue Angers, Laval
WILFRID LECLERC INC. 1631-6309	23 11 78	1030, rue Cadieux, Tracy
J. L. LE SAUX LTEE 1216-3408	02 03 62	1830, boulevard Fortin, Laval
LIGUE DES PROPRIETAIRES DE NOTRE-DAME-DES-RIVIERES 1507-0782	16 09 77	Route Rurale numéro 1, Saint-Zotique
MACHINERIE GOSSELIN INC. 1473-9569	07 02 77	Rang 11, route Rurale numéro 1, Plessisville
LE MAGASIN DE L'ABBAYE INC. 1509-3818	12 12 77	1600, chemin d'Oka, Oka
MAISON DU-BEAU DRAPERIES INC. 1103-7306	17 08 64	2790, rue de Salaberry, Montréal
MEUNERIE HEBERT INC. 1331-7615	09 05 73	152, rue St-Georges, Henryville
MOLE CONSTRUCTION INC. 1118-3324	25 11 66	5355, rue Eadie, Montréal
MONTREAL OUTFITTING LIMITED 1339-2055	15 02 26	3724, boulevard St-Laurent, Montréal
MOTORISPORT INC. 1476-4922	13 04 77	710, avenue Clairmont, Sainte-Foy

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
PANTALON PLESSIS INC. 1468-2926	06 07 76	1571, avenue St-Louis, Plessisville
PARK-FLETCHER CLOTHES INCORPORATED 1115-5595	16 12 54	460 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 603, Montréal
PINE-EIGHTY CORP. 1292-1730	05 01 59	8580, rue St-Hébert, Montréal
LES PLACEMENTS SUZOR LTEE 1285-5367	23 09 69	35, rue Bécancour, Victoriaville
PRODUITS ELECTRON INC. 1505-6682	16 11 76	1, place Ville-Marie, bureau 1935, Montréal
N. RUBIN (1971) LTD. 1204-8377	21 12 70	5031, chemin Mira, Montréal
SECURITE A.F.T. INC. 1471-2293	01 11 76	2136, rue Dézéry, Montréal
SEMINAR HISTORIQUE BRANDON INC. 1480-2417	07 10 75	12, rue St-Gabriel, Saint-Gabriel
SERVICE DES LOISIRS ST-LOUIS-DE-MONTFORT DE LAVAL 1271-6130	27 08 71	635, boulevard des Laurentides, Laval
SHEEHAN ASSOCIATES INC. 1128-2639	01 02 68	860, boulevard Décarie, Montréal
SIVEL INC. 1284-4098	10 05 67	89, rue Kennedy, Lévis
SOCIETE ASTRONOMIQUE DE DOLBEAU 1234-6532	10 08 70	1200, avenue de la Friche, Dolbeau
LES SOIES MARSHALL LTEE 1351-7552	17 12 73	1195 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
SORES INC. 1284-7752	05 12 63	1, complexe Desjardins, succursale Desjardins, Montréal
SOUS-PRODUITS DE BOULANGERIE L.B. LTEE 1227-3728	06 10 67	1361, rue Graham Bell, Boucherville
SURVEYER, NENNIGER & CHENEVERT INC. 1245-8790	02 06 64	1, Tour du Sud, complexe Desjardins, Montréal
J. A. TETU LTEE 1230-7658	08 03 71	280 est, 47e Rue, Charlesbourg
JEAN-MARC THIFFEAULT INC. 1350-0947	10 09 73	1241, boulevard Curé-Labelle, Laval

696-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ACCOMODATION 10-10 M.P. INC. 1634-4459	1010 est, Principale, Magog	09 03 79
AMEUBLEMENTS LE KANGOUROU INC. 1634-7403	1554, rue Notre-Dame, Trois-Rivières	19 03 79
ANPROM INC. 1634-3113	4450, boulevard Samson, villa 8, Chomedey (Laval)	01 03 79
LES ASSURANCES G. LEO MYRE INC. 1634-1620	5, rue Desrochers, Sainte-Martine	01 03 79
ATELIER D'USINAGE LA TUQUE INC. 1634-1356	La Tuque	08 03 79
ATELIER LA POMME INC. 1634-5928	664, rue St-Jean, Québec	13 03 79
AU ROYAUME DU SON INC. 1634-1125	Chicoutimi	27 02 79
AUTOMOBILE S.A.S. INC. 1633-7701	2425 est, rue Mont-Royal, Montréal	19 02 79
LES BIJOUTERIES LA CHAUDIERE INC. 1634-6397	41 nord, rue Notre-Dame, Sainte-Marie	14 03 79
LES BOISERIES D. VIOLY INC. 1633-4351	1250, 5e Rue, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	02 02 79
LES BOISERIES ROBERT PARENTEAU INC. 1634-6447	98, rue Provost, Sorel	15 03 79
BOISLAC INC. 1634-7536	Sainte-Julie	19 03 79
BOUCHARD ET OUELLET INC. 1634-8344	181, boulevard Mortagne, Boucherville	21 03 79
BOUCHERIE DU BOULEVARD (BAIE-COMEAU) INC. 1634-7940	Baie-Comeau	21 03 79
MICHEL BOUDREAULT INC. 1634-3709	Saint-Ambroise	06 03 79
LA BOUTIQUE ELAN INC. 1633-8832	Rimouski	19 02 79
BOUTIQUE LA CHAMADE INC. 1634-7874	2020, rue Université, Montréal	21 03 79
CALAMDE INC. 1634-6645	130A, rue Georges, Sorel	15 03 79
CALANA INC. 1634-0952	1457, rue Bégin, Saint-Laurent	26 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ANDRE CAUCHON, ENTREPRENEUR EN MACONNERIE INC. 1634-5092	Desbiens	12 03 79
CENTRE DE DISTRIBUTION DE PIECES ET ACCESSOIRES D'AUTO P.H.M. INC. 1633-3684	200 nord, boulevard Salaberry, Châteauguay	01 02 79
CENTRE DE RENOVATION A & A LTEE *A & A RENOVATION CENTER LTD.* 1634-6553	144, boulevard Industriel, Châteauguay	15 03 79
JEAN-CLAUDE CHAPUT LTEE 1634-1612	218, 7e Avenue, Dolbeau	28 02 79
CHAUSSURES PIGALLE INC. 1634-8435	Granby	22 03 79
CHEZ L'OCCITAN INC. 1634-8443	Saint-Luc	22 03 79
CIMENT TUIL-BEC INC. 1634-7270	1885, boulevard Talbot, Notre-Dame-des-Laurentides (Charlesbourg)	19 03 79
CLUB RICHELIEU ST-LAZARE INC. 1634-2024	Saint-Lazare	01 03 79
CONSEILLERS K.A. LTEE *K.A. CONSULTANTS LTD.* 1633-3155	Montréal	30 01 79
CONSTRUCTION D. WOLF INC. 1634-2933	Bolton-ouest	06 03 79
CONSTRUCTION GIUSEPPE & PIETRO INC. 1634-1232	8143, d'Aunis, Saint-Léonard	26 02 79
CONSTRUCTION LEVESQUE & DUBE INC. 1634-8856	685, rue Giasson, bloc 1, app. 5, Sept-Iles	23 03 79
CONSTRUCTION M. & G. BISSON INC. 1634-8138	285, avenue Bélanger, Vanier	22 03 79
LES CONSTRUCTIONS BIENVILLE INC. 1634-1331	1381, Rigaud, Saint-Bruno-de-Montarville	27 02 79
CONSTRUCTIONS CARRIER & CARRIER INC. 1634-3097	33, rue Martel, Sainte-Hélène-de-Breakeyville	05 03 79
CONSTRUCTIONS CLAUDE GUAY INC. 1634-6462	18 sud, boulevard du Séminaire, Saint-Jean	15 03 79
LES CONSTRUCTIONS G.R.F. INC. 1634-7361	Sept-Iles	19 03 79
LES CONSTRUCTIONS GEORGES & ROSAIRE INC. 1628-2766	5381, rue Des Massons, Pierrefonds	12 07 78
LES CONSTRUCTIONS I. L. B. LTEE 1634-6983	Saint-Séverin	16 03 79
LES CONSTRUCTIONS LAC-MAR LTEE 1634-7684	9620, rue Marseille, Montréal	20 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES CONSTRUCTIONS LEBLANC, BEAULIEU & FILS INC. 1634-9680	1367, rue Bellevue, Saint-Félix-du-Cap-Rouge	28 03 79
LES CONSTRUCTIONS R.C.G.B. INC. 1634-8328	148, Bellerive, Saint-Rédempteur	21 03 79
CORPORATION MARITIME PREMIERE INC. *FIRST MARITIME CORPORATION INC.* 1634-7239	1550 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal	19 03 79
DIESEL FLEURIMONT INC. 1634-9227	2405, chemin Lemire, Fleurimont	26 03 79
LES DISTRIBUTIONS TELEPRO INC. 1634-9730	1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 337, Montréal	28 03 79
DENIS DOUCET INC. 1633-6570	Saint-Elie-d'Orford	12 02 79
EBENISTERIE LA GUIMBARDE INC. 1634-3527	745 A, de Lanaudière, Joliette	07 03 79
LES EMBARCATIONS LEPAGE INC. *LEPAGE CRAFT INC.* 1633-6976	130, boulevard Maple Grove, Maple Grove	27 02 79
LES ENCANTEURS INDUSTRIELS CANAM (1979) INC. *CANAM INDUSTRIAL AUCTIONEERS (1979) INC.* 1634-3980	2785 ouest, St-Elzéar, Chomedey (Laval)	08 03 79
LES ENTREPRISES ANDRE SAMSON INC. 1634-3204	1789, Delorme, Vimont (Laval)	05 03 79
LES ENTREPRISES BERNARD LAMARRE INC. 1634-3121	3860, Arthur-Buies, Laval	05 03 79
LES ENTREPRISES G. CHOINIERE INC. 1634-8724	1350, Notre-Dame, Saint-Césaire	22 03 79
LES ENTREPRISES FORESTIERES BERNIER & LAROUCHE INC. 1634-8930	Saint-Augustin	23 03 79
LES ENTREPRISES R.J.C.S. INC. 1634-8195	250 ouest, Grande-Allée, Québec	21 03 79
LES ENTREPRISES TRIVER INC. 1634-3162	39, rue de la Savoie, Beauport	06 03 79
LES EQUIPEMENTS DE FERME R.A.D. (1979) INC. 1634-8047	201, boulevard Laurier, Sainte-Rosalie	26 03 79
EVALUATION L. CARON INC. 1634-9235	2050, rue Leblanc, Drummondville-Sud	26 03 79
FABRIQUE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL DES LAURENTIDES LTEE 1634-3329	122B, route 335, Saint-Lin	06 03 79
FERME BERNAGUY INC. 1634-6686	Drummondville	15 03 79
LA FERME DE ROSEMONT (1979) INC. 1634-3337	5505, rang des Soixante, Saint-Jean-Baptiste	06 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
FERME DENIS ROBITAILLE INC. 1633-9574	Saint-Grégoire	20 02 79
FERME MIRKA INC. 1632-4485	Robertsonville	20 12 78
FERME SAVARD & GUAY INC. 1633-8436	Mistassini	16 02 79
LES FORAGES ELITE INC. 1635-0373	Matane	29 03 79
FORIBEC INC. 1634-5985	Plessisville	13 03 79
LES FOYERS PIERRE & PAUL LTEE 1634-2990	1610-D, boulevard Provencher, place du Commerce, Brossard	02 03 79
ALEX. GAGNE & FILS INC. 1634-4988	Saint-Côme	15 03 79
GARAGE L. BEAUREGARD INC. 1634-4574	2316, boulevard St-Henri, Mascouche	09 03 79
PIERRE GINGRAS INC. 1634-4582	475, rue Provencher, Laurierville	09 03 79
HERBICIDE NATIONAL INC. 1634-0630	Beloeil	23 02 79
HOTEL NORBERTVILLE INC. 1634-3717	Norbertville	06 03 79
HOTEL ST-GILLES INC. 1634-4590	Saint-Gilles	09 03 79
LES IMMEUBLES CLE-CAR INC. 1634-9813	Beauport	30 03 79
LES IMMEUBLES MICHEL LAFONTAINE INC. 1635-0449	Saint-Norbert	03 04 79
LES IMMEUBLES MICHEL MAILHOT INC. 1634-6777	685, boulevard Manseau, Joliette	19 03 79
IMPRIMERIE DANIEL INC. 1632-8916	863, boulevard Ste-Foy, Longueuil	12 01 79
LES INDUSTRIES KAZ INC. *KAZ INDUSTRIES INC.* 1634-4434	Aylwin	09 03 79
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES JEAN-PAUL CHOUINARD INC. 1634-8484	220, rue Pierre-Boucher, La Baie	22 03 79
LES INVESTISSEMENTS DE MISTASSINI INC. 1633-7644	721, Route Rurale numéro 169, Mistassini	14 02 79
LA JARDINERIE DU TEMIS INC. 1634-0333	51 de l'Eglise, Notre-Dame-du-Lac	22 02 79
LAROSEL INC. 1634-2784	1790, Van Horne, Outremont	05 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ERNEST LEMELIN INC. 1634-6587	68, route 281, Saint-Magloire-de-Bellechasse	15 03 79
LA MAISON DE LA PIZZA PINO INC. 1634-6546	4245, rue d'Herelle, Montréal	15 03 79
LES MATERIAUX DE FIBRE DE VERRE MONTREAL INC. 1634-2628	800, rue Castelneau, Sainte-Dorothée (Laval)	05 03 79
MEDIPAGE INC. 1634-7999	460, rue de Sèves, Duvernay-Est (Laval)	20 03 79
MEUBLE TRIGONE LTEE 1634-7890	Montréal	21 03 79
MISUDO INC. 1634-7882	Montréal-Nord	21 03 79
LES MODES G.K.N. LTEE *G.K.N. FASHIONS LTD.* 1634-3238	Montréal	05 03 79
MORIN & POULIN INC. 1635-0258	34, rue Nord, Waterloo	28 03 79
LES NOIX NICOLAAS VUYK INC. *NICOLAAS VUYK NUTS INC.* 1634-7064	Westmount	19 03 79
ORAFAC INC. 1631-7109	3068, le Chasseur, app. 10, Sainte-Foy	23 11 78
ORGANITAX INC. 1634-3352	228, rue Hériot, Drummondville	06 03 79
ORSTEL LTEE 1634-6082	Montréal	14 03 79
PAT BOUTISEXE INC. 1634-4749	383, 2e Rue, Shawinigan	08 03 79
PERGUAY INC. 1634-7551	Dolbeau	19 03 79
PIECES D'AUTO D. FRECHETTE INC. *D. FRECHETTE AUTO PARTS INC.* 1634-7528	4747, boulevard Lévesque, Saint-Vincent-de-Paul (Laval)	19 03 79
LES PLACEMENTS M.P.J. INC. 1634-9706	120 est, rue Notre-Dame, Victoriaville	28 03 79
LES PLACEMENTS RACHEL INC. 1634-5316	3585 est, rue Rachel, Montréal	12 03 79
PRIMAGAZ QUEBEC INC. 1633-8709	Saint-Jean-sur-Richelieu	19 02 79
PROVIFERME INC. 1634-4764	1348, route 132, Saint-Anicet	08 03 79
QUINCAILLERIE QUINOSPORT LTEE 1634-9698	Québec	28 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
RAMBERG INC. 1634-5076	Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham	12 03 79
REMORQUAGE 7-24 GRANBY INC. 1634-4533	Granby	09 03 79
RESTAURANT AU CHALET SUISSE DE MONTREAL INC. 1634-9755	22, Ste-Anne, Québec	29 03 79
RESTAURANT LA DERNIERE CHANCE INC. 1634-6561	Québec	15 03 79
RESTAURANT LA TURLUTTE INC. 1634-7114	67, rue Principale, Saint-Michel	23 03 79
RESTAURANT PERLE DE CHINE (1979) LIMITEE 1635-0399	2265, chemin Chambly Longueuil	02 04 79
RESTAURANT VALIQUETTE LTEE 1634-9326	Montréal	26 03 79
SABOURIN, ROY & ASSOCIES LTEE 1634-1182	3095, Berthiaume, Vimont (Laval)	23 02 79
SALON EXCLUSIF INC. 1633-7040	Sainte-Geneviève	27 02 79
SILENCIEUX ANDRE GOSSELIN INC. 1634-3725	4281, du Moulin, Saint-Félix-du-Cap-Rouge	06 03 79
LA SOCIETE DE COURSES NATIONALES INC. 1634-4897	Saint-Jean-sur-Richelieu	19 03 79
SOCIETE DE PROGRAMMATION ET DE TRANSCORDAGE T.E. LTEE 1633-8568	Montréal	19 02 79
LA SOCIETE IMMOBILIERE M.T.C. INC. *M.T.C. REALTY INVESTMENT INC.* 1634-7338	235, St-Alexandre, Longueuil	19 03 79
SURPLUS SHERBROOKE (1979) INC. *SHERBROOKE SURPLUS (1979) INC.* 1634-6892	Sherbrooke	16 03 79
TABAGIE MARCELLE INC. 1634-7643	57, de l'Anse, Saint-Rédempteur	19 03 79
LES TRANSFORMATEURS GAGNON INC. 1634-7742	1855, 56e Avenue, Pointe-aux-Trembles	19 03 79
TRANSPORT LEBLANC (1979) INC. 1632-7629	Route rurale numéro 1, Warwick	09 01 79
LES USINES QUERCUS LTEE 1634-9672	265 nord, boulevard Labbé, Victoriaville	28 03 79
VERZAR & MACKEND INC. 1634-8112	Communauté urbaine de Montréal	27 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
VIBRAPIPE LTEE *VIBRAPIPE LTD.* 1634-9722	Blainville	28 03 79
P.E. VILLENEUVE & FILS INC. 1634-4194	1170 nord, des Sapins, Alma	09 03 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

696-o

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
AGE D'OR LA FRATERNITE, LAWRENCEVILLE, QUEBEC 1634-8286	Lawrenceville	21 03 79
L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DE LA RADIODIFFUSION *THE CANADIAN ASSOCIATION FOR BETTER BROADCASTING* 1634-2230	5262, rue Hutchison, Montréal	01 03 79
ASSOCIATION DE LOISIRS DE CHELSEA *CHELSEA RECREATION ASSOCIATION* 1634-0127	Hull (partie-ouest)	22 02 79
ASSOCIATION DES CLUBS DE BALLON SUR GLACE, REGION EST DU QUEBEC 1633-7891	100 est, de l'Evêché, Rimouski	16 02 79
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES GALERIES D'ART DU QUEBEC 1634-1828	Montréal	01 03 79
ASSOCIATION LAVALLOISE POUR LES ARTS PLASTIQUES 1633-1845	115, boulevard Laval, Laval-des-Rapides (Laval)	19 01 79
L'ATELIER DU VIEUX CHENE INC. 1634-8575	Saint-Eustache	22 03 79
C.F. 200 ST-GERVAIS INC. 1634-6207	Saint-Gervais et Protais	13 03 79
CERCLE DES FERMIERES DE STE-THERESE-DE-GASPE 1634-6470	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	15 03 79
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREAL-NORD INC. 1633-8808	8734, rue Aras, Saint-Léonard	19 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLUB DE KARATE GATINEAU 1634-2974	Gatineau	05 03 79
CLUB DE LA JOIE DE VIVRE POUR HANDICAPES PHYSIQUES ET SENSORIELS DE LA REGION DE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 1633-0391	Salaberry-de-Valleyfield	22 03 79
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-DUNSTAN-DU-LAC-BEAUPORT 1634-5183	78, chemin du Village, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport	12 03 79
CLUB DE L'AGE D'OR ST-CYRILLE-DE-WENDOVER 1633-7883	Saint-Cyrille	16 02 79
CLUB DE SKI NAUTIQUE LES DAUPHINS 1635-1876	680, Lajeunesse, Contrecoeur	02 04 79
CLUB DE VOILE CABESTAN 1634-5977	Montmagny	13 03 79
CLUB DES LIONS SOREL-TRACY INC. 1631-4510	Tracy	17 11 78
CLUB OPTIMISTE DE ST-ESPRIT INC. *THE OPTIMIST CLUB OF ST-ESPRIT INC.* 1634-4111	1, route 18, Saint-Esprit	08 03 79
CLUB SOCIAL DU CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES INC. 1634-3378	Trois-Rivières	06 03 79
COFAM 1634-2081	Saint-Urbain	01 03 79
COMITE D'ACTION POPULAIRE DE VILLE DE LA BAIE, INCORPOREE 1634-3626	210, rue Derfla, La Baie	22 03 79
LE COMITE DES DIRECTEURS DES CAISSES POPULAIRES DU DISTRICT DE QUEBEC 1634-7502	39, rue Guenette, Lévis	19 03 79
CORPORATION AMOSSOISE AU SERVICE DES HANDICAPES C.A.S.H. 1633-6612	Amos	12 02 79
CORPORATION DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC, REGION CENTRE DU QUEBEC 1634-8666	445, rue Lindsay, Drummondville	21 03 79
FEMMES ILLIMITEES DE QUEBEC 1634-7080	298, Marie-de-l'Incarnation, Québec	22 03 79
FONDATION DE RECHERCHES SUR L'HYPOPHYSE *RESEARCH FOUNDATION ON PITUITARY* 1632-7876	1386 est, rue Sherbrooke, Montréal	09 01 79
FONDATION SOCIO-CULTURELLE POLONAISE DU QUEBEC 1634-4137	65 est, rue Sherbrooke, suite 103, Montréal	08 03 79
LA FRATERNITE SAINTE-MARIE DE VILLE DE VANIER INC. 1631-7570	204, rue Gauvin, Vanier	29 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
GROUPE CULTUREL LES FLAMBOYANTS 1635-0829	Montréal	29 03 79
HARMONIE SCOLAIRE DE LA BAIE 1635-0076	1802, rue John Kayne, La Baie	28 03 79
HOCKEY MINEUR DE BERTHIERVILLE INC. 1634-4707	Berthierville	08 03 79
METIERS D'ART DE LA RIVE SUD 1634-4426	Beloeil	05 04 79
SOCIETE DE GESTION TRIPLE A INC. 1634-1695	7751, rue Querbes, Montréal	28 02 79
LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES TOURBIERES DU LAC-ST-JEAN INC. 1635-2395	Alma	10 04 79

696-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ARMOIRES DE CUISINE POTVIN & PELLETIER INC. 1627-3963	12 06 78	10 04 79	Modifiant le capital-action.
AUBERGE DES SEIGNEURS INC. 1360-5407	02 12 74	02 04 79	Modifiant le capital.
LES BOIS CLEMENT INC. 1630-1400	29 09 78	13 03 79	Modifiant le capital.
BOIS DAIGLE LIMITEE 1109-0024	07 01 27	21 12 78	Modifiant le capital.
CAROCO INC. 1331-5940	06 06 73	12 02 79	Modifiant le capital.
CENTRE D'ESCOMPTES PAPILLON INC. 1263-4523	15 06 72	23 03 79	Etendant les objets.
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION OMEGA LTEE 1117-7110	04 10 55	19 03 79	Modifiant le capital.
CONFEDERATION DES LOISIRS DU QUEBEC 1248-5165	26 10 46	26 03 79	Etendant les objets.
CONSTRUCTION B.M.L. INC. 1237-7032	01 05 61	07 02 79	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
CONSTRUCTION JULIEN INC. 1171-7659	27 04 64	15 02 79	Modifiant le capital.
J.W. DESCHENES INC. 1269-4931	14 12 57	07 03 79	Modifiant le capital.
CLEMENT DESJARDINS INC. 1252-3643	22 10 56	28 02 79	Changeant le nom–ancien nom: DESJARDINS TRANSPORT LIMITEE.
DOMAINE DES HAUTS-BOIS INC. 1241-5428	16 10 63	07 03 79	Modifiant le capital.
DUMONT, LA SALLE & ASSOCIES INC. 1337-1182	03 08 73	02 03 73	Modifiant le capital.
ENRICO INC. 1256-7434	19 06 46	19 03 79	1) Changeant le nom–ancien nom: ENRI-CO INC.; 2) Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES GEORGES RACINE INC. .. 1505-0370	20 09 76	07 03 79	1) Changeant le nom–ancien nom: TRANSPORT RIVIERA INC. *RIVIERA TRANSPORT INC.*; 2) étendant les objets.
LES ENTREPRISES MARWEN INC. 1361-2379	15 01 75	23 02 79	Etendant les objets.
LES ENTREPRISES PABI INC. 1211-8386	11 08 71	02 04 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
FRUITS DE MER DU SAGUENAY LTEE 1338-4599	23 11 70	13 02 79	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
GARAGE ANDRE BUSSIERES INC. 1479-8136	26 07 77	07 03 79	Changeant le nom– ancien nom: BOUCHARD & BUSSIERE INC.
GESTION GUY DALLAIRE INC. 1475-0210	07 03 77	14 03 79	Modifiant le capital.
HENDERSON, BARWICK INC. 1116-5560	28 03 22	01 04 79	Changeant le nom–ancien nom: LA COMPAGNIE HENDERSON, BARWICK LIMITEE *HENDERSON, BARWICK CO. LIMITED.*
INDUSTRIES CHAMBLY INC. 1244-8031	20 12 51	28 03 79	Modifiant le capital.
JAMIDAR LTEE 1182-5718	03 06 69	06 02 79	1) Changeant le nom–ancien nom: EPICERIE ROYALE (CARLETON) INC.; 2) étendant les objets.
LAURENTIDE MOTELS LIMITED 1338-9549	06 03 53	03 01 79	Modifiant le capital.
MARENCO INC. 1297-3699	20 09 72	14 03 79	1) Changeant le nom–ancien nom: IDENTICARD (QUEBEC) LIMITEE; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes; 3) modifiant le capital.
METAL ROLBO LTEE 1472-6970	29 12 76	15 03 79	Augmentant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
METAL STURO INC. 1330-4266	23 03 73	20 02 79	1) Changeant le nombre d'administrateurs de 3 à 4; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes; 3) modifiant le capital.
NAVIGATION SONAMAR INC. 1468-6661	30 07 76	14 03 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
PLACAGE ASTRO-CHROME INC. 1347-6890	25 07 72	22 03 79	Modifiant le capital.
PLACEMENTS LAPALME INC. 1370-1198	23 10 74	09 03 79	Modifiant le capital.
LES PRODUITS LUXORAMA LTEE 1506-3076	22 08 77	28 03 79	Changeant le nom-ancien nom: LUXORAMA JOLIETTE LTEE.
LES PUBLICATIONS PARADE INC. 1509-9054	04 01 78	07 03 79	Changeant le nom-ancien nom: LA REVUE PARADE INC.
QUINCAILLERIE BEAUPRE INC. 1633-0300	19 01 79	04 04 79	1) Modifiant le capital; 2) modification les privilèges et restrictions.
FRANK RALPHS LIMITED 1126-9560	01 05 44	19 03 79	Modifiant le capital.
SERVICES ANTI-POLLUTION HYDRO-VAC LTEE 1625-3205	11 04 78	30 01 79	Modifiant le capital.
SPACE RESEARCH CORPORATION (QUEBEC) INC. 1282-1427	09 09 70	28 03 79	Modifiant le capital.
SUN YOUTH ORGANIZATION INCORPORATED 1278-3643	29 10 68	19 03 79	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
TELEDONNEES INC. 1507-5997	11 10 77	09 03 79	Changeant le nom-ancien nom: LE CENTRE DE GESTION INFORMATIQUE LAURENTIEN INC.
TEMOIGNAGE-JEUNESSE MONTREAL 1503-9761	15 07 76	28 03 79	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
TRANSPORT FELIX-MARTIN INC. 1508-9097	23 11 77	29 03 79	Modifiant le capital.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

696-o

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
AGENCES MATHIAS DAOUST INC. 1467-3651	27 05 76	1163, rue Gouin, Québec
ALUMINIUM L.G.R. INC. 1345-9938	05 11 73	8010, place Nehru, Brossard
LES AMENAGEMENTS LAPRAIRIE INC. 1271-3145	12 06 67	8401 est, boulevard Métropolitain, Anjou
LES AMUSEMENTS MIRABEL INC. 1349-5973	24 10 72	1169 ouest, autoroute Laval, Laval
ANTIROUILLE SUD (DIVISION ST-HYACINTHE) LTEE 1233-0411	03 09 71	555, boulevard Guimond, Longueuil
L'ASSOCIATION RECREATIVE HARWOOD INC. 1478-3054	02 06 77	3844, boulevard Harwood, Hudson
ATELIER LA MINUTERIE INC. 1504-6642	18 08 76	1600, boulevard Le Corbusier, 2e étage, Laval
AVIATION LOTBINIERE INC. 1363-7947	28 05 75	6405, rue Principale, Sainte-Croix
VINCENT BLOUIN CIE LTEE 1239-3849	16 04 57	5, promenade Hawthorne, Kirkland
CENTRE DE PARACHUTISME NORMANDEAU INC. 1338-6404	20 04 72	105 ouest, rue Côté, Alma
LES CENTRES DE VERDURE J.P.D.C. INC. 1476-9566	25 04 77	179, Haute-Rivière, Châteauguay
LE CLUB DE HOCKEY LES TROIS L DE RIVIERE-DU-LOUP INCORPOREE 1466-2050	09 04 76	75, rue Frontenac, Rvière-du-Loup
CLUB 2 N 1155-9002	26 04 54	3, rue de l'Esplanade, Lévis
COGEBEC INFORMATION INC. 1247-6651	08 06 71	4, place du Commerce, suite 240, Verdun
LA COMPAGNIE DU DOSSIER CONJOINT LIMITEE 1248-5678	13 11 67	614, rue St-Jacques, Montréal
DEPANNEUR CAMILIEN ST-GEORGES INC. 1364-6146	11 07 75	181, rue Viger, Sainte-Marie-Salomée
DETAILS D'ARMATURES G. & S. INC. 1351-2108	21 12 73	2555, boulevard Le Corbusier, Laval
DISTRIBUTION NAUTIQUE & SPORTS D.N.S. INC. 1341-5781	10 10 73	1195, avenue Panama, Brossard
DISTRIBUTION S.D. INC. 1476-8246	21 04 77	650 Visitation, Saint-Charles-Borromée

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
ELFIN TOGS INC. 1115-0406	19 09 53	810, rue Fraser, Saint-Laurent
ENTREPRENEURS GENERAUX HOFFMAN ET FILS INC. 1347-7062	07 11 73	5497A, Victoria, bureau 223, Montréal
ENTREPRISES LUVIC INC. 1464-6046	04 02 76	4675, rue Gaboury, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
ESTREX LUMBER INC. 1257-8548	20 06 55	1, carré Westmount, Westmount
ELPHEGE & ROBERT ETHIER INC. 1629-1783	21 08 78	8930, rue Belcourt, Saint-Léonard
EXPANSOL INC. 1504-6899	20 08 76	1280, rue Nobel, Boucherville
GESTION GILLES DUROCHER INC. 1370-0604	17 10 74	7881, avenue d'Aubigny, Anjou
GIBEAULT & FILS LIMITEE 1147-0085	01 03 62	137 ouest, boulevard Bellerose, Laval
GEORGES HAMEL INC. 1176-7332	22 01 69	3606, rue Hemming, Wendover et Simpson
LES IMMEUBLES ANDRE BEAUSEJOUR LTEE 1469-2370	16 08 76	273, rue Marguerite-Bourgeois, Loretteville
LES INDUSTRIES MARGATE LTEE 1461-4341	15 08 75	1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal
WILLIAM KENYON & SONS (CANADA) LIMITED 1160-1853	07 06 32	Rues Bérard & Cabana, Granby
LIBRAIRIE HACHETTE (CANADA) LTEE 1246-7338	14 12 29	4435, boulevard des Grandes-Prairies, Saint-Léonard
LIGUE DE BASEBALL JUNIOR MAJEUR DU QUEBEC INC. 1236-4055	22 08 68	755, 5e Rue, Shawinigan
LITNER INC. 1131-9928	13 12 57	1435, rue St-Alexandre, Montréal
MECANIQUE LANDRY INC. 1463-7565	18 12 75	13, Lac Labrie, Gallix
MUSACCHIO & FRERES CONSTRUCTION LTEE 1313-9027	04 11 66	1095, rue Berlier, Laval
NETTOYEUR DIOR INC. 1212-8138	26 04 71	91, 30e Avenue, Sainte-Marcelline-de-Kildare
OUTILLAGE PROBIX INC. 1633-8469	16 02 79	206, 18e Avenue, Drummondville
PLACEMENTS BOINI INC. 1462-5024	08 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, suite 830, Laval
PLACEMENTS JEAN-PIERRE GAUTHIER INC. 1262-2353	28 12 67	875, chemin du Canton, Saint-Mathieu

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 02 INC. 1625-9467	01 05 78	398, boulevard Mellon, Jonquière
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 08 INC. 1625-9525	01 05 78	20 ouest, rue Gamble, Rouyn
PUBLICITE PRO-GOLF INC. 1142-0320	19 03 65	5775 est, boulevard Métropolitain, Saint-Léonard
LES PUISATIERS MIRABEL INC. 1477-1893	03 05 77	2906, rue Godard, Sainte-Sophie
RENOVATIONS ECONOMIQUES P.B. INC. 1364-5783	09 07 75	207-B, rue Notre-Dame, Le Gardeur
ERNEST ROBERT & CIE LIMITEE 1107-1529	22 06 55	7373, boul. Langelier, Saint-Léonard
SERVICE DE GRUES J.A. INC. 1366-5781	12 09 75	491 ouest, Grande-Côte, Saint-Joseph-de-Lanoraie
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. 1324-4850	24 11 69	Lachine
TELESPHORE SIMARD INC. 1302-7792	18 04 66	522, 3e Avenue, Québec
STEELE CHEMICALS CO. LTD. 1125-3655	15 08 67	Senneville
STRUCTURE D'ACIER PRESTIGE INC. 1222-8656	22 12 66	498, rue Principale, Saint-Joseph-du-Lac
TAVERNE LE CANOE INC. 1242-7514	27 09 68	11150, rue Meighen, Pierrefonds
TRANSELEC INC. 1509-8767	04 01 78	Saint-Laurent
TRANS-ILE INC. 1266-9503	24 11 64	Saint-Hubert
VAN SPORTS INC. 1213-6487	23 04 71	4050 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

696-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
COMITE DES LOISIRS BOIS DU NORD INC. 1357-7861	22 02 79	Aucune
CORPORATION DES ROUTIERS DU QUEBEC INC. 1283-0303	27 02 79	Aucune
CREDIT FINANCIER DU CONSOMMATEUR INC. ..... *CONSUMER CREDIT FINANCE INC.* 1248-7310	28 02 79	Aucune
FEDERATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUEBEC INC. 1252-3833	02 04 79	Aucune
LES VOIX DE LA BAIE 1468-8428	26 01 79	Aucune

Le directeur du Service des compagnies.
HUBERT GAUDRY.

696-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quinconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-33615
M-000005-11-D
VOYAGEUR COLONIAL LIMITED
265, rue Catherine
Ottawa, Ontario
H1R 7S5
Au Québec:
505 est, boulevard Maisonneuve
Montréal, Qué.
H2L 1Y4
Requérante

Cette demande a pour but d'amender celle publiée à la page 9297 de la *Gazette officielle du Québec*, no 30 du 29 juillet 1978.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir les services suivants:

Modification de son permis Montréal/Cornwall/Toronto, l'autorisant à détourner certains services vers l'aéroport de Dorval pour laisser descendre et monter les membres de l'Institut d'entrainement Transport-Canada en provenance ou à destination de Cornwall, conformément à un contrat avec le ministère fédéral des Transports.

Conditions et restrictions:

Aucun passager ne sera transporté entre Montréal et l'aéroport de Dorval, et vice-versa.

L'autorisation demandée ne modifiera en rien les droits et privilèges de la détentrice en vertu de l'Ordonnance 17.

Rôle M-39911
M-304621-1-D
NICOLAOU, IOANNIS
965, Davaar Avenue
Outremont
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H2V 3B7

La requérante demande à la Commission des transports du Québec le permis de transport suivant:

Permis de transport général de vêtements confectionnés, transportés depuis certaines manufactures jusqu'à d'autres manufactures et à des détaillants dans la ville de Montréal et les environs, dans un rayon de 25 milles.

Rôle M-39943
M-300270 7 DT
R.H. REDIKER TRANSPORT LIMITEE
C.P. 30
Beebe, Québec

Modification tarifaire

Texte amendé avant publication

Demande d'une augmentation de 7% ou moins, dans toutes les catégories de poids.

Note:

Pour plus d'informations, veuillez consulter la demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-39944
M-300899 5 DT
MC AULEY'S TRANSFER LIMITED
Case postale Box 38
Centreville
Nouveau-Brunswick
Au Québec:
M-300899 5 DT
MC AULEY'S TRANSFER LIMITED
200 ouest, St-Jacques
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

Annexe
Tarif de l'Atlantique no 37
Section «A»

Les tarifs sont établis conformément aux règlements régissant le transport de marchandises dans le territoire choisi de la Région atlantique.

Réglementation

Règlement 1 La région comprend un rayon de 100 milles.

Règlement 2 Sauf indication contraire, les taux établis comprennent les frais de chauffage et de réfrigération.

Règlement 3 Sauf indication contraire, les taux établis s'appliquent à une cueillette et à une livraison. Des frais de .10 le cent livres sont applicables à chaque cueillette et à chaque livraison supplémentaires.

Règlement 4 Lorsque le poids d'un chargement est inférieur au poids minimum indiqué au tarif, le taux applicable sera celui du poids minimum.

Règlement 5 Des revisions peuvent être déposées en tout temps.

Article 1 — Taux permis dans la région Darmouth-Halifax applicables au poisson congelé, transporté depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

5 000 lb	4,80 $	le 100 livres
10 000 lb	4,20	le 100 livres
15 000 lb	3,70	le 100 livres
20 000 lb	3,10	le 100 livres
30 000 lb	2,70	le 100 livres
35 000 lb	2,35	le 100 livres
40 000 lb	2,10	le 100 livres

Article 2 — Taux permis dans la région de l'Ile-du-Cap-Breton applicables au poisson congelé, transporté depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

5 000 lb	5,50 $	le 100 livres
10 000 lb	5,00	le 100 livres
15 000 lb	4,40	le 100 livres
20 000 lb	3,85	le 100 livres
30 000 lb	3,20	le 100 livres
35 000 lb	2,75	le 100 livres
40 000 lb	2,60	le 100 livres

Article 3 — Taux permis dans la région de Riverport et Lockport et de tous les points de la rive sud, applicables au poisson congelé transporté depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

5 000 lb	5,50 $	le 100 livres
10 000 lb	5,00	le 100 livres
15 000 lb	4,40	le 100 livres
20 000 lb	3,85	le 100 livres
30 000 lb	3,20	le 100 livres
35 000 lb	2,75	le 100 livres
40 000 lb	2,60	le 100 livres

Article 4 — Taux permis dans la région de Digby applicables au poisson congelé transporté depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

5 000 lb	5,50 $	le 100 livres
10 000 lb	5,00	le 100 livres
15 000 lb	4,40	le 100 livres
20 000 lb	3,85	le 100 livres
30 000 lb	3,20	le 100 livres
35 000 lb	2,75	le 100 livres
40 000 lb	2,60	le 100 livres

Article 5 — Taux permis à la *Lunenburg National Sea Products* applicables au poisson congelé transporté depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

36 000 lb minimum	2,02 $	le 100 livres

Article 6 — Taux permis dans la région de Pictou, de Mulgrave et de Canso applicables au poisson congelé transporté depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

5 000 lb	5,50 $	le 100 livres
10 000 lb	5,00	le 100 livres
15 000 lb	4,40	le 100 livres
20 000 lb	3,85	le 100 livres
30 000 lb	3,20	le 100 livres
35 000 lb	2,75	le 100 livres
40 000 lb	2,60	le 100 livres

Article 7 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux produits alimentaires congelés transportés depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

35 000 lb	2,70 $	le 100 livres
40 000 lb	2,40	le 100 livres

Article 8 — Taux permis jusqu'à tous points applicables à la viande et à la volaille transportées depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

5 000 lb	5,40 $	le 100 livres
10 000 lb	4,80	le 100 livres
15 000 lb	4,50	le 100 livres
20 000 lb	4,00	le 100 livres
30 000 lb	3,20	le 100 livres
40 000 lb	2,40	le 100 livres

Article 9 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux poulets emballés dans la glace, transportés depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

30 000 lb minimum	2,40 $	le 100 livres plus 20% pour la glace

Article 10 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux denrées alimentaires en conserve, transportées depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

40 000 lb minimum	1,80 $	le 100 livres

Article 11 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux fruits frais en sacs, en caisses, en boîtes de carton et en vrac, transportés depuis la Nouvelle-Ecosse, à tous points, jusqu'à Québec.

35 000 lb	3,40 $	le 100 livres
40 000 lb	3,00	le 100 livres
45 000 lb	2,80	le 100 livres

Article 12 — Taux permis applicables aux produits alimentaires congelés, McCain Foods Ltd., transportés depuis Grand Falls ou Florenceville, N.B. jusqu'à Québec.

40 000 lb minimum	1,32 $	le 100 livres

Article 13 — Taux permis applicables aux denrées alimentaires, McCain Foods Ltd., transportées depuis Grand Galls ou Florenceville, N.B. jusqu'à Québec.

40 000 lb minimum	1,32 $	le 100 livres

Article 14 — Taux permis jusqu'à tous points applicables à la viande et à la volaille congelées, transportées depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec.

5 000 lb	5,40 $	le 100 livres
10 000 lb	4,80	le 100 livres
15 000 lb	4,50	le 100 livres
20 000 lb	3,60	le 100 livres
30 000 lb	2,40	le 100 livres
35 000 lb	2,25	le 100 livres
40 000 lb	2,10	le 100 livres

Article 15 — Taux permis jusqu'à tous points applicables à la volaille emballée dans la glace, transportée depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec.

30 000 lb	2,20 $	le 100 livres plus 20% pour la glace

Article 16 — Taux permis jusqu'à tous les points applicables au poisson congelé, transporté depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec.

5 000 lb	5,40 $	le 100 livres
10 000 lb	4,80	le 100 livres
15 000 lb	4,50	le 100 livres
20 000 lb	3,60	le 100 livres
30 000 lb	2,40	le 100 livres
35 000 lb	2,25	le 100 livres
40 000 lb	2,10	le 100 livres

Article 17 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux conserves, transportées depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec.

40 000 lb minimum	1,40 $	le 100 livres

Article 18 — Taux permis jusqu'à tous points applicables au poisson frais transporté depuis la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et L'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à Québec.

30 000 lb minimum	3,00 $	le 100 livres plus 20% pour la glace

Article 19 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux pommes de terre, transportées depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec. (A compter du 1er novembre jusqu'au 1er mai des frais de 10% seront ajoutés pour le transport a température contrôlée.)

40 000 lb	1,10 $	le 100 livres

Article 20 — Taux permis jusqu'à tous points applicables au poisson congelé transporté depuis l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à Québec.

30 000 lb	2,05 $	le 100 livres
36 000 lb	1,85	le 100 livres
40 000 lb	1,80	le 100 livres

Article 21 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux denrées alimentaires, transportées depuis l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à Québec.

35 000 lb	1,75 $	le 100 livres
40 000 lb	1,70	le 100 livres

Article 22 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux produits en conserve transportés depuis l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à Québec.

35 000 lb	1,90 $	le 100 livres
40 000 lb	1,85	le 100 livres

Article 23 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux huitres transportées depuis l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à Québec.

20 000 lb	3,00
30 000 lb	2,40

Article 24 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux aliments congelés transportés depuis l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à Québec.

36 000 lb minimum	1,90	le 100 livres

Article 25 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux pommes de terre transportées depuis l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à Québec. (A compter du 1er novembre jusqu'au 1er mai des frais de 10% seront ajoutés pour le transport à température contrôlée.)

40 000 lb	1,30	le 100 livres

Article 26 — Taux permis jusqu'à tous points applicables au poisson, à la viande et à la volaille congelés transportés depuis Terre-Neuve jusqu'à Québec. Des frais supplémentaires de 1,25 le mille sont ajoutés au taux applicable à tous les points conduisant hors du parcours de la route Transcanadienne.

40 000 lb	3,25	le 100 livres

Article 27 — Taux permis jusqu'à tous points applicables aux produits congelés transportés depuis Terre-Neuve jusqu'à Québec. Des frais supplémentaires de 1,25 le mille sont ajoutés au taux applicable à tous les points conduisant hors du parcours de la route Transcanadienne.

40 000 lb	3,50	le 100 livres

Article 28 — Taux permis jusqu'à tous points applicables au poisson en baril transporté depuis Terre-Neuve jusqu'à Québec. Des frais supplémentaires de 1,25 le mille sont ajoutés aux taux applicable à tous les points conduisant hors du parcours de la route Transcanadienne.

40 000 lb	11,00	le baril

Article 29 — Taux permis applicables au poisson congelé transporté depuis Terre-Neuve jusqu'aux Etats-Unis. Des frais supplémentaires de 1,25 le mille sont ajoutés au taux applicable à tous les points conduisant hors du parcours de la route Transcanadienne.

40 000 lb Boston	3,50	le 100 livres
40 000 lb New York	4,60	le 100 livres
40 000 lb Philadelphia	5,00	le 100 livres
40 000 lb Jersey City	4,60	le 100 livres
40 000 lb Chicago	5,50	le 100 livres
40 000 lb Détroit	4,25	le 100 livres
40 000 lb Florida	7,00	le 100 livres

Article 30 — Taux permis applicables au poisson en barils transporté depuis Terre-Neuve jusqu'aux Etats-Unis. Des frais supplémentaires de 1,25 le mille sont ajoutés aux taux applicables à tous les points conduisant hors du parcours de la route Transcanadienne.

40 000 lb Boston	11,40	le baril
40 000 lb New York	14,50	le baril
40 000 lb Phil.	15,75	le baril
40 000 lb Jersey City	13,75	le baril

Article 31 — Taux permis applicables au poisson congelé transporté depuis Terre-Neuve jusqu'à la Nouvelle-Ecosse. Des frais supplémentaires le 1,25 le mille sont ajoutés aux taux applicables à tous les points conduisant hors du parcours de la route Transcanadienne.

40 000 lb Dartmouth	2,25	le 100 livres
40 000 lb Lunenburg	2,50	le 100 livres

Note: Pour les sections B, C, D, E, F ET G, veuillez consulter les demandes déposées au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-40222
30007 108-DT
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307, Peachtree St., N.E.
Atlanta, GA 30357

Modification tarifaire

Supplément 40 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce, no 319-D (Sud des Etats-Unis–Québec), ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

La section 2 (liste alphabétique des entroits de la province de Québec, vers lesquels et depuis lesquels le transport effectué est soumis à des taux de classe, cette liste indiquant également le numéro du point de base qui doit être utilisé pour déterminer le numéro de clé de base applicable, tel qu'il est publié à la section 7; cette liste indique aussi le nom des transporteurs desservant chacun desdits points); a été modifiée en y ajoutant, sur demande, le code «CHAL» pour le compte de Chalut Transport (1974) Inc., au poste de Joliette (Qué.), et l'adjonction du nouveau point de Ste-Madeleine (Qué.) et du code «MBTL» pour le compte de Maislin Transport Ltd.

Modification des dispositions réglementaires:

Le numéro 480 (Règlements - Douanes ou marchandise en douane) a été modifié et comporte l'augmentation autorisée sous la fiche 4381-030 (37-78) des frais indiqués aux paragraphes 1 et 2 et limitant ces frais afin qu'ils ne soient pas soumis à des augmentations ultérieures autorisées selon l'article 1. Ceci afin de corriger une erreur de publication touchant l'augmentation du 28 décembre 1979.

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-40223
40003 279 DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS.
4180, Dundas St.
Toronto, Ont.

Modification tarifaire

Modification du tarif no ICC HGB 405 (auparavant reconnu comme le tarif no 183-B, MF-I.C.C. no 200) tel qu'il est décrit dans la requête.

Rôle M-40224
40003 280 DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180, Dundas St.
Toronto, Ont.
M8X 1X8

Modification tarifaire

Le tarif no 3 de Charles Dorner o/a Dorner Transport, Chatam (Ont.), (annule le tarif no 2) comportant des augmentations dans les taux applicables aux expéditions de produits en conserve, de graines, de grain et de moulée ainsi que de riz, transportées depuis des points désignés, situés en Ontario jusqu'à des points désignés, situés dans la province de Québec. Ces augmentations devant prendre effet le 1er juillet 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-40225
40003 281 DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASS.
4180, Dundas St.
Toronto, Ont.
M8X 1X8

Modification tarifaire

Nouvelle publication du tarif no E-152, qui devient le tarif no E-153 de Atlas Van Lines (Canada) Ltd., comportant une augmentation de 8.12% des taux de transport, devant prendre effet le 15 juillet 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Nouvelle publication du tarif no E-101, qui devient le tarif no E-102 de United Van Lines (Canada) Ltd., comportant une augmentation de 8.12% des taux de transport, devant prendre effet le 15 juillet 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Nouvelle publication du tarif no E-1002, qui devient le tarif no E-1003, de Allied Van Lines Ltd., comportant une augmentation de 8.12% des taux de transport, devant prendre effet le 15 juillet 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-40233
30004-418-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande le renouvellement et l'augmentation du taux convenu no 22, C.T.Q. no 4106, selon la procédure prévue à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports du Québec.

Il est demandé que la publication immédiate soit faite à la *Gazette officielle du Québec*, en raison de la période d'attente de 21 jours exigée après la première publication.

A. Au nom de Brazeau Transport Inc., Champlain Sept-Iles Express Interprovin-

cial Inc., Direct Winters Transport Ltd., (participant au transport depuis Montréal seulement), Glengarry Transport Ltd., Inter-City Truck Lines Ltd., Kingsway Transports Ltd., Maislin Transport Ltd., R. Martel Express Ltée., Motorways (Ontario) Ltd., Overland Western Ltd., Overnite Express Ltd., Reliable Transport Ltd., Smith Transport Co. Ltd., Thibodeau-Finch Express Ltd.

Pour le compte de la Steel Company of Canada Ltd.

B. (1) Désignation du transport

(*a*) Articles en fer ou en acier selon la liste générale, numéro 7150 de la C.T.T.B., tarif 15-L.

(*b*) Brique réfractaire sur palettes ou patins, avec d'autres produits réfractaires.

C. (1) Ville ou endroit depuis lesquels le taux est applicable

(*a*) Articles décrits en B (1) (a).depuis Hamilton (Ont.)

(*b*) Articles décrits en B (1) (b) depuis Marelan, Kilmar et Montréal (Qué.)

(*c*) Articles décrits en B (1) (a) et (b) depuis Montréal (Qué.)

(2) Ville ou endroit vers lesquels le taux est applicable

(*a*) Articles décrits en B (1) (a) à Montréal (Qué.)

(*b*) Articles décrits en B (1) (b) à Hamilton (Ont.)

(*c*) Articles décrits en B (1) (a) et (b) à Toronto et Hamilton (Ont.)

D. (1) Taux convenu applicable

(*a*) Articles en fer ou en acier décrits en B (1) (a)

De: Hamilton (Ont.)	A: Montréal (Qué.)
Taux: 87¢ les 100 livres	Minimum: 70 000 livres

(*b*) Brique réfractaire sur palettes ou patins, avec d'autres produits réfractaires.

De: Marelan (Qué.)	A: Hamilton (Ont.)
Taux: 88¢ les 100 livres	Minimum: 70 000 livres
De: Kilmar (Qué.)	A: Hamilton (Ont.)
Taux: 94¢ les 100 livres	Minimum: 70 000 livres

(*c*) Articles en fer ou en acier décrits en B (1) (a) et brique réfractaire sur palettes ou patins, avec d'autres produits réfractaires.

De: Montréal (Qué.)	A: Hamilton (Ont.)
Taux: 87¢ les 100 livres	Minimum: 70 000 livres

Articles en fer ou en acier décrits en B (1) (a)

De: Montréal (Qué.)	A: Toronto (Ont.)
Taux: 83¢ les 100 livres	Minimum: 70 000 livres

(2) Les taux comprennent une cueillette et une livraison. Pour une ou deux cueillettes ou livraisons supplémentaires, les frais additionnels suivants seront applicables établis selon le poids inscrit complet de la remorque:

Pour une cueillette supplémentaire — 11¢ les 100 livres

Pour deux cueillettes supplémentaires — 19¢ les 100 livres

Pour une livraison supplémentaire — 11¢ les 100 livres

Pour deux livraisons supplémentaires — 19¢ les 100 livres

(3) Les taux mentionnés aux présentes s'appliquent au transport d'exportation, mais si le transporteur doit effectuer le déchargement, des frais supplémentaires de 27¢ les 100 livres seront imposés en sus de tous frais de levage de chargement lourd qui pourraient être encourus.

(4) Les taux s'appliquent seulement à une remorque autorisée à transporter le poids minimum prévu pour ce service par le transporteur à l'expéditeur.

(5) Les taux s'appliquent seulement aux chargements dont les frais de transport sont payés par l'expéditeur.

(6) Des frais de stationnement seront imposés à toutes remorques retenues pendant plus de 24 heures pour effectuer le chargement ou le déchargement, à compter du moment où une remorque est placée à l'endroit désigné par l'expéditeur ou le destinataire, ou à un endroit autre que celui désigné pour effectuer le chargement ou le déchargement, par suite de l'incapacité de l'expéditeur ou du destinataire d'accepter le véhicule.

Après l'expiration du délai sans frais décrit ci-dessus, des frais de stationnement seront imposés comme suit:

Pour les deux premières périodes de 24 heures, ou fraction de ces périodes — $30

Pour le troisième jour et chacun des jours suivants, ou fraction de ces jours (A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) — $43

D. (7) L'expéditeur peut présenter plus d'un connaissement par train de remorques afin de constituer les poids minimums prescrits.

(8) Sauf indication contraire, par les présentes, les taux sont soumis aux règles, taux et règlements des tarifs appropriés de la Canadian Transport Tariff Bureau Association.

Conditions se rattachant au taux convenu

1. L'expéditeur consent à expédier pas moins de 10 000 tonnes des marchandises indiquées au paragraphe B (1) (a) de Hamilton (Ont.) et 10 000 tonnes des marchan-

dises indiquées au paragraphe B (1) (a) et (b) de Marelan ou Montréal ou Kilmar (Qué.) au cours de la période de douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent contrat, et au cours de chacune des périodes successives de douze (12) mois durant lesquelles ce contrat demeure en vigueur.

Rôle M-40234
30004 419-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS' N.
1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif spécial C.T.Q. no 4158, au nom de Overnite Express Ltd.

Augmentation:

Marchandise: Transport général pour le compte de compagnies de chemin de fer

De: Ottawa (Ont.)

A: Maniwaki (Qué.)

Taux: $139,18 par voyage, avec arrêts aux gares de chemin de fer situées sur le parcours compris dans le taux.

Note 1: Transport par camion à ridelles de 18 pieds.

Note 2: Chargement et comptage par l'expéditeur.

Note 3: Le taux s'applique d'une gare à une autre seulement.

Rôle M-40235
30004 420-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif spécial de marchandise, C.T.Q. no 4144, de Laidlaw Transport Ltd.

Augmentation comme suit:

Produits chimiques, savoir: chlorure de sodium, en sacs et en paquets.

De: Goderich (Ont.)

A:		50 000	A:	50 000
Amos	Que.	188	Montréal	146
Aylmer		129	—	*131
Beauharnois		197	Nedelec	131
Bourlamaque		187	Noranda	165
Buckingham		131	Normetal	190
Chelsea		127	Notre-Dame-du-Nord	129
Fort-Coulonge		151	Palmoralle	177
Gatineau		127	Quoyon	135
Gracefield		146	Rouyn	165
Hull		126	St.-Bruno-de-Guigues	131
La Reine		188	St.-Eugène	131
La Sarre		185	Senneterre	198
Lorrainville		135	Shawville	144
Low		140	Taschereau	186
Macamic		180	Temiskaming	130
Malartic		181	Thurso	134
Maniwaki		154	Val-d'Or	187
Masson		131	Ville-Marie	129
Messines		151		
Montebello		140		

* Minimum 70 000 livres

Produits du papier, savoir: Sacs

De: St-Lambert (Qué.) A: Goderich (Ont.) Taux: 188 Minimum: 40 000

Graines, savoir: gazon, pelouse, en sacs et en paquets.

De: Baden	A: Montréal (Qué.)	Taux: 132	Minimum: 40 000
Crediton		132	40 000
Exeter		132	40 000

De: Exeter

A:	40 000	A:	40 000
Amos	198	Rouyn	191
Daveluyville	198	St-Jean	189
Drummondville	191	Sherbrooke	183
Granby	189	Thetford Mines	198
Joliette	189	Trois-Rivières	208
Lachute	177	Val-d'Or	198
La Sarre	198	Victoriaville	198
Lévis	208	Ville-Marie	177
Plessisville	198		

Rôle M-40236
30004 421-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire

On demande le renouvellement et l'augmentation du taux convenu no 7, C.T.Q. no 4109, selon la procédure prévue à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports du Québec.

Il est demandé que la publication immédiate soit faite à la *Gazette officielle du Québec*, en raison de la période d'attente de 21 jours exigée après la première publication.

Au nom de Bellechasse Transport, Direct Motor Express (Québec) Ltd., Direct Winters Transports Ltd., Guilbault Transport Inc., Husband Transport Ltd., Kingsway Transports Ltd., Maislin Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Overland Western Ltd., Smith Transport Co. Ltd., Thibodeau-Finch Express Ltd., L. Thibodeau Transport Inc., Toronto-Peterborough Transport Co. Ltd.

Pour le compte de Canadian Glassine Company Ltd.,

Papier: Glassine

De: Ville de Québec

A:

(A) Brampton, Burlington, Hamilton, Ont.

Minimum	Taux
22 000 livres	2,23 les 100 livres
30 000	1,69
40 000	1,56

(B) Cobourg, Ont.

22 000 livres	2,13 les 100 livres
30 000	1,63
40 000	1,52

(C) Guelph, Ont.

22 000 livres	2,38 les 100 livres
30 000	1,94
40 000	1,69

(D) London, Ont.

Minimum	Taux
15 000 livres	2,97 les 100 livres
22 000	2,52
30 000	1,95
40 000	1,83

(E) Ajax, Newmarket, Peterborough, Whitby

22 000 livre	2,22 les 100 livres
30 000	1,69
40 000	1,56

(F) Toronto, Malton, Mississauga, Ont.

15 000 livres	2,77 les 100 livres
22 000	2,13
30 000	1,63
40 000	1,52

Note 1: Lorsque les chargements comportent plus d'une livraison, la plus considérable et la suivante seront imposées au taux applicable au chargement. Les livraisons supplémentaires seront imposées au taux applicable au chargement plus 46¢ les 100 livres. Les frais minimums par livraison ne seront pas inférieurs aux frais prévus par la Règle 115 du tarif de classe 10-E de la C.T.T.B.

Note 2: Les taux suivants sont applicables aux expéditions destinées aux localités situées au-delà de Toronto et s'ajoutent aux taux par chargement applicables à Toronto (Ont.) afin d'établir des taux entier-parcours à partir de la ville de Québec.

De Toronto		Taux	Minimum
A Ajax	)	1,82	2 000
Bradford	)	1,29	5 000
Brantford	)	0,84	10 000
Burlington	)		
Cobourg	)		
Hamilton	)		
Newmarket	)		
Peterborough	)		
Stoney Creek	)		
Whitby	)		
A Brampton	)	1,34	9 000
Markham	)	1,05	15 000
		0,64	10 000

De Toronto		Taux	Minimum
A Crumlin	)	2,56	2 000
London	)	2,22	5 000
		1,35	10 000
A Guelph		2,19	2 000
		1,76	5 000
		1,10	10 000
A Oakville		1,57	2 000
		1,05	5 000
		0,76	10 000

Rôle M-40366
M-000383-2-DT
MEDICAR SERVICE LIMOUSINE ENRG.
2930, rue Goyer
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

Transport de personnes handicapées:

16 $ par heure par personne

Les samedi et dimanche ainsi que les jours de fête et après 6 heures du soir, le tarif sera de 24 $.

Rôle M-40367
M-600342-2-D
AUTOMOBILE D.K. (1976) INC.
D.K. AUTOMOBILE (1976) INC.
4815, chemin Buchan
Montréal, Qué.
H4P 1S4
Requérante

La requérante demande le renouvellement de son permis expiré, qui se lisait comme suit:

Location de véhicules de promenade à long terme et à court terme

Location de camions à long terme et à court terme

Rôle M-40368
M-600001-17-D
TILDEN RENT A CAR COMPANY
1200, rue Stanley
Montréal 110, Qué.
H3B 2S8
Requérante

La requérante demande à être autorisée à faire de la location de mini-bus (entre 12 et 15 passagers) au public en général au:
8300, boulevard Ray-Lawson, ville d'Anjou, Qué.;
1200, rue Stanley, Montréal, Qué.;
310, boulevard Décarie, Montréal, Qué.;
1000, boulevard Taschereau, ville Lemoyne, Qué.

Rôle M-40369
M-304648-1-D
HOWIE SCANNELL ENTERPRISES LIMITED
290, Alliance Road
Milton, Ontario
Au Québec:
1030, Cherrier, suite 210
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2L 1H9

Description de la demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:
Transport de ménages et d'ameublements usagés dans des véhicules spécialement agencés et utilisés à cette fin, conformément à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
1. Transport restreint - longue distance - route
1. De la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec et retour. Origine ou destination: tous les points des provinces et territoires du Canada situés à l'ouest de la province de Québec.
2. Transport restreint - longue distance - route
2. De tous les points situés dans la province de Québec à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous les ports de sortie) et retour. Destination ou origine: tous les points des provinces du Canada situés à l'est de la province de Québec.
3. Transport restreint - longue distance - route - corridor
3. De la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous les ports de sortie), et retour. Destination ou origine: tous les points des provinces et territoires du Canada autres que ceux de la province de Québec.
Restriction:
En donnant les services autorisés aux clauses 1, 2 et 3 de ce permis, le détenteur ne sera pas autorisé à desservir les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord et Gaspé-Sud.
Condition:
1. Les services autorisés aux clauses 1, 2 et 3 de ce permis devront être exploités concurremment avec le permis X-2587 émis par L'O.H.T.B.

Rôle M-40370
M-304685-2-D
TRANSPORT ROLAND ROCHON ENRG.
(Dame Simone Rochon ès qualités délégataire universel)
5995, rue Boyer
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2S 2H8

La requérante détenant le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal à Québec, Lévis, Ste-Croix-de-Lotbinière, St-Lambert-de-Lévis et St-Agapit, pour le transport de fleurs coupées ou en pots et accessoires refusés pour le compte de Dale's William Corrigan Investment Ltd.
Restriction
Un seul camion d'une tonne maximum s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'enlever la restriction et d'ajouter le droit additionnel suivant:
Droit additionnel:
À l'occasion du service ci-haut mentionné le requérant pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Rôle M-40371
M-300447-15-D
(6577-V)
ASBESTOS EXPRESS LTEE
C.P. 71
Asbestos
(Richmond) Qué.
J1T 2M9
Voiturier-remorqueur
Q-300228 8-D
(5840-V)
LA MAURICIE TRANSPORT LTEE
395, 126e Rue
Shawinigan-Sud
(Champlain) Qué.
G9P 3W9
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur, Asbestos Express Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement
Transport par remorquage pour tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: La Mauricie Transport Ltée, détentrice du permis Q-300228, (5840-V), qui agira comme voiturier-roulier sur toutes les clauses du permis de celui-ci.

Rôle M-40373
M-300365-12-D
(4506-V)
TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC.
350, rue Carreau
St-Jean
(St-Jean) Qué.
J3B 6Z1

La requérante, détentrice du permis M-300365 (4506-V), des dossiers de la Commission des transports du Québec et dont la clause suivante se lirait:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Chambly à toutes les localités situées dans un rayon de 150 milles, pour le transport de cabinets de cuisine, pour le compte de Gregg Cabinet Co. Ltd. demande la modification de cette clause, pour que l'étendue du rayon soit de 350 milles, ladite clause se lira ainsi:

De Chambly à toutes les localités situées dans un rayon de 350 milles, pour le transport de cabinets de cuisine, pour le compte de Cregg Cabinet Co. Ltd. et sa filiale, Gregg Board Limited, ainsi que les accessoires ci-rapportant et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Rôle M-40374
M-303558-2-D
MANITOULIN TRANSPORT LIMITED
Gore Bay
Ontario
Au Québec:
465, St-Jean
Suite 605
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne - contrat

De la frontière Québec-Ontario (tout port d'entrée) à Ville-Marie et à tout point situé dans les comtés d'Abitibi et de Témiscamingue, pour le transport de ciment par véhicules-citernes pour le compte de Canada Ciment Lafarge Limited et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Point d'origine: Les installations de Canada Ciment Lafarge Ltd. situées à Whitefish Indian Reserve dans le district de Manitoulin.

Rôle M-40375
M-304598-1-D
CHARTRAND, PIERRE
Chemin Prud'homme
Cantley
(Hull) Qué.
J0X 1L0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de donner le service suivant:

Livraison quotidienne du «Journal de Montréal» pour chacun des dépositaires, situé dans les villes de Hull et Aylmer pour les Messageries Dynamiques.

Rôle M-40376
M-303050-2-D
(24937-V)
COACHE, GILLES
94, rang St-André
Napierville
(Napierville) Qué.
J0J 1L0

La requérante qui détient un permis dont la clause se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon

De Napierville à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles des limites de ladite municipalité, pour le transport d'animaux vivants.

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que cettedite clause se lise désormais ainsi:

Transport restreint - longue distance - rayon

De Napierville à tout point dans une distance ne dépassant pas deux cent (200) milles des limites de ladite localité, et retour, pour le transport d'animaux vivants.

De plus, la requérante demande à la Commission d'ajouter à son permis l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire

Dans Napierville et de tout point à tout point dans une distance ne dépassant pas soixante-quinze (75) milles des limites de ladite localité, pour le transport d'animaux vivants.

Rôle M-40377
M-304671-2-D
NETTOYAGE DE RESERVOIRS INDUSTRIELS I.T.C. INC.
I.T.C. INDUSTRIAL TANK CLEANING INC.
7335, rue Guy
Ville d'Anjou
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1K 2V2

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

1. Transport restreint - Service local - Citerne -
1. Montréal métropolitain
2. Transport restreint - longue distance - territoire - citerne
2. De tout point à tout point dans le territoire de la province de Québec.

Dans les deux cas, pour le transport de déchets spéciaux et autres auxquels ne s'applique pas le Règlement sur le transport des déchets (A.C. 3707-78 du 30 novembre 1978)

Droit additionnel:

La détentrice est autorisée à utiliser des camions ordinaires pour le transport de déchets ne pouvant se faire par citerne.

Rôle M-40378
M-304666-2-D
TRANSPORT M.D.P. INC.
9112, rue Louisianne
St-Léonard
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1P 2P5
Voiturier-remorqueur
M-301492-19-D
(20426-V)
R. MARTEL EXPRESS LIMITEE
350, rue Carreau
St-Jean
(St-Jean) Qué.
J3B 2G4
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques, vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: R. Martel Express Limitée, détentrice du permis M-301492 (20426-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera donné en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-40379
M-304661-2-D
JEAN-LOUIS TURCOTTE ENRG.
(Turcotte, Jean-Louis)
Desmaraisville, Baie James
(Territoire-du-Nouveau-Québec) Qué.
J0Y 1H0

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire

De tout point à tout point dans les comtés d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest, de Rouyn-Noranda et du territoire de la Baie James, pour le transport d'équipement de chasse et de pêche.

Restriction:

Le service de transport sera donné uniquement aux autochtones de la bande de Waswanpi.

Rôle M-40380
M-000214-21-D
SERVICE D'AUTOBUS SCOLAIRE UNIK INC.
601, rue St-Patrick
LaSalle, Qué.
H8R 1S1
Requérante

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

La requérante demande à la Commission des transports du Québec le renouvellement de son permis pour l'année scolaire 1979-80 d'effectuer le transport des enfants de leurs résidences, aux écoles suivantes:

Collège Stanislas, 780, Dollard, Outremont; Cours Châteaubriand, 4119, Madison; St-Laurent Nursery, 1600, de l'Eglise, St-Laurent; Académie Michèle-Provost, 1517, des Pins; Villa Ste-Marcelline, 815, Upper-Westmount; The Priory School, 3120, The Boulevard; St-George's School, 3685, The Boulevard; Notre-Dame-de-Sion, 825, Gratton, St-Laurent; Notre-Dame-de-Sion, 4119, Madison; Collège Marie-de-France, 4635, chemin Reine-Marie, pour les districts suivants: ville St-Laurent, ville Mont-Royal, Outremont, Westmount, Hampstead, Côte-St-Luc, Montréal-Ouest, ville LaSalle, Verdun et dans le quadrilatère borné par les rues suivantes: est et ouest: Georges V et boulevard LaSalle nord et sud: boulevard Gouin et fleuve St-Laurent dans le district de Montréal, Qué.

Rôle M-40391
M-000196-5-D
GRIMES, NEIL
143, rue St-Patrick
St-Colomban, Deux-Montagnes
Qué. J0R 1N0
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation de donner le même service pour lequel un permis lui avait été émis et valide jusqu'au 12-7-79.

Transport saisonnier - catégorie Economique

Transport de personnes devant participer à des activités collectives, soit des activités de caractère religieux, éducatif, culturel, sportif ou récréatif depuis St-Colomban (à l'exclusion de Ste-Scholastique) jusqu'à des points situés dans la province de Québec (exception: Mirabel) et retour, conformément à l'article 2.72.2 du Règlement no 2.

Rôle M-40392
M-000208-6-D
LES AUTOBUS JODOIN LTEE JODOIN BUS LTD.
9, rue Vincent
Varennes, Verchères
Qué. J0L 2P0
Requérante

Règlement 19 -transport saisonnier - catégorie Economique

Transport d'enfants de 3 à 7 ans, de leur domicile situé dans la ville de Varennes bornée au nord par le fleuve St-Laurent, au sud par la municipalité de Ste-Julie, à l'est par la municipalité de Verchères et à l'ouest par la ville de Boucherville, et fréquentant aller et retour, l'école Atelier pour tout-petits, rue de la Fabrique, Varennes, Qué.

Ce service est offert pour la période de septembre 1979 à juin 1980.

Rôle M-40397
M-200435-2-D
MONAST, ANDRE
380, Villeneuve
St-Hyacinthe (St-Hyacinthe) Qué.
J2T 2H6
Requérant

Le requérant se prévalant de l'article 2.72.8 demande l'annulation de son permis M-200435-001 pour l'agglomération A-39 St-Hyacinthe, décision MPT-1938, cause MT-1438, en date du 21 novembre 1973.

Rôle M-40398
M-206455-3-D
KAHANSKI, GERALD
3747, Mackenzie
Montréal, Qué.
H3S 1E4
Requérant-cédant
M-206842-004-4-D
KOVARI PETER
6826, Korczak Cr.
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 2W5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206455-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40399
M-200081-2-D
LAURIN, EUCLIDE
954 Rose-de-Lima
St-Vincent-de-Paul, Laval
H7E 2S6
Requérant-cédant
M-209473-002-2-D
TAXIS C.E.L. LIMITEE
322, de l'Etoile
Laval-des-Rapides, Laval
H7N 4T9
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200081-001 pour l'agglomération A-8 Laval, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-40400
M-200851-2-D
CHAPDELAINE, BERNARD
530, Principale
St-Rock-de-Richelieu, Richelieu
Qué.
J0L 2M0
Requérant-cédant
M-209492-001-1-D
DANIS, MME NICOLE P.
422, Desiré
St-Joseph-de-Sorel, Richelieu
Qué.
J3R 3E1
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200851-001 pour l'agglomération A-16 Sorel, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-40411
M-201900-4-D
GAGNON, RAYMOND
7242, Verdier
St-Léonard, Qué.
H1S 2H4
Requérant-cédant
M-209490-001-1-D
CHARBONNEAU, GASTON
137, 59e Avenue
St-Eustache (Deux-Montagnes)
Qué.
J7P 3M4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201900-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40412
M-207870-2-D
MEUNIER, JEAN-MARC
252, Brisson
Maniwaki (Gatineau) Qué.
J9E 1Y3
Requérant-cédant
M-209499-001-1-D
MEUNIER, JEAN-YVES
205, Cartier
Maniwaki (Gatineau) Qué.
J9E 1R2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207870-001 pour la région Maniwaki 07-7842 V demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40413
M-204016-2-D
LALANDE, ROYAL
3040, Louis-Paré, app. 6
Lachine, Qué.
H8S 1L1
Requérant-cédant
M-209504-001-1-D
REID, BERNARD
26, Botrel
Châteauguay, Qué.
J6J 2K6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204016-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40414
M-203787-3-D
LEMIEUX, JULES
2914, Grand-Boulevard
St-Hubert (Chambly) Qué.
J4T 2K9
Requérant-cédant
M-206310-006-6-D
AMABILI, BRUNO
5906, Upper Lachine, app. 3
Montréal, Qué.
H4A 2C1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203787-002 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40415
M-209033-2-D
KHAN, MME SHAHNOOR
5376, Wellington
Verdun, Qué.
H4H 1N2
Requérante-cédante
M-209502-001-1-D
MAKASSABO YERAMIA MEXACO
4302, Dudemaine
Montréal, Qué.
H4J 1M7
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209033-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40416
M-200351-2-D
PANAGIOTOPOULOS, NIKOLAS
1490, Painter Circle, app. 15
St-Laurent, Qué.
H4L 3C3
Requérant-cédant
M-209496-001-1-D
LABADY, CALIXTE
3215, boul. Shaughnessy, app. 1
Montréal Qué.
H2A 1J5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200351-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40417
M-208757-2-D
NADEAU, LEOPOLD
51, Nadeau
La Plaine (L'Assomption) Qué.
J0N 1B0
Requérant-cédant
M-209508-001-1-D
TAXIS PIERRE PAUL INC.
2645, Dandurand, app. 3
Montréal, Qué.
H1Y 1S6
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208757-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-40418
M-205604-4-D
PIERPAOLI, FRANCO
2420, Harrigan
LaSalle, Qué.
H8N 2H4
Requérant-cédant
M-209505-001-1-D
LABARRE, JOSEPH
520, boul. Robin, app. 105
Laval-des-Rapides, Laval, Qué.
H7N 1W6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205604-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40421
M-205643-3-D
DAMATO, RALPH
1090, Allard
Verdun, Qué.
H4N 2C6
Requérant

Le requérant demande le retrait de la reconnaissance de la Ligue nouvelle des propriétaires de taxis de Montréal Inc. M-20011 par la Commission des Transports du Québec.

Rôle M-40422
M-205610-3-D
GERARD CLEMENT TAXI ENR.
(Clément Gérard)
151, Harold
Gatineau (Hull) Qué.
J8P 4S2
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de Gatineau 07-7905, sous le numéro de permis M-205610-003.

Rôle M-40423
M-205610-2-D
GERARD CLEMENT TAXI ENR.
(Clément Gérard)
151, Harold
Gatineau (Hull) Qué.
J8P 4S2
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de Gatineau 077905, sous le numéro de permis M-205610-002.

Rôle M-40424
M-209485-001-1-D
LES PLACEMENTS G.B.L. INC.
875, Gratton
Buckingham (Papineau) Qué.
J8L 1X7
Requérante

La requérante demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Gatineau 07-7905-VC et Buckingham 07-7533-VC, sous le numéro de permis M-209485-001.

Rôle M-40425
M-200377-2-D
BADRAN, GEORGES
1853 A, St-Thimothée
Montréal, Qué.
H2L 3P4
Requérant-cédant
M-209501-001-1-D
MACEDO, MME MARIA JOSE
5298, de l'Esplanade
Montréal, Qué.
H2T 2Z5
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200377-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-40426
M-200568-11-D
BIRCHLER, ROLF
625, ouest, St-Paul
Montréal, Qué.
H3C 1M1
Requérant-cédant
M-209493-001-1-D
NOCERA, HERVE
540, de Chamonix, app. 8
Laval-des-Rapides (Laval)
Qué.
H7N 5G7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200568-006 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40427
M-208602-4-D
VASQUEZ, ALBERT
4600, Royal Avenue
Montréal, Qué.
H4A 2M8
Requérant-cédant
M-209494-001-1-D
PARKINS, MME SHEILLA
5120, Earnscliffe, app. 2702
Montréal, Qué.
H3X 2P6
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208602-002 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-40430
M-207830-3-D
FABER, ROGER
85, rang de la Montagne
Mont-St-Grégoire
(Iberville) Qué.
J0J 1K0
Requérant-cédant
M-209498-001-1-D
AHMARANI, ANTOINE
350, Lague, app. 6
Farnham
(Missisquoi) Qué.
J2N 1L8
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207830-002 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40431
M-208941-2-D
PICHER, JEANNOT
101, de Muy
Boucherville (Chambly) Qué.
J4B 4T2
Requérant-cédant
M-209545-001-1-D
COALLIER, RICHARD
570, St-Sacrement
Boucherville (Chambly) Qué.
J4B 3L2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208941-001 pour l'agglomération A-1 Boucherville demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40432
M-208563-3-D
CALOUETTE, MARCEL PATRICK
9016 A, Lionel-Groulx
St-Léonard, Qué.
H1R 3K9
Requérant-cédant
M-209491-001-1-D
MARTIN, VALMONT
1897, Florent
Lachenaie (L'Assomption)
Qué.
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208563-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-40435
M-304684-2-D
LES TRANSPORTS REMI ROULEAU INC.
REMI ROULEAU TRANSPORT INC.
1442, place Cicot, St-Bruno
(Chambly) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301108-18-D
(17376-V)
KINGSWAY FREIGHTLINES LIMITED
212, 24th Street, N.-E.
Calgary, Alberta
Au Québec:
10525, côte de Liesse, Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Kingsway Freightlines Limited, détentrice du permis M-301108 (17376-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-40436
M-304662-2-D
ROGER DION & FILS INC
St-Alphonse-de-Granby
(Shefford) Qué.
J0E 2A0

Transport restreint - longue distance - rayon
Contrat de Granby à toutes les fermes des cultivateurs membres de la Coopérative agricole de Granby situé dans un rayon de 50 milles de ladite ville, pour le transport d'engrais chimique en vrac et pour tirer des épandeurs contenant de l'engrais chimique en vrac et pour tirer des réservoirs contenant de l'azote liquide en vrac, et retour vide pour le compte de Coopérative agricole de Granby.
Les épandeurs et les réservoirs sont la propriété de l'expéditeur.

Rôle M-40437
M-304684-3-D
LES TRANSPORTS REMI ROULEAU INC.
REMI ROULEAU TRANSPORT INC.
1442, place Cicot, St-Bruno
(Chambly) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-300103-12-D
(870-V)
GEO A. HALL CARTAGE CO. LTD.
1281, rue Condé, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H3K 2E5
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Geo A. Hall Cartage Co. Ltd., détentrice du permis M-300103 (870-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon les clauses *a*) et *b*) du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-40439
M-300822-7-D
(14344-V)
MANIWAKI MONTREAL TRANSPORT LTEE
302, des Oblats, C.P. 778
Maniwaki
(Gatineau) Qué.

La requérante, détentrice du permis no 14344-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser des véhicules de type isotherme sur les clauses *b*), *d*) et *e*) dudit permis.

Rôle M-40440
M-304660-1-D
LES DEMENAGEMENTS LUCIEN DESJARDINS ENR.
(Desjardins, Lucien)
5855, de Laroche
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2S 2C8

La requérante, Les déménagements Lucien Desjardins Enr., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir les services suivants:
Transport restreint spécialisé - service local article 51
Montréal métropolitain pour le transport de meubles de ménage par camion ordinaire
Transport restreint spécialisé - longue distance - rayon - article 51
Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles pour le transport de meubles de ménage par camion ordinaire.
Restriction:
Pas de tracteur-remorque

Rôle M-40441
M-300756-6-D
(13301-V)
N. NOURY TRANSPORT INC.
1040, rue Principale
St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette) Qué.
J0K 1C0

La requérante, dont la clause se lit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De l'usine de la Coopérative agricole de Granby située à St-Charles-Borromée aux usines ou entrepôts de la Coopérative agricole de Granby situés à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Ste-Anne-de-la-Pérade, Louiseville, St-Germain-de-Grantham, St-Aimé, Granby et Lawrenceville, et retour, pour le transport de produits entrant dans la composition des produits laitiers et de la machinerie servant exclusivement à la fabrication desdits produits laitiers.
Restriction:
Les produits laitiers mentionnés aux permis excluent le transport du lait et de la crème.
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour qu'à l'avenir ladite clause se lise comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De l'usine de la Coopérative agricole de Granby située à St-Charles-Borromée aux usines ou entrepôts de la Coopérative agricole de Granby situés à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Ste-Anne-de-la-Pérade, Louiseville, St-Germain-de-Grantham, St-Aimé, Granby et Lawrenceville, et retour, pour le transport de produits entrant dans la composition des produits laitiers et de machinerie servant exclusivement à la fabrication desdits produits laitiers.

Rôle M-40443
M-304636-1-D
RICHARD & CAMERON DEMENAGEMENT ENR.
7071, boul. Bourque
Rock Forest
(Sherbrooke) Qué.
J0B 2J0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

1. Transport restreint - service local

1. Rock Forest et tous les endroits situés dans un rayon de (5) cinq milles pour déménagement.

2. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

2. De Rock Forest à tous points situés dans la province de Québec pour le transport de marchandises pour le compte de la Grange à Pierre Ltée.

3. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

3. De Deauville à tout endroit situé dans la province de Québec pour le transport de marchandises (meubles) pour le compte de Le Meuble rustique (Deauville) Inc.

Rôle M-40444
M-300084-25-D
(659-V)
SMITH TRANSPORT CO. LTD.
150, Commissioners Toronto, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse, Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8

La requérante désire être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - véhicules isothermes

De la frontière Québec-Nouveau-Bunswick (tous ports d'entrée) à destination de Carleton dans le comté de Bonaventure et retour, par le transport de viande de volaille fraiche dans des véhicules isothermes, pour le compte de Nadeau Poultry Farms Ltd. Origine et/ou destination de la marchandise au Nouveau-Brunswick: Campbellton.

Rôle Q-19510
Q-203,042-2-D
CYR, SIMONE POITRAS
12, parc de l'Amitié
Notre-Dame-du-Portage
(Rivière-du-Loup)
Qué.
G0L 1Y0
Requérant-cédant
Q-203,154-1-D
ROULEAU, NORMAND J.
80, parc de l'Amitié
Notre-Dame-du-Portage
(Rivière-du-Loup)
Qué.
G0L 1Y0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Cyr, Simone Poitras demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Rouleau, Normand J. le permis Q-203,042-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rivière-du-Loup A-13.

Rôle Q-19517
Q-300,320-39-DT
(8642-V)
GOSSELIN EXPRESS LTEE/ GOSSELIN EXPRESS LTD
141 sud, boul. Smith
Thetford Mines
(Mégantic) Qué.
G6G 5T4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'une fixation des taux à contrat pour les expéditeurs suivants: Emile Couture T.M. Ltée, Apalache Industries Ltée, Les Produits Bellevue Ltée, Bervac Inc.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux tarifs en s'adressant à la C.T.Q.

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour que la Commission détermine la date de la mise en vigueur des taux de ces contrats.

Rôle Q-19518
Q-300,124-10-DT
(2214-V)
R.B.R. TRANSPORT INC.
2237, terrasse Cadieux
Beauport, Qué.
G1C 1Z6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'une fixation de taux de volume pour le transport de marchandises selon son permis no 2214-V.

Elle demande aussi que les taux du recueil de tarif no 5677 s'appliquent pour le transport de marchandises générales.

La requérante demande aussi que cette décision devienne exécutoire dès que rendue et ce, en vertu de l'article 2.58.1.

Les intéressés peuvent consulter les taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-19519
Q-000528-3-D
PELLETIER, PIERRE
630, rue Roby
Drummondville
(Drummond) Qué.
J2C 5P1
Requérant

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Prenez avis que monsieur Pierre Pelletier dépose à la Commission des transports du Québec une demande de permis saisonnier du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980, pour le transport d'enfants de garderie. Ce transport se fera dans Drummondville, Drummondville-Sud, Saint-Charles-de-Drummond, Saint-Joachim, Saint-Majorique, Saint-Nicéphore, Saint-Germain de Grantham, Wickham. De plus, le mini-bus pourra me servir de véhicule de promenade. Les frais maximum de transport seront de 1 $ le voyage simple.

Rôle Q-19520
Q-600451-1-D
J.M. SIMARD LTEE
123, des Frontières
Rivière-Bleue (Témiscouata) Qué.
G0L 2B0

Nouvelle demande de permis de location:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de location de véhicules de promenade et de commerce à court terme et à long terme.

Rôle Q-19521
Q-000486-2-D
SERVICE D'AUTOBUS CYR & CHOUINARD ENR.
(en société)
Anse-aux-Gascons
(Bonaventure) Qué.
G0C 1P0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Economique qui se lit comme suit:
Service: Transport d'élèves le midi, de l'école polyvalente Mgr-Sévigny, annexes A et B à leur résidence située à Newport-Est et Ouest, et retour à ladite école.

Rôle Q-19522
LOCATION A. LESAGE INC.
385, 122e Rue
Shawinigan-Sud (Champlain)
Qué.
G9P 3N5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir la fixation de son nouveau tarif numéro 3-X en remplacement de tout autre tarif.
La requérante demande l'application de l'article 2.58.1, afin que la Commission détermine elle-même la date de la mise en vigueur de son nouveau tarif numéro 3-X.

Rôle Q-19523
Q-600,166 2-DT
LETOURNEAU, ROBERT
54, d'Iberville
Lauzon (Lévis) Qué.
G6V 3C9

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour la location de camions à court terme. Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

Camions	*Par jour*	*du mille*	*Long*	*Large*	*Hauteur*
Pick-Up 1/2 tonne	22,50 $	0,20 $	8'	56"	2'
Pick-Up 3/4 tonne	22,50	0,20	8'	56"	2'
Fourgon 1 tonne	29,50	0,22	12'	8'	8'
Camion 2 tonnes	36,50	0,25	13'	7'	7'
Camion 3 tonnes	37,50	0,29	16'	8'	8'
Camion 4 tonnes	38,50	0,29	18'	8'	8'
Camion 5 tonnes	39,50	0,29	20'	8'	8'

Frais additionnels: Monte-Charge 8,50 $ par jour
(Assurance 6,00 $ par jour)
(montant déductible 250 $)

Vu l'urgence, le requérant demande le pouvoir de bénéficier de l'article 2.58.1 du Règlement 2, afin que la Commission détermine la date de la mise en vigueur.

Rôle Q-19524
Q-000081-18-D
(1588-A)
ALIDE A. DESAULNIERS INC.
45, rue Desaulniers
St-Boniface-de-Shawinigan
(St-Maurice) Qué.
G0X 2L0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Alide A. Desaulniers Inc., 45, rue Desaulniers, St-Boniface-de-Shawinigan, Qué., s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vue d'obtenir un permis de transport saisonnier catégorie Economique et qui se lit ainsi:
Transport d'étudiants du niveau secondaire, le midi, de la Polyvalente Val-Maurice et l'école secondaire Montford situées à Shawinigan-Sud, à destination de leur résidence respective située à Shawinigan-Sud, Mont-Carmel, St-Boniface, Baie-Shawinigan et retour.
Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance générale numéro 17, en ce qui concerne les voyages spéciaux ou à charte-partie.
Durée du permis: du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980.

Rôle Q-19525
Q-000557-1-D
BELANGER, JEAN-YVES
C.P. 431
Bonaventure
(Bonaventure) Qué.
G0C 1E0
Requérant

Demande un permis de transport de personnes:
Classe: Autobus
Service: Effectuer des voyages spéciaux ou à charte-partie;
Transport du public pour fins d'activités sportives et sociales avec point de départ de Bonaventure à tout autre endroit dans la province où il y a participation des citoyens de Bonaventure à ces activités sportives et sociales.
Véhicule utilisé: 1978, G.M.C. Bluebird, série TSE6381555923.

Rôle Q-19526
Q-000551-1-D
LES TOURS ILES-AUX-COUDRES INC.
245, Principale
St-Joseph-de-la-Rive
(Charlevoix-Ouest) Qué.
G0A 3Y0
Requérante

Demande un permis de transport touristique:
Les Tours Iles-Aux-Coudres Inç. s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un service de transports de personnes selon le Règlement 18 de la Loi des transports du Québec.
Ce service de transport touristique s'accompagne pour tous les tours décrits; d'un guide, d'information sur bande sonore (information historique, culturelle et socio-économique) et de documentation remise aux touristes.
Tour no 1:
Ile-aux-Coudres: (Pointe-au-Pic, St-Irénée, les Eboulements, St-Joseph-de-la-Rive, Ile-aux-Coudres).
Tour no 2:
Tour Tadoussac: (Pointe-au-Pic, Malbaie, Cap-à-l'Aigle, St-Fidèle, Port-au-Persil, Port-au-Saumon, St-Siméon, Baie-Ste-Catherine et Tadoussac).
Tour no 3:
Grand tour: (Pointe-au-Pic, Clermont, Notre-Dame-des-Monts, St-Agnès, St-Aimé-des-Lacs, St-Hilarion, St-Urbain, Baie-St-Paul, Les Eboulements, St-Joseph-de-la-Rive et St-Iréné).
Tour no 4:
Tour Baie-St-Paul: (Tour de ville de Baie-St-Paul et banlieue).
Tour no 5:
Tour de l'île: (Tour de l'Iles-aux-Coudres).
Tour numéro un (1):
Tour de l'Iles-aux-Coudres
Lieu de départ: Pointe-au-Pic
Temps du tour: Huit heures (8)
Itinéraire: St-Irénée; village sur les rives du St-Laurent
Eboulements; mont Latourelle, Moulin Laterrière, Vieille Maison, côte de Misère.
Demande de permis de transport touristique: page 2.
St-Joseph-de-la-Rive; Cascade, papeterie, St-Gilles, église de la paroisse.
Ile-aux-Coudres: musée Mont-St-Louis, Maison Leclerc, Moulin à l'eau (1824), Moulin à vent (1830), extraction de la tourbe, mouillage historique des Français (St-Bernard), Chapelle de procession (1806-1836) — (classées) Maison Bouchard (classée), Maison Normande.
Traversier entre Ile-aux-Coudres et St-Joseph-de-la-Rive.
Conditions et restrictions:
Ce service sera opéré sur demande de mai à octobre chaque année avec un minimum de huit (8) personnes.
Le lieu de départ se fait à partir des demandes du requérant sur les limites du comté de Charlevoix.
Tarif:

Groupe de 8 ou 9 personnes	26 $ par personne
Groupe de 10 ou 11 personnes	24 $ par personne
Groupe de 12, 13 ou 14 personnes	22 $ par personne
Groupe de 15 personnes ou plus	20 $ par personne

Enfants de moins de douze ans accompagnés de leurs parents: mi-tarif.
Tour numéro deux (2): Tour Tadoussac
Temps du tour: Huit heures (8)
Itinéraire:
Pointe-au-Pic
Malbaie; halte
Cap-à-l'Aigle; Cascade, pêche à l'éperlan
St-Fidèle; chutes, quai
Port-au-Saumon; centre écologique
St-Siméon; halte
Demande un permis de transport touristique: page 3.
Baie-Ste-Catherine; halte, village à l'embouchure du Saguenay Tadoussac; Eglise la plus ancienne en Amérique (1747) quai. Traversée sur le Saguenay.

Conditions et restrictions:

Ce service sera opéré sur demande de mai à octobre chaque année avec un minimum de huit (8) personnes.

Le lieu de départ se fait à partie des demandes du requérant sur les limites du comté de Charlevoix.

Tarif:

Groupe de 8 ou 9 personnes	26 $ par personne
Groupe de 10 ou 12 personnes	24 $ par personne
Groupe de 13 ou 14 personnes	22 $ par personne
Groupe de 15 personnes ou plus	19 $ par personne

Enfants de moins de douze ans accompagnés de leurs parents: mi-tarif.

Tour numéro trois (3): Grand tour

Temps du tour: Huit heures (8)

Itinéraire:

Pointe-au-Pic; aire de repos, musée Laure-Conan, musée Canadien

Clermont; montagne de la Croix, chutes Nairn et Snigole

Notre-Dame-des-Monts; festival de la Moustique

Ste-Agnès; Eglise en bois (1838) (classée)

St-Aimé-des-Lacs

St-Hilarion; église en pierre des champs

St-Urbain; parc des Laurentides, Mont-du-lac-des-Cygnes

Baie-St-Paul; chute du bas de la Baie, collection Girard Tremblay, festivités, Moulin du ruisseau Michel (St-Joseph-de-Pérou, 1725), Moulin de la Rémi (1826-27), Moulin à Césas (1722), Maison Simard (classées) et musée du Patrimoine.

Demande un permis de transport touristique: page 4.

Eboulements; mont Latourelle, Moulin Laterrière, Vieilles Maisons, côte de la Misère.

St-Joseph-de-la-Rive; Cascade du même nom, papeterie, St-Gilles, église.

St-Irénée; village sur le bord du fleuve.

Conditions et restrictions:

Ce service sera opéré sur demande de mai à octobre chaque année avec un minimum de huit (8) personnes.

Le lieu de départ se fait à partir des demandes du requérant sur les limites du comté de Charlevoix.

Tarif:

Groupe de 8 ou 9 personnes	26 $ par personne
Groupe de 10, 11 ou 12 personnes	24 $ par personne
Groupe de 15 personnes ou plus	19 $ par personne

Enfants de moins de douze ans accompagnés de leurs parents: mi-tarif.

Tour numéro quatre (4): Tour Baie-St-Paul

Temps du tour: Trois heures et demie (3 1/2)

Itinéraire:

Baie-St-Paul: halte sur les côtes St-Antoine, chutes du bas de la Baie, collection Girard Tremblay, festivités, Moulin du ruisseau Michel (St-Joseph-de-Pérou, 1725), Moulin de la Rémi (1826-27), Moulin à César (1722), Maison Simard (classées), musée du Patrimoine, Cap-au-Corbeau.

Conditions et restrictions:

Ce service sera opéré sur une base mensuelle de mai à novembre chaque année avec un minimum de huit (8) personnes.

Le lieu de départ se fait à partir des demandes du requérant sur les limites du comté de Charlevoix.

Demande un permis de transport touristique: page 5.

Service sur les limites du comté de Charlevoix.

Tarif:

Groupe de 8 ou 9 personnes	12,00 $ par personne
Groupe de 10, 11 ou 12 personnes	10,00 $ par personne
Groupe de 13, 14 personnes	9,00 $ par personne
Groupe de 15 personnes ou plus	7,50 $ par personne

Enfants de moins de douze ans accompagnés de leurs parents: mi-tarif.

Tour numero cinq (5): Tour de l'Ile

Temps du tour: Quatre heures (4)

Itinéraire:

Ile-aux-Coudres: musée Mont-St-Louis, Maisons Leclerc, Moulin à l'eau (1824), Moulin à vent (1830), extraction de la tourbe (tourbière), Mouillage des Français (St-Bernard), Chapelle de procession (1806-1836) (classées), Maisons Bouchard, St-Louis (classées), Maison Normande.

Conditions et restrictions:

Ce service sera opéré sur une base mensuelle de mai à novembre avec horaire.

Horaire:

Tous les jours les départs sont: 8 heures trente (8:30) et treize heures (13).

Tarif: 12 $ par personne

Demi-tarif pour enfants âgé de moins de douze ans accompagnés de leurs parents.

Rôle Q-19527
Q-000556-1-D
TREMBLAY, ANDRE
Route 138
Tadoussac
(Saguenay) Qué.
G0T 2A0
Requérant

Demande un permis de transport touristique:

Classe de permis: mini-bus

Demande de permis de service touristique, du début du mois de juin à la fin du mois de septembre de chaque année.

Un guide accompagnera les passagers dans un véhicule muni d'un amplificateur de voix.

Le service sera donné à horaire fixe, conformément aux horaires déposés avec la requête et également sur demande. Les départs se feront respectivement dans l'ordre ci-dessous:

1. Hôtel Tadoussac à 10 et 14 heures
2. Hôtels Boutin, Villeneuve et du Lac à 10 h 05 et 14 h 05.
3. Auberge de jeunesse et hôtel Georges à 10 h 15 et 14 h 15.

Ensuite le tour suivra le parcours suivant:

Départs:
1. Hôtel Tadoussac (salle d'exposition)
2. Hôtel Boutin
3. Hôtel du Lac
4. Hôtel Villeneuve
5. Auberge jeunesse
6. Hôtel Georges

Tour guidé:
7. Quai de la traverse du Saguenay
8. Pisciculture
9. Lac Anse à l'eau
10. Anse à la Barque
11. Poste de police
12. Eglise anglicane
13. Maison du médecin
14. Kiosque touristique

Demande un permis de transport touristique: page 2.

15. Bureau de poste
16. Bibliothèque
17. Eglise
18. Ecole
19. Cimetière
20. Vieille chapelle
21. Musée Chauvin
22. Pêche de Fasine
23. Maison Dufferin
24. Vieux quartier de Tadoussac
25. Cale sèche
26. Marina
27. Quai de l'Anse
28. Maison Robert-Côté (collection)
29. Caisse populaire
30. Club de Golf
31. Parc des Bois
32. Dépotoir
33. Dune de sable
34. Hôtel de ville
35. Magasin général
36. Vieille forge
37. Centre de loisir
38. Observatoire
39. Camping.

Le tour sera d'une durée minimale de 2 heures 1/2, pour revenir au point de départ.

Rôle Q-19528
Q-600,180-7-V
MAURICE GELINAS HAULWAY ENR.
(Gélinas, Maurice)
430, Dessureault
Cap-de-la-Madeleine (Champlain)
Qué.
G8T 2L9
Requérante
Q-60,000-6-V
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
(C.T.Q.)
585 est, boul. Charest
Québec, Qué.
G1K 7W5
Intimée

Requête pour l'interprétation d'une décision:
Requête pour révision ou révocation d'une décision:

Au président ou à l'un des juges de la Commission des transports, le requérant expose respectueusement ce qui suit:

1. Il demande la révision ou la révocation de la décision QL-782 en date du 7 février 1979, publiée à la *Gazette officielle* du 24 février 1979, à la page 2460, révoquant à toutes fins de droit les permis ou clauses du permis Q-600,180 (577-DYV) qu'il détenait, pour les motifs exposés ci-après;

2. Lorsqu'il prit connaissance de la publication de l'avis de *proprio motu* à la *Gazette officielle du Québec*, du 30 décembre 1978, à la page 15589, il croyait en toute bonne foi qu'il n'avait pas de procédure à faire;

3. En effet, le requérant avait reçu la visite d'un inspecteur de la Commission des transports du Québec, suite à la décision rendue le 16 décembre 1978, sous le numéro QL-626;

4. Lors de cette visite, le requérant avait démontré à l'inspecteur qu'il avait fait le nécessaire pour que ses opérations soient conformes au Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques (arrêté en conseil 4476-77 du 21 décembre 1977, entrée en vigueur le premier avril 1978);

5. Le requérant croyait alors en toute bonne foi, qu'il n'aurait pas d'autres démarches à faire pour conserver son permis;

6. En effet, il croyait que seule une personne s'opposant à la délivrance d'un permis par la Commission était admise à formuler une opposition ou intervention; le requérant n'ayant même pas cru nécessaire de consulter un avocat suite à cette publication du 30 décembre 1978;

7. Le requérant et les clients qu'il dessert souffrent d'un préjudice considérable par suite de la décision ci-haut mentionnée;

8. Le requérant est prêt à démontrer à la Commission qu'il se conforme à l'arrêté en conseil 4476-77;

9. Il est dans l'intérêt public que le permis du requérant soit maintenu en vigueur;

10. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

Par ces motifs, plaise à la Commission:

Accueillir la présente requête;

Donner au requérant l'occasion de se faire entendre et de démontrer à la Commission qu'il respecte le Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques (A.C. 4476-77 du 21 décembre 1977);

Réviser et révoquer la décision QL-782 rendue le 7 février 1979 et publiée à la *Gazette officielle du Québec*, du 24 février 1979, à la page 2460;

Maintenir en vigueur le permis et les clauses du permis Q-600,180 (577-DYV).

Rôle Q-19529
Q-201,505-6-D
COURTEMANCHE, CLAUDE
321, 1re Rue ouest
Senneterre (Abitibi-Est)
Qué.
J0Y 2M0
Requérant-cédant
Q-203,155-1-D
SYLVAIN, LUCIEN
60, 10e Avenue
Senneterre (Abitibi)
Qué.
J0Y 2M0
Adresse postale:
Case postale 524
Senneterre (Abitibi)
Qué.
J0Y 2M0
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

Courtemanche, Claude demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Sylvain, Lucien le permis Q-201,505-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Senneterre-08-8409-VT.

Rôle Q-19531
Q-301,788-2-D
G. BOILY TRANSPORT INC.
24, rue Godbout
St-Romuald-d'Etchemin
(Lévis), Qué.
G6W 3K9

Modification de permis:
La requérante s'adresse à la C.T.Q., afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son permis actuel le service additionnel suivant:
De Sorel, Montréal, Trois-Rivières, Québec et St-Romuald-d'Etchemin à Drummondville et retour avec marchandises refusées ou endommagées, pour le transport en vrac par équipement spécialisé, d'ingrédients servant à la fabrication des moulées préparées et vendues par Ralston Purina du Canada Ltée, centre Industriel, Drummondville.

Rôle Q-19532
Q-203,156-1-D
GUILLOT, JEAN-MAIRE
Case postale 714
Grande-Rivière
(Gaspé-Est)
Qué.
G0C 1V0
Adresse de correspondance
Grande-Rivière
(Gaspé-Est)
Qué.
G0C 1V0
Domicile

Demande de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour la région de Grande-Rivière 01-0213-VT.

Rôle Q-19534
Q-300,197-25-D
(4561-V)
CABANO TRANSPORT LTEE
365, chemin Témiscouata
C.P. 157
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) Qué.
G5R 2Y9

Demande de modification de permis, droit additionnel:
La requérante détentrice du permis Q-300,197 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier la clause *c*) de son permis en rajoutant un ouveau port d'entrée soit: Pointe-à-la-Croix, la clause *c*) ainsi modifiée se lira dorénavant comme suit:
Transport général - longue distance - route restreinte
Des frontières Québec–Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis et Pointe-à-la-Croix), de Ste-Rose-du-Dégelis à Notre-Dame-du-Lac, Cabano, St-Louis-du-Ha-Ha, St-Honoré, Rivière-du-Loup, Québec et Montréal, et retour, (port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis et Pointe-à-la-Croix).
Condition clause *c*):
Le service autorisé par la clause *c*) ne sera opéré que conjointement avec le certificat complémentaire no 313, classe PC-X, de la Motor Carrier Board du Nouveau-Brunswick, en date du 12 octobre 1965.

Rôle Q-19535
Q-000527-2-D
MARCOUX, GUY
61, Dunoncel
Beauport
Qué.
G1E 5M9
Requérant

Demande un permis de transport touristique:
Service touristique dans la ville de Québec, ainsi qu'au sanctuaire Ste-Anne-de-Beaupré, chutes Montmorency, île d'Orléans, lac Beauport, lac Delage selon les parcours suivants, avec voiture Oldsmobile Delta Royal, Sedan 1977, immatriculée T-36-401 (1979).

Tour no 1:	Ville de Québec	2 hres	20 $	heure
Tour no 2:	Ville de Québec Campus Université Laval	2 1/2 hres	20	heure
Tour no 3:	Chute Montmorency Ste-Anne-de-Beaupré	3 1/2 hres	20	heure
Tour no 4:	Ile d'Orléans Chute Montmorency	3 1/2 hres	20	heure
Tour no 5:	Lac Beauport et lac Delage	3 1/2 hres	20	heure

Tour no 1: Durée 2 hres
no 2: Durée 2 1/2 hres (avec campus Université Laval)
Ville de Québec
Taux 20 $ heure
Explication: Place d'Armes, rue du Trésor, la rue des artistes peintres, bureau d'information touristique, monument de la foi Champlain, palais de justice, Château Frontenac etc. rue du Fort, Dufferin, parc des Gouverneurs, avenue Ste-Geneviève, la Citadelle, rue St-Louis, couvent des Ursulines, rue du Parloir, Maisons Kent, Mailhoux, Jacquet, rue des Remparts, fortifications des murs de pierre, canons, bassin Louise avec explication des maisons sur la rénovation du vieux Québec, cimetière des picottés, Hôtel-Dieu de Québec, côte du Palais, rue Couillard, rue Ste-Famille, Séminaire de Québec, cathédrale Notre-Dame-de-Québec, place Hôtel-de-Ville, Clarendon ancienne Académie-de-Québec, rue Ste-Anne, chapelle des Jésuites, des 3 portes
Demande un permis de transport touristique: page 2.

St-Jean, Kent et St-Louis, rue d'Auteuil, Parlement et Assemblée nationale, Cité parlementaire, plaines d'Abraham, monument Montcalm, Wolfe, Jeanne-d'Arc, tours Martello etc, avenue des Braves, quartier Belvédère, chemin Ste-Foy explication, parc des Braves, côte Sherbrooke, Turnbull, synagogue, chemin St-Louis, boulevard Laurier, campus Université Laval revenant sur St-Cyrille est, côte Salaberry, boulevard Langelier, boulevard Charest est, district d'affaires, rue St-Paul magasins d'antiquités, rue St-Pierre, place Royale, rénovation, église, maisons retour côte de la Montagne et place d'Armes.

Tour no 3: Chute Montmorency
Tour no 3: Ste-Anne-de-Beaupré
Durée: 3 1/2 hres
Taux: 20 $ heure

Départ: place d'Armes, du Fort, Buade, place Hôtel-de-Ville, Ste-Anne, autoroute Dufferin, boulevard des Capucins, chemin de la Canardière, avenue Royale, Giffard, Beauport, St-Louis-de-Courville, chute Montmorency, maison Kent House, avenue Royale, club de golf Boischatel, avenue Royale, Château-Richer, Ange-Gardien, arrêt pour pain de ménage, sanctuaire Ste-Anne-de-Beaupré avec explication, retour boulevard Ste-Anne, arrêt au Christorama Gift Shop ainsi qu'à la chute Montmorency, paroisse St-Grégoire, boulevard Ste-Anne, autoroute Dufferin, St-Louis et place d'Armes.

Tour no 4: Ile d'Orléans et chute Montmorency
Durée: De 3 1/2 à 4 hres

Départ: place d'Armes, du Fort, des Remparts, boulevard des Capucins, de la Canardière, boulevard Ste-Anne, arrêt à la chute Montmorency et départ du contour de l'île d'Orléans retour boulevard Ste-Anne, autoroute Dufferin, St-Louis et place d'Armes.

Tour no 5: Lac Beauport et lac Delage
Durée: 3 1/2 hres
Taux: 20 $ heure

Demande un permis de transport touristique: page 3

Départ: place d'Armes, Ste-Geneviève, d'Auteuil, St-Louis, Grande-Allée, côte Dufferin, d'Abraham, rue de la Couronne, Dorchester sud, arrêt parc Cartier-Brébeuf visite du bateau, Grande-Hermine, retour boulevard Laurentien nord, contour du lac Beauport, boulevard Laurentien visite au lac Delage, retour sur le boulevard Charest est, côte du Palais, place d'Armes. Ce tour est offert avec diner sur demande en plus.

Rôle Q-19539
Q-300,002-100-D
(10-V)

GUILBAULT TRANSPORT INC.

220, rue Principale
St-Charles-des-Grondines
(Portneuf) Qué.
G0A 1W0

Modification de permis:

La requérante, qui détient le permis 10-V, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, en vue d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Longueuil à tous points de la province, pour le transport d'acier, et retour avec marchandises servant à la production de l'acier, pour le compte de Sidbec Dosco Ltée.

Rôle Q-19540
Q-600,099-2-D
(1119-DY & 789-DYV)

RAYMOND PLOURDE AUTOMOBILES INC.

1300, 4e Avenue
St-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska)
Qué.
G0R 1Z0

Demande de modification de permis:

La requérante, Raymond Plourde Auto Inc., détentrice du permis Q-600,099 s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée aux conditions réglementaires à opérer les services de location suivants:

Service 1:

Location à court terme de véhicules de promenade (pour une durée de moins d'un (1) an) au 269, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Qué.

Service 2:

Location à long terme de véhicules de promenade (pour une durée de plus d'un (1) an) au 269, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Qué.

Service 3:

Location à court terme de véhicules de commerce et livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques) au 269, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Qué.

Service 4:

Location à long terme de véhicules de commerce et livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques) au 269, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Qué.

Rôle Q-19541
Q-000143-13-D
(2463-A)
TRANSPORT DUCHESNEAU INC.
79, rue Isaïe
Beauport
Qué.
G1C 2S6
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:

Prenez avis que Transport Duchesneau Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vue d'obtenir un permis saisonnier, catégorie Economique, visant à effectuer les services suivants:

Service no 1:

Transport des élèves de Beauport à destination du pensionnat Saint-Coeur-de-Marie de Beauport, et retour, pour l'année scolaire 1979-80.

Service no 2:

Transport par véhicules et autobus scolaires des élèves de Beauport, Québec, Sillery, Sainte-Foy, ville Vanier, Neufchâtel, St-Emile, Lac-St-Charles, Charlesbourg, Loretteville, Duberger, Val-Bélair, Les Saules, Ancienne-Lorette à destination du camp de jour La Halte Chapêtre à Sainte-Foy, et retour.

Durée: du 18 juin 1979 au 31 août 1979.

Transport par véhicules et autobus scolaires des moniteurs de Québec, Sillery et Sainte-Foy à destination du camp de jour La Halte Chapêtre à Sainte-Foy, et retour. Durée: du 18 juin 1979 au 31 août 1979.

Transport par véhicules et autobus scolaires des élèves et moniteurs du camp de jour La Halte Champêtre à diverses destinations situées dans un rayon de 30 milles de la ville de Québec, pour fins éducatives. Durée: du 18 juin 1979 au 31 août 1979.

Ce transport sera défrayé entièrement par l'Association pour déficients mentaux (Québec), camp de jour La Halte Champêtre, qui en a adjugé le contrat à la requérante.

Rôle Q-19542
Q-000211-11-D
(3013-A)
AMEDEE PLANTE & FILS INC.
61, 12e Avenue ouest
Amos
(Abitibi) Qué.
J9T 2Z9
Requérante

Demande un permis de transport en commun:

Le requérant s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant: organiser un service de transport en commun dans la ville d'Amos, et Amos-Est.

Rôle Q-19543
Q-600,090 4-DT
J. SAUVAGEAU & FILS LTEE
125, boul. de la Montagne
St-Casimir (Portneuf) Qué.
G0A 3L0

La requérante demande l'approbation de ses tarifs par la Commission des transports du Québec pour la location à court et long terme des véhicules de promenade, de commerce et de livraison, tels que déposés en annexe «A» aux présentes, et ce pour ses places d'affaires situées au:

125, côte de la Montagne, St-Casimir (Portneuf) Qué.

Côte Joyeuse, St-Raymond, (Portneuf) Qué.

Les intéressés qui désirent consulter les tarifs, peuvent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-19554
Q-502,582-4-D
GELINAS, MICHEL
380, rang no 1
St-Barnabé
(St-Maurice) Qué.
G0X 2K0
Requérant-cédant
Q-506,803-1-D
A. GELINAS & FILS ENR.
(Gélinas, André)
591, Bas-St-Joseph
St-Barnabé
(St-Maurice) Qué.
G0X 2K0
Adresse postale:
C.P. 68,
St-Barnabé
(St-Maurice) Qué.
G0X 2K0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer le permis de camionnage en vrac numéro: Q-502,582-001, qu'il détient pour effectuer le transport de matières en vrac, dans la région no 04, en faveur de A. Gélinas & Fils Enr. (Gélinas, André).

Rôle Q-19555
Q-300,403 16-DT
RADISSON TRANSPORT INC.
495, rue Bertrand
Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) Qué.
G8T 5Y6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'apporter des modifications aux pages nos 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 17-A, 18, 19, 19-A, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 29-A de son tarif no 1973.

Les intéressés qui désirent obtenir un exemplaire des nouveaux taux doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 afin que la C.T.Q. détermine la date de la mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-19556
Q-000,167-6-D
(2755-AT)
TRANSPORT THERRIEN INC.
28, 22e Rue
C.P. 310
Gagnon
(Saguenay) Qué.
G0G 1K0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier:

Transport Therrien Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner les services de transport suivants:

Transport saisonnier
Catégorie: Economique
Services:

a) Transport d'élèves demeurant à Gagnon, de leurs résidences aux écoles de la Commission scolaire de la ville de Gagnon, durant l'année scolaire 1979-80, et retour.

b) Transport d'élèves demeurant à Fermont, de leurs résidences aux écoles de la Commission scolaire de la ville de Fermont, durant l'année scolaire 1979-80, et retour.

Durée: du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980.

De plus, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour la date de mise en vigueur. La requérante était détentrice d'un permis identique pour l'année 1978.

Rôle Q-19557
Q-000,415-4-D
(3744-A)
PRE-MATERNELLE «AU PETIT POUCET ENR.»
(Boucher, Clémence Carrier)
12, avenue Plante
Lévis
(Québec) Qué.
G6V 5P6
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:

Prenez avis que la Pré-maternelle «Au Petit Poucet» Enr. (Clémence Carrier Boucher) permis no 3744-A, s'adressera à la Commission des transports du Québec, pour obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Economique (mini-bus) pour le transport d'enfants fréquentant la pré-maternelle «Au Petit Poucet» à l'Ancienne-Lorette de leur résidence et retour, matin, midi et soir du 7 septembre 1979 au 30 juin 1980.

Rôle Q-19558
Q-52,512-1-D
L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA REGION 03 INC.
1881, boul. Père-Lelièvre
Québec, Qué.
G1P 2W6
et
ANDRE VIEN
et
RAYMOND BLOUIN
Requérants
c.
Q-52,012-3-D
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 03 INC.
2025, Lavoisier
Suite 125
Sainte-Foy, Qué.
G1N 4L6
Intimée

Requête suivant l'article 2.59 des règles de pratique de la C.T.Q.

1. Les requérants demandent à la Commission de procéder à la vérification du permis de poste d'affectation délivré à la corporation intimée pour la région 03;

2. Les requérants soumettent que la corporation intimée se sert indûment des pouvoirs qui lui sont conférés par le permis de poste d'affectation pour exiger des usagers dudit poste d'affectation des cotisations couvrant le coût de services:

a) Que la corporation intimée n'est pas habilitée à offrir suivant sa charte;

b) Que la corporation intimée n'a pas à offrir suivant les obligations qui lui sont imposées par le permis de poste d'affectation;

c) Qui n'ont rien à voir avec le rôle de courtage en camionnage en vrac d'un poste d'affectation;

3. La corporation requérante a intérêt à ce qu'il soit établi que la corporation intimée ne peut exiger des usagers du poste d'affectation des cotisations pour des services que l'association requérante offre ou peut offrir;

4. Les requérants André Vien et Raymond Blouin, tous deux camionneurs et usagers du poste d'affectation, ont intérêt à ce qu'il soit établi que la corporation intimée ne peut exiger d'eux les cotisations pour des services qu'il ne requièrent pas;

5. Les requérants demandent de plus à la Commission de vérifier si les conditions d'obtention d'un permis de poste d'affectation prévues au sous-paragraphe *a*) du paragraphe (1) de l'article (47) du Règlement sur le camionnage en vrac sont encore respectées par la corporation intimée ou si la corporation intimée n'a pas plutôt un intérêt direct ou indirect dans l'Association nationale des camionneurs artisans inc.;

Par ces motifs, plaise à la Commission:

Procéder à la vérification du permis de poste d'affectation délivré à la corporation intimée pour la région 03.

Rôle Q-19559
Q-203,881-8-D
TRANSPORT A.M.J. INC.
107, 6e Avenue
La Pocatière (Kamouraska)
Qué.
G0R 1Z0
Requérant-cédant
Q-202,943-5-D
S.O.S. TAXI ENRG.
(Soucy, Clément)
406, 5e Rue
La Pocatière (Kamouraska)
Qué.
G0R 1Z0
Requérant-cessionnaire

698-o

Demande de transfert:
Transport A.M.J. inc. demande à la Commission des transports du Québec de transférer à S.O.S. Taxi Enrg. (Soucy, Clément), le permis Q-203,881-004 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de St-Onésime-d'Ixworth 03-1009-P.

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-40238
CM-60000 P-29
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-600206
(1015-DY et 620-DYV)
3 P
G.P.I. INDUSTRIES LTD.
3131, Main St.
Vancouver, B.C.
Canada
Au Québec:
Me Julien Chipman,
Ogilvy, Montgomery, Renault,
Clarke, Kirkpatrick, Hannon & Howard
1, place Ville-Marie, suite 750,
Montréal, Qué.
H3B 1Z7.
Intimée

Attendu que le 25 avril 1975, la Commission rendait la décision ML-588 autorisant le transfert du permis M-600206 (1015-DY et 620-DYV) de location à long terme de véhicules de promenade et de véhicules de commerce de Jim Pattison Lease Ltd à Great Pacific Industries Ltd;

Attendu que le 15 mai 1975, l'Administrateur prenait acte par écrit (AA-13-75) du changement de nom corporatif de Great Pacific Industries Ltd en G.P.I. Industries Limited;

Attendu que le 5 avril 1978, la Commission rendait la décision ML-1499 rejetant la demande de transfert du permis de G.P.I. Industries Ltd à Jim Pattison Industries Ltd;

Attendu que, suivant un rapport (P-6062) du Service d'enquêtes de la Commission en date du 5 mars 1979, l'intimée, G.P.I. Industries Ltd n'aurait pas de bureau de location ni de place d'affaires au Québec;

Considérant les dispositions des articles 1, 2, 5, 17, 32, 34 et 167 de la Loi des transports (1972, chapitre 55 et amendements);

Considérant les dispositions du paragraphe 33 de l'article 1.2 du Règlement 1 sur l'interprétation des règlements sur le transport (A.C. 2876-72 du 28-09-1972, G.O. II, 1972, no 42, page 9408) et amendements (A.C. 1489-73 du 24 avril 1973, G.O. II, 1973, numéro 14, page 2263 et A.C. 474-74 du 6 février 1974, G.O. II, 1974, numéro 4, page 565);

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2308-76 du 30 juin 1976, G.O. II, 1976, numéro 31, page 4099) et amendements (A.C. 3161-76 du 15 septembre 1976, G.O. II, 1976, numéro 42, page 5641 et A.C. 434-78 du 28 février 1978, G.O. 11, 1978, numéro 10, page 1353);

Considérant les dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location (numéro 4569) du 9 juillet 1951;

Considérant les dispositions des articles 7, 8 et 14 du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques (A.C. 4476-77 du 21 décembre 1977, G.O. II, 1978, no 8 page 1123);

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler le ou les permis détenus par G.P.I. Industries Ltd portant les numéros M-600206 (1015-DY et 620-DYV) ou, s'ils ont été renouvelés, les annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40239
CM-60000 P-30

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et
M-600018
(92-DYV et 262-DYV)
9 P

ST-EUSTACHE AUTO LOCATION INC.

255, boul. Sauvé
St-Eustache (Qué.)
J7P 2A9.
Intimée
et

ANDRE DESJARDINS
ROMAIN DESJARDINS
JACQUES CARRIERE
DENIS DESJARDINS
RAYMOND FULLUM

Mis en causes

Attendu que le 22 février 1978, Denis et Romain Desjardins demandaient à la Commission l'autorisation de modifier la répartition des actions du capital-action de la corporation intimée comme suit:

Avant modification:

Romain Desjardins	200 actions ordonaires
André Desjardins	100 actions ordinaires
Jacques Carrière	100 actions ordinaires

Après modification:

Romain Desjardins	399 actions ordinaires
Denis Desjardins	100 actions ordinaires
Raymond Fullum	1 action ordinaire

Attendu que le 8 juin 1978, la Commission rendait la décision ML-1549, autorisant la corporation intimée à répartir, à l'avenir, ses actions conformément à la demande sus-mentionnée faite en ce sens;

Attendu qu'il y a eu changement dans le contrôle de la corporation intimée;

Considérant que la demande du 22 février 1978 et l'autorisation conséquente ne sont prévues ni par la Loi des transports (1972, chapitre 55), ni par les règlements adoptés sous son empire et que, de ce fait, aucun droit payable ne peut être exigé;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A et de l'article 2.59.1 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler le permis détenu par l'intimée, portant les numéros M-600018 (92-DYV et 262-DY) ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40240
CM-60000 P-31

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et
M-600742
(1038-DYV)
2 P

D. SCOTT & MORRISON EQUIPMENT RENTALS

(Douglas Brent Scott et Donald Morrison)
475, rue Catherine
Lachute (Qué.)
Intimée
et

LOCATION D. SCOTT ENRG

(Douglas Brent Scott)
644, rue Meikle
Lachute (Qué.)
Mise en cause

Attendu que le 18 janvier 1974, la Commission rendait la décision ML-206 autorisant l'intimée à louer à court terme des véhicules de commerce et de livraison;

Attendu qu'à la page frontispice de la décision sus-mentionnée, l'adresse de l'intimée est inscrite comme étant le 475, rue Catherine, à Lachute, Qué.;

Attendu que la déclaration d'enregistrement de la raison sociale D. Scott & Morrison Equipment Rentals en date du 5 juillet 1973, donne l'adresse du 475, rue Catherine, Lachute, Qué. comme étant la place d'affaires de la société;

Attendu que la Commission a été informée que l'adresse de location et place d'affaires de l'intimée est maintenant le 644, rue Meikle, à Lachute, Qué., sans qu'aucune décision de la Commission n'ait été rendue à cet effet;

Attendu que la Commission a été informée que D. Scott & Morrison Equipment Rentals n'exploite plus le permis M-600742 (1038-DYV) à elle délivré et aurait transféré, sans l'autorisation de la Commission, ses véhicules et permis à une autre personne, soit Douglas Brent Scott, opérant sous le nom et raison sociale de Location D. Scott Enrg.;

Considérant les dispositions des articles 1, 5, 17, 28, 29, 31, 32, 34, 36 et 37 de la Loi des transports (1972, chapitre 55 et amendements);

Considérant les dispositions du paragraphe 33 de l'article 1.2 du Règlement 1 sur l'interprétation des règlements sur le transport (A.C. 2876-72 du 28-09-1972, G.O. II, 1972, numéro 42, page 9408) et amendements (A.C. 1489-73 du 27 avril 1973, G.O. II, 1973, numéro 14, page 2263 et A.C. 474-74 du 6 février 1974, G.O. II, 1974, numéro 4, page 565);

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec (A.C. 2308-76 du 30-06-76, G.O. II, 1976, numéro 31, page 4099) et amendements (A.C. 3161-75 du 15-09-1979, G.O. II, 1976, numéro 42, page 5641 et A.C. 434-78 du 28-02-1978, G.O. II, 1978, numéro 10, page 1353;

Considérant les dispositions des articles 7, 8 et 14 du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques (A.C. 4476-77 du 21 décembre 1977, G.O. II, 1978, numéro 8, page 1123);

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler le permis de l'intimée, portant les numéros M-600742 (1038-DYV) ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40313
CM-60000 P-32

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et
M-600938
(2290-DYV D-1)
3 P

DANJO TRUCK RENTALS LIMITED

475, Wallace Road
North Bay, Ontario
Au Québec:
435, rue Normand,
Ville St-Pierre, Qué.
Mise en cause

Attendu que, le 6 septembre 1977, la Commission rendait en faveur de la partie mise en cause, la décision ML-1194, dont le paragraphe 2 du dispositif se lisait comme suit:

2. Autorise la requérante à donner le service de location suivant:

Location de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques) à long terme (un an et plus) à l'exclusion de camions et remorques de type citerne.

Condition: Ce service est sujet aux dispositions de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location.

Attendu que, suite à une requête pour obtenir la permission de changer sa place d'affaires au Québec, le 5 mars 1979, la Commission rendait la décision ML-01805 dont le dispositif se lisait comme suit:

1. Rejette la requête.

2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de révoquer sa décision autorisant l'émission du permis mis en cause ou de rendre toute autre décision.

Attendu qu'il appert que la partie mise en cause dérogerait aux prescriptions des articles 37 et 38 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques;

Considérant les dispositions de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Révoquer la décision ML-1194 du 6 septembre 1977 autorisant l'émission du permis de location M-600938 (2290-DYV D-1); ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40445
CM-00000 10-P

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et
M-000439 (1836-ATL) 3-P

LACHINE CADILLAC LIMOUSINE SERVICE ENRG.

(Bayard, Marcel)
22, boul. Lasalle
Lachine (Qué.)
Intimée

Attendu que le 9 mars 1971, la Régie des transports rendait une ordonnance relativement au dossier 1896-ATL, autorisant Marcel Bayard à donner un service de transport de passagers, par véhicules de promenade, à l'occasion de baptêmes, mariages et funérailles, et de transport de fleurs à l'occasion de funérailles;

Attendu que le 31 mars 1978, le permis détenu par l'intimée expirait et n'était pas renouvelé par le paiement des droits;

Attendu qu'après cette date, l'intimée n'a introduit aucune demande de permis identique délivré *instanter*;

Attendu que dans la partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 32, du 12 août 1978, l'Administrateur publiait, conformément à l'article 2.48.6 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, un avis de non-renouvellement de permis de transport (pages 9901 à 10010), le nom de l'intimée apparaissant à la page 10010;

Attendu que le 6 mars 1979, la Commission rendait la décision MPV-1533 prenant acte du désistement de l'intimée en regard d'une demande de transfert de permis;

Attendu que le 9 février 1979, l'intimée introduisait une demande de modification de ses taux;

Attendu qu'il y a lieu pour la Commission de constater l'expiration et le non-renouvellement du permis de l'intimée;

Considérant les dispositions des articles 5, 29, 32 et 167 de la Loi des transports (1972, chapitre 55);

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Constater l'expiration et le non-renouvellement du permis M-000439 (1896-ATL) détenu par Marcel Bayard opérant sous la raison sociale «Lachine Cadillac Limousine Service Enrg.»; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40449
CM-30000 P-196

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et
(24669-V) M-302906 3-P

SUCCESSION GASTON NAULT

123, rue Sherbrooke, Hull
Comté de Hull, Qué.
J8Y 2L2
Mise en cause

Attendu que le 30 juillet 1976, la Commission rendait la décision MCR-2920 autorisant, en faveur de Gaston Nault, la délivrance d'un permis de transport général, numéro 24669-V;

Attendu que le détenteur du permis 24669-V est décédé le 20 juillet 1977;

Attendu que la succession Gaston Nault, mise en cause, a fait défaut de renouveler son permis numéro 24669-V;

Attendu que la succession Gaston Nault, mise en cause, n'a pas fait de demande de permis identique *instanter*;

Attendu que la succession Gaston Nault, mise en cause, a déposé une demande de transfert, le 25 avril 1978;

Attendu que lors de la convocation aux fins du transfert, la requérante-cessionnaire, Béatrice & Luc Enrg. (Martini, Béatrice) était absente pour cause de maladie;

Attendu que suite à la convocation, la Commission rendait la décision MCS-03910 où elle décidait de:

1. Rejeter la requête en transfert;

2. Décréter le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de réviser le permis de Gaston Nault 24669-V, annuler s'il y a lieu, ou rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro 24669-V au nom de Succession Gaston Nault, 123, rue Sherbrooke, Hull, comté de Hull, Qué., n'a pas été renouvelé pour l'année 1978, annuler ledit permis, ou;

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40450
CM-30000 P-197

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et

25067-V (M-302704) 3-P

GUERTIN, GERARD

9423, 60e Avenue
Rivière-des-Prairies, Qué.
Voiturier-remorqueur

et

4724-V (Q-300202) 171-P

MAGNY TRANSPORT INC.

1111, Route 111
Amos Est
Comté d'Abitibi, Qué.
Voiturier-roulier

Attendu que le 28 janvier 1977, la Commission a rendu la décision MCS-2157 et a délivré au tireur un permis de transport par remorquage à contrat et au tiré un permis de courtier connexe, dont les teneurs s'établiraient comme suit:

3. Autorise Gérard Guertin, permis numéro 25067-V, à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - Remorquage seulement - Contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe: Magny Transport Inc., détentrice du permis numéro 4724-V, qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

4. Autorise Magny Transport Inc., permis numéro 4724-V, à donner le service de transport par remorquage (haulaway).

Service de courtier en transport pour le transport de marchandises autorisé par son permis de voiturier-roulier numéro 4724-V selon toutes les clauses, en utilisant les services de remorquage de Gérard Guertin, appelé, voiturier-remorqueur.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou qu'il n'a pas été déposé et qu'il n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et plus particulièrement de l'article 41A de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par remorquage et le permis connexe délivrés respectivement au tireur et au tiré par la décision MCS-2157, rendue le 28 janvier 1977; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40471
CM-30000 P-198

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et

M-301952-22490-V 25-P

CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC.

6500, boul. Grande-Allée
St-Hubert
Comté de Chambly, Qué.
J3Y 1B8
Intimée

Attendu que le 15 mars 1978, la Commission rendait la décision MCR-4305 relativement à une demande de l'intimée;

Attendu que le 8 mai 1978, suite à une demande au sens de l'Administrateur, la Commission rendait la décision MCR-4305-C corrigeant la décision MCR-4305 du 15 mars 1978 en remplaçant le numéro de dossier de l'intimée 22490-V M-301952 par le numéro 406-V M-300044;

Attendu que la demande de l'Administrateur relevait d'une inadvertance manifeste en ce qu'elle confondait les numéros de permis de Champlain Sept-Iles Express Ltée et de Champlain Sept-Iles Express Interprovincial Inc.;

Attendu que la décision MCR-4305 du 15 mars 1978 ne contenait aucune erreur et que la décision MCR-4305-C du 8 mai n'aurait pas dû être rendue;

Considérant l'alinéa 3 de l'article 19 de la Loi des transports (1972, chapitre 55);

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler la décision MCR-4305-C du 8 mai 1978, ou;

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40472
CM-30000 P-199-P

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et

22211-V (M-301872) 8-P

BELLEMARE, CLAUDE

723, rang St-Esprit
C.P. 754, Berthierville
Comté de Berthier, Qué.
J0K 1A0
Intimé

Attendu que le 27 avril 1972, la Régie des transports rendait une ordonnance dans l'affaire portant le numéro de rôle 3345 et autorisait en faveur de l'intimé, l'émission d'un permis à contrat avec la Coopérative fédérée de Québec, lequel permis portant le numéro 22211-V (M-301872) fut par la suite connu comme étant la clause *a*) dudit permis de l'intimé;

Attendu que le 20 décembre 1974, la Commission rendait la décision MCS-913 autorisant, en faveur de l'intimé, l'émission d'un permis à contrat avec la Coopérative fédérée de Québec, lequel permis fut par la suite connu comme étant la clause *b*) du permis de l'intimé;

Attendu que le 30 août 1976, la Commission rendait la décision MCS-1940 autorisant, en faveur de l'intimé, l'émission d'un permis à contrat avec la Coopérative fédérée de Québec, lequel permis fut par la suite connu comme étant la clause *c*) du permis de l'intimé;

Attendu que le 5 août 1977, la Commission rendait la décision MCS-2583 autorisant, en faveur de l'intimé, l'émission d'un permis de transport par remorquage pour tirer les remorques de Bellemare Express Inc., permis 12797-V;

Attendu que le 17 janvier 1978, la Commission rendait la décision MCS-3152 modifiant les clauses *a*), *b*) et *c*) du permis de l'intimé;

Attendu que le 26 mai 1978, la Commission rendait la décision MCS-3581, autorisant le transfert du permis 22211-V en faveur de Claude Bellemare Inc. et transférant les clauses *a*), *b*) et *c*) du permis de l'intimé en faveur de Claude Bellemare Inc.;

Attendu que l'intimé détiendrait encore un permis de transport par remorquage pour tirer les remorques de Bellemare Express Inc., décision MCS-2583 du 5 août 1977;

Attendu qu'un permis de transport par remorquage n'est pas transférable (Ordonnage générale sur le camionnage numéro 4995, article 41-A, alinéa 6);

Attendu que lors du transfert de son permis à Claude Bellemare Inc., l'intimé transférait tout son équipment et, de ce fait, n'exploiterait plus son permis de transport par remorquage;

Considérant l'article 41-A de l'Ordonnance générale 4995 sur le camionnage;

Considérant les articles 19 et 37 de la Loi des transports (1972, chapitre 55);

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler la décision MCS-2583 du 5 août 1977; ou
2. Modifier la décision MCS-3581 du 26 mai 1978, de manière à y annuler le permis de transport par remorquage détenu par Claude Bellemare, portant le numéro 22211-V (M-301872); ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40474
CM-30000 P-200

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et

M-300704 (12316-V) 7-P

DENIS TRANSPORT ENRG.

(Lazure, Denis)
9, chemin de Beauce
Ste-Martine
Comté de Huntingdon, Qué.
JOS 1V0
Mise en cause

Attendu que, par une ordonnance rendue le 14 février 1973, la Régie des transports a autorisé en faveur de la partie mise en cause, le transfert du permis connu comme étant la clause *c*) du permis 12316-V, M-300704, détenu par Réal Chenail et dont la teneur d'établirait comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte
c) De St-Urbain, Mercier, Ste-Martine à Châteauguay et retour

Attendu que le sous-paragraphe *d*) du paragraphe 5 du dispositif de ladite ordonnance a été libellé comme suit:

d) Transport général - longue distance - route restreinte
d) De Ste-Clothilde (Châteauguay) à Valleyfield et Montréal, et retour.

Attendu que ledit libellé pourrait laisser croire que la municipalité de Châteauguay a été ajoutée au permis alors qu'aucune demande spécifique n'a été déposée à cet effet;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Modifier le permis connu actuellement comme la clause *d*) du permis 12316-V, M-300704, de façon à ce qu'elle se lise comme suit:
   d) Transport général - longue distance - route restreinte
   d) De Ste-Clothilde (Châteauguay) à Valleyfield et Montréal et retour, ou;
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40475
CM-30000 P-201

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et

M-300396 (5235-V) 6-P

CHAMBLY EXPRESS INC.

2625, Bourgogne
Fort Chambly
(Qué.)
Mise en cause

Attendu que le 4 janvier 1968, la Régie des transports rendait une ordonnance autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance des permis ou clauses de permis connues comme les clauses *c*) et *d*) du permis M-300396 (5235-V), dont les teneurs s'établiraient comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte
c) De Chambly Canton à Montréal et retour;
d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
d) De Chambly Canton à tous les endroits situés dans la province sauf Montréal et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de:
Bennett Limited, Fort Chambly,
Lynn Innersole Ltd, Fort Chambly.

Attendu que la Commission réalise que le service donné par la clause *c*) peut être donné en vertu de la clause *a* (certificat 001 dudit permis);

Attendu que le service donné à la clause *d* (certificat 004 dudit permis), révèle que Chambly Canton fait partie intégrante du district Montréal-Métropolitain, selon l'Ordonnance générale 6319-RT;

Attendu que, dans le cadre de l'opération de rédaction des certificats de permis, la Commission a entrepris la mise à jour des dossiers de camionnage;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, de l'Ordonnance générale 6319-RT, sur le district Montréal-Métropolitain et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis ou clause de permis connue comme la clause *c*) du permis M-300396 (5235-V);
2. Retrancher les mots «sauf Montréal» du permis ou clause de permis connue comme la clause *d*) du permis M-300396 (5235-V); ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40476
CM-30000 P-202
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
92-V (M-300009) 25-P
ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC.
2035, rue Francis
St-Hubert
Comté de Chambly, Qué.
Mise en cause

Attendu que le 21 juillet 1978, sous l'empire de l'Ordonnance générale ou autrement, la Commission rendait la décision MCS-3757 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance du permis ou clause *d*) du permis 92-V (M-300009) et dont la teneur s'établirait comme suit:

d) Transport général - longue distance - rayon

d) D'Asbestos à tous les endroits ne dépassant pas deux cent cinquante (250) milles des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de marchandises originant de/ou destinées à Canadian Johns Manville Limited, d'Asbestos, Québec.

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles de l'Ordonnance 4995, sur le camionnage et plus particulièrement celles de l'article 40 de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Modifier le titre du permis ou clause *d*) du permis 92-V (M-300009) de façon à ce qu'on y lise:

«Transport restreint - longue distance - rayon»

au lieu de:

«Transport général - longue distance - rayon», ou;

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40477
CM-30000 P-203
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
460-V (M-300020) 3-P
J.H. ALBERT GIRARD & FILS INC.
451, 1re Rue
Chibougamau
Comté d'Abitibi, Qué.
Mise en cause

Attendu que la partie mise en cause, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détentrice du permis ou clause *c*) du permis 460-V (M-300020) et dont la teneur s'établirait comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte

c) De Chibougamau aux lacs Mistassini, Albanel et Roberge, et retour, avec droit de donner le service aux points intermédiaires et entre ceux-ci.

Restriction, re/clause *c*):

La clause *c*) de ce permis est exclusivement pour le transport de machines, pièces de machines, accessoires, outils et instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi que le bois de construction pour camps et abris, tous les objets reliés directement par leur usage et par leurs fins aux opérations de forage à diamant effectuées par les entrepreneurs spécialisés dans ces travaux.

Attendu que l'énumération des marchandises qui y est faite restreint nécessairement les marchandises que la partie mise en cause peut transporter;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles de l'Ordonnance 4995 sur le camionnage et plus particulièrement celles de l'article 40 de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Modifier le titre du permis ou clause *c*) du permis 460-V (M-300020) de façon à ce qu'on y lise:

«Transport restreint - longue distance - route restreinte»

au lieu de:

«Transport général - longue distance - route restreinte ou;

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-40639
CM-10000 10-P
CQ-10000 9-P
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
505 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.
H2L 1K2

Concernant l'approbation par la Commission des transports du Québec de la prolongation de contrats de transport d'écoliers.

L'article 475 de la Loi de l'instruction publique édicte en particulier ce qui suit: «Tout contrat pour le transport visé au paragraphe 2 n'est accordé qu'à la suite d'une demande de soumissions faite en la forme prévue aux règlements qui y sont mentionnés, au moyen d'un avic public spécifiant les principales conditions du service à effectuer qui doit être pour une période initiale de trois ans, au terme de laquelle le contrat se prolonge d'année en année pendant trois autres années avec l'approbation annuelle de la Commission des transports du Québec qui peut la refuser uniquement si le transport n'est pas effectué ou ne peut l'être conformément auxdits règlements et au contrat. Ces prolongations se font en y appliquant les normes de taux et tarifs déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil; ces taux et tarifs doivent tenir compte de l'évolution des coûts depuis le début de la période initiale de trois ans».

La Commission des transports du Québec donne avis qu'elle entend procéder à l'approbation pour l'année scolaire 1979-1980 de la prolongation de tout tel contrat, en

y appliquant les normes de taux et tarifs déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Aussi à l'expiration du délai de 20 jours après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, elle pourra rendre toute décision à cette fin.

Cependant, si avant l'expiration de ce délai, un opposant ou un intervenant demande à la Commission de refuser son approbation, mais uniquement si le transport effectué par un transporteur ne l'est pas ou ne peut l'être conformément aux règlements susdits indiqués dans la loi et au contrat conclu entre ce dernier et une commission scolaire, la Commission avant de rendre toute décision, procédera à une enquête publique à toute date et à tout endroit à être déterminés suivant la loi.

Toute opposition ou intervention à l'encontre d'une telle approbation devra être produite suivant les règles de pratique de la Commission, à son bureau de Montréal au 505 est, rue Sherbrooke.

698-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1537-H-TF	13-03-79	Cause: M-37779 M-000071-36-MH VOYAGEUR INC.	Le Devoir	29, 30 novembre 78, 1 décembre 78	Demande de modification d'horaire, tarifs Accordée
MPV-1550-TF-H	04-04-79	Cause: M-37877 M-000071-35-D VOYAGEUR INC.	G.O.Q. no 7 p. 2172	07-02-79	Modification de tarifs, horaire Accordée
MPV-1551-S	04-04-79	Cause: M-32940 M-000277-2-D JALBEC INC.	G.O.Q. no 26 p. 8095	30-06-78	

Demande de permis saisonnier
Accordée telle qu'amendée
Ce permis sera valide pour une période de 364 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

MPV-1552	05-04-79	Cause: M-37753 M-000095-1-D PAUL, THEOPHILE	G.O.Q. no 7 p. 2159	17-02-79	Suppression de service Accordée
MPV-1553-P	10-04-79	Cause: M-33831 M-000115-20-D PAQUETTE AUTOBUS INC.	G.O.Q. no 31 p. 9575	05-08-78	

Modification de parcours
La Commission:
1. Raye, en séance, le délibéré sur l'objet de la requête amendée;
2. Décrète que la requérante devra procéder, s'il y a lieu, avec une requête d'augmentation tarifaire entre les lieux déjà desservis et ceux demandés;
3. Réfère cette affaire en audience publique pour audition par un quorum de trois membres.

MPV-1554-S	09-04-79	Cause: M-37680 M-000123-7-DS URBAIN & CHARTRAND INC.	Le Devoir	8, 9, 10 janvier 79	Demande de permis saisonnier Rejetée
MPV-1555-S	10-04-79	Cause: M-38194 M-000269-4-D AUX PETITES BICHES ENRG.	G.O.Q. no 10 p. 3183	10-03-79	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 8 avril 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
MPV-1556-S	09-04-79	Cause: M-34000 M-000412-1-D TAXI BOIVIN ENR.	G.O.Q. no 32	12-08-78	Demande de permis saisonnier Rejetée
MPV-1557-S	09-04-79	Cause: M-37471 M-000176-4-DS GUY BELLERIVE	Le Devoir	11, 12, 13 décembre 78	Demande de permis saisonnier Accordée telle qu'amendée jusqu'au 31 décembre 1979
MPV-1559-S	10-04-79	Cause: M-38103 M-000144-1-D PRIMEAU, PAUL-EMILE	G.O.Q. no 9 p. 2992	03-03-79	
		Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis entrera en vigueur le jour suivant les délais légaux et demeurera en vigueur jusqu'au 30 avril 1980 à moins qu'il y ait requête en révision en appel dans les délais.			
QPV-1286-S	11-04-79	Cause: Q-19070 Q-000462-3-D (3791-A) BLAIS, JEAN CLAUDE	G.O.Q. no 10 p. 3194	10-03-79	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide à compter du 1er mai 1979 au 30 avril 1980.
QPV-1287-S	12-04-79	Cause: Q-19567 Q-000422-6-DS (3765-A) LES AUTOBUS HOVINGTON INC.	Le Devoir	21, 22, 23 mars 79	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide jusqu'au 11 avril 1980.
QS-2712-S	10-04-79	Cause: Q-19514-S Q-000246-8-S (3196-A) CONRAD FOURNIER	Le Soleil	9, 10, 12 mars 79	Permis spécial de transport saisonnier Ce permis est valide du 17 avril 1979 jusqu'au 30 juin 1979.
QT-652	17-04-79	Cause: Q-19603-SI Q-000479-8-SI SERVICE AEROPORTUAIRE SEPT-ILES PORT-CARTIER ENR. (Gaston Jean opérant sous le nom de)			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 17 avril 1979 jusqu'au 1er mai 1979 inclusivement.
QI-00002	10-04-79	Cause: QI-00002 Q-000123 CENTRE DE SKI MONTMORENCY			Permis identique *instanter* Accordée

TAXI

MPT-13793	06-03-79	Cause: M-37457 M-208595-2-D LA SUCCESSION ROMEO GUILBEAULT Requérante-cédante M-208763-002, 003 DEMERS, JEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 1063	27-01-79	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-13817	20-03-79	Cause: M-37566 M-207873-2-D LAGACE, RAYMOND Requérant-cédant M-209318-001 BARBEAU, GILLES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1676	03-02-79	Transfert de permis Accordée A-14
MPT-13822	19-03-79	Cause: M-37513 M-208289-2-D MORIN, RICHARD Requérant-cédant M-209296-001 ALAIN L'ECUYER ENRG. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1669	03-02-79	Transfert de permis Accordée A-26

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13826	19-03-79	Cause: M-37517 M-200117-3-D CARON, WILLARD Requérant-cédant M-203894-003 FORTIN, MME HELENE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1670	03-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13828	19-03-79	Cause: M-37558 M-202834-13-D VIEZEL, ERNEST Requérant-cédant M-209319-001 BEAUBRUN, RAMILLE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1674	03-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13831	19-03-79	Cause: M-36282 M-203772-78-D MARTIN SERVICE STATION LTD. Requérante-cédante M-209197-001 JOSEPH PHINEUS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14743	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13835	19-03-79	Cause: M-37629 M-204535-2-D FIORILLI, RINALDO Requérant-cédant M-209332-001 MICHEL & ROBERT PINARD TAXI ENR. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1939	10-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13837	19-03-79	Cause: M-37642 M-205077-8-D VERMES, ALEX Requérant-cédant M-209326-001 ROMISHER, HARRY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1939	10-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13839	19-03-79	Cause: M-37670 M-203922-14-D BOISVERT, PAUL-EMILE Requérant-cédant M-207641-002 BLEMUR PHILO, NARCISSE AUBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1946	10-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13841	19-03-79	Cause: M-37672 M-208082-2-D LUPIEN, PIERRE Requérant-cédant M-209336-001 LUPIEN, DENISE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1947	10-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13844	21-03-79	Cause: M-38158 M-208573-2-DS YVES MEUNIER Requérant-cédant M-209405-001 GHISLAIN LATOUR Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	30, 31 janvier 79 1 février 79	Transfert de permis Accordée A-15
MPT-13850	21-03-79	Cause: M-37844 M-207615-2-D GEORGIOS ANTONOPOULOS Requérant-cédant M-209328-001 EDGAR CHERUBIN PROSPER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 2165	17-01-79	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-13851	21-03-79	Cause: M-37843 M-205589-9-D TAXI ASCOT FLEURIMONT ENR. Requérante-cédante M-209338-001 TAXI JACQUES Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 2165	17-01-79	Transfert de permis Accordée Ascot 05-3601-CT
MPT-13855	23-03-79	Cause: M-37773 M-203527-2-D PERCY COTNOIR Requérant-cédant M-209229-001 DANIEL CROTEAU Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 2161	17-02-79	Transfert de permis Accordée A-16
MPT-13860	29-03-79	Cause: M-38032 M-205077-10-D ALEX VERMES Requérant-cédant M-209357-001 ANIBAL ZAMORA Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2404	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13862	29-03-79	Cause: M-38009 M-202285-31-D LA CIE LEDUC LTEE Requérante-cédante M-209353-001 MICHEL WILCOTT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2403	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-44
MPT-13864	29-03-79	Cause: M-38006 M-200146-2-D MAURICE LALIBERTE Requérant-cédant M-209352-001 CELINE BIRON Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2402	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-13865	29-03-79	Cause: M-38005 M-201106-2-D NORMAND GAGNON Requérant-cédant M-206926-004 LOUIS BIRON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2402	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-13868	02-04-79	Cause: M-29069 M-208510-D-1 LACASSE, JEAN-PAUL	G.O.Q. no 13 p. 3971	01-04-78	

Demande de permis
La Commission déclare la requête pendante jusqu'à ce que les normes du Règlement 6 permettent l'audition de cette cause.

MPT-13877	02-04-79	Cause: M-37933 M-207598-2-D CARRIERE, JACQUES Requérant-cédant M-209233-001 LABOSSIERE DUROCHER, MME MAUREEN Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2391	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13880	02-04-79	Cause: M-37894 M-206140-2-D PAQUETTE ROGER Requérant-cédant M-207635-006 MEDIOTAXI INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2386	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-2

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-13883	05-04-79	Cause: M-38035 M-206798-2-D PELLETIER, MME SUZANNE	G.O.Q. no 9 p. 2985	03-03-79	Demande de permis Accordée
MPT-13884	05-04-79	Cause: M-38039 M-209358-1-D J.J. NEAULT ENR.	G.O.Q. no 9 p. 2985	03-03-79	

Demande de permis
La Commission:
1. Fait partiellement droit à la requête;
2. Autorise en faveur de J.J. Neault Enr. (Neault, Jacques) 1883, Durivage, St-Antoine-sur-Richelieu, (Verchères), Qué. la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi pour les régions St-Antoine-sur-Richelieu 06 5719-SD, St-Marc 06 5708-P, Calixa-Lavallée 06-5714-P et St-Antoine-de-Padoue 06 5721 P, sous le numéro de permis M-209358-001;
3. Déclare pendante la partie de la requête concernant la région de Contrecoeur 06 5725-SD jusqu'à ce que la population permette l'émission d'un nouveau permis;
4. Fixe les taux reconnus pour les régions de St-Antoine-sur-Richelieu 06 5719-SD, St-Marc 06 5708-P, Calixa-Lavallée 06 5714-P et St-Antoine-de-Padoue 06 5721 P, conformément aux normes et directives établies.

MPT-13885	06-04-79	Cause: M-33892 CM-20000-P-129 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-206371-002, 003, 004, 005, 006, 007, 008, 009, 010 et 011 ESTHER CHASEN GREENBAUM Mise en cause	G.O.Q. no 32	12-08-78	*Proprio motu* La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'annuler les permis de propriétaire de véhicule-taxi que peut détenir la mise-en-cause.
MPT-13886	10-04-79	Cause: M-3358 M-205932-D-1 ARBIC, EDOUARD	G.O.Q. no 41 p. 7650	12-10-74	Demande de permis Désistement
MPT-13888	10-04-79	Cause: M-38211 M-206330-2-D RAYMOND DUPUIS	G.O.Q. no 10 p. 3184	10-03-79	

Demande d'annulation de permis
La commission annule, à toutes fins que de droit, le permis no M-206330-001 émis par la décision MPT-13039 en date du 28 août 1978.

MI-20001	02-04-79	Cause: MI-20,001 M-202610-001 DELLICOLLI, ENNIO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20002	02-04-79	Cause: MI-20,002 M-205423 POIRIER GUY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20003	02-04-79	Cause: MI-20,003 M-204749-017 GALMA LTD.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20004	02-04-79	Cause: MI-20,004 M-208688-001 JONATHAS, FRESNEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20005	02-04-79	Cause: MI-20,005 M-206825 RIZZI, GAETANO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20006	02-04-79	Cause: MI-20,006 M-204749-009 GALMA LTD.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20007	02-04-79	Cause: MI-20,007 M-204888 M. GERMAIN BONDU			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20008	02-04-79	Cause: MI-20,008 M-208874 SCOLIERI GIUSEPPE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20009	02-04-79	Cause: MI-20,009 M-204248-001 ASH, MME SHIRLEY			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20010	02-04-79	Cause: MI-20,010 M-203816-001 M. MICHEL ZENETZIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20011	02-04-79	Cause: MI-20,011 M-201093-001 M. ANTHONY LASORDA			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20012	02-04-79	Cause: MI-20,012 M-201213-001 M. FRANCIS HAMEURY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20013	02-04-79	Cause: MI-20,013 M-208077-001 SEREDA, ALEXIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20014	02-04-79	Cause: MI-20,014 M-207995-001 GAUCHER, JEAN-JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20015	02-04-79	Cause: MI-20,015 M-207995-002 GAUCHER, JEAN-JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20016	02-04-79	Cause: MI-20,016 M-207995-003 GAUCHER, JEAN-JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20017	02-04-79	Cause: MI-20,017 M-209137-001 M. LABRANA ROLANDO ENRIQUE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20018	02-04-79	Cause: MI-20,018 M-208928-001 VEZINA, MAURICE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20019	02-04-79	Cause: MI-20,019 M-204749-014 GALMA LTEE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20020	02-04-79	Cause: MI-20,020 M-204276-001 LABBE, ROBERT H.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20021	03-04-79	Cause: MI-20,021 M-203183-003 VANLIAN, MISSAK			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20022	03-04-79	Cause: MI-20,022 M-206486-001 GEORGES FONTAINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20023	03-04-79	Cause: MI-20,023 M-207270-001 LECLERC GILLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20024	03-04-79	Cause: MI-20,024 M-207481-001 M. ANDRE DESROSIERS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20025	03-04-79	Cause: MI-20,025 M-206646-001 ANTOINE ACHKOUTI			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20026	03-04-79	Cause: MI-20,026 M-204333-001 ROCHELEAU, GUY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20027	03-04-79	Cause: MI-20,027 M-202182-001 GEORGE ROSENTHAL GARAGE LTD.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20028	03-04-79	Cause: MI-20,028 M-203224 M. LOUIS-MARC CUILLERIER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20029	03-04-79	Cause: MI-20,029 M-206345-001 M. ROBERT LEPINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20030	04-04-79	Cause: MI-20,030 M-208424-001 STEVANOVIC DRAGOSLAW			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20031	04-04-79	Cause: MI-20,031 M-208732-001 FORAND, SAMIRA			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20032	04-04-79	Cause: MI-20,032 M-203696-001 HENRY McCUTHEON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20033	04-04-79	Cause: MI-20,033 M-205610-001 CLEMENT, GERARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20034	04-04-79	Cause: MI-20,034 M-208200 DAROTE FLEANCOIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20035	04-04-79	Cause: MI-20,035 M-207418-001 DESCHENES, YVON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20036	04-04-79	Cause: MI-20,036 M-202584-001 RAINVILLE, ANDRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20037	05-04-79	Cause: MI-20,037 M-206198-001 GAUTHIER, EDOUARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20038	05-04-79	Cause: MI-20,038 M-203628-001 KIDD, NORMAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20039	06-04-79	Cause: MI-20,039 M-203238-002 BAKER RALPH			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20040	06-04-79	Cause: MI-20,040 M-201787-001 TREMBLAY, MARC			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20041	06-04-79	Cause: MI-20,041 M-205126 LUCIA CALOGERO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20042	09-04-79	Cause: MI-20,042 M-208660-001 DERICAL, ACHILLE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20043	09-04-79	Cause: MI-20,043 M-207555-001 LAQUERRE, HELENE LE GUEN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20044	09-04-79	Cause: MI-20,044 M-205665-001 GIROUX, JEAN-PAUL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20045	09-04-79	Cause: MI-20,045 M-205264-003 POMERLEAU, LISE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20046	09-04-79	Cause: MI-20,046 M-206361-003 BOUCHARD, LIONEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20047	09-04-79	Cause: MI-20,047 M-206361-001 BOUCHARD, LIONEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20048	09-04-79	Cause: MI-20,048 M-207452-001 POULIN, PAUL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20049	09-04-79	Cause: MI-20,049 M-206705-001 KASZA, TONY			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
Doit aussi remettre à la Commission selon l'article 6.58.1 le rapport d'exploitation pour l'année 1978.

MI-20050	10-04-79	Cause: MI-20,050 M-208551-001 JABOIN, VANEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20051	10-04-79	Cause: MI-20,051 M-205890-001 LAPOINTE, PHILIPPE			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
Et de plus déposera son rapport d'exploitation annuel dans les quinze jours, en conformité avec l'article 6.58.1 du règlement 6 sur le taxi.

MI-20052	10-04-79	Cause: MI-20,052 M-208697-001 LANGLOIS, MME LUCIENNE			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
Présentera son rapport annuel d'exploitation selon l'article 6.58.1 du règlement 6 dans les quinze jours

QPT-4557-C et QDI-0957-C	10-04-79	Cause: Q-18175 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-200257-3-D PHILIPPE GARIEPY (décédé) OLIVE LACROIX (légataire universelle) Q-202538-2-A CLEMENT TOUSIGNANT Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission corrige les décisions portant les numéros «QPT-4557» et «QDI-957» en y remplaçant partout où c'est nécessaire le numéro «Q-200057» par le numéro «Q-200257» comme numéro de dossier ou de permis de la partie requérante-cédante.

QPT-4666	04-04-79	Cause: Q-19055 Q-202840-3-D SUCCESSION PIERRE-PAUL SAINDON Requérante-cédante Q-203105-1-D RAYMOND SAINDON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 2999	03-03-79	Transfert de permis A-37 Accordée
QPT-4667	04-04-79	Cause: Q-19047 Q-202097-2-D CAROL AUDET Requérant-cédant Q-203109-1-D JEAN FORTIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 2998	03-03-79	Transfert de permis A-36 Accordée
QPT-4676	11-04-79	Cause: Q-19097 Q-203,106-1-D EMOND, NICOL	G.O.Q. no 10 p. 3201	10-03-79	Décision partielle Demande de permis Accordée en partie
QPT-4677	17-04-79	Cause: Q-9618 Q-201931-2-D LUCIEN RIOUX TAXI (Rioux, Lucien)	G.O.Q. no 49	04-12-76	Demande de permis Désistement
QI-20004	10-04-79	Cause: QI-20004 Q-202044-002 RENE DUFOUR INC.			Permis temporaire *instanter* Accordée

CAMIONNAGE GENERAL

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
MCR-5068	22-03-79	Cause: M-37662 M-300061-5-DS L'EXPRESS ST-JEAN LIMITEE Requérante-cédante M-301492-15-DS R. MARTEL EXPRESS LIMITEE Requérante-cessionnaire	Métro-PM La Presse	6, 7, 8 décembre 78 1, 2, 3 mars 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5070-TF	23-03-79	Cause: M-37865 M-300103-10-DT GEO. A. HALL CARTAGE LTEE	G.O.Q. no 7 p. 2169	17-02-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5073-TF	23-03-79	Cause: M-37758 30020-36-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 7 p. 2159	17-02-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5074-TF	23-03-79	Cause: M-37649 30006-141-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 7 p. 2158	17-02-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5083 MCV-16007-I	02-04-79	Cause: M-19214 et M-35085 M-501380-D-6 et M-501380-003 WHISSELL INC.	G.O.Q. no 6 p. 1478	14-02-77	

Révision de décision

La Commission:

1°) Prend acte de l'abandon, par Whissell Inc. du permis délivré dans le cadre de l'Ordonnance générale sous le numéro 23473-V et déclare ce permis nul et annulé à toutes fins futures que de droit;

2°) Révise la décision MCV-15358 et autorise l'émission d'un permis identique *instanter* au permis de camionnage en vrac M-501380-D-003, permis de catégories Région et Entrepreneur pour la région numéro 6;

3°) Reconnait que la compagnie Whissell Inc. détient, en plus du permis de vrac dont l'émission est autorisée ci-haut sous le numéro M-501380-D-003 et pour valoir sur un camion Mack 1972, trois (3) autres permis de camionnage en vrac soit le permis M-501380-D-001 s'appliquant sur un véhicule Mack modèle 1975 immatriculé VR-32707 en 1978, le permis M-501380-D-004, sur un camion modèle White 1970 immatriculé VR-31198 en 1978 et le permis M-501380-D-005 s'appliquant sur un véhicule Mack modèle 1969 immatriculé VR-31196 en 1978.

MCR-5084-TF	02-04-79	Cause: M-31714 30004-360-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS	G.O.Q. no 20 p. 6107	20-05-78	Modification de tarifs Accordée telle qu'amendée
MCR-5089-TF	02-04-79	Cause: M-37880 30006-142-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 8 p. 2382	24-02-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5091	06-04-79	Cause: M-36941 M-301524-1-D BELS PRODUCE CO. INC.	G.O.Q. no 51	23-12-78	Demande de permis Accordée
MCR-5092	05-04-79	Cause: M-33083 M-303423-1-D G & W FREIGHTWAYS LTD.	G.O.Q. no 27 p. 8296	08-07-78	Demande de permis Désistement
MCR-5094	09-04-79	Cause: M-32791 M-300084-21-D SMITH TRANSPORT CO. LIMITED	G.O.Q. no 25 p. 7875	23-06-78	

Droit additionnel

La Commission:

1. Accorde en partie la requête.

2. Délivre en faveur de Smith Transport Co. Ltd, permis no M-300084, l'émission d'un permis, conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) et à l'article 13-B de l'Ordonnance 4995, savoir:

1. La requérante aura le droit de transporter des marchandises dans des remorques ou semi-remorques qui ne sont pas enregistrées à son nom mais qui sont la propriété ou en possession légale des compagnies parentes ou affiliées suivantes:

Norman's Transport Ltd. M-300002
Highland Transport Co. Ltd. M-301777

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

2. La requérante aura le droit de transporter des marchandises dans des remorques ou semi-remorques qui ne sont pas enregistrées à son propre nom mais qui sont la propriété ou en possession légale des compagnies parentes ou affiliées suivantes pour des mouvements originant hors de la province de Québec:

C.P. Express Ltd
Smith Transport (U.S.) Limited
Smith Transport International Ltd
Canadian Pacific Transport

3. La requérante aura le droit de transporter des marchandises dans des remorques ou semi-remorques qui ne sont pas enregistrées à son propre nom mais qui sont la propriété ou en possession légale d'entreprises de transport terrestre faisant affaires avec la requérante hors des frontières du Québec et ce suivant la liste produite au dossier et à la condition que telles entreprises de transport soient et demeurent détentrices d'un permis de transport de marchandises par voie terrestre émis par les juridictions concernées et pourvu que celles-ci ne deviennent pas détentrices de permis de la Commission des transports du Québec.

3. Le présent permis sera opéré conformément à chacune des clauses du permis de la requérante no M-300084.

4. Décrète que les taux fixés pour la requérante s'appliqueront aux présentes.

MCR-5095-TF	09-04-79	Cause: M-37615 4225-V M-300343-2-DT MONETTE-ABEL TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 6 p. 1936	10-02-79	Modification de tarifs Rejetée
MCR-5096-TF	09-04-79	Cause: M-37646 30003-325-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 6 p. 1942	10-02-79	Modification de tarifs Accordée
MS-5099	09-04-79	Cause: M-39956 M-300215-21-S GATIEN TRANSPORT INC.	Journal de Montréal	9, 10, 11 février 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-589	04-04-79	Cause: M-40312-SI M-304526-5-SI DEAKIN FINE ART TRANSPORT LIMITED			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-592	10-04-79	Cause: M-40429-SI M-304716-1-SI ELROY DOMMER TRUCKING			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-593	10-04-79	Cause: M-40434-SI M-304717-1-SI OLIVER BROWNS TRUCKING CO. INC.			Demande de permis temporaire Rejetée
MI-30001	02-04-79	Cause: MI-30,001 22994-V (M-302160) THOMSON, ROBERT ALEXANDRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30002	02-04-79	Cause: MI-30,002 M-300457 WENWORTH TRANSPORT LTD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30003	02-04-79	Cause: MI-30,003 M-300392 (15741-V) SAVARIA TRANSPORT LTEE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30004	02-04-79	Cause: MI-30,004 21586-V LILY TRANSPORT LTD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30005	02-04-79	Cause: MI-30,005 22005-V REAL LEVESQUE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30006	02-04-79	Cause: MI-30,006 M-300641 (11079-V) LEOPOLD TRANSPORT ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30007	02-04-79	Cause: MI-30,007 M-303175 GILLES BRIEN TRANSPORT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30008	02-04-79	Cause: MI-30,008 M-304539 TRANSPORT GERARD DION			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30009	02-04-79	Cause: MI-30,009 M-303243 BENOIT, GERMAIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-30010	03-04-79	Cause: MI-30,010 Q-301455 TURNER RENE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30011	02-04-79	Cause: MI-30,011 M-303362 CARBONNEAU & BOUTHOT TRANSPORT ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30014	04-04-79	Cause: MI-30,014 M-301016 CYR, CHARLES EDOUARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30015	04-04-79	Cause: MI-30,015 19359-V (M-301374) ALBERT MARCIL & FILS LTEE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30017	09-04-79	Cause: MI-30,017 M-300359 HUBERT, ROGER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30018	06-04-79	Cause: MI-30,018 22470-VM TRIPLE A VAN LINES LIMITED			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30019	06-04-79	Cause: MI-30,019 M-300370 TREMBLAY, GUY ODILLON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30020	06-04-79	Cause: MI-30,020 M-300333 (4050-V) GRISE, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30021	09-04-79	Cause: MI-30,021 M-303168 TRANSPORT HENRI ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30022	11-04-79	Cause: MI-30,022 24708-V (M-302928) SERVICE DE COURRIER J.L. ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-30023	11-04-79	Cause: MI-30,023 23648-V TRANSPORT B.R.M. INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2790-C	03-04-79	Cause: Q-18323 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-300269-17-D (7147-V) L. THIBODEAU TRANSPORT INC. Mise en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission corrige la décision portant le numéro Q-CR-02790 en y remplaçant partout où c'est nécessaire le numéro Q-18373 par le numéro Q-18323 comme numéro de la cause de l'affaire concernée.

QCR-2791-TF	12-03-79	Cause: Q-18139 Q-300999-2-DT (22724-V) MARTIN L. BIRT	G.O.Q. no 44 p. 13622	04-11-78

Modification de tarifs

Accordée

Cette décision est exécutoire à compter du 10 avril 1979.

Annexe 1

Transfert de Martin L. Birt

Tarif no 2

Date d'entrée en vigueur: le 1er septembre 1978

Entre l'Ile du Prince-Edouard

et

Les Iles de la Madeleine (Qué.)

Conformément aux permis suivants:

Ile du Price-Edouard: PX-8120

Québec:..... 22724-V

Fait à Souris, Ile du Prince-Edouard, le 1er septembre 1978.

Annexe 2

Le présent tarif prend effet le 1er septembre 1978

Réglementation

Service général de cueillette et livraison. — Sauf indication contraire aux présentes, les taux du présent tarif comprennent une cueillette à un service d'expédition directement accessible aux camions, soit à l'entrepôt, à l'usine, au magasin ou aux bureaux de l'expéditeur; et une livraison, soit à l'entrepôt, à l'usine, au magasin ou aux bureaux du destinataire. Les taux s'appliquent aux articles qui peuvent habituellement être transportés par un seul homme. Si certains de ces articles sont lourds ou volumineux et qu'un seul homme ne puisse en effectuer le chargement ou le déchargement, de l'aide supplémentaire sera fournie par l'expéditeur ou le destinataire et ces frais de manutention seront alors assumés par l'un ou l'autre, expéditeur ou destinataire.

Impossibilité d'effectuer le service. — Aucune clause du présent tarif ne prescrit qu'une cueillette au point d'origine, ou une livraison de marchandises au point de destination doit être effectuée lorsque le mauvais état des ruelles publiques ou privées, des rues ou des routes rend impraticable le fonctionnement des véhicules du transporteur.

Etat des expéditions. — Les articles doivent être en bon état et dûment emballés pour l'expédition afin d'en rendre le transport raisonnablement facile et sans danger. Le nom et l'adresse du destinataire doivent apparaître sur chacun des colis. Les anciennes adresses ou autres étiquetages doivent être enlevés par l'expéditeur.

Articles fragiles: — Dans toute expédition comprenant des objets qui sont susceptibles d'être endommagés, on doit s'assurer que le contenu en est clairement indiqué et bien en vue sur l'étiquette, viz: «Verre — Fragile — Manipulez avec soin», «Haut — Dessus» etc.

Suppléments au tarif ou nouvelle publication. — Partout où il est fait mention aux présentes de toute autre publication, il est entendu que celle-ci comprend toute modification du tarif ou toute nouvelle publication qui en est faite.

Application des taux. — Le présent tarif comporte des taux de classe applicables au transport effectué sur le parcours des transporteurs inscrits, directement vers les points qu'ils sont autorisés à desservir par leur permis, et vers des points situés au-delà de leur parcours, desservis par des transporteurs assurant le raccordement, selon les mesures prises aux points de transfert concernés.

Denrées périssables. — Toute expédition de ces produits doit être conforme en tous points, aux détails du connaissement. Dans le présent cas, une entente particulière avec le transporteur est exigée.

Articles dangereux, explosifs, etc. — Ne seront pas transportés.

Annexe 3

De: Charlottetown, Souris, Ile du Prince-Edouard
Aux: Iles de la Madeleine (Qué.)

Min.	M-2499 lbs	2500-4999	5000-9999	10000-19999	20,000- et plus
5,75 $	3,85 $	3,20 $	2,90 $	2,55 $	2,25 $

Spéciaux:	
Viande fraiche, par véhicules isothermes, chargement de camion	3,50 $ les 100 livres
Viande salée, en chaudières	2,05 $ les 100 livres
Fromage, beurre et oeufs, etc., par véhicules isothermes	1,75 $ les 100 livres
Fruits et légumes mélangés, par véhicules isothermes	2,90 $ les 100 livres
Lait frais et produits de laiterie, par véhicules isothermes	1,15 $ les 100 livres
Légumes, par fourgon conventionnel	2,35 $ les 100 livres
Contreplaqué, par levée	55,00 $ par levée
Blocs de béton, minimum 15 levées	43,00 $ par levée

Remorques chargées, prises en charge à Charlottetown et retournées: 625 $ comprenant un arrêt; des frais de 29,25 $ sont exigibles pour chaque arrêt supplémentaire.

Les articles volumineux seront cubés à 10 livres par pied cube.

Annexe 4

Service de perception sur livraison

Les frais de perception sur livraison sont établis sur une base non inférieure aux chiffres ci-dessous en plus des frais de transport réguliers.

Lorsque le montant des frais de perception sur livraison sur le connaissement est:		Le guide de perception et de paiement indiquera:	
00,00 $	Plus de et pas plus de	100,00 $	5,00 $
100,00		150,00	5,50
150,00		200,00	6,00
200,00		250,00	6,50
250,00		300,00	7,00
300,00		350,00	7,50
350,00		400,00	8,00

400,00 $ Plus de et pas plus de	450,00 $	8,50 $
450,00	500,00	9,00
500,00	550,00	9,50
550,00	600,00	10,00
600,00	650,00	10,50
650,00	700,00	11,00
700,00	750,00	11,50
750,00	800,00	12,00
800,00	850,00	12,50
850,00	900,00	13,00
900,00	950,00	13,50
950,00	1 000,00	14,00

Plus de 1 000,00 $ au taux de 13,60 $ par 1 000,00 $

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-2805-TF	27-03-79	Cause: Q-18876 Q-300,286-4-DT (7573-V) GERMAIN TRANSPORT ENR. (Germain, Robert)	G.O.Q. no 6 p. 1957	10-02-79	

Modification de tarifs
Accordée
Ce permis est exécutoire à compter du 17 avril 1979.
Voir annexe A.

Annexe A
Tarifs

Entre Lac-St-Joseph, Duchesnay, Ste-Catherine, Camp-Valcartier, village Valcartier, Val-Bélair, St-Augustin, Ancienne-Lorette et Québec.

Groupes	*Classes* I	II	III	IV
A — de 0 à 499 lbs	2,35 $	2,10 $	2,00 $	1,95 $
B — de 500 à 999 lbs	2,30	2,00	1,95	1,90
C — de 1 000 à 1999 lbs	2,15	1,90	1,75	1,60
D — de 2 000 à 4999 lbs	1,85	1,75	1,50	1,25
E — de 5 000 à 9999 lbs	1,60	1,55	1,30	1,10
F — de 10 000 et plus	1,50	1,35	1,10	0,95
G — Charge entière — Maximum 20 000 lbs	1,40	1,25	1,05	0,80
Entre Pont-Rouge et Québec				
A — de 0 à 499 lbs	2,65	2,35	2,30	2,20
B — de 500 à 999 lbs	2,55	2,30	2,20	2,15
C — de 1 000 à 1999 lbs	2,40	2,15	1,95	1,80
D — de 2 000 à 4999 lbs	2,05	1,95	1,70	1,45
E — de 5 000 à 9999 lbs	1,80	1,75	1,50	1,25
F — de 10 000 et plus	1,70	1,50	1,25	1,05
G — Charge entière — Maximum 20 000 lbs	1,60	1,40	1,20	0,95
Entre St-Basile, Cap-Santé et Québec				
A — de 0 à 499 lbs	2,80	2,50	2,40	2,30
B — de 500 à 999 lbs	2,70	2,40	2,30	2,25
C — de 1 000 à 1999 lbs	2,55	2,25	2,10	1,90
D — de 2 000 à 4999 lbs	2,15	2,10	1,80	1,50
E — de 5 000 à 9999 lbs	1,90	1,85	1,55	1,30
F — de 10 000 et plus	1,80	1,65	1,30	1,15
G — Charge entière — Maximum 20 000 lbs	1,70	1,50	1,25	1,00
Entre Portneuf, Ste-Christine, Lac-Sergent et Québec				
A — de 0 à 499 lbs	2,95	2,65	2,55	2,45
B — de 500 à 999 lbs	2,85	2,55	2,45	2,40
C — de 1 000 à 1999 lbs	2,70	2,40	2,20	2,00

Groupes entre Portneuf, Ste-Christine, Lac-Sergent et Québec	Classes I	II	III	IV
D — de 2 000 à 4999 lbs	2,30	2,20	1,90	1,60
E — de 5 000 à 9999 lbs	2,00	1,95	1,65	1,40
F — de 10 000 et plus	1,90	1,70	1,40	1,20
G — Charge entière — Maximum 20 000 lbs	1,80	1,60	1,35	1,05

Tarif minimum pour tous les endroits et classes ci-dessus 8,00 $

— Marchandises encombrantes telles que: meubles, machinerie agricole, etc. 4,00 $ cent lbs

— Déménagement

Chargement et déchargement: chauffeur et un aide 23,00 $ l'heure

aide additionnel 7,00 $ l'heure

— Contrats

a) De Ste-Catherine à Plessisville Sirop d'érable 0,57 les cent livres

Les producteurs de sucre d'érable du Québec

b) De Victoriaville à St-Basile Engrais chimique 0,40 le sac de 25 kg
16,00 la tonne métrique

De St-Hyacinthe à St-Basile Engrais chimique 0,50 le sac de 25 kg
Canadian Industries Limited 20,00 la tonne métrique

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
QCR-2809	30-03-79	Cause: Q-19138 Q-300678-4-DS (18558-V) SMITH, JACQUES Requérant-cédant Q-301820-1-DS LES DEPLACEMENTS BELAND INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	5, 6, 7 fév. 79	Transfert de permis Accordée Ce permis est valide à compter du 18 avril 1979.
QCR-2815	10-04-79	Cause: Q-2186 Q-300575 (15908-V) LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.			Modification de permis Désistement
QCR-2816	11-04-79	Cause: Q-12074 624-V-1-D (Q-300057) GEO. L. TREMBLAY & FILS ENR. (en société)	G.O.Q. no 22 p. 5133	04-06-77	Suppression totale de services La Commission: Annule à toutes fins que droit les clauses *a*) et *b*) du permis 624-V détenu par Geo. L. Tremblay & Fils Enrg.
QCR-2818-TF	11-04-79	Cause: Q-19071 Q-300195-17-DT TRANSPORT LAVOIE LTEE	G.O.Q. no 10 p. 3194	10-03-79	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 18 avril 1979.
QCR-2819	11-04-79	Cause: Q-18147 Q-301753-1-D BENOIT TREMBLAY	G.O.Q. no 44 p. 13624	04-11-78	Demande de permis Accordée
QCR-2821	11-04-79	Cause: Q-18968 Q-301,691-3-D TRANSPORT D.S.F. LTEE	G.O.Q. no 7 p. 2182	17-02-79	Modification de permis Accordée
QCR-2825	17-04-79	Cause: Q-15078 Q-300812-7-D LUCIEN PAQUET	G.O.Q. no 38 p. 11561	23-09-78	Demande de permis Accordée telle que modifiée
QCR-2826	17-04-79	Cause: Q-15679 Q-300819-9-D (20866-V) LUCIEN PAQUET	G.O.Q. no 38 p. 11561	23-09-78	Demande de permis Accordée telle que modifiée
QCR-2827	18-04-79	Cause: Q-17840 Q-300040-10-D J.G. BERNIER ET FRERES LTEE	G.O.Q. no 10 p. 12064	07-10-78	Modification de permis Accordée en partie
QS-2711	10-04-79	Cause: Q-19504-S Q-301,840-1-S LES ENTREPRISES RODRIGUE BOULIANNE INC.	Journal de Québec	24, 26 et 27 mars 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QS-2711-C	12-04-79	Cause: Q-19504-S COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-301,840-1-S LES ENTREPRISES RODRIGUE BOULIANNE INC. Requérant			Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11 La Commission: Corrige la décision QS-2711 en y ajoutant le paragraphe suivant: Statue que la décision devient immédiatement exécutoire et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel
QS-2713	10-04-79	Cause: Q-19209-S Q-300575-15-S (15908-V) LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.	Le Soleil	20, 21, 22 fév. 79	Permis spécial Rejetée
QT-651	17-04-79	Cause: Q-19606-SI Q-301852-1-SI MICHEL DUCHESNE			Permis temporaire *instanter* Rejetée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-713-C	06-04-79	Cause: M-2572 M-19534-V L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant BEAVER STORAGE CO. (1966) LTD. Mise en cause			Correction de décision Rejetée
MCS-4117-C	03-04-79	Cause: M-34992 M-303533-2-D NAUD TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 40 p. 12051	07-10-78	

Correction de décision
La Commission corrige la décision MCS-4117 en y ajoutant la restriction suivante:
Restriction: Capacité maximale 4 000 gallons, camions-citernes munis d'un compteur.

MCS-4119-C	03-04-79	Cause: M-34994 M-303532-2-D TRANSPORT MICHEL HAMELIN ENR.	G.O.Q. no 40 p. 12052	07-10-78	

Correction de décision
La Commission corrige la décision MCS-4119 en y ajoutant la restriction suivante:
Restriction: Capacité maximale 4 000 gallons, camions-citernes munis d'un compteur.

MCS-4120-C	03-04-79	Cause: M-34995 M-303536-2-D TRANSPORT FRANK TADDEO ENRG.	G.O.Q. no 40 p. 12052	07-10-78	

Correction de décision
La Commission corrige la décision MCS-4120 en y ajoutant la restriction suivante:
Restriction: Capacité maximale 4 000 gallons, camions-citernes munis d'un compteur.

MCS-4122-C	03-04-79	Cause: M-34997 M-303535-2-D TRANSPORT ROLLAND CAMPEAU ENR.	G.O.Q. no 40 p. 12052	07-10-79	

Correction de décision
La Commission corrige la décision MCS-4122 en y ajoutant la restriction suivante:
Restriction: Capacité maximale 4 000 gallons, camions-citernes munis d'un compteur.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCS-4126-C	03-04-79	Cause: M-35001 M-303540-2-D CHAUFFAGE DENIS VALLEE & FILS INC.	G.O.Q. no 40 p. 12053	07-10-78	
		Correction de décision La Commission corrige la décision MCS-4126 en y ajoutant la restriction suivante: Restriction: Capacité maximale 4 000 gallons, camions-citernes munis d'un compteur.			
MCS-4217-TF	23-03-79	Cause: M-37618 40003-263-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 7 p. 2158	17-02-79	Modification de tarifs Accordée
MCS-4218-TF	23-03-79	Cause: M-37613 40003-264-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOOD CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 7 p. 2157	17-02-79	Modification de tarifs Accordée
MCS-4219	27-03-79	Cause: M-36861 M-304550-1-D DAOUST, GUY Voiturier-remorqueur M-302748-3-D METRO-FLAME INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 51 p. 15392	23-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4222-TF	02-04-79	Cause: M-15556 CM-30000-P-3-TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante AVON PRODUCTS LTD. CATELLI LIGUE CANADIENNE DE TRAFIC INDUSTRIELLE TRANSPORT THEBERGE LTEE CENTRAL TRUCK LINES CO. LTD. THETFORD TRANSPORT LTEE MCMAHON TRANSPORT LTEE ANDRE ALIX TRANSPORT INC. LETARTE TRANSPORT INC. JEFFREY'S CARTAGE LTD. BECANCOUR EXPRESS TRANSPORT INC. PLAMONDON TRANSPORT INC. SUNBURY TRANSPORT LTD. ARNOLD BROS. TRANSPORT INC. TOMBRO TRUCKING LTD. LES LIGNES EXPRESS WARNETT INC. VERDUN TRUCKING LTD. SOCIETE DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC (SOMAVRAC) INC. GORSKY BULK TRANSPORT (THADDEURS GORSKY D.B.A.) DURHAM TRANSPORT LTD. DUMONT EXPRESS LTEE GILLES HEBERT TRANSPORT INC. MESSIER TRANSPORT MARIEVILLE INC. BIG VALLEY SUPPLY & ENTREPRISES LTD. ST-HYACINTHE EXPRESS INC. BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. CONSEILLERS EN TAUX DE FRET (G.P.) LTEE	G.O.Q. no 30	24-07-76	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		BEAULIEU TRANSPORT LTEE LAROSE & FILS TRANSPORT ENRG. HIGHWAY TRANSPORTATION BROKERS INC. LAURENTIDE TRANSPORT INC. KINGSWAY TRANSPORT LTD. DRUMMOND TRANSIT LIMITED SIDBEC-DOSCO LTEE ACTON VALE MOTOR EXPRESS LTEE & AL. ASBESTOS-EASTERN TRANSPORT INC. TRANSPORT BERGERON (1974) LTEE V. BOUTIN EXPRESS INC. R.P.R. TRANSPORT LTEE DELANGIS INC. DELSON TRANSPORT LTEE DESJARDINS TRANSPORT LTEE DEMERS EXPRESS INC. FORGET TRANSPORT INC. GLENGARRY TRANSPORT LTD. HOULE EXPRESS LTEE LACAILLE (ROUVILLE) TRANSPORT INC. FREDERICK TRANSPORT LTD. M. ROBERT EXPRESS INC. JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG. RICHARD WARREN WHITTLEY SUPERT TRANSPORT (1966) LTEE ST-GERMAIN TRANSPORT LTEE GEORGES-EDOUARD CHOQUETTE TANNAHILL TRANSPORT REGD. TREMBLAY EXPRESS LTEE WATSON TRANSPORT LTD. MURPHY CARTAGE INC. LES ENTREPRISES JEAN-PAUL ROBERT INC GLENGARRY TRANSPORT (QUEBEC) P.H. LANCTOT & FILS TRANSPORT LTEE TRANSPORT PAUL LESSARD INC. MICHEL TRANSPORT INC. MICHEL TRANSPORT (WINDSOR) LTEE NAP TRANSPORT CIE LTEE C. LEBOEUF TRANSPORT INC. REO MEUNIER RICHARD ST-AMANT LAROSE & FILS TRANSPORT ENRG. MCCRUM TRANSPORT LTD. ANTONIO GOYETTE TRANSPORT LTEE N. NOURY TRANSPORT INC. CANADIEN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS CUMMING TRANSPORT ENRG. LOUS TRANSPORT (QUE.) LTEE LA COOPERATIVE AGRICOLE DE GRANBY PROVOST CARTAGE A. SCOTTO CARTAGE CO. LTD. LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		TRANSOL INC. METRO LIQUID CARRIERS LTD. MONTREAL OIL CARRIERS INC. MUNICIPAL TANKLINES LTD. OIL & INDUSTRY SUPPLIERS LTD. MERCURY TANKLINES LTD. NORWAY TRANSPORT INC. W.J. HYATT LTD. SALABERRY CARTAGE LTEE MAGOG EXPRESS INC. ASBESTOS EXPRESS LTEE TRANSPORT W. GAUTHIER LTEE L. BRETON TRANSPORT LTEE RAYMOND LALANNE CHALUT TRANSPORT (1974) INC. LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC FREEPORT TRANSPORT INC. L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIERES DU QUEBEC LTEE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE PATES ET PAPIERS ABITIBI PAPER COMPAGNY LTD. REED LIMITED LA COMPAGNIE PRICE LTEE SMITH TRANSPORT CO. LTD. H. SMITH TRANSPORT CO. LTD. COWANSVILLE EXPRESS INC. MODERN TANK LINES INC. SEPT-ILES LABRADOR CARTAGE INC. A. & F. BAILLARGEON EXPRESS INC. ALLEN'S CARTAGE LTD. ATLAS TRUCKING CO. LTD. BELOEIL ST-HILAIRE TRANSPORT INC. BELANGER & FRERES ENR. PAUL-EMILE MATTON RIGAUD TRANSPORT INC. ROBERT TRANSPORT LTEE SHERRINGTON TRANSPORT LTD. VEILLETTE TRANSPORT CIE LTEE LAFERTY-SMITH EXPRESS LINES LTD CANADA TRANSPORT LTD. L. THIBODEAU TRANSPORT INC. CANADIAN BAGGAGE DELIVERY LTD. TRANSPORT DALLAIRE LIMITEE CABANO TRANSPORT LTEE BEAUCE EXPRESS INC. E.T. TANK LINES LTD. PLAMONDON TRANSPORT INC. MESSIER TRANSPORT (MARIEVILLE) INC. LAGUE EXPRESS INC. RICHARD FRECHETTE INC. MALO TRANSPORT (1971) INC. MARCEL BERGERON CHARLES HARRIS & SON TRANSPORT LTD. QUEBEC PARCEL (TRANSPORTATION) SERVICE INC. B. & M. CARRIERS LTD.			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		G.D. SPARKS LIMITED MACKINNON TRANSPORT LTD. DISTRIBUTEUR DE FILS PARIS INC. HUTTON TRANSPORT LTD. TRANS-ILES INC. BOYD MOVING & STORAGE LTD. HUBERT CARTAGE INC. HAMEL TRANSPORT LTEE CARTIER TRANSPORT INC. MAGNY TRANSPORT INC. H. LAPALME TRANSPORT LIMITEE GUILBAULT TRANSPORT INC. TRANSPORT D'ANJOU INC.			

Proprio motu
La Commission:
1. Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'avis publié à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 30 du 24 juillet 1976, concernant les taux et tarifs des détenteurs de permis de transport spécialisé à contrat;
2. Rappelle les exigences des paragraphes 4 et 5 de l'article 41 de l'Ordonnance générale sur le camionnage et, pour en faciliter l'application intégrale, suggère que l'Administrateur transmette, si possible, en temps opportun, une formule pour la demande de renouvellement qui y est prévue;
3. Rappelle les exigences du paragraphe 3 de l'article 41 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, et recommande que les formules fournies par la Commission soient dûment complétées et contiennent tous les renseignements pertinents, soit la description du permis concerné (clause), la description du service, le détail des taux et la date d'expiration légale du contrat le 31 mars de chaque année.

MCS-4223	02-04-79	Cause: M-34071 M-303258-D-2 VEZINA FRANCOIS Voiturier-remorqueur M-300310-56-D TRANSPORT BRAZEAU INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 33 p. 10289	19-04-78	Demande de permis Accordée
MCS-4227	02-04-79	Cause: M-28022 M-301839-3-D ROY FRANCOIS	G.O.Q. no 45 p. 13879	11-11-78	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
MCS-4234	03-04-79	Cause: M-33432 1481-V-3-D TETREAULT, ROGER	G.O.Q. no 29 p. 8962	22-07-78	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
MCS-4237	04-04-79	Cause: M-28745 M-303327-1-D ANDRE CLERMONT	G.O.Q. no 11 p. 3392 G.O.Q. no 46 p. 14210	18-03-78 18-11-78	Demande de permis Rejetée
MCS-4238	04-04-79	Cause: M-32864 et M-32865 14838-V-5-D et 6-D PHILIPPE ROY TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 26 p. 8083	30-06-78	

Demande de permis
La Commission:
1. Prend acte du désistement de la partie 2 dans la cause M-32865
2. Rejette les requêtes amendées

MCS-4239	04-04-79	Cause: M-34383 M-303265-2-D AMIRAULT, SERGE	G.O.Q. no 35 p. 10795	02-09-78	Demande de permis Désistement
MCS-4241	04-04-79	Cause: M-37784 M-304556-1-D TROJAN FREIGHT LINES LIMITED	G.O.Q. no 7 p. 2163	17-02-79	Demande de permis Accordée
MCS-4242	04-04-79	Cause: M-37849 M-304555-1-D HOULE, ANTONIN	G.O.Q. no 7 ?. 2166	17-02-79	Demande de permis Accordée
MCS-4243	04-04-79	Cause: M-37787 M-303494-5-D PROULX & ROY	G.O.Q. no 7 p. 2164	17-02-79	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCS-4246	05-04-79	Cause: M-34423 M-303390-2-D TRANSPORT P. VEZINA ENR.	G.O.Q. no 36 p. 11073 G.O.Q. no 40 p. 12034	09-09-78 07-10-78	Demande de permis Accordée
MCS-4247	06-04-79	Cause: M-37918 M-300829 (14416-V) 7-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante PIETTE TRANSPORT INC. Intimée	G.O.Q. no 7 p. 2183	17-02-79	

Proprio motu

La Commission annule à toutes fins que de droit les clauses suivantes du permis M-300829 (14416-V), détenu par Piette Transport Inc. (Jacques Franco, ès qualités de syndic à la faillite de Piette Transport Inc.):

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne -

d) De Joliette et de Montréal-Est et à tout autre endroit situé dans la province de Québec, dans un rayon de 500 milles, pour le transport, par camion-citerne d'huile, gazoline et produits pétrolifères pour le compte de Piette Oil Carriers Company et Piette Oil Company Limited.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne -

f) De Joliette et de Montréal-Est aux frontières Québec/Ontario (ports d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette) via routes 2 et 17, pour le transport, par camion-citerne, d'huile, gazoline et produits pétrolifères, pour le compte de Piette Oil Carriers Company, de Joliette, pourvu que les frais de transport soient payés par Piette Oil Carriers Company.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne -

g) De Montréal-Est à Sherbrooke, via route 1, pour le transport, par camion-citerne, d'huile, gazoline et produits pétrolifères, pour le compte de Golden Eagle Refining Company of Canada Limited, de Westmount.

o) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne -

o) De Montréal à la frontière Québec/Etats-Unis (tous ports d'entrée), à destination des Etats de: Vermont, Maine, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island, New Jersey, New York, Delaware, Maryland, Washington, D.C., Virginie, Pennsylvanie, pour le transport d'huile légère et lourde, naphte, gazoline, diésel, pour le compte de Piette Oil Company Ltd, par véhicule-citerne.

MCS-4249	09-04-79	Cause: M-33515 15563-V-D-3 PATENAUDE & FRERES INC.	G.O.Q. no 29 p. 8974	22-07-89	Demande de permis Accordée en partie
MPN-7532	30-03-79	Cause: M-39826 M-401872-PN-1 PRODUCE EXPRESS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7700	28-03-79	Cause: M-40084 M-401745-PN-2 ANSEL MANUFACTURING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7701	28-03-79	Cause: M-40085 M-401745-PN-3 ANSEL MANUFACTURING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7702	28-03-79	Cause: M-40086 M-401745-PN-4 ANSEL MANUFACTURING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7703	29-03-79	Cause: M-40087 M-401352-PN-42 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7704	29-03-79	Cause: M-40088 M-401352-PN-45 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7705	29-03-79	Cause: M-40089 M-401352-PN-46 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7706	29-03-79	Cause: M-40090 M-401352-PN-47 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7707	29-03-79	Cause: M-40091 M-401352-PN-48 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7708	29-03-79	Cause: M-40092 M-401352-PN-49 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7709	29-03-79	Cause: M-40093 M-401352-PN-52 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7710	29-03-79	Cause: M-40094 M-401352-PN-56 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7711	29-03-79	Cause: M-40095 M-401352-PN-58 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7712	29-03-79	Cause: M-40096 M-401352-PN-59 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7713	29-03-79	Cause: M-40097 M-401352-PN-60 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7714	29-03-79	Cause: M-40098 M-401352-PN-61 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7715	29-03-79	Cause: M-40099 M-400037-PN-11 COIA, HENRY L.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7716	29-03-79	Cause: M-40100 M-400037-PN-12 COIA, HENRY L.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7717	29-03-79	Cause: M-40101 M-401565-PN-3 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7718	29-03-79	Cause: M-40102 M-401565-PN-4 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7719	29-03-79	Cause: M-40103 M-401565-PN-5 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7720	29-03-79	Cause: M-40104 M-401565-PN-7 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7721	29-03-79	Cause: M-40105 M-401565-PN-8 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-7722	29-03-79	Cause: M-40106 M-401565-PN-10 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7723	29-03-79	Cause: M-40107 M-401565-PN-11 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7724	29-03-79	Cause: M-40108 M-401565-PN-12 FOUR SEAS CARRIERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7725	29-03-79	Cause: M-40109 M-401831-PN-1 HEUFF, JOHN JR.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7729	29-03-79	Cause: M-40113 M-401883-PN-1 M.A. SOUTHERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7730	29-03-79	Cause: M-40114 M-401883-PN-2 M.A. SOUTHERS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7731	29-03-79	Cause: M-40115 M-401568-PN-2 CALESTAGNE, LUCIEN			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7732	30-03-79	Cause: M-40116 M-401863-PN-1 FEDERATED TRANSPORT SYSTEMS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7734	30-03-79	Cause: M-40118 M-400818-PN-15 LAWSON, J.H.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7735	30-03-79	Cause: M-40119 M-400699-PN-1 ARADINE, ROY			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7736	30-03-79	Cause: M-40120 M-401865-PN-3 LAMISON PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7737	30-03-79	Cause: M-40121 M-401865-PN-4 LAMISON PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7738	30-03-79	Cause: M-40122 M-400109-PN-2 PEAVY, JAMES F.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7739	30-03-79	Cause: M-40123 M-400007-PN-8 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7740	30-03-79	Cause: M-40124 M-400007-PN-9 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7741	30-03-79	Cause: M-40125 M-400007-PN-10 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7742	30-03-79	Cause: M-40126 M-400007-PN-11 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7743	30-03-79	Cause: M-40127 M-400007-PN-12 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7744	30-03-79	Cause: M-40128 M-400007-PN-13 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7745	30-03-79	Cause: M-40129 M-400007-PN-14 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7746	30-03-79	Cause: M-40130 M-400007-PN-15 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7747	30-03-79	Cause: M-40131 M-400007-PN-16 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7748	30-03-79	Cause: M-40132 M-401175-PN-2 DUTTON, HAROLD A.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7749	30-03-79	Cause: M-40133 M-401175-PN-3 DUTTON, HAROLD A.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7750	30-03-79	Cause: M-40134 M-401838-PN-2 J & M ENTERPRISES LTD			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7753	30-03-79	Cause: M-40137 M-401321-PN-1 BALOGH, JOSEPH			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7754	30-03-79	Cause: M-40138 M-401809-PN-4 P.E. CARRIERS CORP.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7755	30-03-79	Cause: M-40139 M-401581-PN-3 BOSTICK & LONG			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7756	30-03-79	Cause: M-40140 M-401581-PN-4 BOSTICK & LONG			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7757	28-03-79	Cause: M-39971 M-401881-PN-2 SINGLETON PACKING CORP.			Demande de permis Accordée Du 28 mars 1979 au 31 mars 1979
MPN-7758	29-03-79	Cause: M-39972 M-401880-PN-1 DANFORTH, WILLIAM			Demande de permis Accordée Du 29 mars 1979 au 31 mars 1979
MPN-7759	30-03-79	Cause: M-39973 M-400969-PN-1 CECIL KING TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7760	30-03-79	Cause: M-39974 M-400969-PN-2 CECIL KING TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7761	30-03-79	Cause: M-39975 M-400969-PN-3 CECIL KING TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7762	30-03-79	Cause: M-39976 M-401830-PN-1 PATRICIA LITTLE LTD.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7763	30-03-79	Cause: M-39977 M-401830-PN-2 PATRICIA LITTLE LTD.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7764	30-03-79	Cause: M-39978 M-401776-PN-1 W & L MOTOR LINES			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7765	30-03-79	Cause: M-39979 M-401673-PN-2 CHATHAM COUNTY FURNITURE INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7766	30-03-79	Cause: M-39980 M-401673-PN-4 CHATHAM COUNTY FURNITURE INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7767	30-03-79	Cause: M-40171 M-401779-PN-1 GRAHAM TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7768	30-03-79	Cause: M-40172 M-401779-PN-2 GRAHAM TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7769	30-03-79	Cause: M-40173 M-401779-PN-3 GRAHAM TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7770	30-03-79	Cause: M-40174 M-400353-PN-12 CANADY TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7771	30-03-79	Cause: M-40175 M-400353-PN-13 CANADY TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7772	30-03-79	Cause: M-40176 M-400353-PN-14 CANADY TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7773	30-03-79	Cause: M-40177 M-400363-PN-15 CANADY TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7774	30-03-79	Cause: M-40178 M-400353-PN-17 CANADY TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7775	30-03-79	Cause: M-40179 M-400353-PN-18 CANADY TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-7776	30-03-79	Cause: M-40180 M-401887-PN-1 SANDERS, ROBERT M.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7777	02-04-79	Cause: M-40191 M-401051-PN-1 BENNETT, RICHARD R.			Demande de permis Accordée Du 2 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7778	02-04-79	Cause: M-40192 M-401227-PN-2 C & S TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 2 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7779	02-04-79	Cause: M-40193 M-400039-PN-5 J J TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 2 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7780	02-04-79	Cause: M-40194 M-401201-PN-1 NORMAN E. KENNEDY			Demande de permis Accordée Du 2 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7781	02-04-79	Cause: M-40195 M-401660-PN-1 C.M. & W. INC.			Demande de permis Accordée Du 2 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7782	03-04-79	Cause: M-40196 M-400278-PN-2 B & B TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7783	03-04-79	Cause: M-40197 M-401367-PN-3 KEN-EL TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7784	03-04-79	Cause: M-40198 M-400049-PN-7 JERRY S. QUICK TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7785	03-04-79	Cause: M-40199 M-400049-PN-8 JERRY S. QUICK TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7786	03-04-79	Cause: M-40200 M-401845-PN-2 BROOKS AUTO SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7787	03-04-79	Cause: M-40201 M-401753-PN-1 SOUTHEASTERN CARRIERS INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-7788	03-04-79	Cause: M-40202 M-401755-PN-1 DOXEY FURNITURE CORPORATION			Demande de permis Rejetée
MPN-7789	03-04-79	Cause: M-40203 M-401755-PN-2 DOXEY FURNITURE CORPORATION			Demande de permis Rejetée
MPN-7790	03-04-79	Cause: M-40204 M-401617-PN-1 CHAMBERLAND, ROBERT F.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7791	02-04-79	Cause: M-40205 M-401617-PN-2 CHAMBERLAND, ROBERT F.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7792	03-04-79	Cause: M-40206 M-401617-PN-3 CHAMBERLAND, ROBERT F.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7793	03-04-79	Cause: M-40207 M-401709-PN-1 ROBINSON, THOMAS J.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7794	03-04-79	Cause: M-40208 M-401825-PN-1 WATKINS, JOAN A.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7795	03-04-79	Cause: M-40209 M-401695-PN-1 MOHR & ECKMAN TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7796	03-04-79	Cause: M-40210 M-401491-PN-1 F.T. SICILIA INC.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7797	03-04-79	Cause: M-40251 M-401191-PN-1 HARVEY, LEWIS C.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7798	03-04-79	Cause: M-40252 M-400964-PN-1 C & C TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7799	03-04-79	Cause: M-40253 M-400921-PN-1 SIMONDS, R.J.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7800	03-04-79	Cause: M-40254 M-400921-PN-2 SIMONDS, R.J.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7801	03-04-79	Cause: M-40255 M-400924-PN-2 A & S PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7802	03-04-79	Cause: M-40256 M-400439-PN-2 HUDGINS, WADE H.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7803	03-04-79	Cause: M-40257 M-400104-PN-3 CECERE, MICHAEL			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7804	03-04-79	Cause: M-40258 M-400021-PN-9 P.W. MC CULLERS TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7805	03-04-79	Cause: M-40259 M-400046-PN-2 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7806	03-04-79	Cause: M-40260 M-400046-PN-17 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7807	03-04-79	Cause: M-40261 M-400046-PN-27 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7808	03-04-79	Cause: M-40262 M-400046-PN-42 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7809	03-04-79	Cause: M-40263 M-400046-PN-51 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7810	03-04-79	Cause: M-40264 M-400046-PN-56 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7811	03-04-79	Cause: M-40265 M-400046-PN-59 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7812	03-04-79	Cause: M-40266 M-400046-PN-60 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7813	03-04-79	Cause: M-40267 M-400046-PN-62 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7814	03-04-79	Cause: M-40268 M-400046-PN-64 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7815	03-04-79	Cause: M-40269 M-400046-PN-81 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7816	03-04-79	Cause: M-40270 M-400046-PN-82 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7817	03-04-79	Cause: M-40271 M-400046-PN-84 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7818	03-04-79	Cause: M-40272 M-400046-PN-85 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7819	03-04-79	Cause: M-40273 M-400046-PN-86 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7820	03-04-79	Cause: M-40274 M-400046-PN-87 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7821	03-04-79	Cause: M-40275 M-400046-PN-88 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7822	03-04-79	Cause: M-40276 M-400046-PN-89 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7823	03-04-79	Cause: M-40277 M-400046-PN-90 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7824	03-04-79	Cause: M-40278 M-400046-PN-91 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7825	03-04-79	Cause: M-40279 M-400046-PN-92 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7826	03-04-79	Cause: M-40280 M-400046-PN-93 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7827	03-04-79	Cause: M-40281 M-400046-PN-94 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7828	03-04-79	Cause: M-40282 M-400046-PN-95 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7829	03-04-79	Cause: M-40283 M-400046-PN-96 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7830	03-04-79	Cause: M-40284 M-400046-PN-97 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7831	03-04-79	Cause: M-40285 M-400046-PN-98 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7832	03-04-79	Cause: M-40286 M-401888-PN-1 VANCE, DALLAS			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7833	03-04-79	Cause: M-40287 M-400238-PN-12 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7834	03-04-79	Cause: M-40288 M-400238-PN-20 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7835	03-04-79	Cause: M-40289 M-400238-PN-21 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7836	03-04-79	Cause: M-40290 M-401799-PN-1 ROBERT M. PATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7837	03-04-79	Cause: M-40291 M-401889-PN-1 SALTSMAN, DONALD L. SR.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7838	03-04-79	Cause: M-40292 M-400807-PN-5 P & S TRANSPORT SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7839	03-04-79	Cause: M-40293 M-400807-PN-6 P & S TRANSPORT SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7840	03-04-79	Cause: M-40294 M-401452-PN-3 WILLIAM H. BUTCHER & SONS			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7841	03-04-79	Cause: M-40295 M-401217-PN-2 METACON EXPLORATION LTD.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7842	04-04-79	Cause: M-40296 M-400120-PN-3 ZIMMERMAN, CLAIR S.			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7843	04-04-79	Cause: M-40297 M-400195-PN-4 JOHNS, DAVID B.			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7844	04-04-79	Cause: M-40298 M-400492-PN-2 PHILLIPS TRUCKING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7845	04-04-79	Cause: M-40299 M-400835-PN-2 RUFUS DILLION TART			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7846	04-04-79	Cause: M-40300 M-400835-PN-3 RUFUS DILLION TART			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7847	04-04-79	Cause: M-40301 M-400835-PN-4 RUFUS DILLION TART			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7848	04-04-79	Cause: M-40302 M-401115-PN-2 GIANNINI TRUCKING CO., INC.			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7849	04-04-79	Cause: M-40303 M-401734-PN-1 PINYATELLO, PHILLIP E.			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7850	04-04-79	Cause: M-40304 M-401851-PN-1 TURNER TRANSPORT COMPANY			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7851	04-04-79	Cause: M-40305 M-401851-PN-2 TURNER TRANSPORT COMPANY			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7852	04-04-79	Cause: M-40306 M-401851-PN-3 TURNER TRANSPORT COMPANY			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7854	04-04-79	Cause: M-40308 M-401891-PN-1 V & C PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7855	04-04-79	Cause: M-40309 M-401893-PN-1 SOUTHWEST MOTOR FREIGHT			Demande de permis Accordée Du 4 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7856	05-04-79	Cause: M-40310 M-401421-PN-2 DICK COURNOYER PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7857	05-04-79	Cause: M-40331 M-401421-PN-3 DICK COURNOYER PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7858	05-04-79	Cause: M-40332 M-401556-PN-1 FEHRLE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7859	05-04-79	Cause: M-40333 M-401556-PN-2 FEHRLE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7860	05-04-79	Cause: M-40334 M-400029-PN-5 PEDRICK, OTIS E.			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7861	05-04-79	Cause: M-40335 M-400335-PN-5 EAST PENN TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7862	05-04-79	Cause: M-40336 M-401894-PN-1 DE ROCCO, HENRY			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7863	05-04-79	Cause: M-40337 M-401013-PN-9 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7864	05-04-79	Cause: M-40338 M-401586-PN-2 RAY, CLYDE			Demande de permis Accordée Du 5 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7865	06-04-79	Cause: M-40339 M-401020-PN-2 M & T TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7866	06-04-79	Cause: M-40340 M-401183-PN-1 P & L KURTZ INC.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7867	06-04-79	Cause: M-40351 M-401193-PN-1 GEBHARD, HERMAN T.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7868	06-04-79	Cause: M-40352 M-401744-PN-1 JONES, LESLIE LEE			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7869	06-04-79	Cause: M-40353 M-401099-PN-5 A & A TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7870	06-04-79	Cause: M-40354 M-401892-PN-1 FOWLER TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7871	06-04-79	Cause: M-40355 M-401807-PN-2 THOMPSON BROS INC.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7872	06-04-79	Cause: M-40356 M-401783-PN-10 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7873	06-04-79	Cause: M-40357 M-401783-PN-11 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7874	06-04-79	Cause: M-40358 M-401882-PN-1 CYR, GUY			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7875	06-04-79	Cause: M-40359 M-401878-PN-1 T A B TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7876	06-04-79	Cause: M-40360 M-401878-PN-2 T A B TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7877	06-04-79	Cause: M-40381 M-400164-PN-3 PROVENCHER, ALPHONSE			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7878	06-04-79	Cause: M-40382 M-400477-PN-5 D L S SUPPLY CO.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7879	06-04-79	Cause: M-40383 M-401898-PN-1 TURNER, WILLIAM HOWARD			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7880	06-04-79	Cause: M-40384 M-400872-PN-3 G & B PRODUCE ENRG.			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7881	06-04-79	Cause: M-40385 M-401897-PN-1 THORNTON, SONNY DAN			Demande de permis Accordée Du 6 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7882	09-04-79	Cause: M-40386 M-400082-PN-4 WINTERS, MARLIN A.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7883	09-04-79	Cause: M-40387 M-401094-PN-5 ADAMS TRUCK SERVICE			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7884	09-04-79	Cause: M-40388 M-401094-PN-6 ADAMS TRUCK SERVICE			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7885	09-04-79	Cause: M-40389 M-401841-PN-1 C. & J. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7886	09-04-79	Cause: M-40390 M-401899-PN-1 AIR CARTAGE LTD			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1980
MPN-7887	09-04-79	Cause: M-40401 M-401899-PN-2 AIR CARTAGE LTD			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1980
MPN-7888	09-04-79	Cause: M-40402 M-401899-PN-3 AIR CARTAGE LTD			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-7889	09-04-79	Cause: M-40403 M-401806-PN-2 REGAN, DOUGLAS			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7890	09-04-79	Cause: M-40404 M-401431-PN-3 HENSEL, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7891	09-04-79	Cause: M-40405 M-401431-PN-4 HENSEL, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7892	09-04-79	Cause: M-40406 M-401798-PN-2 R & R TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7893	09-04-79	Cause: M-40407 M-401705-PN-2 PATRICK DAVID L.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7894	11-04-79	Cause: M-40408 M-401564-PN-3 COCA-COLA BOTTLING CO OF PRESQUE ISLE			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7895	11-04-79	Cause: M-40409 M-400362-PN-12 GAIL DOVE INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7896	11-04-79	Cause: M-40410 M-400764-PN-4 JOHNSON, EDWARD DERRELL			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7897	11-04-79	Cause: M-40451 M-400993-PN-3 TRANS COASTAL CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7898	11-04-79	Cause: M-40452 M-400993-PN-4 TRANS COASTAL CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7899	11-04-79	Cause: M-40453 M-401036-PN-3 J & R ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7900	11-04-79	Cause: M-40454 M-401233-PN-4 D & D FEED SERVICE			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7901	11-04-79	Cause: M-40455 M-401233-PN-5 D & D FEED SERVICE			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7902	11-04-79	Cause: M-40456 M-401257-PN-2 LORD, BRUNO			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la GO.Q. au 31 mars 1980.
MPN-7903	11-04-79	Cause: M-40457 M-401326-PN-3 WILLIAM T. SIMMONS INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7904	11-04-79	Cause: M-40458 M-401411-PN-2 PRICE, JESSE P.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-7905	11-04-79	Cause: M-40459 M-401528-PN-3 B & P MOTOR LINES			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7906	11-04-79	Cause: M-40460 M-401601-PN-1 CONNELL PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7907	11-04-79	Cause: M-40461 M-401643-PN-2 NEWBERN TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7908	11-04-79	Cause: M-40462 M-401672-PN-3 MARIO TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-7909	11-04-79	Cause: M-40463 M-401672-PN-4 MARIO TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jours après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-7910	11-04-79	Cause: M-40464 M-401672-PN-5 MARIO TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-7911	11-04-79	Cause: M-40465 M-401836-PN-2 FERGUSON, WILLIAM E.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7912	11-04-79	Cause: M-40466 M-401845-PN-3 BROOKS AUTO SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7913	11-04-79	Cause: M-40467 M-401871-PN-2 MASSENBURG REFRIGERATED EXPRESS			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7914	11-04-79	Cause: M-40468 M-401879-PN-2 WHITE, CHARLES			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7915	11-04-79	Cause: M-40469 M-401868-PN-1 COOLIDGE, GEORGE			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7916	10-04-79	Cause: M-40470 M-401902-PN-1 BRUGGEMAN, YVAN M.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1980.
MPN-7917	11-04-79	Cause: M-40481 M-401901-PN-1 EBY & MUELLER, INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7918	11-04-79	Cause: M-40482 M-401165-PN-2 MOSER, GROVER E. JR.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7919	11-04-79	Cause: M-40483 M-401052-PN-3 F & R TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-7920	10-04-79	Cause: M-40484 M-401900-PN-1 REGAL DISTRIBUTING INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7921	11-04-79	Cause: M-40485 M-401904-PN-1 TERRY, J.R.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7922	11-04-79	Cause: M-40486 M-401904-PN-2 TERRY, J.R.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7923	11-04-79	Cause: M-40487 M-401878-PN-3 T A B TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7924	11-04-79	Cause: M-40488 M-401878-PN-4 T A B TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1979 au 31 mars 1980
MPN-7925	12-04-79	Cause: M-40489 M-401072-PN-2 TENTIS, EVANGELIOS			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980.
MPN-7928	12-04-79	Cause: M-40512 M-401885-PN-1 COULOMBE, GUY			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980.
MS-5070	28-02-79	Cause: M-38784-S M-304584-1-S BELISLE, JEAN-NIL Voiturier-remorqueur Q-300202-157-S (4724-V) MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	Journal de Montréal	16, 17, 18 février 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide jusqu'au 27 février 1980 ou décision finale selon l'événement qui se produira le premier.
MS-5093	05-04-79	Cause: M-39965 M-300982-3-S LIQUID CARGO LINES LIMITED	Le Devoir	20, 21, 22 février 79	Demande de permis spécial Désistement
MS-5095	06-04-79	Cause: M-40166-S M-300392-5-S TETREAUVILLE TRANSPORT INC.	Le Devoir	20, 21, 22 février 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5101	10-04-79	Cause: M-40420 M-304577-2-S PROVOST INDUSTRIAL TANKERS LIMITED	Le Devoir	1, 2, 3 mars 79	Demande de permis Rejetée
MS-5102	11-04-79	Cause: M-40394-S M-304636-2-S RICHARD & CAMERON DEMENAGEMENT ENR.	Le Devoir	5, 6, 7 février 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-586	02-04-79	Cause: M-40219-SI Q-300705-18-SI TRANSPORT GERALD PELLETIER LTEE			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-587	04-04-79	Cause: M-40231-SI M-300879-7-SI COLOSSAL CARRIERS LTD.			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-588	04-04-79	Cause: M-40232-SI M-300976-16-SI H.G. SNYDER TRUCKING INC.			Demande de permis temporaire Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MT-590	09-04-79	Cause: M-40350-SI M-304370-2-SI ENTREPRISES MAURICE RICHARD ENR. Voiturier-remorqueur M-300933-3-SI ROBERT MONDOR Voiturier-roulier			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-591	10-04-79	Cause: M-40428-SI M-304715-1-SI T. ACHENBERG TRANSPORTATION COMPANY			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-594	10-04-79	Cause: M-40447-SI M-304610-2-SI TRANSPORT YVES & REMI BENOIT INC.			Demande de permis temporaire Rejetée
QCS-1840	14-03-79	Cause: Q-19041 Q-300672-3-DS (18449-V) NOLET & FRERE TRANSPORT LTEE Requérante-cédante Q-301812-1-DS TRANSPORT HARDY LTEE Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	27, 29, 30 31 janv. 79	Transfert de clauses (*e*, *f*) et annulation de clauses (*a*, *b*, *c*, *d*) Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 avril 1979.
QCS-1861	02-04-79	Cause: Q-18953 Q-301033-3-D (22914-V) NORMAND VIGNEAULT ENR. (Vigneault, Normand) Voiturier-remorqueur Q-300335-21-D (9573-V) QUIRION TRANSPORT INC./ TRANSPORT QUIRION INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 7 p. 2179	17-02-79	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-1864	11-04-79	Cause: Q-18078 Q-301735-1-D CLAUDE GUAY	G.O.Q. no 43 p. 13320	28-10-78	Demande de permis Accordée
QCS-1867	12-04-79	Cause: Q-17060 Q-300 202-44-D (4724-V) MAGNY TRANSPORT (INCORPORE)	G.O.Q. no 29 p. 8981	22-07-78	Modification de permis Rejetée
QCS-1868	09-04-79	Cause: Q-18038 Q-301481-4-D REAL DUPRE	G.O.Q. no 43 p. 13311	28-10-78	Demande de permis Accordée
QCS-1869	09-04-79	Cause: Q-18039 Q-301481-5-D REAL DUPRE	G.O.Q. no 43 p. 13311	28-10-78	Modification de clause Accordée
QCS-1870	09-04-79	Cause: Q-18067 Q-301585-4-D EXPRESS O. BELANGER INC.	G.O.Q. no 43 p. 13317	28-10-78	Demande de permis Accordée
QS-2707	06-04-79	Cause: Q-19508-S Q-301842-1-S DENIS MICHAUD Voiturier-remorqueur Q-300003-130-S (15-V) TRANSPORT D'ANJOU INC. Voiturier-roulier	Journal de Québec	29-30-31 mars 79	Permis spécial de transport par remorquage Accordée Ce permis est valide à compter du 10 avril 1979 jusqu'au 31 janvier 1980.
QS-2714	11-04-79	Cause: Q-19538-S Q-300197-24-S (4561-V) CABANO TRANSPORT LTEE	Le Devoir	26, 27, 28 mars 1979	Permis spécial Accordée Ce permis est valide à compter du 11 avril 1979 au 10 janvier 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QS-2717	18-04-79	Cause: Q-19600-S Q-301839-2-S TRANSPORT EDMOND TURGEON ENR. (Turgeon, Edmond. . .) Voiturier-remorqueur Q-300003-132-S (15-V) TRANSPORT D'ANJOU INC. Courtier en transport	Journal de Québec	4, 5, 6 avril 1979	Permis spécial de transport par remorquage Accordée Ce permis est valide du 18 avril 1979 au 17 janvier 1980.
QT-649	12-04-79	Cause: Q-19580-SI Q-300028-44-SI (257-V) TREMBLAY EXPRESS LIMITEE/ TREMBLAY EXPRESS LIMITED			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide pour la période du 12 avril au 26 avril 1979.
QT-650	17-04-79	Cause: Q-19605-SI Q-300045-62-SI (478-V) FRANCOIS NOLIN LIMITEE			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 18 au 20 avril 1979 inclusivement.
QT-653	18-04-79	Cause: Q-19610-SI Q-300221-66-SI (5427-V) RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide les 18, 19 et 20 avril 1979.

CAMIONNAGE EN VRAC

MCV-15881	23-02-79	Cause: M-37343 M-501483-2-DS DANFORTH, WALLACE Requérant-cédant M-508697-001 TREMBLAY, MICHEL Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	30 novembre 78, 1er, 2 décembre 78	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-15921	13-03-79	Cause: M-37493 M-500995-2-DS THEOBALD LEMIRE Requérant-cédant M-508715-001 FLORIAN STURGEON Requérant-cessionnaire	Le Droit	11, 12, 13 décembre 78	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-15924	12-03-79	Cause: M-38128 M-508301-7-DS BRUNO COLLIN TRANSPORT INC. Requérante-cédante M-508781-1-D DUFRESNE, PIERRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15930	14-03-79	Cause: M-37694 M-500902-10-DS SYLVESTRE TRANSPORT INC. Requérant-cédant M-508730-001 SYLVESTRE, CAMIL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	3, 4, 5 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15935	15-03-79	Cause: M-38097 M-500908-66-DS THOMAS TRANSPORT INC. Requérante-cédante M-508785-001 LAVOIE, RAYMOND Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-10

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15956	19-03-79	Cause: M-37752 M-503504-2-DS CERE, HECTOR Requérant-cédant M-508746-001 ALBAN, GUY Requérant-cessionnaire	Le Droit	11, 12, 13 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-15961	19-03-79	Cause: M-37690 M-507797-2-DS BROUILLARD, GILLES Requérant-cédant M-507862-002 MCFADDEN, SIMON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15962	20-03-79	Cause: M-38232 M-503588-2-DS LACHANCE, RAYMOND Requérant-cédant M-508791-001 GIRARD, MARCEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 janvier 79 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15963	20-03-79	Cause: M-38157 M-504680-2-DS HACHEY, ALBERT Requérant-cédant M-504265-002 VALCOURT, ROCK Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	29, 30, 31 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15975	22-03-79	Cause: M-38234 M-505646-4-DS COURCHESNE, GILLES Requérant-cédant M-503805-5-D COURCHESNE, EUGENE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15976	22-03-79	Cause: M-38233 M-508172-2-DS ARSENAULT, RAYMOND Requérant-cédant M-508039-2-D BRETON & FILS ENR. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15981	23-03-79	Cause: M-38231 M-500124-7-DS LAPIERRE (FABRE) INC. Requérante-cédante M-508796-001 LAROCHELLE ENR. (En société) Requérante-cessionnaire	Le Droit	1, 2, 3 février 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15987	23-03-79	Cause: M-38156 M-507436-5-DS CLEARY, RODNEY Requérant-cédant M-508780-001 BRUNELLE, PIERRETTE Requérante-cessionnaire	Le Nouvelliste	19, 20, 21 février 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-15988	23-03-79	Cause: M-37783 M-501949-3-D HERVE GAGNE Requérant-cédant M-508726-001 ANDRE GAGNE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 2163	17-02-79	Transfert de permis Accordée R-5

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCV-15990	27-03-79	Cause: M-37306 M-506573-2-D GIROUARD, NORMAND Requérant-cédant M-507181-002 QUESNEL, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 490	20-01-79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15995	30-03-79	Cause: M-38901 M-507375-2-DS DENIS DENOMMEE Requérant-cédant M-508834-001 ENTREPRISES SALVATORE TALARICO & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 février 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16000	29-03-79	Cause: M-38825 M-501913-3-DS JOSEPH RACINE Requérant-cédant M-508822-001 LES ENTREPRISES A. L'ECUYER INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	14, 15, 16 février 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16001	29-03-79	Cause: M-38826 M-507837-2-DS F.X. PELCHAT & FILS INC. Requérante-cédante M-508819-001 RICHARD PICARD Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	14, 15, 16 février 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16002	29-03-79	Cause: M-38616 M-503704-2-DS ANTONIO LUSSIER Requérant-cédant M-508812-001 BENOIT GOUPIL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 février 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16004	29-03-79	Cause: M-38700 M-508618-2-DS ROGER SAUCIER Requérant-cédant M-508814-001 BENOIT DUMAIS Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 février 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16008	03-04-79	Cause: M-37914 M-505396-2-DS LEGAULT, JEAN-LOUIS Requérant-cédant M-501860-007 SAYEUR, ANDRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16011	04-04-79	Cause: M-38911 M-504603-2-DS GUERRIERO, GERARD Requérant-cédant M-508841-001 VANNICOLA, VINCENZO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 février 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16012	04-04-79	Cause: M-38912 M-502848-2-DS SYLVESTRE, PAUL-EMILE Requérant-cédant M-508840-001 PAQUIN, JACQUES Requérant-cessionnaire	La Presse	26, 27, 28 février 79	Transfert de permis Accordée R-6

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCV-16014	04-04-79	Cause: M-38907 M-500122-3-DS BERTEAU, ROSARIO Requérant-cédant M-508837-001 MOSHER, ROBERT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 février 79	Transfert de permis Désistement
MCV-16017	30-03-79	Cause: M-30099 M-504347-D-001 2472-V LADOUCEUR, ALBERT			

Choix 12-L

La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation numéro M-504347-D-001 détenue par Albert Ladouceur, 2370, du Ruisseau, St-Elizabeth (Joliette) Qué., J0K 2J0.

MCV-16027	06-04-79	Cause: M-39102 M-503656-4-DS HAMEL, ROGER Requérant-cédant M-508569-002 L.G. BROSSARD LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 février 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16032	06-04-79	Cause: M-37990 CM-50000-P-133, M-505443-7-P, M-508150-3-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante OMER ROBICHAUD TRUCKING LTEE Intimée-cédante MICHEL AUDET Intimé-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 2184	17-02-79	

Proprio motu

La Commission décrète l'annulation des permis de camionnage en vrac M-505443-1, 2, 3 et 5, détenus par Omer Robichaud Trucking Ltée, pour la région 07.

MCV-16034	09-04-79	Cause: M-38781 M-503230-3-DS LAPORTE, CLAUDE Requérant-cédant M-508816-001 BELISLE, JOCELYN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 février 79	Transfert de permis Désistement
MCV-16036	09-04-79	Cause: M-37346 M-504094-3-DS LAUZON, FERNAND Requérant-cédant M-508692-001 LES ENTREPRISES MABU INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	28, 29, 30 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16041	10-04-79	Cause: M-38062, M-38061, M-38050 M-508772-1-D, 2-D, 3-D LACOMBE & FRERES DEMOLITION (EN SOCIETE)	G.O.Q. no 9 p. 2987	03-03-79	Demandes de permis Rejetées
MCV-16045	09-04-79	Cause: M-37368 M-507378-2-DS JEAN, ROMEO Requérant-cédant M-508646-002 TRANSPORT F. REGIMBALD INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 décembre 78	Transfert de permis Accordée R-8

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MDI-2160	05-04-79	Cause: MRI-2967 M-503219-002, 012, 013 LITO CONSTRUCTION INC. Requérante COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Intimée			

Décision incidente

La Commission rejette la requête de Lito Construction Inc. pour être relevée du défaut de ne pas avoir immatriculé en temps les trois (3) véhicules pour lesquels des permis identiques *instanter* avaient été émis le 14 avril 1978.

QCV-12015	30-03-79	Cause: Q-18862 Q-501,307-3-D MALTAIS, JOSEPH Requérant-cédant Q-503,014-4-D CLAVEAU & FILS INC. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1955	10-02-79	Transfert de permis R. 2 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 17-04-79.
QCV-12017	30-03-79	Cause: Q-19226 Q-502720-6-DS ANTONIO LAROUCHE Requérant-cédant Q-506770-1-DS GILLES SAVARD Requérant-cessionnaire	Journal de Québec au Saguenay-Lac-St-Jean	22, 23, 24 fév. 79	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est valide à compter du 12 avril 1979.
QCV-12021	30-03-79	Cause: Q-19196 Q-503,618-4-DS WELLIE SAVARD Requérant-cédant Q-506,760-1-DS MICHEL SAVARD Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	24, 26 et 27-02-79	Transfert de permis R.2 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 11 avril 1979.
QCV-12023	30-03-79	Cause: Q-19042 Q-504,579-2-DS CARRIER ET BEGIN ENRG. Requérant-cédant Q-506,685-2-DS PIERRE ROY Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	17-19 et 20-02-79	Transfert de permis R.3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 12 avril 1979.
QCV-12027	30-03-79	Cause: Q-19220 Q-502,415-6-DS ANERE MONGRAIN Requérant-cédant Q-506,764-1-DS MICHEL DESFOSSES Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	26-27 et 28-02-79	Transfert de permis R.4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 17 avril 1979.
QCV-12033	02-04-79	Cause: Q-19311 Q-503962-2-DS GERARD BOUCHARD Requérant-cédant Q-506784-1-DS ÉLIE BERGERON Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	7, 8, 9 mars 79	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 17 avril 1979.
QCV-12039	05-04-79	Cause: Q-19251 Q-502663-2-DS JEAN-PAUL PROULX Requérant-cédant Q-506776-1-DS RENE PROULX Requérant-cessionnaire	Le Nouvelliste	22, 23, 24 fév. 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est valide à compter du 17 avril 1979.
QCV-12048	11-04-79	Cause: Q-9783 Q-503141-D-001 GEORGES L. TREMBLAY & FILS ENRG. (Roger Tremblay)			Demande de permis R-3 Désistement

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-12053	21-04-79	Cause: Q-19412 Q-502830-2-DS REMI LAMONTAGNE Requérant-cédant Q-506790-1-DS GAETAN CLOUTIER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13 et 14-03-79	Transfert de permis R.4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 18 avril 1979.
QCV-12057	12-04-79	Cause: Q-18869 Q-505,764-2-D FORTIN, YVON Requérant-cédant Q-506,701-1-D Y.P.C. CONTRACTEURS FORESTIERS ENR. (Yoland Fortin, Paul-Henri Fortin et Clermont Fortin) Requérants-cessionnaires	G.O.Q. no 6 p. 1956	10-02-79	Transfert de permis R.3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 12 avril 1979.

MARITIME

QSM-203-TF	09-04-79	Cause: 18992 Q-700033-4-DT (133-N) CLAUDE LARIVIERE	G.O.Q. no 8 p. 2405	24-02-79	Modification de tarifs Rejetée
QSM-204-TF	09-04-79	Cause: Q-18991 Q-700048-2-DT (226-N) CLAUDE HANDFIELD	G.O.Q. no 8 p. 2405	24-02-79	

Modification de tarifs:

1. Modifie l'article 25 de la section 1B du chapitre 3 du «Recueil des tarifs de transport de passagers et de marchandise par eau. Tarif 3N, volume 3», annexé à la décision QSM-00200-TF du 8 février 1979, pour qu'il se lise désormais comme suit:

Article	*Description*	*Par passage $*	*Service selon permis*
25	TRANSPORT DE PERSONNES		entre Saint-Denis et Saint-Antoine-sur-Richelieu
	enfants de moins de 10 ans	gratuit	
	adulte — seul sur le traversier	1,00	
	— s'il y a une automobile sur le traversier	0,50	
	PETITS VEHICULES		
	s'il y a une automobile sur le traversier		
	bicyclette	0,50	
	motocyclette	0,75	
	VEHICULES AUTOMOBILES		
	automobile et passagers	1,50	
	automobile et remorque à 2 roues	2,00	
	automobile et roulotte de 14 pieds	3,00	
	CAMION ET CONDUCTEUR		
	camion à 6 roues	2,00	
	camion à 6 roues chargé	2,50	
	camion à 10 roues	3,00	
	camion avec remorque	4,00	
	MACHINES ARATOIRES		
	tracteur de ferme	1,50	
	tracteur avec remorque à 2 roues	2,00	
	tracteur avec remorque à 4 roues	2,50	
	tracteur avec pelle avant et arrière	2,00	
	TRANSPORT DE COLIS	0,50	

Cette décision est exécutoire à compter du 12 avril 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QSM-205-TF	09-04-79	Cause: Q-18993 Q-700051-2-DT (231-N) ANSELME LACHANCE	G.O.Q. no 8 p. 2405	24-02-79	Modification de tarifs Rejetée

LOCATION

ML-1798-TF	23-02-79	Cause: M-37219 M-600135-2-DT RODRIGUE LASNIER LOCATION INC.	G.O.Q. no 3 p. 480	20-01-79	Modification de tarifs Accordée
ML-1825-TF	23-03-79	Cause: M-37771 M-600083-4-DT KILDAIR SERVICE LTEE	G.O.Q. no 7 p. 2161	17-02-79	Modification de tarifs Accordée
ML-1828-TF	29-03-79	Cause: M-37987 M-600069-2-DT EMERGENCY CAR RENTAL INC.	G.O.Q. no 8 p. 2398	24-02-79	Modification de tarifs Accordée
ML-1832-TF	02-04-79	Cause: M-37757 M-600455-2-DT GAR-LAN LEASING (QUEBEC) LTD.	G.O.Q. no 8 p. 2379	24-02-79	Modification de tarifs Accordée
ML-1834	03-04-79	Cause: M-37014 M-600801-2-D LOCATION ARCHAMBAULT	G.O.Q. no 2 p. 270	13-01-79	Droit additionnel Accordée
ML-1835	04-04-79	Cause: M-37585 CM-60000-12-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-600288 PETT AND THOMPSON LEASING LIMITED Intimée	G.O.Q. no 6 p. 1960	10-02-79	*Proprio motu* La Commission annule le permis de location numéro M-600288 détenu par Pett And Thompson Leasing Limited.
ML-1836	04-04-79	Cause: M-34254 CM-60000-P-4 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-600630 BELISLE & LABERGE TRANSPORT LTEE Intimée	G.O.Q. no 35 p. 10770	02-09-78	*Proprio motu* La Commission délcare ne pas donner suite au *proprio motu*.
ML-1837	04-04-79	Cause: M-34285 M-6000079-1-D LINDY'S RENTAL SERVICE LIMITED	G.O.Q. no 36 p. 11071	09-09-78	Demande de permis Rejetée
ML-1840	10-04-79	Cause: M-37921 M-600480-2-D LOCATION D'AUTOS LATREILLE LTEE	G.O.Q. no 8 p. 2389	24-02-79	Demande de changement d'adresse Accordée
ML-1841	09-04-79	Cause: M-35782 M-600943-2-D LOCATION C.N.W. LTEE	G.O.Q. no 46 p. 14217	18-11-79	Modification de permis Accordée
ML-1842	09-04-79	Cause: M-35674 M-600215-1-D LAVAL CHRYSLER PLYMOUTH LTEE	G.O.Q. no 45 p. 13883	11-11-78	Demande de permis Accordée
ML-1845	09-04-79	Cause: M-34064 M-601052-1-D LOCATION P.M.G. ENR.	G.O.Q. no 33	19-08-78	Demande de permis Rejetée
MS-5079	12-03-79	Cause: M-38839-S M-600386-46-S COMPACT RENT A CAR LIMITED	Le Quotidien	12, 13, 14 février 79	

Demande de permis spécial
La Commission:
1. Accueille, en partie la demande;

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		2. Autorise la délivrance du permis spécial qui suit: Location à court terme de véhicules automobiles de type familial, pick-up, fourgons, véhicules de promenade et autobus. Adresse: 78, Price ouest, Chicoutimi, Qué. Ce permis est délivré dans le cadre de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location. 3. Ce permis est valide jusqu'au 30 novembre 1979; 4. Déclare que la présente décision est exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.			
MI-30016	04-04-79	Cause: MI-30,016 M-600729 REMORQUE A.P. ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QL-761	01-02-79	Cause: Q-18584 Q-600,268-2-D (1068-DYV) LOCATION FRONTENAC INC. FRONTENAC LEASING INC.	G.O.Q. no 52	30-12-78	Changement de contrôle et de maintien de permis Accordée
QL-800-TF	03-04-79	Cause: Q-19040 Q-600,415-2-DT FILLION & FRERES (1976) INC.	G.O.Q. no 9 p. 2997	03-03-79	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 12 avril 1979. Voir annexe 1 à 3 inclusivement

Annexe

a) Location à court terme:

Location au mois	*Minimum*	*Maximum*
1. Automobiles régulières et familiales:	475 $/mois	575 $/mois
2. Pick-up 4X2 à cabine régulière et P.T.C. minimum 4 800 livres	475 /mois	575 /mois
3. Pick-up 4X2 à cabine régulière et à cabine plus: P.T.C. minimum 6 050 lb.	475 /mois	575 /mois
4. Pick-up 4X4 à cabine régulière avec P.T.C. minimum 6 050 livres	575 /mois	675 /mois
5. Pick-up 4X4 à cabine plus avec P.T.C. minimum 6 400 livres	575 /mois	675 /mois
6. Pick-up 4X2 à cabine régulière avec P.T.C. minimum 6 200 livres	500 /mois	600 /mois
7. Pick-up 4X2 à cabine régulière avec P.T.C. minimum 8 600 livres	575 /mois	675 /mois
8. Fourgonnette de livraison régulière et vitrée: P.T.C. minimum 5 050 lb.	475 /mois	575 /mois
9. Minibus 5, 8 et 12 passagers	350 /mois	675 /mois
10. Fourgonnette «Parcel Delivery» 12 pieds et 14 pieds P.T.C. minimum 8 700 livres	675 /mois	775 /mois
11. Pick-up 4X2 à cabine d'équipage P.T.C. minimum 6 200 livres	600 /mois	700 /mois
12. Bronco 4X4	575 /mois	675 /mois

Le millage gratuit est de 4 000 kilomètres par mois pour la durée du contrat de location et l'excédent de kilométrage sera chargé à 0,08 $ du kilomètre.

L'assurance et l'entretien sont aux frais du locataire. L'immatriculation est aux frais du locateur.

b) Voiture d'accommodation:

Le tarif est de: Minimum de 10 $ par jour et un maximum de 10 $ par jour plus 0,10 $ du kilomètre.

	Jour	*Semaine*
1) Mini compact	24	144
2) Compact	26	156
3) Intermédiaire	28	168
4) Standard	30	180
5) Econoline	32	192
6) Pick-up 4X2	28	168
7) Pick-up 4X4	35	210

Assurance: 25 ans et plus

250 $ déductible — sans charge

aucun déductible — 3 $ par jour

Heure additionnelle: 4 $ l'heure

Kilomètre: 125 kilomètres par jour ou 625 kilomètres par semaine, l'excédent à 0,10 $ du kilomètre.

698-o

Arrêté(s) en Conseil

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil exécutif
Numéro 3381-78, 2 novembre 1978
Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT l'annexion d'un territoire, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Warwick.

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'Education:

QUE le territoire décrit ci-dessous soit détaché de la municipalité scolaire de l'Asbesterie et annexé, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Warwick:

Les subdivisions des lots numéro 415, 416 et 416A et de la partie du lot numéro 417, soit le lot primitif numéro 29, du rang IV, la subdivision du lot numéro 550 du rang V et la subdivision du lot 654 du rang VI, canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska;

QUE ce changement prenne effet à compter de la date d'adoption du présent arrêté en conseil,

et ce, conformément aux articles 46, 49 et 51 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1964, chapitre 235).

Le greffier du Conseil exécutif,
785-o LOUIS BERNARD.

Association coopératives — Loi des

L'ASSOCIATION COOPERATIVE REGIONALE CO-OP-HABITAT DES MONTS

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que «L'ASSOCIATION COOPERATIVE REGIONALE CO-OP-HABITAT DES MONTS», dont le siège social était situé à Brossard, Qué., dans le district électoral de Laprairie, a été dissoute le 6 avril 1979, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
748-o YVES TÉTREAULT.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE FORESTVILLE

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE FORESTVILLE», dont le siège social est situé à Forestville, Qué., dans le district électoral de Saguenay.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
749-o YVES TÉTREAULT.

COOPERATIVE D'HABITATION DU MOULIN (CHICOUTIMI)

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION DU MOULIN (CHICOUTIMI)», dont le siège social est situé à Chicoutimi, Qué., dans le district électoral de Chicoutimi.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
750-o YVES TÉTREAULT.

Avis divers

Association des artisans à l'oeuvre inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 5e jour de mars 1979, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «Association des artisans à l'oeuvre inc.», les membres actuels de «Association des artisans à l'oeuvre inc.», déjà consti-

tuée en corporation le ou vers le 18 novembre 1977, en vertu de la Loi des clubs de récréations (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 200 000 $.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Coaticook, district judiciaire de Saint-François.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

696-o 1509-1069

Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Val-Alain, numéro 7283

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du Conseil de Val-Alain, numéro 7283, possèdent leur siège social à Val-Alain, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1-2 Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Le Grand Chevalier,
GAÉTAN BOURGAULT.
Le secrétaire-archiviste,
792-o BERNARD FORTIER.

Dame Clémentine Kolenz et Anastassios Vrochidis

Avis est donné que Anastassios Vrochidis et dame Clémentine Kolenz, résidant au 475, Duvernay, Sainte-Geneviève, présenteront une requête pour modification d'homologation de leur régime matrimonial devant la division de pratique, Cour supérieure, district de Montréal dans la salle 2.16 du palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, le 28 mai 1979 à 9 h 30 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le procureur des requérants,
757-o THOMAS A. LAVIN.

Canton de Low

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), le Conseil de cette municipalité a adopté un règlement intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Low, 19 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,
742-o JOAN BRADY.

Maison israélite communautaire des eaux vivantes pour les Hébreux inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses, chapitre 75 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, en date du 11 janvier 1978, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, M. Frank Abraham Bloomstone, notaire, de 19, chemin Banstead, Montréal-Ouest, M. Edward B. Wolkove, comptable agréé, de 5630, avenue Cork, Côte-Saint-Luc, M. Stanley Yetnikoff, comptable agréé, de 5616, avenue Emerald, Côte-Saint-Luc, M. Isidore R. Prazoff, c.r., avocat, de 4891, avenue Isabella, Montréal, M. Abraham Colton, administrateur, de 5450, Cranbrooke, Côte-Saint-Luc et M. Shalom C. Delmar, administrateur, de 5257, Westbury, Montréal.

Le montant, auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé à Côte-Saint-Luc, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

696-o 1509-9914

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée «5¼% Sinking Fund Debentures for Public Works, due June 1, 1980» (ci-après appelées «obligations») de la cité de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er juin 1979, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er juin 1979:

296907	296934	296942	296944	296945	296946	296954	296955	296957	296962	296966
296968	296969	296971	296972	296973	296997	296999	297000	297005	297065	297066
297070	297072	297075	297085	297088	297098	297100	297105	297106	297107	297111

297112 297113 297115 297116 297119 297140 297141 297143 297147 297148 297153
297210 297211 297212 297220 297222 297223 297224 297226 297230 297231 297236
297238 297239 297240 297246 297250 297255 297256 297261 297262 297263 297269
297270 297302 297303 297305 297434 297537 297638 297641 297645 297646 297647
297650 297652 297654 297655 297656 297659 297660 297662 297666 297671 297672
297673 297675 297676 297678 297680 297682 297685 297686 297691 297694 297695
297696 297698 297700 297701 297808 297809 297813 297814 297816 297819 297821
297823 297828 297830 297831 297832 297898 297901 297902 297907 297910 297974
297975 298032 298050 298051 298062 298073 298075 298081 298097 298108 298119
298123 298124 298125 298150 298386 298388 298389 298390 298391 298393 298395
298398 298399 298401 298405 298605 298609 298612 298617 298619 298622 298625
298629 298630 298633 298637 298647 298650 298652 298653 298657 298661 298669
298671 298676 298693 298694 298695 298696 298697 298700 298941 298943 298949
298952 298959 298962 298963 298964 298967 298970 298971 298974 298976 298982
298985 298987 298992 298998 299025 299029 299030 299032 299033 299035 299036
299039 299041 299043 299048 299051 299063 299064 299068 299069 299071 299072
299073 299075 299104 299105 299106 299109 299110 299111 299112 299115 299116
299128 299130 299132 299134 299140 299143 299146 299148 299149 299152 299155
299156 299160 299164 299167 299169 299172 299176 299177 299180 299182 299186
299188 299192 299193 299199 299205 299210 299214 299217 299221 299223 299226
299231 299232 299234 299237 299238 299239 299243 299244 299248 299249 299250
299252 299271 299273 299275 299277 299279 299283 299285 299291 299434 299435
299438 299439 299442 299443 299448 299450 299451 299462 299517 299522 299527
299549 299552 299559 299560 299563 299564 299566 299567 299580 299592 299594
299596 299600 299601 299614 299626 299628 299631 299640 299641 299642 299643
299644 299646 299675 299711 299713 299717 299718 299719 299722 299725 299726
299729 299732 299735 299767 299768 299772 299773 299781 299786 299788 299789
299792 299793 299798 299799 299803 299805 299960 299967 299969 299970 299972
299975 299976 299979 299980 299981 300014 300022 300025 300064 300065 300068
300076 300078 300086 300087 300093 300094 300097 300100 300101 300110 300115
300187 300188 300192 300198 300200 300202 300208 300210 300211 300214 300215
300218 300222 300223 300225 300229 300286 300288 300289 300305 300308 300310
300313 300324 300330 300332 300337 300339 300342 300343 300344 300348 300356
300358 300359 300362 300364 300365 300371 300372 300375 300377 300380 300402
300404 300510 300514 300539 300542 300550 300552 300554 300562 300569 300582
300583 300589 300590 300594 300904 300905 300911 300913 300914 300922 300929
300931 300952 300953 300962 300965 300966 300967 300968 300971 300991 300996
301004 301008 301009 301010 301012 301013 301016 301020 301021 301024 301027
301032 301033 301034 301035 301039 301040 301043 301052 301054 301055 301062
301065 301068 301069 301070 301071 301075 301077 301079 301080 301081 301084
301085 301089 301093 301097 301099 301108 301109 301110 301112 301114 301117
301118 301122 301123 301124 301127 301128 301129 301133 301151 301152 301155
301156 301158 301159 301163 301164 301165 301167 301170 301175 301181 301182
301183 301184 301185 301187 301188 301194 301195 301199 301202 301205 301210
301214 301215 301220 301238 301242 301244 301245 301247 301250 301257 301259
301276 301277 301308 301310 301315 301317 301322 301325 301377 301391 301392
301398 301401 301439 301460 301464 301472 301488 301490 301493 301494 301495
301498 301501 301502 301503 301504 301508 301510 301517 301521 301529 301531
301534 301535 301553 301555 301557 301560 301563 301570 301571 301573 301575
301580 301583 301598 301603 301606 301726 301729 301731 301733 301735 301737
301751 301756 301764 301770 301773 301775 301777 301778 301779 301790 301802
301803 301807 301821 301823 301830 301831 301837 301843 301851 301853 301861
301864 301868 301870 301873 301890 301894 301912 301948 301961 301963 301967
301973 301997 301998 301999 302006 302012 302013 302020 302021 302023 302024
302039 302041 302048 302049 302061 302076 302077 302081 302084 302085 302091

302092	302103	302110	302115	302117	302150	302153	302154	302155	302161	302175
302176	302177	302178	302183	302187	302189	302195	302203	302213	302231	302232
302234	302235	302236	302240	302244	302245	302246	302248	302250	302251	302264
302265	302266	302268	302272	302276	302277	302280	302300	302303	302304	302420
302422	302426	302428	302429	302431	302437	302439	302441	302451	302611	302615
302616	302619	302806	302810	302813	302815	302820	303035	303039	303042	303044
303049	303052	303058	303059	303061	303132	303133	303137	303142	303146	303147
303150	303151	303153	303160	303161	303165	303169	303170	303171	303172	303176
303177	303182	303184	303187	303189	303194	303196	303201	303218	303221	303310
303311	303318	303323	303328	303329	303333	303336	303339	303340	303413	303415
303416	303417	303420	303423	303424	303455	303458	303460	303467	303470	303472
303474	303477	303478	303482	303490	303494	303495	303498	303500	303502	303504
303507	303509	303513	303514	303520	303521	303524	303525	303526	303528	303658
303809	303812	303815	303952	304112	304115	304116	304122	304134	304137	304138
304143	304147	304150	304151	304182	304185	304240	304866	304871	304877	304882
304883	304884	304886	304887	304890	304891	304892	304896	304924	304928	304935
304937	304938	304943	304945	304946	304947	304966	304969	304971	304978	304986
304988	304992	304993	304996	304997	305003	305027	305028	305033	305041	305054
305057	305058	305061	305063	305066	305069	305070	305071	305075	305076	305097
305098	305121	305122	305127	305143	305146	305160	305165	305168	305172	305173
305175	305179	305196	305197	305199	305201	305202	305205	305208	305219	305232
305240	305245	305247	305248	305252	305278	305290	305320	305322	305323	305330
305331	305335	305337	305338	305341	305344	305346	305348	305350	305356	305357
305381	305383	305412	305414	305416	305428	305429	305455	305457	305459	305463
305464	305471	305473	305475	305559	305562	305563	305568	305569	305572	305573
305574	305576	305578	305581	305582	305583	305584	305588	305589	305591	305592
305598	305602	305610	305611	305616	305620	305621	305622	305623	305624	305625
305627	305633	305635	305636	305638	305640	305641	305643	305656	305674	305675
305676	305680	305686	305688	305690	305821	305825	305827	305829	305830	305835
305836	305838	305841	305842	305843	305844	305846	305847	305848	305852	305853
305856	305858	305859	305863	305866	305868	305869	305872	305874	305880	305881
305883	305884	305886	305889	305894	305895	305897	305900	305901	305903	305904
305906	305907	305910	305911	305916	305917	305931	305933	305937	305938	305939
305940	305942	305946	305952	305954	305961	305962	305964	305971	305972	305976
305979	305980	305985	305986	305995	305996	306000	306003	306008	306010	306012
306013	306049	306055	306056	306061	306068	306070	306074	306077	306139	306217
306222	306223	306224	306225	306226	306229	306230	306235	306240	306242	306245
306250	306255	306256	306257	306266	306273	306279	306280	306441	306442	306443
306444	306445	306450	306455	306544	306548	306550	306553	306557	306560	306561
306563	306567	306570	306572	306575	306579	306581	306582	306633	306634	306642
306644	306648	306649	306679	306684	306703	306704	306705	306706	306707	306708
306711	306715	306771	306783	306797	307081	307082	307083	307093	307096	307097
307102	307420	307421	307429	307430	307436	307437	307444	307445	307446	307457
307459	307461	307498	307499	307500	307501	307503	307507	307508	307510	307511
307512	307515	307522	307525	307526	307529	307530	307621	307636	307641	307642
307643	307644	307658	307660	307667	307669	307671	307729	307731	307735	307736
307743	307747	307751	307767	307773	307774	307775	307776	307778	307786	307788
307789	307790	307796	307798	307802	307816	307852	307858	307859	307867	307868
307870	307871	307872	307875	307876	307883	307884	307885	307890	307891	307904
307906	307915	307919	307921	307922	307923	307927	307931	307934	307937	307939
307941	307942	307944	307945	307946	307948	307960	307965	307966	307977	307980
308092	308097	308103	308108	308111	308116	308118	308136	308140	308145	308151
308159	308160	308162	308163	308165	308166	308167	308172	308180	308268	308270
308277	308340	308341	308351	308354	308356	308392	308422	308424	308425	308430
308436	308495	308506	308508	308509	308513	308514	308515	308516	308520	308523

308525	308526	308531	308532	308533	308537	308541	308545	308566	308570	308571
308625	308639	308640	308646	308647	308649	308654	308683	308684	308686	308687
308688	308692	308693	308695	308703	308781	308784	308790	308793	308794	308795
308796	308797	308800	308804	308806	308826	308827	308846	308847	308851	308855
308857	308863	308864	308870	308871	308872	308873	308879	308881	308884	308886
308887	308976	308977	308983	308988	308993	308995	308997	308999	309000	309002
309003	309018	309025	309028	309032	309045	309053	309055	309065	309069	309070
309078	309080	309081	309083	309088	309089	309090	309092	309099	309101	309103
309106	309109	309122	309124	309125	309134	309135	309145	309146	309150	309159
309160	309206	309210	309211	309213	309235	309247	309248	309252	309264	309277
309278	309283	309284	309285	309286	309290	309293	309296	309298	309300	309304
309314	309318	309336	309341	309343	309354	309398	309402	309403	309404	309405
309410	309415	309421	309425	309429	309431	309435	309436	309439	309442	309444
309449	309450	309542	309543	309569	309570	309618	309630	309631	309632	309640
309641	309642	309696	309698	309710	309713	309714	309716	309718	309723	309726
309800	309804	309805	309808	309810	309811	309814	309818	309875	309882	309951
309956	309960	309962	309968	309975	309977	309979	309990	309991	309993	309998
310016	310119	310149	310171	310175	310187	310231	310232	310237	310238	310245
310246	310249	310252	310257	310258	310259	310265	310266	310267	310270	310280
310281	310287	310290	310299	310595	310601	310602	310608	310610	310615	310617
310619	310621	310622	310623	310624	310626	310627	310628	310630	310631	310670
310695	310696	310702	310705	310714	310718	310719	310773	310801	310802	310842
310843	310868	310869	310871	310878	310882	310904				

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et état de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons échéant après le 1er juin 1979 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er juin 1979.

Montréal, le 23 mars 1979.

Avis de Rachat no 215 — Compte no 1089 — 1 492 000 $

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

707-o

Village de Saint-Germain-de-Grantham

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités a percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30,) lors de la séance régulière tenue lundi le 2 avril, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 121, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME MARIETTE BÉCOTTE.

708-o

Succession Jean-Paul Caron

Avis est donné que dame Monique Jubinville et ses enfants Jérôme et Roxanne, tous héritiers, ont accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Jean-Paul Caron, en son vivant médecin-vétérinaire, domicilié au 360, 67e Rue ouest, Charlesbourg, par acte passé devant Me Jean Simard, notaire, le 26 mars 1979 et dont copie a été enregistrée à Québec, le 28 mars 1979, sous le numéro 944171.

Charlesbourg, le 9 avril 1979.

Le procureur,
JEAN SIMARD.

709-o

Succession Pierre Lessard

Avis est par les présentes, donné que madame Lauréanne Lessard, née Lachance, ménagère, domiciliée au 879, rue Larocque à Sherbrooke, agissant en sa qualité de tutrice de ses enfants mineurs Hélène Lessard, Lyne Lessard, Sylvain Lessard et Chantal Lessard, par jugement de la Cour supérieure district de Saint-François, en date du treizième jour de mars mil neuf cent soixante-dix-neuf-neuf (13 mars 1979) portant le numéro 450-14-000043-79 des numéros de ladite Cour a accepté sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Me Christiane Dussault, notaire, 6 sud, rue Wellington, Sherbrooke, province de Québec, en date du vingt-trois mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (23 mars 1979) enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Sherbrooke, le vingt-six mars mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro 253172 la part de ses enfants mineurs Lyne, Sylvain, Chantal, Hélène Lessard comme héritiers légaux de la succession de Pierre Lessard, en son vivant domicilié en Ontario, décédé le cinq juillet mil neuf cent soixante-dix-huit en Ontario sans laisser de testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Christiane Dussault, notaire, et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, ladite Lauréanne Lessard, née Lachance, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 27 mars 1979.

Le procureur,

720-o CHRISTIANE DUSSAULT, *notaire.*

Succession Réal Auger

Avis est, par les présentes, donné que dame Monique Arpin, secrétaire, domiciliée au 243, 8e Rue, municipalité de Crabtree, comté de Joliette, seule et unique héritière aux termes de son contrat de mariage, de feu Réal Auger, son mari, en son vivant, soudeur, domicilié également au 243, 8e Rue, Crabtree, décédé le 19 décembre 1978, avec qui elle était sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage passé devant Me Jean-Paul Dupuis, notaire à Noranda, enregistré à Noranda, sous le numéro 6826, a accepté la succession dudit Auger, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Me André Cantin, notaire, 439, Manseau, Joliette, daté le 22 février 1979 et enregistré à Joliette, sous le numéro 208193.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le 19 mars 1979 devant le notaire André Cantin, 439, Manseau, Joliette, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Joliette, le 17 avril 1979.

Le procureur,

786-o ANDRÉ CANTIN, *notaire.*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi des

CAISSE D'ECONOMIE DES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE «STE-THERESE OUEST»

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 11 février 1979, par la «CAISSE D'ECONOMIE DES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE «STE-THERESE OUEST»» modifiant son groupe qui était «les employés de General Motors of Canada Limited, Usine de Ste-Thérèse Ouest» pour celui de «les Employés de General Motors du Canada Limitée, G.M. Diesel, Reynolds Extrusion Company Limited, les Policiers de Boisbriand, les Employés Municipaux de Boisbriand, les Employés de Kenworth du Canada, les Employés du Centre Hospitalier Saint-Eustache, les Employés du Local T.U.A. (1163-728), les Employés de la Caisse et des T.U.A. du local 57 (employés de bureau)».

Québec, le 5 avril 1979.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

700-o YVES TÉTREAULT.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Norbert Albert Abraham Abecassis

Par le certificat numéro 79-121, du 22 mars 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Albert Abraham Abecassis, né le 15 septembre 1939, en celui de Norbert Albert Abraham Abecassis.

Sainte-Foy, le 4 avril 1979.

Le sous-registraire du Québec,
699-o GERMAIN HALLEY.

Marie Germaine Linda Lapointe

Par le certificat numéro 79-120 du 22 mars 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Germaine-Linda Turcotte, née le 11 décembre 1955, en celui de Marie Germaine Linda Lapointe.

Sainte-Foy, le 4 avril 1979.

Le sous-registraire du Québec,
699-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Laure Anna Arsenault-Parent

Avis est donné que dame Laure Anna Arsenault-Parent, domiciliée au 18, Deraps à Sept-Iles, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom de Laure Anna en celui de Lorraine.

Sept-Iles, le 10 avril 1979.

Le procureur de la requérante,
758-17-2-o ANDRÉ LAURIN, *avocat*.

Abraham Benchaya

Avis est, par les présentes, donné que Abraham Benchaya, comptable agréé, domicilié et résidant au 6895, avenue Kildare, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Benchaya.

Montréal, le 8 mars 1979.

Le procureur du requérant,
780-17-2-o SIDNEY COOPERSTEIN.

Marie Linda Patricia Cadrin

Prenez avis que Marie, Linda, Patricia Cadrin, étudiante, domiciliée au 62, 4e Avenue est, à La Sarre, district d'Abitibi, présentera sous peu au ministre de la Justice une requête pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie, Line Couillard.

La Sarre, le 5 avril 1979.

Le procureur de la requérante,
649-16-2-o CLAUDE ST-PIERRE, *avocat*.

Marie Lucille Lyne Clairoux

Avis est, par les présentes, donné que Marie Lucille Lyne Clairoux, présentement domiciliée au 7, rue Napoléon, secteur Pointe-Gatineau, ville de Gatineau, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucille Lyne Régimbald.

Gatineau, le 30 mars 1979.

Le procureur de la requérante,
751-17-2-o ME PAUL H. BABIN.

Lucille Doyon Vachon

Avis est donné que Lucille Doyon Vachon, domiciliée et résidant au 45, rue Racine, Lévis, district de Québec, a déposé une requête auprès du ministre de la Justice de la province de Québec, pour changer son nom Lucille Doyon Vachon en celui de Lucie Doyon Vachon.

Lévis, le 29 mars 1979.

Le procureur de la requérante,
626-16-2-o ANDRÉ GIRARD.

J. Philippe Sylvestre Henri

Avis est donné par les présentes que J. Philippe Sylvestre Henri, rentier, résidant et domicilié à Saint-Siméon, dans les comté et district de Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Felix Henry.

New Carlisle, le 27 mars 1979.

Le procureur du requérant,
723-17-2-o YVON BOURDAGES, *notaire*.

Tew Gong Hum

Avis est, par la présente donné que Tew Gong Hum, aussi connu sous le nom de Jew Kwong Hum, étudiant, domicilié dans la province de Québec et y résidant au 6641, Léon-Trépanier, dans les cité et district de Montréal, H4K 2L2, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Roger Tew Kwong Hum, et que ce changement ne bénéficiera à aucune autre personne.

Montréal, le 2 avril 1979.

Les procureurs du requérant,
724-17-2-o KALNITSKY & KALNITSKY, *avocats.*

Joseph Wildège Michel Normand Jones

Avis est donné que Joseph Wildège Michel Normand Jones célibataire, domicilié au 11, Hazel Drive, à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Michel Robert Normand Jones.

Seul Monsieur Michel Robert Normand Jones sera affecté par ce changement de nom.

Montréal, le 22 mars 1979.

Les procureurs du requérant,
725-17-2-o PAQUIN & GOHIER.

Marie Alba Léa Pelchat

Marie Alba Léa Pelchat, aide, résidant et domiciliée à Fabre dans le district de Témiscamingue, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alba Léa — Léoze Pelchat

Val d'Or, le 7 mars 1979.

Les procureurs de la requérante,
596-16-2-o FRIGON & PROVOST.

Jeanne Eliane Pelletier

Avis est donné que Jeanne Eliane Pelletier domiciliée au numéro 6, place Deguise, app. 403, à Candiac, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Andrée, Micheline, Anne, Linda Pelletier

Montréal, le 23 mars 1979.

Le procureur de la requérante,
597-16-2-o ME FRANÇOISE TOURIGNY.

Claude Robert

Avis est donné que monsieur Claude Robert, agriculteur, domicilié à Sainte-Irène, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Claude Chartier.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est sa fille mineure non émancipée Coralie Robert, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Amqui, le 4 avril 1979.

Le procureur du requérant,
759-17-2-o PAUL DIONNE, *notaire.*

Marc St-Cyr

Avis est donné que monsieur Marc St-Cyr, domicilié et résidant au 5910, rue Agathe, à Brossard, district judiciaire de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marc Saint-Cyr.

Montréal, le 4 avril 1979.

Les procureurs du requérant,
677-16-2-o ST-CYR, DEMERS & ASS., *avocats.*

Claude Savard

Avis est donné que monsieur Claude Savard, journalier, domicilié et résidant au 1432, rue Wolfe, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Claude Gingras.

Montréal, le 30 mars 1979.

Le procureur du requérant,
760-o JEAN-FRANÇOIS PÉPIN, *avocat.*

Angelo Sperano

Avis est, par la présente, donné que Angelo Sperano, résidant et domicilié au 1693, rue Dupuis, Saint-Luc, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Jean.

Saint-Jean, le 20 mars 1979.

Les procureurs du requérant,
761-17-2-o DUREAULT, GRÉGROIRE & BOULERICE.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000863-797

MORIN G.M.C. LTEE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 3001 ouest, boul. Charest, Sainte-Foy, Québec. G1X 3V4, demandeur, c. SYLVAIN LANDRY, autrefois de Havre-Saint-Pierre, Qué. G0G 1P0 et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Sylvain Landry de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 23 mars 1979.

Le greffier adjoint,
721-o PIERRE TANGUAY.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — district de Terrebonne
(Division des divorces)
Greffe des divorces du district de Terrebonne
No 700-12-003193-786

DAME AURORE PARADIS, domiciliée et résidant au 37, rue Gagnon à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, requérante, c. ZOEL DUROCHER, d'adresse inconnue, intimé.

La Cour ordonne à l'intimé, Zoel Durocher de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Saint-Jérôme, le 4 août 1978.

Le registraire adjoint,
762-o LUCIE PÉLOQUIN.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BAZOOKA MINES LIMITEE

(Libre de responsabilité personnelle)

Avis est, par les présentes donné, que la compagnie BAZOOKA MINES LIMITEE (libre de responsabilité personnelle), constituée en vertu de la Loi des compagnies minières et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 11 avril 1979.

Les procureurs de la compagnie,
771-o AHERN, NUSS & DRYMER.

CAPRICE IMPORT-EXPORT LIMITEE

Prenez avis que la compagnie Caprice Import-Export Limitée demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Ile-des-Soeurs, le 10 avril 1979.

726-o CHARLES LARENTE.

CELESTIAL LAMP & SHADE CO. LTD.

Prenez avis que la compagnie CELESTIAL LAMP & SHADE CO. LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
766-o ROSENHEK & MACHLOVITCH.

LE CENTRE D'AUTOBUS THOMAS LTEE

Prenez avis que LE CENTRE D'AUTOBUS THOMAS LTEE, compagnie constituée en vertu de la Loi des

compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 20 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
727-o GERVAIS & LEMOYNE.

CLUB DE COURSES JACQUES CARTIER INC.

Prenez avis que la compagnie CLUB DE COURSES JACQUES CARTIER INC. demande au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec le 28 décembre 1978.

Les procureurs de la compagnie,
GRONDIN, LE BEL, POUDRIER, ISABEL,
763-o MORIN & GAGNON.

COMITE DES CITOYENS D'AMOS INC.

Prenez avis que la corporation COMITE DES CITOYENS D'AMOS INC., ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Amos, le 12 mars 1979.

Les procureurs de la corporation,
LECLERC, FAUTEUX, LEMAY
728-o & LEDUC.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DEDICO LTEE

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DEDICO LTEE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 26 mars 1979.

Le procureur de la requérante,
743-o LOUISE GAGNÉ.

ESSDEE DEVELOPMENT LTD.

Avis est donné par les présentes que «ESSDEE DEVELOPMENT LTD.», corporation incorporée suivant la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 27 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
APPEL, GOLFMAN, COHEN,
729-o LEHRER et COOPER.

FENDAL HOLDINGS LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies, FENDAL HOLDINGS LTD. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, le 30 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
701-o PHILLIPS & VINEBERG.

GREAT ROCK CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie GREAT ROCK CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 13 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
764-o PASCAL, GARONCE, COHEN & DEVINE.

GREYCLIFF CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie GREYCLIFF CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 13 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
781-o PASCAL, GARONCE, COHEN & DEVINE.

HUJACK LTD.

Avis est donné que HUJACK LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 31 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
772-o GERVAIS & LE MOYNE.

LES IMMEUBLES CASTOR INC.

Prenez avis que la compagnie LES IMMEUBLES CASTOR INC. dont le siège social est situé à Chicoutimi, district de Chicoutimi, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la

permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 27 mars 1979.

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE ROY, PAGÉ, ROY,
730-o GIRARD & GAUTHIER, *avocats.*

IMMEUBLES EN VUE LTEE

Prenez avis que la compagnie IMMEUBLES EN VUE LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Hauterive, le 9 avril 1979.

Les procureurs de la compagnie,
739-o TREMBLAY ET SAVARD.

IMMEUBLES KOSEL LTEE
KOSEL REALTIES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que IMMEUBLES KOSEL LTEE — KOSEL REALTIES LTD., corporation constituée selon la Loi des compagnies, et ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, l'autorisation d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 31 mars 1979.

Les procureurs de la requérante,
CHAIT, SALOMON, GELBER,
REIS, BRONSTEIN, LITVACK,
767-o ECHENBERG & LIPPER.

BELLAZI LAMY INC.

Prenez avis que la compagnie BELLAZI LAMY INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Longueuil, le 28 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
731-o GRIMARD, DECELLES & ASSOCIÉS.

J.A. VICTORIN MILOT INC.

Prenez avis que la compagnie J.A. VICTORIN MILOT INC., dont le siège social est situé à 33-A, de la rue Rocheleau au Cap-de-la-Madeleine, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Cap-de-la-Madeleine, le 6 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,
787-o WARD, LEGARÉ & VERRETTE.

TRANSPORT MIRABEL INC.
MIRABEL TRANSPORT INC.

Prenez avis que la compagnie TRANSPORT MIRABEL INC. — MIRABEL TRANSPORT INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 avril 1979.

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
783-o BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT.

MUDLAC GOLD MINES LIMITEE

(Libre de responsabilité personnelle)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie MUDLAC GOLD MINES LIMITEE (libre de responsabilité personnelle), constituée en vertu de la Loi des compagnies minières et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 11 avril 1979.

Les procureurs de la compagnie,
773-o AHERN, NUSS & DRYMER.

O.W. CONSTRUCTION LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie O.W. CONSTRUCTION LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 1er mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
782-o BRODIE, POLISUK & LUTERMAN.

OCEANWIDE AGENCIES LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie OCEANWIDE AGENCIES LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Saint-Lambert, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 23 mars 1979.

Le président,
744-o HOWARD BRISCOE.

PLACEMENT INTERPROVINCIAL INVESTMENT INC.

Avis est donné que la compagnie «PLACEMENT INTERPROVINCIAL INVESTMENT INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 mars 1979.

Le secrétaire,
732-o JEAN BERTHIAUME.

LES PLACEMENTS MODELES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LES PLACEMENTS MODELES INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 4 avril 1979.

Les procureurs de la compagnie,
MONET, HART, SAINT-PIERRE
768-o & DES MARAIS.

PROVINCIAL EQUIPMENT & SUPPLY INC.

Avis est donné que PROVINCIAL EQUIPMENT & SUPPLY INC., constituée le 24 mai 1948, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 27 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
745-o LÉTOURNEAU & STEIN.

SAINTHILL LEVINE (QUEBEC) LTD.

Avis est donné que SAINTHILL LEVINE (QUEBEC) LTD. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 4 avril 1979.

Les procureurs de la compagnie,
765-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

TESSIER, DUCHAINE & ASSOCIES

Prenez avis que la compagnie TESSIER, DUCHAINE & ASSOCIES s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 10 avril 1979.

Le procureur de la compagnie,
740-o GEORGES SMITH.

TROTTIER & MORIN INC.

Prenez avis que la compagnie TROTTIER & MORIN INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Mont-Saint-Hilaire, le 20 mars 1979.

Le secrétaire,
733-o SERGE TROTTIER.

YARMAC LTEE

Prenez avis que la compagnie YARMAC LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Trois-Rivières, le 12 avril 1979.

Les procureurs de la compagnie,
788-o GARCEAU & DUFRESNE.

Curatelle publique — Loi de la

Succession Josée Denault

Succession de Denault, Josée, en son vivant de 4592, avenue Lacombe, Montréal, décédée le 24 janvier 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6 789-o

Succession de Jules-Antoine Le Beau

Succession de Le Beau, Jules-Antoine, en son vivant de 2325, Tillemont, Montréal, décédé le 29 octobre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6 752-o

Succession Normand Pion

Succession de Pion, Normand, en son vivant de 57, rue Concorde, Saint-Hyacinthe, Qué., décédé le 20 novembre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6 710-o

Succession Raymond Racine

Succession de Racine, Raymond, en son vivant de Beauport, Qué., décédé le 13 septembre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6 769-o

Succession Robert Sauvé

Succession de Sauvé, Robert, en son vivant de 250 est, boulevard Gouin, Montréal, décédé le 11 février 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6 790-o

Demande(s) à la Législature

Ville de Bedford

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Bedford s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour y présenter un projet de loi dispensant la publication de ses règlements adoptés avant le 1er janvier 1979 et pour toutes autres fins.

Montréal, le 30 mars 1979.

Les procureurs de la ville de Bedford,
571-15-4-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Coopérative agricole de Granby

La Coopérative agricole de Granby donne avis qu'elle déposera au secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, un projet de loi ayant pour objet le changement de son nom en celui de Agropur, coopérative agro-alimentaire.

Québec, le 29 mars 1979.

Le procureur de la Coopérative,
472-14-4-o GEORGES ROBIC, *avocat.*

Ville de Fermont

Prenez avis que la ville de Fermont a l'intention de présenter un projet de loi concernant l'acquisition par elle d'un centre à caractère socio-économique.

Sept-Iles, le 2 avril 1979.

Les procureurs de la ville de Fermont,
651-16-4-o DIONNE, GAUTHIER & BÉLANGER.

Société Coopérative Agricole Etchemin de St-Anselme et Magasin Co-Op de Ste-Hénédine

Prenez avis que Société Coopérative Agricole Etchemin de St-Anselme, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus 1964, chapitre 124) et Magasin Co-Op de Ste-Hénédine, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des associations coopératives (Statuts refondus 1964, chapitre 292), déposeront aussitôt que possible, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi.

Considérant que ces deux corporations désirent fusionner mais qu'aucune de leurs lois constitutives ne permet

la fusion entre une association coopérative et une société coopérative agricole, l'objet de la loi projetée sera de permettre à la Société Coopérative Agricole Etchemin de St-Anselme et Magasin Co-Op de Ste-Hénédine de fusionner selon les procédures de fusion stipulées dans la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus 1964, chapitre 124).

La corporation qui originera de cette fusion, sera une société coopérative agricole régie par la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus 1964, chapitre 124).

De plus, selon le projet de loi proposée les membres de l'Association coopérative, Magasin Co-Op de Ste-Hénédine qui ne sont pas des producteurs agricoles pourront être sociétaires de la société coopérative agricole qui sera créée par la fusion, cette disposition visant à conserver les droits acquis de ces membres qui ne sont pas producteurs agricoles, puisque la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus 1964, chapitre 124) stipule que seul un producteur agricole peut être sociétaire d'une société coopérative agricole.

Montréal, le 17 avril 1979.

Le procureur des requérantes,
774-17-4-o ME ALAIN GARNEAU.

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, pendant la session en cours ou à la prochaine session, en vue de l'adoption d'une loi amendant sa charte, aux fins suivantes:

1. Pour décréter que le Règlement numéro 508, adopté par le Conseil de la cité de Saint-Jean le 11 mai 1955, est réputé avoir reçu toutes les approbations requises par la loi et être en vigueur depuis la date de son adoption;

2. Pour décréter qu'aucune irrégularité ou illégalité ne peut être soulevée à l'encontre de ce règlement du fait qu'il n'a pas reçu toutes les approbations requises par la loi, ou que toutes les formalités requises par la loi pour son adoption et son entrée en vigueur n'ont pas été suivies.

Et pour toutes autres fins.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 avril 1979.

Le procureur de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu,
717-17-4-o CLAUDE LAUZON.

Société mutuelle de réassurance du Québec

Avis est par les présentes donné que la Société mutuelle de réassurance du Québec, ayant son siège social à 8500, boulevard Henri-Bourassa, suite 230, Charlesbourg, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, afin de demander de donner une version anglaise au nom de la SOCIETE MUTUELLE DE REASSURANCE DU QUEBEC et de modifier les exigences inhérentes au statut des membres auxiliaires.

Charlesbourg, le 19 avril 1979.

Le procureur de la société,
804-17-4-o ANDRÉ DUFRESNE, *notaire*.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Philippe Bernard, pour la période du 7 février au 6 mars 1979.

1. Frais d'administration	21 040,70 $
2. Frais de diffusion du programme politique.	7 013,57 $
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	7 013,57 $
Total:	35 067,84 $

Le directeur général,
741-o PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Luc Tremblay, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Chambly, par M. Yves Leduc, 1751 rue Loyseau, Saint-Bruno, J3V 2X5.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québé-

cois, de M. Raynald Tremblay, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Charlevoix, par M. Jacques Breton, 586, chemin de la Vallée, Rivière-Malbaie, G0T 1J0.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Georges Landry, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Duplessis, par M. Gilles St-Pierre, 170, rue Mars, C.P. 109, Moisie.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, du représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Duplessis, M. Gilles St-Pierre par M. Douglas Violette, 9, rue Ternet, Sept-Iles, G4R 1A9.

Montréal, le 9 avril 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, du représentant officiel de l'association du Parti québécois de la région de l'Estrie, M. Jean-Louis Lareau par M. Guy Boutin, chemin de la Perdrière, R.R. no 1, Sherbrooke, J1H 5G9.

Montréal, le 9 avril 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Mariette Ginchereau, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Huntingdon, par Mme Lucie Robert, 146, rue Lachapelle, Saint-Rémi, J0L 2L0.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Jeannine Desroches, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Joliette-Montcalm, par Mme Sylvie Rochon, 323, rue Rivard, Joliette.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du parti québécois, de M. Raymond Dalcourt au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Laurentides-Labelle, par M. André Ducharme, 595, rue Brunet, Mont-Laurier, J9L 1L2.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Claude Bordeleau au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Laviolette, par madame Flore Lesage, 551, 105e Avenue, Saint-Georges-de-Champlain, G9T 3H3.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Martin Houde, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Lotbinière, par M. Normand Dupont, 3268, Marie-Victorin, Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
705-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Jacques Dujour au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de

Rimouski, par M. Robert Libersan, 82, du Bocage, Bic, G0L 1B0.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

705-o

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Raymond Filiatrault, au poste de représentant officiel de l'association du parti québécois du comté de Robert-Baldwin, par M. Jean-Pierre Bélisle, 525, place Clément, Île-Bizard, H9C 1X4.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

705-o

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Lucien Coudé, au poste de représentant du Parti québécois de la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean, par M. Paul Néron, 89, avenue Sainte-Angèle, Roberval.

Montréal, le 29 mars 1969.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

705-o

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Archy Gauthier, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-Jacques, par M. Serge Budson, 5913, Christophe-Colomb, Montréal, H2S 2G3.

Montréal, le 29 mars 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

705-o

Election circonscription électorale de Jean-Talon

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis que «Publicité Idéclic», 132, rue Saint-Pierre, suite 33, Québec, est reconnu comme mandataire de M. Vital Lévesque, agent officiel du candidat du parti québécois Louise Beaudoin à l'occasion de l'élection partielle du 30 avril 1979 dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

705-o

Liquidation des compagnies — Loi de la

RIOPEL AUTO INC.

Prenez avis que le 27 juillet 1978, par un jugement de l'honorable juge Guy Pagé, dans une cause portant le numéro 500-05-024159-772 des dossiers de la Cour supérieure (en liquidation), du district de Montréal, ce dernier a ordonné la liquidation de: RIOPEL AUTO INC., constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et nommé à titre de liquidateur monsieur Jacques Franco, c.a..

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

775-o 1123-3533

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Ville de Saint-Césaire

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Saint-Césaire.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 3 avril 1979.

Le ministre des Affaires municipales,
GUY TARDIF.

747-o

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 9 avril 1979, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances.

M. Camille Gamache, 2175, place Poulenc, Chomedey, Laval

Certificat no 10770, assurance de dommages

M. Jean-Claude Harvey, 4295, rue Fafard, Lachenaie, Qué.

Certificat no 12200, assurance de dommages

M. Richard Gill, 690, de Roussilon, app. 7, Longueuil, Qué.

Certificat no 29988, assurance de dommages

Le surintendant des assurances,
696-o JACQUES M. ROY.

CONSTELLATION COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONSTELLATION ASSURANCE COMPANY

Délivrance de permis

Avis est, par la présente, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à CONSTELLATION COMPAGNIE D'ASSURANCE — CONSTELLATION ASSURANCE COMPANY qui opérait précédemment sous le nom de LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CONSTELLATION DU CANADA — CONSTELLATION LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA.

Le changement de nom de la corporation a été effectué par lettres patentes supplémentaires délivrées le 1er décembre 1978.

Son siège social est situé au 55, Yonge Street, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec, au 300, rue Léo-Pariseau, Montréal, Qué.

Québec, le 9 avril 1979.

Le surintendant des assurances,
696-o JACQUES M. ROY.

INA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
INA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA

Délivrance de permis

Avis est par les présentes donné qu'un permis d'assureur a été délivré le 11 avril 1979 à «INA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE — INA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA» pour les catégories d'assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents. Il s'agit d'une corporation canadienne dont le siège social est situé à 141, Adelaide Street West, Toronto, Ontario, M5H 3L5 et le principal établissement d'affaires au Québec à suite 2119, 300, rue Léo-Parizeau, Montréal, Qué., H2W 2N1.

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70)

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 11 avril 1979.

Le surintendant des assurances,
696-o JACQUES M. ROY.

LE SECOURS MUTUEL DU FACTEUR

Annulation de permis

Etant donné que LE SECOURS MUTUEL DU FACTEUR a, le 9 mars 1979, adopté une résolution à l'effet de cesser ses opérations le 9 mars 1979, et de procéder par la suite à la liquidation des affaires, avis est donné par les présentes que son permis d'assureur est devenu nul de plein droit à compter du 9 mars 1979, conformément au paragraphe *c*) de l'article 365 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Le surintendant des assurances,
696-o JACQUES M. ROY.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES, ci-après appelée la société, pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Assurance contre l'incendie, la foudre, le vent et les autres risques agricoles:

1. des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;

2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;

3. et des autres objets;

qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle a été constituée.

Le siège social de la société est situé à Saint-Benoit

dans le comté municipal de Deux-Montagnes.

La société a déposé auprès du ministre des Finances du Québec, la somme de 25 000 $.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 5 avril 1979.

Le surintendant des assurances,
696-o JACQUES M. ROY.

LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE LA VALLEE DU RICHELIEU

Prenez avis que la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE LA VALLEE DU RICHELIEU, corporation dûment constituée et ayant son siège social au 418, Marie-Victorin, Saint-Pierre-les-Becquets dans le comté municipal de Nicolet, a fait approuver, par l'assemblée générale des membres tenue le 28 mars 1979, une convention de fusion décrétant la fusion de leur société avec la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de La Présentation (Saint-Hyacinthe); en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les deux (2) mutuelles ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de confirmer ladite convention.

Certifiée le 30 mars 1979.

Les secrétaires,
LOUIS-PIERRE ROUX
784-17-4-o et J. JACQUES GIASSON.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND, ci-après appelée la société, pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Assurance contre l'incendie, la foudre, le vent et les autres risques agricoles:

1. des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;
2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;
3. et des autres objets;

qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle a été constituée.

Le siège social de la société est situé à Drummondville dans le comté de Drummond.

La société a déposé auprès du ministre des Finances du Québec, la somme de 25 000 $.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 5 avril 1979.

Le surintendant des assurances,
696-o JACQUES M. ROY.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE STANSTEAD

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE STANSTEAD, ci-après appelée la société, pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Assurance contre l'incendie, la foudre, le vent et les autres risques agricoles:

1. des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;
2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;
3. et des autres objets;

qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle a été constituée.

Le siège social de la société est situé à Coaticook dans le comté municipal de Stanstead.

La société a déposé auprès du ministre des Finances du Québec, la somme de 21 000 $.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 5 avril 1979.

Le surintendant des assurances,
696-o JACQUES M. ROY.

SYMONS, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES
SYMONS GENERAL INSURANCE COMPANY

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que SYMONS, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES — SYMONS GENERAL INSURANCE COMPANY, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Contre la maladie ou les accidents
— Automobile
— Biens
— Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements)
— Maritime
— Responsabilité

Le siège social de la compagnie est situé à 45 est, rue

Charles, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à 1, carré Westmount, suite 358, Westmount.

Le public est invité à présenter à mon bureau dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 10 avril 1979.

Le surintendant des assurances,
716-o JACQUES M. ROY.

Education

Municipalité scolaire de Warwick

Avis est, par la présente, donné que le territoire ci-dessous décrit a été détaché de la municipalité scolaire de l'Asbesterie et annexé, pour les catholiques au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la municipalité scolaire de Warwick, conformément à l'arrêté en conseil numéro 3381-78 du 2 novembre 1978, dont le texte suit:

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil exécutif
Numéro 3381-78 2 novembre 1978
Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT l'annexion d'un territoire, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Warwick

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'Education:

QUE le territoire décrit ci-dessous soit détaché de la municipalité scolaire de l'Asbesterie et annexé, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Warwick:

Les subdivisions des lots numéros 415, 416 et 416A et de la partie du lot numéro 417, soit le lot primitif numéro 29, du rang IV, la subdivision du lot numéro 550 du rang V et la subdivision du lot 654 du rang VI, canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska;

QUE ce changement prenne effet à compter de la date d'adoption du présent arrêté en conseil,

et ce, conformément aux articles 46, 49 et 51 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1964, chapitre 235).

Le ministre de l'Education,
785-o JACQUES-YVAN MORIN.

Terres et Forêts

Cadastres

Paroisse de Charlesbourg

Cadastre: paroisse de Charlesbourg; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 226-17 et 228-6 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 mars 1979.

Pour le sous-ministre,
697-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Eaton

Cadastre: canton d'Eaton; division d'enregistrement: Compton; municipalité: canton d'Eaton.

Avis est par la présente donné que le lot 28J, rang II est annulé et intégré au lot 28I, rang II qui est corrigé en vertu des articles 2174*a* et 2174 du Code civil.

Québec, le 19 mars 1979.

Pour le sous-ministre,
697-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Granby

Cadastre: canton de Granby; division d'enregistrement: Shefford; municipalité: ville de Granby.

Avis est par la présente donné que le lot 887 est ajouté et que les lots 429-15, 429-17, 431-4, 431-5 ainsi qu'une partie des lots 429 et 431 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1979.

Pour le sous-ministre,
697-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Montbeillard

Cadastre: canton de Montbeillard; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: territoire non organisé (comté de Témiscamingue).

Avis est par la présente donné que les lots 1 à 15, rang B sont ajoutés et qu'une partie des lots 50 et 51A, rang X est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1979.

Pour le sous-ministre,
697-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné que les lots 1112-150, 1112-151, 1112-155 à 1112-172, 1113-271, 1113-272, 1113-277 à 1113-295 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

697-o

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-Neuville

Cadastre: paroisse de Sainte-Jeanne-de-Neuville; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: village de Pont-Rouge.

Avis est par la présente donné que le lot 274-8 et qu'une partie du lot 274-5 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 mars 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

697-o

Transports

Compagnie de gestion de Matane Inc.

Approbation des modifications au tarif COGEMA no F. 300

ATTENDU QUE la Compagnie de gestion de Matane Inc. a demandé l'approbation des modifications à son tarif COGEMA no F.300 (requête no 3);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chapitre 105), la Compagnie de gestion de Matane Inc. ne peut réclamer comme rémunération de ses services que les tarifs approuvés par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chapitre 105), toutes demandes de modifications de ces tarifs doivent être soumises au ministre et les tarifs proposés publiés à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE ladite publication a été faite à la *Gazette officielle du Québec* du 24 février 1979 et qu'il n'y a eu aucune opposition ni intervention;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chapitre 105), le Comité chargé d'étudier la demande a fait rapport au ministre des Transports et recommandé l'approbation des modifications au tarif COGEMA no F.300;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chapitre 105), les tarifs et leurs modifications entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date que fixe le ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver lesdites modifications au tarif COGEMA no F.300 et qu'elles entrent en vigueur le jour de leur approbation;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Transports approuve intégralement les modifications au tarif COGEMA no F.300 (requête no 3), fixe leur entrée en vigueur à la date de la signature de la présente approbation et s'engage à ce qu'il fasse l'objet d'une publication ultérieure à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 avril 1979.

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

706-o

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE le Conseil municipal du village de Brownsburg, comté d'Argenteuil, a soumis pour approbation son Règlement numéro 152 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la cité de Lachute;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la cité de Lachute, par son Règlement numéro 174, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal du village de Brownsburg, comté d'Argenteuil;

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 7 de la Loi

des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), le lieutenant-gouverneur en conseil a donné son approbation à ces règlements;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 864-79, du 28 mars 1979, et vu les dispositions des articles 693 à 697 de la Loi des cités et villes (Status refondus du Québec, 1964, chapitre 193), et des articles 3 à 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QU'à compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation de la *Gazette officielle du Québec*, le territoire du village de Brownsburg, comté d'Argenteuil, sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la cité de Lachute, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-huitième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 42

699-o

[L.S.]

Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 824-79, du 21 mars 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de

prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt et unième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 37

699-o

Annexe A

Cadastre du canton de Franquelin, comprenant les lots 1 à 11, rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre de la paroisse de Lachine, comprenant les blocs 7 et 8, dont copies des plans et des livres de renvoi ont été déposées au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre du bassin de la Rivière-aux-Rochers, comprenant les blocs 4, 5, 6 et 7, dont copies des plans et des livres de renvoi ont été déposées au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Gendron, comprenant le bloc F, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, à Québec.

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et des livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 823-79, du 21 mars 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties du territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous

autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt et unième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 38

699-o

Annexe A

Cadastre du canton de Lochaber, comprenant les îles A, B, C, D et E, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Papineau à Papineauville.

Cadastre du canton de Pope, comprenant les lots 1-1, 1-2, 2-1 à 2-33, 3-1 à 3-8, 4-1 à 4-8, 5, 6-1, 6-2, 7-1 à 7-4, 8, 9, 10-1, 10-2, 11-1 à 11-5, 12-1 à 12-5, 13-1, 13-2, 14-1 à 14-3, 15-1 à 15-19, 16-1 à 16-4, 17-1 à 17-22, 18, 19-1, 19-2, 20-1 à 20-6, 21 à 23, rang A, 1, 2-1, 2-2, 3-1, 3,2 4-1, 4-2, 5, 6, 7-1 à 7-3, 8-1, 8-2, 9, 10, 11-1, 11-2, 12-1 à 12-3, 13-1 à 13-3, 14, 15-1 à 15-3, 16-1, 16-2, 17-1 à 17-5, 18, 19, 20-1, 20-2, 21 à 23, 24-1 à 24-4, 25-1 à 25-3, 26 à 30, 31-1 à 31-17, 32-1 à 32-3, 33-1, 33-2, 34 à 38, 39-1 à 39-12, 40-1 à 40-4, 41-1 à 41-3, rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, à Mont-Laurier.

Cadastre du canton de Falardeau, comprenant les lots 67 et 68, rang F, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

Cadastre du canton de McKenzie, comprenant le bloc 42, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Bonnécamp, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts.

Cadastre du canton de La Rivière, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts.

Société d'habitation du Québec — Loi de la

Office municipal d'habitation de Beauharnois

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour de février 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Laurent Leduc, cultivateur
1201, chemin Saint-Louis
Beauharnois
Monsieur Fernand Saint-Pierre, opérateur
90, rue Boyer
Beauharnois
Monsieur André Pouliot, administrateur
207, chemin Beauce
Beauharnois
Monsieur Marcel Thibeault, contremaître
321, rue Leduc
Maple-Grove

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Beauharnois, dans le district judiciaire de Bauharnois.

Société d'habitation du Québec,
798-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Les Escoumins

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour de février 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur François Racine, agent d'assurance
Route Forestière
Les Escoumins
Monsieur Léger Duchesnes, conducteur d'autobus
Rue Boucher
Les Escoumin
Monsieur Jean-Philippe Lavoie, garagiste
Route 138

Les Escoumins
Madame Isola Boucher, ménagère
Rue Lepage
Les Escoumins
Mademoiselle Thérèse Tremblay, enseignante
Rue de l'Eglise
Les Escoumins
Monsieur Jean-Marc Langlois, garde-feu
Route 138
Les Escoumins

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Les Escoumins, dans le district judiciaire de Hauterive.

Société d'habitation du Québec,
799-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Paspébiac

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour de février 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Omer Delarosbil, commerçant
Paspébiac
Monsieur Joseph Rivard, commerçant
Paspébiac
Monsieur Hermel Joseph, notaire
Paspébiac
Monsieur Gilbert Duguay, peintre
Paspébiac-Rivière
Monsieur André Huard, concierge
Paspébiac
Monsieur Roy Whittom, adjoint administratif
Paspébiac
Monsieur Benoit Moulin, avocat
Paspébiac

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Paspébiac, dans le district judiciaire de Bonaventure.

Société d'habitation du Québec,
800-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de la ville de Portneuf

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du huitième jour de mars 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Alphonse Veillette, retraité
24, chemin Neuf
Portneuf
Monsieur Guy Laquerre, comptable
94, rue Paquin
Portneuf
Monsieur Bruno Boucher, épicier
174, 1re Avenue
Portneuf
Madame Jeanne Hamelin, ménagère
95, rue Saint-Louis
Portneuf
Madame Georges Delavoie Frenette, ménagère
222, 2e Avenue
Portneuf

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Portneuf, dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec,
718-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Sociétés d'horticulture — Loi des

La Société d'horticulture de la ville de Chicoutimi

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des sociétés d'horticulture (S.R. 1964, chapitre 114), une société d'horticulture, ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'horticulture, a été constituée sous le nom de la «Société d'horticulture de la ville de Chicoutimi» avec son siège social en la ville de Chicoutimi.

La formation de la société est conforme aux article 2 et 3 de la Loi des sociétés d'horticulture.

Québec, le 6 mars 1979.

Le sous-ministre de l'agriculture,
719-o FERDINAND OUELLET.

Soumissions — Demandes de

Cité de Beaconsfield

(Comté de Pointe-Claire)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, madame Johanne Rioux, greffier, à l'hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, comté de Pointe-Claire, Québec, jusqu'à 20 h 30, le lundi 14 mai 1979, pour l'achat de 737 000 $ d'obligations de la cité de Beaconsfield datées du 11 juin 1979 et remboursables en série du 11 juin 1980 au 11 juin 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 11 décembre et 11 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juin 1979.

Tableau d'amortissement — 737 000 $ — 20 ans

Année	Capital
11 juin 1980	113 000 $
11 juin 1981	124 000
11 juin 1982	129 000
11 juin 1983	136 000
11 juin 1984	123 000
11 juin 1985	29 000
11 juin 1986	3 000
11 juin 1987	3 000
11 juin 1988	4 000
11 juin 1989	4 000
11 juin 1990	4 000
11 juin 1991	5 000
11 juin 1992	5 000
11 juin 1993	6 000
11 juin 1994	6 000
11 juin 1995	7 000
11 juin 1996	8 000
11 juin 1997	9 000
11 juin 1998	9 000
11 juin 1999	10 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 10 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 11 juin 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 10 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 11 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La cité de Beaconsfield s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juin 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 329 — 24 500 $ —; 335 — 17 000 $ —; 336 — 20 500 $ —; 339 — 2 000 $ — renouvellements d'emprunt; 251 — 61 000 $ —; 254 — 55 000 $ —; 256 — 59 500 $ — ; 257 — 29 000 $ —; 258 — 62 000 $ — renouvellements d'emprunt; 170 — 181 000 $ —; 336 — 89 000 $ —; 342 — 41 000 $ — renouvellements d'emprunt; 442 — 95 500 $ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h 30, le lundi 14 mai 1979 à l'hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, comté de Pointe-Claire, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Beaconsfield, comté de Pointe-Claire, le 17 avril 1979.

Le greffier,
MADAME JOHANNE RIOUX.

Hôtel de ville
303, boulevard Beaconsfield
Beaconsfield
comté de Pointe-Claire, Qué., H9W 4A7
téléphone: 697-4660, code 514 776-o

Commission scolaire Chomedey de Laval

(Siège social: ville de Laval, Qué.)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Ludovic Lapointe, directeur général, au centre administratif, 125, boulevard des Prairies, ville de Laval, Qué., jusqu'à 20 heures, le lundi 14 mai 1979, pour l'achat de 2 155 000 $ d'obligations de la commission scolaire Chomedey de Laval datées du 11 juin 1979, et remboursables en série du 11 juin 1980 au 11 juin 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 11 décembre et 11 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juin 1979.

Tableau d'amortissement — 2 155 000 $ — 10 ans

Année	Capital
11 juin 1980	263 000 $
11 juin 1981	285 000
11 juin 1982	310 000
11 juin 1983	336 000
11 juin 1984	366 000
11 juin 1985	96 000
11 juin 1986	107 000
11 juin 1987	118 000
11 juin 1988	130 000
11 juin 1989	144 000

La commission scolaire Chomedey de Laval, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Chomedey de Laval s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juin 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 23 septembre 1963 — 167 500 $ — 12 novembre 1963 — 77 500 $ — renouvellements d'emprunt; 22 mai 1963 — 118 500 $ —; 21 août 1973 — 5 500 $ —; 10 septembre 1973 — 831 000 $ — renouvellements d'emprunt; 29 novembre 1976 (12 février 1979) — 955 000 $ — dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 14 mai 1979, à 20 heures, au centre administratif, 125, boulevard des Prairies, ville de Laval, Qué.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Laval, le 17 avril 1979.

Le directeur général,
LUDOVIC LAPOINTE.

Centre administratif
125, boulevard des Prairies
ville de Laval, Qué., H7N 2T6
téléphone: 663-8660, code 514 777-o

Ville de L'Epiphanie

(Comté de L'Assomption)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de L'Epiphanie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 281 500 $ d'obligations de la ville de L'Epiphanie datées du 11 juin 1979 et remboursables en série du 11 juin 1980 au 11 juin 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼ pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 11 décembre et 11 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 15 mai 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juin 1979.

Tableau d'amortissement $ 281,500 — 20 ans

Année	Capital
11 juin 1980	11 500 $
11 juin 1981	12 000
11 juin 1982	12 000
11 juin 1983	13 000
11 juin 1984	14 000
11 juin 1985	15 000
11 juin 1986	15 000
11 juin 1987	16 000
11 juin 1988	17 000
11 juin 1989	19 000
11 juin 1990	11 000
11 juin 1991	11 000
11 juin 1992	12 000
11 juin 1993	12 000
11 juin 1994	13 000
11 juin 1995	14 000
11 juin 1996	16 000
11 juin 1997	16 000
11 juin 1998	16 000
11 juin 1999	16 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 16 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 11 juin 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 16 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 11 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de L'Epiphanie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juin 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 141-A — 6 600 $ —; 163 — 17 000 $ —; E-A-1 — 21 400 $ —; A-L-1 — 16 500 $ — renouvellements d'emprunt; 210 — 114 000 $ — rest. bâtiments résidentiels; 212 — 36 925 $ — voirie; 213 — 3 075 $ — frais de refinancement; 214 — 66 000 $ — aqueduc, égouts;

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 15 mai 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son

assemblée qui sera tenue le mardi 15 mai 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 66, rue Notre-Dame, L'Epiphanie, comté de L'Assomption, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de L'Epiphanie, comté de L'Assomption, le 19 avril 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER LIVERNOCHE.

Hôtel de ville
66, rue Notre-Dame
L'Epiphanie
comté de L'Assomption, Québec J0K 1J0
téléphone: 588-2425 code 514 801-o

Ville de Mont-Gabriel

(Comté de Prévost)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Mont-Gabriel» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 110 000 $ d'obligations de la ville de Mont-Gabriel datées du 11 juin 1979 et remboursables en série du 11 juin 1980 au 11 juin 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes, payable semi-annuellement les 11 décembre et 11 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 14 mai 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juin 1979.

Tableau d'amortissement — 110 000 $ — 20 ans

Année	Capital
11 juin 1980	2 000 $
11 juin 1981	2 000
11 juin 1982	2 000
11 juin 1983	3 000
11 juin 1984	3 000
11 juin 1985	3 000
11 juin 1986	3 000
11 juin 1987	4 000
11 juin 1988	4 000
11 juin 1989	5 000
11 juin 1990	5 000
11 juin 1991	6 000
11 juin 1992	6 000
11 juin 1993	6 000
11 juin 1994	7 000
11 juin 1995	8 000
11 juin 1996	9 000
11 juin 1997	10 000
11 juin 1998	10 000
11 juin 1999	12 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 12 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 11 juin 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 12 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 11 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau

d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Mont-Gabriel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juin 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 70-78 — 110 000 $ — voirie, éclairage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 14 mai 1979.

L'administrateur considérera les soumissions reçues à 16 heures, au ministère des Affaires municipales, le lundi 14 mai 1979.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mont-Gabriel, comté de Prévost, le 17 avril 1979.

L'administrateur,
LIONEL NADON.

Ministère des Affaires municipales
1039, de la Chevrotière, 28e étage
Québec, G1R 4Z3
téléphone: 643-7082, code 418 778-o

Village de Saint-Jovite
(Comté de Terrebonne)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Jovite» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 203 500 $ d'obligations du village de Saint-Jovite datées 11 juin 1979 et remboursables en série du 11 juin 1980 au 11 juin 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 11 décembre et 11 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le lundi 14 mai 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juin 1979.

Tableau d'amortissement — 203 500 $ — 20 ans

Année	Capital
11 juin 1980	11 500 $
11 juin 1981	11 500
11 juin 1982	13 000
11 juin 1983	13 500
11 juin 1984	9 500
11 juin 1985	4 500
11 juin 1986	4 500
11 juin 1987	5 000
11 juin 1988	6 000
11 juin 1989	7 000
11 juin 1990	5 000
11 juin 1991	5 500
11 juin 1992	6 000
11 juin 1993	6 000
11 juin 1994	6 000
11 juin 1995	7 000
11 juin 1996	7 500
11 juin 1997	8 000
11 juin 1998	9 500
11 juin 1999	57 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 57 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 11 juin 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 11 juin 1999 au montant de 57 000 $ comprend un solde de 47 000 $ renouvelable pour une période de 5 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
11 juin 2000	8 000 $
11 juin 2001	9 000

Année	Capital
11 juin 2002	9 500 $
11 juin 2003	10 000
11 juin 2004	10 500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 57 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 11 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Saint-Jovite s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juin 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 116 — 5 000 $ —; 175 — 13 500 $ — renouvellement d'emprunt; 179 — 28 000 $ — renouvellement d'emprunt; 151 — 22 500 $ —; 205 — 122 500 $ — renouvellements d'emprunt; 268 — 12 000 $ — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 14 mai 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 14 mai 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 1145, rue Ouimet, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Jovite, comté de Terrebonne, le 18 avril 1979.

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES DUPRAS.

Hôtel de ville
1145, rue Ouimet
Saint-Jovite
comté de Terrebonne, Québec J0T 2H0
téléphone: 425-2723 code 819

802-o

Syndicats professionnels — Loi des

SYNDICAT DES EMPLOYES DU CONSEIL DES LOISIRS-REGION DE QUEBEC

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 16 mars 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES EMPLOYES DU CONSEIL DES LOISIRS-REGION DE QUEBEC», avec siège social situé à Sainte-Foy, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

746-o

1633-0102

Vente(s) d'effets non réclamés

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets reçus avant le premier jour de juin 1978, et non réclamés aux bureaux du CP Express Limitée à divers endroits de la province de Québec, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Frank Waddington, encanteur, 189 est, rue Queen, Toronto, Ontario, à ONZE heures, le TRENTIEME jour de MAI 1979, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Le président,
W. M. RILEY.

779-17-6-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facis de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-05-001240-78

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 est, de la rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. JULES MICHAUD, domicilié et résidant au 142, de la rue Hudon, à Châteauguay, district de Beauharnois, défenderesse.

«Un emplacement ayant front sur la rue Hudon, en la ville de Châteauguay, connu et désigné comme étant le lot numéro cent neuf de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252-109) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.

Avec toutes les bâtisses y érigées portant les numéros 142, de ladite rue Hudon.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec et la compagnie de téléphone Bell du Canada telle que créée par acte enregistré à Châteauguay, sous le numéro 144258A.»

La mise à prix est fixée à 5 722,50 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, 164, rue Saint-Joseph, à Sainte-Martine, le HUITIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LYSANNE PARISEAU LEGAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 9 avril 1979. 711-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
150-05-000159-77
Shérif: 627-79

BANQUE DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 376 est, rue Racine en les cité et district de Chicoutimi, demanderesse, c. LES ENTREPRISES CALAMO INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires à Chicoutimi, et J. MARCEL GAUTHIER, industriel, domicilié au 128 est, rue Jacques-Cartier en les cité et district de Chicoutimi, défendeurs.

«Un certain terrain connu et désigné comme étant formé d'une partie des lots numéros deux-B et trois-A (pties 2-B et 3-A), du rang Quatorze (XIV) sud-ouest du chemin Syndenham et d'une partie des lots numéros deux-B et trois-A (pties 2-B et 3-A) du rang Quinze (XV) sud-ouest du chemin Sydenham, du cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, le tout sans bâtisse dessus construite.

Cedit terrain mesure sept cent vingt pieds (720') des côtés nord et sud et sept cent vingt pieds (720') des côtés est et ouest et contient une superficie de cinq cent dix-huit mille quatre cents pieds carrés (518 400 pi^2) soit onze acres et quatre-vingt-dix centièmes d'acre (11,90 ac). Le coin nord-est dudit terrain étant situé à une distance de trois

cent soixante-dix-sept pieds (377') de la clôture de la ligne de chemin de fer Québec et Lac-St-Jean. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ce terrain est borné vers le nord par une partie non subdivisée du lot numéro trois-A (ptie N.-S. 3-A) du rang Quatorze (XIV) sud-ouest, chemin Sydenham et par une partie non subdivisée des lots numéros trois-A et deux-B (ptie N.-S. 3-A et 2-B) du rang quinze (XV) sud-ouest, chemin Sydenham, vers l'est par une partie non subdivisée du lot numéro deux-B (ptie N.-S. 2-B) du rang Quinze (XV) sud-ouest, chemin Sydenham et par une partie non subdivisée du lot numéro deux-B (ptie N.-S. 2-B) du rang Quatorze (XIV) sud-ouest, chemin Sydenham, vers le sud par une partie non subdivisée des lots numéros deux-B et trois-A (ptie N.-S. 2-B et 3-A) du rang Quatorze (XIV) sud-ouest, chemin Sydenham, et vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot numéro trois-A (ptie N.-S. 3-A), du rang Quatorze (XIV) sud-ouest, chemin Sydenham.

Avec droit de passage à pieds, en voiture et de toutes façons dans un chemin de vingt pieds (20') de largeur à l'endroit le plus pratique pour permettre à l'acheteur de communiquer de son terrain à la ligne du chemin de fer, et de là, trente-six pieds (36') de largeur, de la ligne à la route du rang Saint-Ignace, et avec permission à l'acheteur de faire du minage sur son terrain qu'il achète présentement, à condition de réparer les dommages s'il en cause.

Le tout sans bâtisse dessus construite.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* du Code de procédure civile au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 517,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le DOUZIEME jour de JUIN 1979 à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 6 avril 1979. 734-o

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
200-02-1940-743
Shérif: 428-74

IMPRIMERIE LAURENTIDE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 279, boulevard l'Ormière, Loretteville, district de Québec, demanderesse, c. JEAN-PAUL DANEAULT, défendeur.

«Un emplacement situé en la cité de Chicoutimi, faisant partie du lot numéro quatre cent deux (402) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, lequel emplacement de figure irrégulière, est compris dans les bornes suivantes: vers l'est à l'avenue Morin, au sud au terrain réservé pour la rue Price, vers l'ouest au terrain de monsieur Charles-Henri Coudé et au nord au terrain de madame Arthure Barrette ou représentants, le tout sans bâtisse dessus construite.

Avec droit pour l'acquéreur et ses représentants à ce droit de passage, côté ouest du terrain sus vendu, partie du susdit lot quatre cent deux (402) le tout tel qu'établi dans un acte de partage entre messieurs Ernest Coudé et Henri Coudé, suivant acte reçu devant notaire soussigné, le 24 mai 1940, numéro 8476 et enregistré le 27 du même mois et de la même année, sous le numéro 67148 et avec droit aussi aux droits de vue, de châssis et de portes pouvant résulter du susdit acte et autres».

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 1 322,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le TREIZIEME jour de JUIN 1979 à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

JEAN-CLAUDE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Chicoutimi, le 9 avril 1979. 735-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No: 110-05-000143-78

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement incorporée, ayant son siège social à Montréal, et une place d'affaires à Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, c. RICHARD CAZES, domicilié à Chandler, faisant affaires seul, sous les nom et raison sociale de Hôtel Grand Sablon, défendeur.

«Les lots neuf, subdivision trois et neuf, subdivision quatre (lots 9-3 et 9-4) du Banc du Grand-Pabos, municipalité de Pabos, dans la ville de Chandler, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, avec les bâtisses (Hôtel Grand-Sablon, motels, dortoir principalement), circonstances et dépendances, de même que l'équipement, l'ameublement et les accessoires qui sont ou deviendront biens immeubles par nature ou destination.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 13 305 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice, de Percé, le LUNDI QUATRIEME jour du mois de JUIN, 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 6 avril 1979. 736-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
No 300-02-000187-78
No 18-10-79

LYNE ROY, demanderesse, c. DAME MURIELLE BERNIER, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble situé dans la ville de Hauterive, composé d'un terrain connu et désigné comme étant la subdivision quarante-trois du lot originaire huit un rang Un (8-1-43, rg 1) et partie de la subdivision quarante-quatre du lot originaire huit un rang Un (ptie 8-1-44 rang 1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche.»

Ladite partie de lot étant de forme rectangulaire, mesurant cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur (5 × 100) et étant borné comme suit: au nord par la ligne séparative des lots 8-1-43 et 8-1-44, au sud par une partie du lot 8-1-44, à l'est par la ligne séparative des lots 8-1-44 et 8-1 non subdivisé et à l'ouest par le lot 9-1 non subdivisé et 8-1-44.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement la maison portant le numéro civique 1023, de la rue Pouliot à Hauterive.»

La mise à prix est fixée à 5 975 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la première division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice de Baie-Comeau, le MARDI, DIXIEME jour du mois de JUILLET 1979 à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.
Par: G. POIRIER FRENNETTE,
huissier, officier du shérif.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Baie-Comeau, le 6 avril 1979. 770-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-024288-787

ALSCO (1974) INC., compagnie légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 9701, boulevard Louis H.-Lafontaine, ville d'Anjou, Québec, partie demanderesse, c. THEO CARON, homme d'affaires, faisant affaires sous le nom et raison sociale de «Centre d'Aluminium Berthierville Enrg.» au 4041, montée des Laurentides, Saint-Barthélémy, district de Joliette, Québec, partie défenderesse.

«Un emplacement de forme irrégulière situé dans la paroisse de Saint-Barthélémy, concession du rang des Vingt, mesurant soixante-six pieds (66′) de largeur en front sur la rue Duhaime, cent trente-trois pieds (133′) de profondeur dans la ligne sud, cent vingt-cinq pieds (125′) de profondeur dans la ligne nord, et vingt-deux pieds (22′) de largeur à la profondeur du côté du lac, plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-seize (ptie 596) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Barthélémy, borné comme suit: en front vers l'ouest par la rue Duhaime, vers le nord par une ruelle, vers le sud par une autre partie du lot 596, et vers l'est par une partie du lot 597 restant la propriété de Eugène Bissonnette ou ses représentants.

Avec les bâtisses dessus érigées au 2695, Duhaime, rang des Vingt, Saint-Barthélémy.

Avec un droit de passage dans les rues pour circuler librement du chemin public audit terrain.

Avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 341,25 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, Champlain, à Berthierville, district de Joliette, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI 1979 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
District de Joliette, le 18 avril 1979. 806-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000291-784

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. PAUL RAINVILLE, ès qualités de syndic à la faillite de Charles Vincent, 484, rue McGill, suite 43, Montréal, partie défenderesse..

«Un emplacement connu et désigné comme étant partie du lot numéro cent sept de la paroisse de Saint-Lin, mesurant cent cinquante pieds (150′) de largeur dans sa ligne nord-est et sud-ouest, et deux cent pieds (200′) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, ladite partie étant bornée comme suit: au nord, dans sa ligne nord-est par le résidu dudit lot numéro cent sept mesurant lui-même ledit résidu trente-trois pieds (33′) jusqu'à la ligne du lot numéro cent six (rue projetée); au sud, dans sa ligne sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro cent sept mesurant lui-même ledit résidu quarante-neuf pieds (49′) jusqu'à la ligne du lot numéro cent huit (rue Domaine-des-Bouleaux); à l'ouest, dans sa ligne nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro cent sept; à l'est, dans sa ligne sud-est, par le résidu mesurant six cent vingt-quatre pieds (624′) jusqu'au chemin public.

Avec le bungalow en construction y érigé portant le numéro 1117, de la rue Domaine-des-Bouleaux, un entrepôt de deux étages pour matériaux et une autre bâtisse pour la fabrication de meubles.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes attachées audit immeuble, et plus spécialement avec une servitude de droit de passage à perpétuité, à pied ou en automobile, à tous autres y ayant droit, pour communiquer

du chemin public au terrain faisant l'objet des présentes.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 1 587,50 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, à L'Assomption, le JEUDI TRENTE ET UNIEME jour de MAI 1979 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

District de Joliette
Bureau du shérif
Joliette, le 9 avril 1979. 713-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-002382-780

BANQUE DE MONTREAL, cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. LUIGI PICCOLO, du 65, rue Saint-Onge à Mascouche, partie défenderesse.

«Un certain emplacement situé à Mascouche, connu et désigné comme étant la partie nord-est du lot numéro deux cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent neuf (809 ptie N.-E. 243) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Mascouche, mesurant deux cent trente et un pieds et quarante-cinq centièmes de pied (231,45) de largeur en front dans sa ligne sud-est, deux cent trente-cinq pieds et soixante-cinq centièmes de pied (235,65′) de largeur en arrière dans sa ligne nord-ouest, sur une profondeur de cent soixante et un pieds (161′) dans sa ligne nord-est et cent soixante-six pieds (166′) dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins; et borné: en front au sud-est par la 11e Avenue (809-138), en arrière au nord-ouest partie par partie du lot numéro 809-238, partie par une rue (809-239) et partie par le lot numéro 809-244, et partie par partie du lot originaire numéro 809 et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 809-243, tous dudit cadastre de la paroisse de Mascouche.

Avec une maison dessus construite portant le numéro 65, rue Berri, à Mascouche-Ouest, circonstances et dépendances et maintenant portant le numéro civique 501, rue Saint-Onge à Mascouche-Ouest.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 4 100 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, à L'Assomption, le LUNDI VINGT-HUITIEME jour de MAI 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
District de Joliette
Joliette, le 9 avril 1979. 714-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-026717-783

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-PHILIPPE DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1565 est, rue Bélanger, en les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. ALBERT DESMEULES, domicilié et résidant au 3202 est, rue Laurier, en les cité et district de Montréal, partie défenderesse.

«Un emplacement ayant front sur la rue Ouellette, en la ville de La Plaine, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent vingt et un (1121-96), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec la maison dessus érigée portant le no 936, de ladite rue Ouellette, en la ville de La Plaine.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, notamment la servitude en faveur de la Com-

mission hydroélectrique de Québec et la compagnie de téléphone Bell du Canada, aux termes de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement de L'Assomption, sous le no 165975, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 9 100 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, à L'Assomption, le MERCREDI TRENTIEME jour de MAI 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

District de Joliette
Bureau du shérif
Joliette, le 9 avril 1979. 715-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004642-786

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC, corporation régie par la Loi du crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Eglise, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, c. YVON DIONNE, domicilié au rang 1, à Saint-Germain, comté de Kamouraska, défendeur.

«Pour être vendu en bloc les immeubles suivants:

1. Une terre contenant environ deux arpents de front par la profondeur qu'il peut y avoir entre le fleuve Saint-Laurent au nord et la montagne à Plourde au sud, bornée à l'est à Joseph Dionne ou représentants et à l'ouest à Pierre Bérubé ou représentants; laquelle terre est maintenant connue et désignée, sous le numéro soixante-six (66) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska, dans Saint-Germain, avec bâtisses susconstruites, circonstances et dépendances;

2. Une terre contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, le tout plus ou moins, bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud à la montagne Plourde, à l'est à Alphonse Dumais ou représentants et à l'ouest à Alphonse Michaud ou représentants, avec bâtisses susconstruites, circonstances et dépendances; laquelle terre est connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Kamouraska, pour la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska, sous le numéro soixante-cinq (65);

Sauf et à distraire du lot 65 ci-dessus la partie vendue à la Voirie provinciale suivant acte de vente reçu par Me Claude Lajoie, notaire et enregistré en la division d'enregistrement de Kamouraska, le 9 juillet 1971, sous le numéro 97911.

Sauf et à distraire également du lot 65 susdécrit la partie vendue à Roger Madore, suivant acte enregistré en la division d'enregistrement de Kamouraska, sous le numéro 65095;

A distraire servitude en faveur du Québec Power sur les lots 65 et 66 susdécrits suivant acte enregistré, sous le numéro 54806 et Transport au National Trust no 12;

Sauf et à distraire en outre du lot soixante-six (66) mentionné ci-dessus en premier lieu, le terrain ou emplacement ci-après décrit; réservé par M. Honoré St-Pierre;

Un emplacement faisant partie dudit lot numéro soixante-six mesurant environ trois cent quinze pieds dans sa ligne nord-sud à l'est, trois cents pieds dans sa ligne nord-sud à l'ouest, par cent quatre-vingts pieds environ de front, le tout tel que clôturé actuellement et borné comme suit: vers l'est au lot numéro 65 (Robert Dionne ou représentants), vers le sud par le chemin public, vers l'ouest et vers le nord par le lot numéro 66, circonstances et dépendances. Cet emplacement tel que réservé aux termes d'un acte de vente par ledit Honoré St-Pierre à Yvon Dionne et enregistré à Saint-Pascal, sous le numéro 103310.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 9 315 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, comté de Kamouraska, le TRENTIEME jour de MAI 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 6 avril 1979. 712-o

Mingan

Bref d'exécution «*De Bonnis & de Terris*»
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — district de Mingan

FERRONNERIE SEPT-ILES INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires à Sept-Iles, district de Mingan, Qué., partie demanderesse, c. FERME ET CHENIL GUILMONT DU QUEBEC INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au casier postal 175, 1120, Têtu, ville de Grasse, Sept-Iles, Qué., partie défenderesse.

Description de l'immeuble:

Bâtiments situés sur le lot 21, rang B, canton de Letellier, aux plans et livres de renvoi officiels pour le canton de Letellier, date de l'ouverture, jusqu'à ce jour; aux plans et livres de renvoi du cadastre officiel de la ville de Sept-Iles, circonstances et dépendances, bâtisses dessus construites, excluant le terrain.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à 2 125 $, payable soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice de Sept-Iles, le TRENTIEME jour de MAI 1979 à DIX heures.

Sept-Iles, le 6 avril 1979.

L'huissier,
JEAN TRUCHON.

702-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000569-785
S-5744

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, une compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. CLAUDE et DIANE K. GENDRON tous les deux résidant et domiciliés au 161, rue Davignon, ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, province de Québec, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«Partie de la subdivision trente-sept du lot originaire trois cent quarante-six (346-37 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec, mesurant cinq pieds (5′) de front par quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes (97,5′) de profondeur; bornée en front par le lot 346-86 (rue), à l'arrière par une partie du lot 346-18, d'un côté par le résidu du lot 346-37 et de l'autre côté par le lot 346-38;

Partie de la subdivision trente-huit du lot originaire trois cent quarante-six (346-38 ptie) du susdit cadastre; mesurant soixante-quinze pieds (75′) de front par quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes (97,5′) de profondeur; bornée en front par le lot 346-86 (rue) à l'arrière par une partie du lot 346-17, d'un côté par le résidu dudit lot 346-38 et de l'autre côté par le lot 346-37.

Avec la maison dessus construite portant le numéro civique 1589, rue Stanley, à Sainte-Foy, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 10 197,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 avril 1979.

793-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001473-797
S-5749

SIMON DUBOIS, domicilié et demeurant au 149, des Lilas, Saint-Rédempteur, district de Québec, demandeur, c. REAL PICARD, domicilié et demeurant au 170, rue Marguerite, Saint-Rédempteur, district de Québec, défendeur.

«Le lot 7-64, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Etienne, division d'enregistrement de Lévis, situé au 170, rue des Marguerites, Saint-Rédempteur, district de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 650 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au, moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis le CINQUIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 avril 1979. 794-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec.
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-005981-787
S-5743

FRENETTE ET FRERES LIMITEE, demanderesse, c. VALOIS RIOUX et FERNAND LEMELIN, faisant affaires sous le nom de Clinique Médicale Orléans Enr., Saint-Laurent, Île d'Orléans, Qué., défendeurs.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-20) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Laurent, Île d'Orléans, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; division d'enregistrement de Saint-Laurent, Île d'Orléans.»

La mise à prix est fixée à 50 400 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Laurent, 1286, avenue Royale, Saint-Laurent, Île d'Orléans, le SIXIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 avril 1979. 795-o

Venditioni Exponas de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000319-777
S-4923

DELPHIS HAMEL, 1059, rue Principale, Saint-Gilles, comté de Lotbinière, Qué., demanderesse, c. JACQUES COMEAU, 128, route du Lac, Saint-Augustin, comté de Portneuf, Qué., défendeur et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Cap-Santé, mis en cause.

«Un certain morceau de terrain connu comme étant la subdivision un du lot originaire cinq cent (500-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin, comté de Portneuf division d'enregistrement de Cap-Santé avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 557,50 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, le QUATRIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 avril 1979. 796-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000339-791
S-5664

LA VILLE DE QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, demanderesse, c. MADAME LAURA LETOURNEAU BERTHIAUME, défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant les lots mille dix et mille cinquante-neuf (1010 et 1059) pour la paroisse de Jacques-Cartier, ville de Québec, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 101 est, rue Saint-Joseph, à Québec.»

La mise à prix est fixée à 24 125 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le SIXIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 avril 1979. 797-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski
No 100-02-000615-785

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. VALOIS DESROSIERS, demeurant et résidant au rang 6, La Rédemption, dans le comté de Matapédia, district de Rimouski, défendeur.

Le lot cinquante-deux (52) rang Six (6), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de Massé, de figure irrégulière, étant le lot no 52 de l'arpentage primitif: borné au nord-est par le lot no 53, au sud-est par la ligne entre les rangs 6 et 7, au sud-ouest par le lot no 51, vers le nord-ouest par le lac Deschênes: mesurant treize chaînes de largeur au sud-est, soixante-quatre chaînes et quarante mailles au sud-ouest, soixante-sept chaînes et cinquante mailles au nord-ouest, contenant en superficie quatre-vingt-quatre acres et soixante-treize centièmes (84,73) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 775 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matapédia, au palais de justice, 29, boulevard Saint-Benoit, à Amqui, province de Québec, le SIXIEME jour de JUIN 1979, à SEIZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 6 avril 1979. 703-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001231-78

MICHEL DION & FRERES LTEE, corps politique dûment constitué, ayant une place d'affaires au numéro 280 du Boulevard Saint-Luc à Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, c. DAME LORRAINE

NAULT, résidant et domiciliée à Saint-Camille, district de Saint-François, partie défenderesse.

«Les lots numéros quarante-cinq, quarante-six et quarante-sept (45,46,47) du Neuvième Rang du canton de Saint-Camille. Avec les bâtisses dessus construites. Sujets lesdits lots nos 46 et 47 du Neuvième Rang du canton de Saint-Camille, à une servitude pour la ligne de transmission électrique en faveur de The Shawinigan Water and Power Company, suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham-Sud, le 18 novembre 1948, no 53453.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 2 422,50 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, à Ham-Sud, Qué., MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, Qué., le 17 avril 1979. 807-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018445-781

GEORGES ADAM, domicilié et résidant au 10526, boulevard Pie IX, à Montréal, dit district, Qué., demanderesse, c. ROSAIRE GIRARD, domicilié et résidant au 12087, rue Marsan, à Montréal, dit district, Qué., défendeur.

Premier immeuble:

Un emplacement situé dans le comté de Terrebonne, composé de la partie du lot numéro sept (ptie 7) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le Neuvième Rang (rg 9) du canton Morin, mesurant cent cinquante-huit pieds et deux dixièmes de pied (158,2′) dans sa ligne nord-est, cent trente-deux pieds et six dixièmes de pied (132,6) dans sa ligne sud-est, et deux cent vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (227,2′) dans sa ligne sud-ouest et dans sa ligne ouest, étant une ligne courbe et contenant une superficie de seize mille neuf pieds carrés (16 009 pi²), et bornée au sud-est par le lot numéro 7-117 dudit cadastre et à l'ouest et au sud-ouest par une rue connue comme étant le lot 7-107 dudit cadastre.

Ledit emplacement est connu sur le plan préparé par monsieur Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du dix juin mil neuf cent soixante-cinq (1965), sous le numéro 1073 de ses minutes.

Toutes les mesures ci-haut décrites sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Sujet ledit emplacement à une servitude établie dans un acte enregistré à Terrebonne, sous le numéro 426397.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du débiteur.

La mise à prix est fixée à 800 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Second immeuble:

Un emplacement dans le comté de Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept (Ptie 7) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le Neuvième Rang (Rg 9) du canton Morin, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, cent trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied (137,5′) dans la ligne sud-est et cent trente-deux pieds et six dixièmes de pied (132,6′) dans la ligne nord-ouest, et contenant en superficie douze mille cent cinquante-cinq pieds (12 155 pi²) et bornée vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par d'autres parties non subdivisées dudit lot numéro 7, vers le sud-ouest par une rue désignée comme étant le lot numéro 7-107 dudit cadastre; le coin ouest dudit cadastre est situé à une distance de deux cent vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (227,2′) du coin ouest du lot numéro 7-117 dudit cadastre, mesuré le long des lignes nord-est et est de ladite rue désignée comme étant le lot numéro 7-107.

Toutes les mesures ci-haut sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout conformément au plan préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 1965, ledit emplacement portant le numéro de référence 1074.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées

audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 607.50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'ajudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, 85 ouest, de Martigny, à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, Qué., le VINGTIEME jour de JUIN à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 avril 1979. 753-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-021851-785

COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, située à 600 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Qué., demanderesse, c. UBALD MARCOTTE, domicilié à 220, 14e Avenue, Deux-Montagnes, dans le district de Deux-Montagnes, Qué., défendeur.

Un emplacement situé en la municipalité de la cité de Deux-Montagnes, comté de Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant composé des lots numéros cent douze et cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-112-et 113) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Avec une bâtisse y érigée portant le numéro civique: 220, 14e Avenue.

Tel que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 4 700 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, Qué., le QUINZIEME jour de JUIN à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 avril 1979. 754-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001749-773

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, (agissant en fidéicommis), corporation légalement constituée, ayant son siège social et/ou sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, c. LOUIS GIROUX, ingénieur-administrateur, domicilié au numéro 7, de la rue Marcotte, ville de Touraine, district de Hull, province de Québec, partie défenderesse, et PLACEMENTS RENAL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et/ou sa principale place d'affaires au 8436, rue Levrard, Saint-Léonard, district de Montréal, province de Québec, et SALVATORE FOLISI, entrepreneur, résidant et domicilié au 5077, rue Victoria, ville et district de Montréal, province de Québec, et RICHARD MERCILLE, entrepreneur-électricien, résidant et domicilié au 2540, rue Cooper, à Saint-Hubert, district de Montréal, province de Québec, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, mis en cause.

Un immeuble situé sur la rue Viviane, à Saint-Sauveur-des-Monts, connu et désigné comme étant composé:

1. du lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-quatorze (374-19) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur.

2. du lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-quinze (375-38) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur.

Avec une maison dessus construite portant les numéros

civiques 54, 54A, 56 et 56A, de ladite rue Viviane, à Saint-Sauveur-des-Monts.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 17 145 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le TREIZIEME jour de JUIN 1979 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, Qué., le 5 avril 1979. 704-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-029582-769

L'EQUITABLE CIE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, avec siège social et/ou bureau d'affaires au 200, de la rue Saint-Jacques, en les ville et district de Montréal, Qué., demanderesse, c. M. CLAUDE BENOIT résidant et domicilié au 3235, rue Lamothe, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, Qué., défendeur.

«Un emplacement à prendre et à distraire du lot de terre portant le numéro officiel deux cent soixante et onze (no ptie 271) de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant quatre-vingt-dix-pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds, le tout en mesures anglaises, plus ou moins, et renfermé dans les bornes suivantes: en front à l'ouest, par la rue Lamothe, au sud, par d'autres parties du lot no 271 dudit cadastre appartenant à Gonzague Lamothe ou représentants, à l'est, par l'emplacement appartenant à J. Paul Lachapelle ou représentants, et au nord par l'emplacement appartenant à M. Alfred Demers ou représentants.

Avec un camp d'été dessus érigé appartenant à Claude Benoît, mécanicien, domicilié au 3235, rue Lamothe.»

La mise à prix est fixée à 7 425 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1,03, à Saint-Jérôme, Qué., le VINGTIEME jour de JUIN à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 5 avril 1979. 755-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-002107-781

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 est, de la rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, Qué., demanderesse, c. M. RAYMOND LAGACE, demeurant au numéro 272, rue Séraphin-Doré, à Saint-Eustache, district de Terrebonne, Qué., et DAME CLAIRE SABOURIN, épouse dudit Raymond Lagacé, demeurant à la même adresse, défendeurs.

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné, sous le lot numéro vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298-23) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 172, rue Séraphin-Doré, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y constituées, et spécialement sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et à la compagnie de Téléphone Bell du Canada, enregistrée à Deux-Montagnes sous le no 176892.»

La mise à prix est fixée à 8 312,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, Qué., le QUINZIEME jour de JUIN à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 avril 1979. 756-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Baie-d'Urfé

Avis public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'hôtel de ville de Baie-d'Urfé, le JEUDI, VINGT-QUATRIEME jour du mois de MAI, mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Noms des propriétaires	*Cadastre*	*Subdivision*
Shelley Investments Ltd.		Pt. 316, Pt. 317 Pt. 318
Mme Geo. F. Scholes	318	71
M. Walter Williams	321	103
	325	261
	328	80, 81
	325	209
	325	213
	328	82
M. D.S. Kohli	323	28
M. H. Plate	325	33
M. J.N. Franklin	325	101
Mme Harry Moshonas	325	208
	326	1
Mastromonaco Investments Ltd.		Pt. 328 Est
M. Ezra Khazzam		Pt. 329

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne-du-Bout-de-l'Ile et situés dans le territoire de la ville de Baie-d'Urfé.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Donné dans la ville de Baie-d'Urfé, le 19 avril 1979.

La secrétaire-trésorière,
ALICE HOPGOOD.

803-17-2-o

Cité de Dorval

Avis est, par les présentes, donné par Marcel Guérin, greffier de la cité de Dorval, que les lots ou parties des lots ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique en la salle du conseil à l'hôtel de ville, au 60, avenue Martin, Dorval, le VENDREDI VINGT-CINQUIEME jour de MAI, 1979 (25 mai 1979) à DIX heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales générales, spéciales et scolaires avec intérêts et frais.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1978 et les années antérieures ainsi que les intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles seront vendus avec les bâtisses y dessus érigées, le tout tels qu'ils se trouvent présentement avec les servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale ou par chèque visé.

La cité de Dorval a été autorisée par la Commission municipale du Québec, le 7 mars 1979, à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus par ladite cité pour non-paiement de taxes, à condition que ladite énumération abrégée ne s'applique qu'aux numéros cadastraux d'immeubles qui seront consécutifs et qui appartiennent au même propriétaire, le tout conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 193).

No de rôle	*Immeuble* *Cadastre Subdivision*	*Propriétaire*

00002650 Partie du lot 1-21 — Monique Martin

Cadastre de la paroisse de Lachine.

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une partie du lot 1-22 (ci-après décrite) vers l'est par le lot 1-27, vers le sud par une autre partie du lot 1-21, vers l'ouest par le lot 1-1 (boulevard des Sources).

Mesurant cinquante pieds (50,0′) de largeur sur une profondeur de cent soixante pieds (160,0′).

Contenant en superficie huit mille pieds carrés (8 000,00 pi²).

00002650 Partie du lot 1-22 — Monique Martin

Cadastre de la paroisse de Lachine

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord et le nord-ouest par une autre partie du lot 1-22, vers l'est par le lot 1-26, vers le sud par une partie du lot 1-21 (ci-haut décrite), vers l'ouest par le lot 1-1 (boulevard des Sources).

Mesurant treize pieds et cinq dixièmes (13,5′) dans sa ligne nord-ouest, cent cinquante pieds et sept dixièmes (150,7′) dans sa ligne nord, vingt-cinq pieds (25,0′) dans sa ligne est, cent soixante pieds (160,0′) dans sa ligne sud, trente pieds (30,0′) dans sa ligne ouest.

Contenant cinq mille cent cinquante pieds carrés (5 150,0 pi²).

La superficie totale de cet emplacement est de treize mille cent cinquante pieds carrés (13 150,0 pi²).

Taxes municipales: 225,92 $; taxes scolaires: 462,42.$.

00033700 — 2 — 128 — Peter Burton

Cadastre de la paroisse de Lachine

Taxes municipales: *nil*; taxes scolaires: 367,79 $.

00102300 Deux parties du lot originaire cinq (5) — Jack Rubin

Cadastre de la paroisse de Lachine

a) Première partie:

Bornée vers le nord par une autre partie du lot 5 (avenue Parkfield) et une partie du lot 5 (avenue Brookdale), vers l'est par trois autres parties du lot 5 dont l'une, Ecole Surrey Gardens, une autre, avenue Brookdale, les lots 9-637 (avenue Cardinal), 9-652 à 9-655, 9-1087 et une partie du lot 9-651, vers le sud par une partie du lot 1029 (Chemins de Fer Canadien Pacifique), vers l'ouest par le lot 4 (subdivisé: 4-16 — avenue Cardinal, 4-42 à 4-52 et 4-55, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 5. Mesurant cent cinquante-cinq pieds (155,0′) dans une ligne nord, cinq cent quatre-vingt-trois pieds (583,0′) dans une ligne est, cent cinquante-trois pieds et soixante-six centièmes (155,66′) dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-douze pieds et six dixièmes (172,6′) dans une autre ligne nord, cinq cent cinquante pieds et huit centièmes (550,08′) dans une autre ligne est, quatre cent quatre-vingt-sept pieds et six dixièmes (487,6′) dans sa ligne sud, mille trente-six pieds et treize centièmes (1 036,13′) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie trois cent vingt-six mille six cent vingt-deux pieds carrés (326 622,0 pi²).

Cettedite partie de lot est affectée à son extrémité sud d'une lisière de 66,0 pieds de largeur ayant une superficie de trente-deux mille cent soixante-quinze pieds carrés (32 175,0 pi²) servant pour fins de rue.

b) Deuxième partie:

Bornée vers l'est par le lot 9 (subdivisé: 9-740, 9-753, 9-754-rue, 9-755 à 9-758, ptie 9 - passage, 9-791 à 9-796, 9-797 - rue, 9-798 à 9-800, 9-812 - rue, 9-813 et 9-814), vers le sud-est et le sud par une autre partie du lot 5 (parc Surrey Gardens), vers l'ouest par le lot 4 (subdivisé: 4-58 - avenue Goldfinch, 4-60 - avenue Chanteclerc), 4-75 à 4-77, 4-80, 4-97 à 4-101, 4-102-1, 4-103, ptie 4-104, 4-106-1, 4-109, 4-115 et 4-295 à 4-297, vers le nord-ouest par ligne de division entre les paroisses de Lachine et de Pointe-Claire.

Mesurant mille trois cent quatre-vingt-un pieds et six dixièmes (1 381,6′) dans sa ligne est, cent vingt-deux pieds et vingt-trois centièmes (122,23′) dans sa ligne sud, quatre cent vingt-huit pieds et un dixième (428,1′) dans sa ligne sud-est, mille quatre cent trente-six pieds et six dixièmes (1 436,6′) dans sa ligne ouest, cinq cent onze pieds et trois dixièmes (511,3′) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie six cent cinquante mille sept cent quarante-trois pieds carrés (650 743,0 pi²).

La superficie totale de ces parties de lot est de neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-cinq pieds carrés (977 365,0 pi²).

Taxes municipales: 7 977,32 $; taxes scolaires: 4 275,04 $.

00110000 — 5 — 89 — (Madame) John N. McConnell

Cadastre de la paroisse de Lachine

Taxes municipales: 1 618,47 $; taxes scolaires: 868,35 $.

00118800 — 9 — 368 — (Madame) Michel Heldsinger

Cadastre de la paroisse de Lachine

Taxes municipales: 590,56 $; taxes scolaires: 746,80 $.

00176300 — 10 — 115
10 — 116
10 — 117
10 — 118 — Lakeshore Arms Hotel Inc.

Cadastre de la paroisse de Lachine

Taxes municipales: 3 764,35 $; taxes scolaires: 6 802,91 $.

No de rôle	Immeuble Cadastre Subdivision	Propriétaire
00178200	10 — 160	(M. et Mme) David Bussière

Cadastre de la paroisse de Lachine
Taxes municipales: 116,99 $; taxes scolaires: *nil*.

00323950	Une partie du lot originaire 800	Colony Development Corp.

Cadastre de la paroisse de Lachine
Bornée vers le nord par le lot originaire 1028 (chemin Bord-du-Lac), vers l'est par une autre partie du lot originaire 800, vers le sud par une autre partie du lot originaire 800, vers l'ouest par le lot originaire 798 et deux parties du lot originaire 799.
Mesurant trente-neuf pieds et treize centièmes (39,13') dans sa ligne nord, cent seize pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (116,89') dans une ligne est, trente-neuf pieds et quarante-cinq centièmes (39,45') dans une autre ligne est, cinquante-cinq pieds (55,0') dans sa ligne sud, cent cinquante-deux pieds et quinze centièmes (152,15') dans sa ligne ouest.
Contenant en superficie six mille cent quatre-vingt-seize pieds carrés (6 196,0 pi²).
Taxes municipales: 1 462,29 $; taxes scolaires: 2 549,66 $.

00371000	867 — 269	James D. Collis & Robert A. Stimpson

Cadastre de la paroisse de Lachine
Taxes municipales: 3 245,90 $; taxes scolaires: 1 800 $.

00372300	868 — 51	John Kargakos

Cadastre de la paroisse de Lachine
Taxes municipales: 508,85 $; taxes scolaires: 248,62 $.

00448600	Deux parties du lot originaire 83	Samuel A. Barr et Samuel P. Sherdell

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire
Première partie:
Bornée vers le nord-est par le lot 83-1 (Montée St-François), vers le sud-est par une partie du lot originaire 82, vers le sud-ouest par une autre partie du lot originaire 83, vers le nord-ouest par les lots 83-18 et 83-19.
Mesurant trois cent un pieds et trente-huit centièmes (301,38) dans sa ligne nord-est, trois cent deux pieds et quatre-vingt-huit centièmes (302,88) dans sa ligne sud-ouest, cinq cent deux pieds et soixante-sept centièmes (502,67) dans sa ligne nord-ouest.
Contenant en superficie cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-seize pieds carrés (151 496,0 pi. car.).
Le point d'intersection des limites sud-est et sud-ouest de la partie du lot originaire 83 présentement décrite est situé à une distance de deux cents pieds (200,0) du point d'intersection de la limite nord-ouest du lot originaire 82 avec la limite nord-est du lot 83-11, distance mesurée le long de ladite limite nord-ouest du lot originaire 82.
Deuxième partie:
Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot originaire 83 (route Transcanadienne), vers l'est par le lot 84-1 et une partie du lot originaire 84, vers le sud-est par une partie du lot originaire 84 et la ligne de division entre les paroisses de Pointe-Claire et de Saint-Laurent; vers le sud-ouest par le lot 83-28, vers le nord-ouest par le lot 87-24 (boulevard Hymus) et une autre partie du lot originaire 83 (route Transcanadienne).
Contenant en superficie trois cent trois mille deux cent dix-neuf pieds carrés (303 219,0 pi²).
La superficie totale de ces parties de lot est de quatre cent cinquante-quatre mille sept cent quinze pieds carrés (454 715 pi²).
Taxes municipales: 31 675,36 $; taxes scolaires: 17 974,10 $.

00452570	92 — 16	Parkview Const. Ltd. et Deslauriers Dev. Corp.

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire

00452570	Partie du lot 90-10	Parkview Const. Ltd. et Deslauriers Dev. Corp.

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire
Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le lot 90-8, vers le sud-est par une autre partie du lot 90-10, vers le sud-ouest par une partie du lot originaire 90, vers le nord-ouest par le lot 92-16 (apparaissant ci-dessus).
Mesurant trois cents pieds (300,0') de largeur, deux cent quatre-vingt-six pieds et quatre-vingt-trois centièmes (286,83') dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-sept pieds et cinquante-sept centièmes (287,57') dans sa ligne sud-ouest.
Contenant en superficie quatre-vingt-six mille cent soixante pieds carrés (86 160,0 pi²).
La superficie totale de cet emplacement est de cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-un pieds carrés (177 281,0 pi²).
Taxes municipales: 12 492,09 $; taxes scolaires: 26 721,23 $.

00452720	93 — 29	Solar Leaseholds S.A.

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire
Taxes municipales: 30 744,58 $; taxes scolaires: 35 031,11 $.

No de rôle	*Immeuble* *Cadastre Subdivision*	*Propriétaire*

00458500 Une partie du lot originaire 525 — Benaby Realty Co.

Cadastre de la paroisse de Saint-Laurent

Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot originaire 525 (55e Avenue), vers le sud-est par une autre partie du lot originaire 525 (station de pompage, ministère des Transports), vers le sud-ouest, l'ouest et le nord-ouest par une autre partie du lot originaire 525 (avenue Calais).

Contenant en superficie quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-huit pieds carrés (92 788,0 pi²).

Taxes municipales: 40 838,97 $; taxes scolaires: 15 853,20 $.

00458540 Une partie du lot originaire 525 — Benaby Realty Co.

Cadastre de la paroisse de Saint-Laurent

Bornée vers le nord-est par le lot 525-2, vers le sud-est par une autre partie du lot originaire 525, vers le sud-ouest par le lot 526-769, vers le nord-ouest par une autre partie du lot originaire 525 (avenue Jenkins).

Contenant en superficie quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-deux pieds carrés (45 682,0 pi²).

La limite sud-est de la partie du lot présentement décrite est située dans le prolongement vers le sud-ouest d'une des limites sud-est du lot 525-2.

Taxes municipales: 5 415,15 $; taxes scolaires: 3 562,21 $.

00458530 Une partie du lot originaire 525 — Benaby Realty Co.

Cadastre de la paroisse de Saint-Laurent

Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot originaire 525 (55e Avenue), vers le sud-est et l'est par une autre partie du lot originaire 525 (avenue Jenkins), vers le sud-ouest par les lots 526-338, 526-339 (ruelle), 526-374 (ruelle), vers le nord-ouest par une autre partie du lot originaire 525 (aéroport international de Montréal). Mesurant cent soixante-treize pieds et vingt-cinq centièmes (173,25') dans sa ligne nord-est, trente-cinq pieds et trente-six centièmes (35,36') dans sa ligne est, cinq cent dix pieds et trois dixièmes (510,3') dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt-huit pieds et vingt-cinq centièmes (188,25') dans sa ligne sud-ouest, cinq cent trente-cinq pieds et quatre dixièmes (535,4') dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie cent un mille cent vingt pieds carrés (101 120,0 pi²).

Taxes municipales: 17 906,72 $; taxes scolaires: 7 883,29 $.

Donné à Dorval, Qué., le 6 avril 1979.

Le greffier.
MARCEL GUÉRIN.

607-16-2-o

Municipalité de comté no 3 de Gaspé-Ouest

Avis public est par les présentes donné, par le soussigné, J.-Gervais Lemieux, secrétaire-trésorier de ladite municipalité de comté no 3 de Gaspé-Ouest, que les immeubles ci-dessus mentionnés et décrits, seront vendus par enchère publique à l'édifice municipal de Mont-Louis, à dix heures de la matinée, le JEUDI QUATORZIEME jour de JUIN 1979, à moins que les taxes, frais et autres charges auxquels lesdits immeubles sont tenus et affectés soient payés d'aujourd'hui à cette date avec les frais encourus.

Corporation municipale de Saint-Joachim-de-Tourelle

Propriétaire	*Numéro du lot*	*Rang*	*Canton*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Bélanger, Simon	12	5	Tourelle	28,12 $	28,22 $	56,34 $
Blanchette, Lucien ...	15 B 1-5 avec bâtisse	1	Tourelle	1 159,21	588,42	1 747,63
Dupuis, Mme Benoit .	3 A Ptie	1	Tourelle	72,48	26,92	99,40

Consistant en une partie du lot 3 A, contenant en superficie 105 905 pi². Bornée au nord-ouest par le sommet d'une côte, au nord-est par la partie du lot 3 A de Mme Adrienne Labrie Breton, au sud-est par la partie du lot 3 A de monsieur Edmond Dupuis et au sud-ouest par la partie du lot 3 B de monsieur Paul-Emile Servant.

Propriétaire	Numéro du lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Labrie, Louis H.	20-3 Ptie avec bâtisses ...	1	Tourelle	1 093,80	118,11	1 211,91

Consistant en une partie du lot 20-3, contenant en superficie 4 875 pi². Bornée au nord-est par une rue, au nord-ouest et au sud-ouest par la partie du lot 20-3 de monsieur Albert Ouellet, au sud-ouest par le résidu du lot 20-3 de monsieur Jean-Louis Labrie.

Lévesque, Hervé	A 2 Ptie	1	Tourelle	104,58	151,05	255,63

Consistant en une partie du lot A 2, contenant en superficie 22 970 pi². Bornée au nord par le lot B 1 de monsieur Edmond Lévesque, à l'est et au sud par le lot A 1 de monsieur Rosaire St-Laurent.

Lévesque, Noël	41	4	Tourelle	24,78	29,03	53,81
Mayers, Mme Irène ..	15 B 1-7 Ptie avec bâtisses	1	Tourelle	295,17	21,94	317,11

Consistant en une partie du lot 15 B 1-7, contenant, en superficie 3 800 pi². Bornée au sud-ouest par le lot 15 B 1 de monsieur Léopold Savard, au nord-ouest par le lot 15 B 1 de monsieur Omer Ross, au sud-est par le résidu du lot 15 B 1-7 de monsieur Léonard Therrien et au nord-est par le lot 15 B 1 de monsieur Flocel St-Laurent.

Servant, Gabriel	21 C 1 Ptie avec bâtisses	1	Tourelle	743,15	114,21	857,36

Consistant en une partie du lot 21 C 1, contenant en superficie 7 000 pi². Bornée au nord-est et au sud-est par le lot 21 C 1 de monsieur Romuald Servant, au sud-ouest par le lot 21 B 2 de monsieur Armand Dupuis.

Thibault, Noël	22 G 19	1	Tourelle	33,75	0,97	34,72
Lévesque, Lorenzo ...	9 A 1 Ptie avec bâtisses	1	Tourelle	237,80	572,11	809,91

Consistant en une partie du lot 9 A 1, contenant en superficie 18 acres carrés. Bornée au nord-est par le résidu du même lot appartenant à monsieur Gaétan Lévesque, au nord-ouest par la partie du lot 8 A 1 appartenant à monsieur André Lévesque, et une autre partie du lot 8 A 1 appartenant à monsieur Benoit St-Laurent, au sud-est par la partie du lot 9 A 2 appartenant à Mme Berthe Lévesque.

Donné à Mont-Louis, Gaspé, le 4 avril 1979.

Le secrétaire-trésorier,
J.-GERVAIS LEMIEUX.

737-17-2-o

Ville de Pierrefonds

Avis est, par les présentes, donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la ville de Pierrefonds, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sise au 11072 ouest, boulevard Gouin, le MERCREDI SIXIÈME jour de JUIN 1979, à DIX heures de l'avant-midi (10: a.m.), pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaire avec intérêt, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires et description
3898	110	P. 65	M. Roger Pilon

Partie 110-65:

Bornée au nord-ouest par partie du lot 110-96 (rue Sunbury), au nord-est par le lot 110-58, au sud-est par partie du lot 110-66 et au sud-ouest par une autre partie du lot 110-65.

Mesurant 15 pieds de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par 70 pieds de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest. Contenant en superficie 1 050 pieds carrés.

5975	175	68-2	Shell Constr. Co.
2738	87	132	Gepner Realties Inc.
3224	101	39	Saratoga Dev. Corp.
9592	P. 177	M. Edward Burley	

Partie 177:

Bornée au nord-ouest par le lot 177-12, au nord-est par partie du lot 176-56, au sud-est par partie du lot 177-342 (boulevard Pierrefonds) et au sud-ouest par partie du lot 177 (rue Laniel).

Mesurant 86,5 pieds dans sa ligne nord-ouest, 52,2 pieds dans sa ligne nord-est, 87,8 pieds dans sa ligne sud-est et 50,6 pieds dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie 4 185,4 pieds carrés.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
143	23	30	M. Hebert Plesums
	23	31	
456	32	16-4	M. David Loft, 4790, Edward
	33	21-3	
	33	41-2	
717	33	2-6-1	Mr. Milton Friefeld (syndic), 9166, Lalande
	34	45	
829	34	46-2	Pierre Legault Inc., 9760-9770 ouest, Gouin
949	37	24	M. Lorne Alvin Ginn, 415, Saraguay
	37	25	
1341	50	1-5	M. Jacques Tousignant
1851	67	164	Moses Mayoff
2038	74	16	M. George Benneywoth, 12296, Gouin
3265	101	106	M. Ajit Singh, 5228, des Arbres
	107	289	
3630	107	301	M. Paramjit S. Cambow *et al*., 13059, Duff
3645	107	316	M. Sidney Spinner, 13072, Ramsay
3760	108	131	M. Philip Songui, 5157, William
3768	108	140	M. Allan R. Kinsey, 13222, Regina
3837	108	240	Mme Domenico Vannicola, 13133, Ancourt
3944	110	112	M. Raymond Cluett, 13183, Edison
4183	117	50	M. Zain Uddin Amhed Mukri, 4444, Kingston
	118	38	
4708	145	53	M. Roy Bell, 13712, David
	145	54	
4780	150	18-27	M. Jean Lalande, 5490, Raymond
4878	151	74	M. Henri Boyer, 195, Rive-Boisée
4914	151	100-37	M. Trevor D. Heavens, 5542, Shumack
4951	152	39	M. Jean Turcotte, 724, du Bocage
5011	153	40	M. Jacques Hébert, 4571, St-Léon
5022	160		M. Gaétan Marcil, 14455, Gouin
5261	170	3	M. Jean-Paul Legault, 14613, Gouin
5287	171	100	M. Wladislaw Walter E. Wolowicz, 4401, Byron
5317	171	134	Les Industries Colette Inc.
5412	171	247	Mlle Diane Collin
5416	171	251	Mme Stefania Wolowicz (Kureczka), 4422, Bishop
5521	172	177	M. Peter J. McKeogh
5538	172	196	Les Industries Colette Inc.
5539	172	197	Les Industries Colette Inc.
5608	173	30	Mlle Yolaine Pierre Etienne, 14810, Oakwood
5613	173	36	M. Nick Rallis, 14836, Oakwood
5890	174	159	Mme Carlton McAllister, 14895, Elmwood
6439	178	189-1	Gepner Realties Inc.
	178	189-2	
6441	178	190-1	Gepner Realties Inc.
6448	178	196-3	Gepner Realties Inc.
	178	196-4	
6451	178	197-3	Gepner Realties Inc.
6600	179	134	M. Paul Joly, 4428, Tessier
6609	179	143	M. Charles Edward Ashe, 15944, Boileau
7051	186	104	M. Gaétan Brunet, 16920, Duval
7057	320		Alron Investments Ltd.
7179	333	8	Mme Frank C. Arvay, 38, Barwick
7188	333	17	Mme Emmanuel Cenitagoya, 31, Barwick
7494	194	P. 77	Michel Cournoyer

Sauf et à distraire dudit immeuble une superficie de 3 303,3 pieds carrés, mesures anglaises, appartenant à la ville de Pierrefonds aux termes d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal en date du 6 février mil neuf cent soixante-huit (1968) (dossier numéro 4087) et dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2054498.

7980	200	95	M. Gilles Myrand, 5171, Dauville
8059	219	32	M. Robert Galipeau
8094	227	8	M. Roch Daoust, 4946, Rose-Marie
	227	9	
8217	178	296	Montreal Trust Company, 4861, Paiement
8255	195	159	M. John Lee, 4802, Dugas
8523	108	244	M. David Mather, 13140, Sherwood Drive

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
8663	195	60	M. Robert Boisvert, 5090, Noël
9071	37	68	Mlle Andrée Pharand
à	à		
9073 incl.	37	70 incl.	
9213	214	3	M. Normand Brunet, 19711, 19713, 19717, Gouin
9224	236C	3	M. Richard S. Grier
9346	196	86	M. Francis Auclair, 17593, Clermont
9658	192	58	M. Daniel Bernesi, 4818, Louis-Fréchette
9665	192	65	M. Samir K. Youssef Asfour, 4832, Louis-Fréchette
11453	136	109	Guarantee Investment & Mortgage
	137	13	
11454	137	15	Guarantee Investment & Mortgage
11475	196	98	Valley Crest Swimming Pool, 17610, Grier
11503	180	75	La Banque Toronto Dominion
	321	46	
11593	321	118	Pepe Construction Limitée
11594	321	119	Pepe Construction Limitée
11596	321	121	Pepe Construction Limitée
à	à		
11606 incl.	321	131 incl.	
11631	321	156	Claudette Durochers, 4065, Auteuil
11673	181	88	Gepner Realties Inc.
	182	131	
11674	181	89	Gepner Realties Inc.
	182	132	
11675	181	90	Gepner Realties Inc.
	321	266	
11676	181	91	Gepner Realties Inc.
	321	265	
11677	181	92	Gepner Realties Inc.
	182	113	
11678	181	93	Gepner Realties Inc.
	182	112	
11679	181	94	Gepner Realties Inc.
	182	111	
	321	267	
11680	181	95	Gepner Realties Inc.
	182	130	
11682	182	114	Gepner Realties Inc.
à	à		
11684 incl.	182	116 incl.	
11685	182	117	Gepner Realties Inc.
	321	246	
11686	182	118	Gepner Realties Inc.
	321	247	
11687	182	119	Gepner Realties Inc.
	321	248	
12642	182	143	Gepner Realties Inc.
12892	182	201	M. Maurice Laniel
à	à		
12899 incl.	182	208 incl.	
11688	182	120	Gepner Realties Inc.
	183	7	
	321	245	
11689	182	121	Gepner Realties Inc.
à	à		
11697 incl.	182	129 incl.	
11698	183	4	Gepner Realties Inc.
	321	242	
11699	183	5	Gepner Realties Inc.
	321	243	
11700	183	6	Gepner Realties Inc.
	321	244	
11702	185A	2	Gepner Realties Inc.
	321	182	
11703	185A	3	Gepner Realties Inc.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
	321	183	
11704	185A	4	Gepner Realties Inc.
	321	205	
11705	185A	5	Gepner Realties Inc.
	321	204	
11706	185A	6	Gepner Realties Inc.
à	à		
11709 incl.	185A	9 incl.	
11713	321	180	Gepner Realties Inc.
11714	321	181	Gepner Realties Inc.
11715	321	184	Gepner Realties Inc.
à	à		
11734 incl.	321	203 incl.	
11735	321	206	Gepner Realties Inc.
à	à		
11770 incl.	321	241 incl.	
11771	321	249	Gepner Realties Inc.
à	à		
11786 incl.	321	264 incl.	
11787	321	268	Gepner Realties Inc.
à	à		
11796 incl.	321	277 incl.	
11816	184	24	M. Roger Bourgeois
11839	184	47	M. Francis Steffens
11842	184	50	M. Roger Bourgeois
11860	184	68	M. Albert de Backer
11873	184	81	M. Bernard Jaecques
à	à		
11875 incl.	184	83 incl.	
11891	184	99	M. Emiel Vandamme
11904	184	112	Norbert Desenfants
12103	140	17	M. Cornelius J. Pierik, 13290, Bristol
12112	140	31	M. George Paraskevopoulos, 4497, Anderson Cr.
12141	116	84	Donskill Construction Quebec Limit
	119	59	
12142	116	85	Donskill Construction Quebec Limit
12166	119	47	Donskill Construction Quebec Limit
	120	18	
	123	63	
12167	119	48	Donskill Construction Quebec Limit
	120	19	
12168	119	49	Donskill Construction Quebec Limit
	120	20	
12169	119	50	Donskill Construction Quebec Limit
	120	21	
12170	119	51	Donskill Construction Quebec Limit
	120	22	
12171	119	52	Donskill Construction Quebec Limit
	120	23	
12172	119	53	Donskill Construction Quebec Limit
	120	24	
12173	119	54	Donskill Construction Quebec Limit
	120	25	
12174	119	55	Donskill Construction Quebec Limit
	120	29	
12175	119	56	Donskill Construction Quebec Limit
	120	30	
12176	119	57	Donskill Construction Quebec Limit
12177	119	58	Donskill Construction Quebec Limit
12198	119	91	M. Laurence Lewin, 13304, Desjardins
	120	48	
12208	120	27	Donskill Construction Quebec Limit
	123	31	
12209	120	28	Donskill Construction Quebec Limit
12224	123	14	Donskill Construction Quebec Limit
12225	123	15	Donskill Construction Quebec Limit
	124	18	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
12227	123	17	Donskill Construction Quebec Limit
12228	123	18	Donskill Construction Quebec Limit
	124	19	
12229	123	19	Donskill Construction Quebec Limit
	124	20	
12230	123	20	Donskill Construction Quebec Limit
12231	123	21	Donskill Construction Quebec Limit
	124	21	
12232	123	22	Donskill Construction Quebec Limit
	124	22	
12233	123	23	Donskill Construction Quebec Limit
12234	123	24	Donskill Construction Quebec Limit
	124	23	
12235	123	25	Donskill Construction Quebec Limit
à	à		
12238 incl.	123	28 incl.	
12239	123	29	Donskill Construction Quebec Limit
	124	46	
12240	123	30	Donskill Construction Quebec Limit
	124	47	
12241	123	32	Donskill Construction Quebec Limit
12242	123	33	Donskill Construction Quebec Limit
	124	68	
12243	123	34	Donskill Construction Quebec Limit
	124	67	
12250	123	43	Donskill Construction Quebec Limit
à	à		
12256 incl.	123	49 incl.	
12284	124	39	Donskill Construction Quebec Limit
à	à		
12290 incl.	124	45 incl.	
12291	124	48	Donskill Construction Quebec Limit
12292	124	49	Donskill Construction Quebec Limit
	127	45	
12293	124	50	Donskill Construction Quebec Limit
	127	46	
12294	124	51	Donskill Construction Quebec Limit
	127	47	
12295	124	52	Donskill Construction Quebec Limit
	127	48	
12296	124	53	Donskill Construction Quebec Limit
	127	49	
12298	124	55	Donskill Construction Quebec Limit
	127	51	
12299	124	56	Donskill Construction Quebec Limit
	127	52	
12301	124	58	Donskill Construction Quebec Limit
12302	124	60	Donskill Construction Quebec Limit
12303	124	61	Donskill Construction Quebec Limit
12305	124	65	M. Lorenz Beuck, 13291, London Drive
	127	28	
12317	127	12	Donskill Construction Quebec Limit
12318	127	13	Donskill Construction Quebec Limit
12319	127	14	Donskill Construction Quebec Limit
	128	24	
12320	127	15	Donskill Construction Quebec Limit
12321	127	16	Donskill Construction Quebec Limit
	128	27	
12322	127	17	Donskill Construction Quebec Limit
	128	28	
12323	127	18	Donskill Construction Quebec Limit
	128	37	
12324	127	19	Donskill Construction Quebec Limit
	128	36	
12325	127	20	Donskill Construction Quebec Limit
	128	35	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
12328	127	23	M. Paul Chamberland, 13311, London Drive
	128	45	
12334	127	33	Albert Marceau Ltée
	128	53	
12335	127	34	Albert Marceau Ltée
	128	52	
12345	128	11	Les Entreprises de Constructions C.
	129	1	
12346	128	12	Les Entreprises de Constructions C.
	129	2	
12347	128	13	Donskill Construction Quebec Limit
	129	3	
12348	128	14	Donskill Construction Quebec Limit
	129	4	
12349	128	15	Donskill Construction Quebec Limit
à	à		
12357 incl.	128	23 incl.	
12358	128	25	Donskill Construction Quebec Limit
12359	128	26	Donskill Construction Quebec Limit
12360	128	29	Donskill Construction Quebec Limit
à	à		
12365 incl.	128	34 incl.	
12373	128	50	Albert Marceau Ltée
12374	128	51	Albert Marceau Ltée
12412	135	40	M. Augustin Hould, 5112, Beamish
12415	135	43	M. Saad B. Abdel Messih, 5100, Beamish Dr.
12418	180	81	Gepner Realties Inc.
	181	105	
12419	180	82	Gepner Realties Inc.
	181	96	
12420	180	83	Gepner Realties Inc.
	181	97	
12421	181	98	Gepner Realties Inc.
12422	181	99	Gepner Realties Inc.
12423	181	100	Gepner Realties Inc.
à	à		
12426 incl.	181	103 incl.	
12447	179	289	Gepner Realties Inc.
	180	96	
12448	179	290	Gepner Realties Inc.
à	à		
12472 incl.	179	314 incl.	
12473	179	315	Gepner Realties Inc.
	180	101	
12474	179	316	Gepner Realties Inc.
	180	103	
12475	179	317	Gepner Realties Inc.
à	à		
12487 incl.	179	329 incl.	
12489	179	331	Gepner Realties Inc.
12490	179	332	Gepner Realties Inc.
12491	179	333	Gepner Realties Inc.
	180	107	
12492	179	334	Gepner Realties Inc.
	180	108	
12493	179	335	Gepner Realties Inc.
	180	114	
12494	179	336	Gepner Realties Inc.
à	à		
12503 incl.	179	345 incl.	
12504	179	346	Gepner Realties Inc.
	180	115	
12505	179	347	Gepner Realties Inc.
à	à		
12512 incl.	179	354 incl.	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
12513	179	356	Gepner Realties Inc.
à	à		
12529 incl.	179	372 incl.	
12532	180	92	Gepner Realties Inc.
	181	115	
12533	180	93	Gepner Realties Inc.
à	à		
12535 incl.	180	95 incl.	
12536	180	97	Gepner Realties Inc.
à	à		
12539 incl.	180	100 incl.	
12540	180	102	Gepner Realties Inc.
12541	180	104	Gepner Realties Inc.
12542	180	105	Gepner Realties Inc.
12543	180	109	Gepner Realties Inc.
à	à		
12547 incl.	180	113 incl.	
12548	180	116	Gepner Realties Inc.
à	à		
12550 incl.	180	118 incl.	
12551	180	119	Gepner Realties Inc.
	181	119	
12552	180	120	Gepner Realties Inc.
à	à		
12560 incl.	180	128 incl.	
12561	180	129	Gepner Realties Inc.
	181	168	
12562	180	130	Gepner Realties Inc.
	181	167	
12563	180	131	Gepner Realties Inc.
	181	166	
12564	180	132	Gepner Realties Inc.
	181	165	
12565	180	133	Gepner Realties Inc.
	181	164	
12566	180	134	Gepner Realties Inc.
	181	163	
12567	180	135	Gepner Realties Inc.
à	à		
12572 incl.	180	140 incl.	
12575	180	143	Gepner Realties Inc.
à	à		
12582 incl.	180	150 incl.	
12583	180	151	Gepner Realties Inc.
	181	161	
12584	180	152	Gepner Realties Inc.
	181	160	
12585	180	153	Gepner Realties Inc.
	181	159	
12586	180	154	Gepner Realties Inc.
à	à		
12590 incl.	180	158 incl.	
12591	180	159	Gepner Realties Inc.
	181	156	
12592	180	160	Gepner Realties Inc.
	181	157	
12593	180	161	Gepner Realties Inc.
	181	158	
12596	181	113	Gepner Realties Inc.
12597	181	114	Gepner Realties Inc.
12598	181	116	Gepner Realties Inc.
à	à		
12600 incl.	181	118 incl.	
12601	181	120	Gepner Realties Inc.
à	à		
12617 incl.	181	136 incl.	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
12618	181	137	Gepner Realties Inc.
	182	195	
12619	182	194	Gepner Realties Inc.
12620	181	139	Gepner Realties Inc.
	182	193	
12621	182	190	Gepner Realties Inc.
12622	181	141	Gepner Realties Inc.
	182	189	
12623	181	142	Gepner Realties Inc.
	182	188	
12624	181	143	Gepner Realties Inc.
	182	187	
12625	181	144	Gepner Realties Inc.
	182	186	
12626	181	145	Gepner Realties Inc.
	182	185	
12627	181	146	Gepner Realties Inc.
	182	184	
12628	181	147	Gepner Realties Inc.
à	à		
12633 incl.	181	152 incl.	
12634	181	153	Gepner Realties Inc.
	182	196	
12635	181	154	Gepner Realties Inc.
12636	181	155	Gepner Realties Inc.
12637	181	162	Gepner Realties Inc.
12638	181	169	Gepner Realties Inc.
	182	191	
12882	181	171	Gepner Realties Inc.
	182	210	
12883	181	172	Gepner Realties Inc.
12884	181	173	Gepner Realties Inc.
12885	181	174	Gepner Realties Inc.
	182	211	
12886	182	212	Gepner Realties Inc.
12887	182	213	Gepner Realties Inc.
12890	182	216	Gepner Realties Inc.
12891	182	200	Gepner Realties Inc.
	183	8	
12900	182	209	Gepner Realties Inc.
	181	178	
12901	183	9	Gepner Realties Inc.
	182	199	
12902	183	10	Gepner Realties Inc.
à	à		
12907 incl.	183	15 incl.	
13106	219	56	M. Normand Brunet, 4960-4962, Pilon
13249	219	39-1	M. Normand Brunet, 4941-4943, Pilon
13250	219	39-2	M. Normand Brunet, 4937-4939, Pilon
13294	34	52	M. Robert Théroux, 9820, Gouin
	35	126-3	
13391	200	109	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4969, Oka Cr.
	201	59	
13392	200	110	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4965, Oka Cr.
13393	200	111	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4961, Oka Cr.
13394	200	112	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4957, Oka Cr.
13395	200	113	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4953, Oka Cr.
13396	200	114	Mme Ulrich Frick (Inge Baron), 4949, Oka Cr.
13397	200	115	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4945, Oka Cr.
13398	200	116	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4941, Oka Cr.
13399	200	117	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13400	200	118	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4933, Oka Cr.
13401	200	119	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
à	à		
13410 incl.	200	128 incl.	

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires et description
13411	200	129	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	29	
13412	200	130	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	30	
13413	200	131	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	31	
13414	200	132	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	32	
13415	200	133	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	33	
13416	200	134	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	34	
13417	200	135	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	35	
13418	200	136	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	36	
13419	200	137	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	37	
13420	200	138	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	38	
13421	200	139	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	39	
13422	200	140	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4934, Oka Cr.
	201	40	
13423	200	141	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4938, Oka Cr.
	201	41	
13424	200	142	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4942, Oka Cr.
	201	42	
13425	200	143	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4946, Oka Cr.
	201	43	
13433	200	151	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
à	à		
13436 incl.	200	154 incl.	
13437	200	155	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	109	
13438	200	156	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	108	
13439	200	157	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	107	
13440	200	158	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	201	106	
13441	200	159	Longmore Building Co. Quebec Ltd., 4846, Oka Cr.
	201	105	
13455	201	54	M. Robert Charbonneau, 4909, Château, Pierrefonds
13463	201	64	Longmore Building Co. Quebec Ltd.,
	202	9	
13464	201	65	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
à	à		
13486 incl.	201	87 incl.	
13487	201	88	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	22	
13488	201	89	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13489	201	90	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	33	
13490	201	91	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	32	
13491	201	92	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	31	
13492	201	93	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	30	
13493	201	94	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13494	201	95	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	29	
13495	201	96	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
à	à		
13500 incl.	201	101 incl.	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
13511	201	120	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
à	à		
13524 incl.	201	133 incl.	
13525	202	10	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
à	à		
13536 incl.	202	21 incl.	
13537	202	23	Longmore Building Co. Québec Ltd.
à	à		
13542 incl.	202	28 incl.	
13543	202	34	Longmore Building Co. Québec Ltd.
à	à		
13546 incl.	202	37 incl.	
13559	65	2	M. Robert Boyer *et al.*, 11950, boul. Pierrefonds
13560	65	3	Sogic Inc., 11900, boul. Pierrefonds
13612	133	55	Tica Homes Inc.
à	à		
13631 incl.	133	74 incl.	
13632	133	75	Tica Homes Inc.
	139	66	
13633	133	76	Tica Homes Inc.
	139	67	
13639	133	82	Tica Homes Inc.
	139	77	
13640	133	83	Tica Homes Inc.
	139	78	
13641	133	84	Tica Homes Inc.
	139	79	
13642	133	85	Tica Homes Inc.
	139	80	
13643	133	86	Tica Homes Inc.
	139	81	
13644	133	87	Tica Homes Inc.
	139	82	
13645	133	88	Tica Homes Inc.
	139	83	
13646	133	89	Tica Homes Inc.
	139	84	
13647	133	90	Tica Homes Inc.
	139	85	
13648	133	91	Tica Homes Inc.
	139	86	
13649	133	92	Tica Homes Inc.
	139	87	
13650	133	93	Tica Homes Inc.
	139	61	
13651	139	62	Tica Homes Inc.
à	à		
13653 incl.	139	64 incl.	
13654	139	65	Tica Homes Inc.
	140	81	
13655	139	68	Tica Homes Inc.
à	à		
13658 incl.	139	71 incl.	
13659	139	72	Tica Homes Inc.
	140	82	
13663	140	76	Tica Homes Inc.
à	à		
13667 incl.	140	80 incl.	
13668	140	83	Tica Homes Inc.
à	à		
13672 incl.	140	87 incl.	
13677	140	92	Tica Homes Inc.
13678	140	93	Tica Homes Inc.
13733	69	109	Les Entreprises Roger Pilon Inc., 4964, St-Barnabas
13734	69	110	M. André Desjardins, 4966, St-Barnabas
13789	124	82	Baillargé Construction Ltée
	123	66	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
13790	124	83	Baillargé Construction Ltée
	123	67	
13791	124	84	Baillargé Construction Ltée
	123	68	
13792	124	85	Baillargé Construction Ltée
	123	69	
13793	124	86	Baillargé Construction Ltée
	123	70	
13794	124	87	Baillargé Construction Ltée
	123	71	
13795	124	88	Baillargé Construction Ltée
	123	72	
13796	124	89	Baillargé Construction Ltée
	123	73	
13797	124	90	Baillargé Construction Ltée
	123	74	
13798	124	91	Baillargé Construction Ltée
	123	75	
13799	124	92	Baillargé Construction Ltée
13800	124	94	Baillargé Construction Ltée
	127	58	
13801	124	95	Baillargé Construction Ltée
	127	61	
13802	124	96	Baillargé Construction Ltée
	127	62	
13803	124	97	Baillargé Construction Ltée
	127	63	
13804	124	98	Baillargé Construction Ltée
	127	64	
13805	124	99	Baillargé Construction Ltée
	127	65	
13806	127	55	Baillargé Construction Ltée
	124	93	
13807	127	56	Baillargé Construction Ltée
13808	127	57	Baillargé Construction Ltée
13809	127	59	Baillargé Construction Ltée
13810	127	60	Baillargé Construction Ltée
13811	127	66	Baillargé Construction Ltée
à	à		
13814 incl.	127	69 incl.	
13831	16	2	Les Entreprises R.P.M. Fortin Inc.
13832	16	3	Les Entreprises R.P.M. Fortin Inc.
13918	169	408	Les Entreprises Voilan Inc., 14411, boul. Pierrefonds
	171	275	
13922	21	3	M. Henri Claude Marchand
13934	21	15	Bédard Construction
14004	35	126-2	M. Jean-Claude Rompré, 9840-9860, Gouin
14005	35	126-1	M. Félix Furst, 9880, Gouin
704	P. 33		M. Jone E. Lee

Partie 33:

Bornée au nord-est par le boulevard Gouin (sans désignation cadastrale), dans ses lignes sud, sud-est, nord-est, nord et nord-ouest par une partie non subdivisée dudit lot originaire 33 appartenant à Réal Ste-Marie, dans une autre ligne nord-est par des parties des lots 32-281 et 32-231, dans une autre ligne sud-est par le lot 32-22, dans une autre ligne sud-ouest par une autre partie non subdivisée dudit lot originaire 33 (passage) et par des parties des lots 33-1-5, 33-1-3 et par le lot 33-1, et dans une autre ligne nord-ouest par une partie du lot 33-4; mesurant 51,02 pieds au nord-est sur le boulevard Gouin, 32,38 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 20 pieds, 10,42 pieds étant une ligne droite, 38,29 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 45 pieds, 234,38 pieds étant une ligne droite, 107,34 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 65 pieds, 109,38 pieds étant une ligne droite dans ses lignes sud, sud-est, nord-est, nord et nord-ouest sur la partie du lot originaire 33 appartenant à Réal Ste-Marie, 200 pieds dans une autre ligne nord-est, 199 pieds dans une autre ligne sud-est, 98,58 pieds dans une ligne sud-ouest sur la partie du lot originaire 33 étant le passage privé, 445,14 pieds au sud-ouest, 66,85 pieds dans une ligne nord-ouest. Contenant une superficie de 55 356 pieds carrés, mesures anglaises.

1882	P. 68		Sixty Eight Dev. Corp.

Partie 68:

De figure irrégulière, comprenant toute cette partie du lot 68 située au nord-ouest du droit de passage du Canadien National et bornée au nord-ouest par la rivière des Prairies, au nord-est par les lots 67-137 à 67-153 inclusivement; 67-25 et 67-189; au sud-est

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

par le droit de passage du Canadien National et au sud-ouest par une partie du lot 75.

Cettedite partie de lot mesure mille deux cent cinquante pieds plus ou moins (1 250,0 pi ±) de profondeur par la pleine largeur du lot.

Cettedite partie de lot contient en superficie six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze pieds carrés et sept dixièmes de pied carré, mesures anglaises. (685 491,7 pi²)

3191 P. 101 M. Royal Lavoie, 12907, Gouin
P. 102

Partie 101:

Bornée au sud-ouest par ladite partie du lot 102 décrite plus bas, au nord-ouest par la rue Duff (101-76 et P. 101-94) et dans ses lignes nord-est et sud-est par des parties du lot 101.

Cette partie de lot mesure deux cents pieds (200′) au sud-ouest et au nord-est par des largeurs de neuf pieds et soixante-cinq centièmes de pied (9,65′) au sud-est et neuf pieds et quinze centièmes de pied (9,15′) au nord-ouest. Contenant en superficie mille huit cent quatre-vingts pieds carrés, mesures anglaises. (1 880 pi²).

Partie 102:

Bornée au nord-ouest par les lots 102-19 et 102-18 (rue Duff), au nord-est par la partie du lot 101 décrite plus haut, au sud-est par le résidu dudit lot 102 et au sud-ouest par des parties des lots 106 et 107.

Cette partie de lot mesure deux cents pieds (200′) de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par une largeur de cent cinq pieds et cinq dixièmes de pied (105,5′). Contenant en superficie vingt et un mille cent pieds carrés, mesures anglaises. (21 100 pi²)

9463 P. 107 M. Royal Lavoie

Partie 107:

Bornée en front au nord-est par la rue Duff (partie du lot 107), à l'est par le lot 102-19 et par une partie non subdivisée du lot originaire 102, au sud par une partie non subdivisée du lot originaire 106, et à l'ouest par une partie non subdivisée dudit lot originaire 107.

Cette partie de lot mesure vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (29,5′) le long d'une courbe d'un rayon de cent quatre-vingt-cinq pieds (185′) au nord-est, cent soixante-dix-sept pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (177,89′) dans sa ligne est, trente pieds (30′) dans sa ligne sud, et cent quatre-vingt-neuf pieds (189′) dans sa ligne ouest. Contenant en superficie cinq mille deux cent soixante-quinze pieds carrés, mesures anglaises. (5 275 pi²)

4651 P. 142 Mme Liliane Chaussé, 13783, Gouin
P. 145

Partie 142:

De figure quadrilatérale, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (P. 338); au sud-ouest par la partie du lot 145 décrite ci-dessous; au nord-ouest par les lots 142-53 et 142-54-2 et au nord-est par le résidu du lot 142.

Cette partie de lot mesure soixante-seize pieds (76′) en front au sud-est, cent quatre-vingt-dix-sept pieds (197′) plus ou moins au sud-ouest; soixante-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (74,2′) au nord-ouest et cent quatre-vingt-quatre pieds (184′) plus ou moins au nord-est. Contenant en superficie onze mille sept cent soixante-seize pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins (11 776 pi²).

Partie 145:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (P. 338); au sud-ouest par une partie du lot 146; au nord-ouest par les lots 145-45 et 145-63 et au nord-est par la partie du lot 142 décrite ci-dessus.

Cette partie de lot mesure vingt-deux pieds (22′) et cent seize pieds (116′) au sud-est, deux cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (202,5′) au sud-ouest, cent vingt-cinq pieds et quinze centièmes de pied (125,15′) au nord-ouest et cent quatre-vingt-dix-sept pieds (197′) plus ou moins au nord-est. Contenant en superficie vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés, mesures anglaises (23 194 pi²) plus ou moins.

5800 P. 174 Shell Const. Co.
174 P. 6
174 58

Partie 174:

De figure triangulaire, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (P. 174-1); au sud-ouest par une partie du lot 175 et au nord-est par le lot 174-58.

Cette partie de lot mesure quatre-vingt-onze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (91,65′) au sud-est, deux cent dix pieds (210′) au sud-ouest et deux cents pieds (200′) au nord-est. Contenant en superficie neuf mille cent soixante-cinq pieds carrés, mesures anglaises. (9 165 pi²)

Partie 174:

De figure trapézoïdale, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (P. 174-7); au sud-ouest par le lot 174-58; au nord-ouest par une partie du lot 174-6 (rue) et au nord-est par une autre partie du lot 174 (rue St-Pierre).

Cette partie de lot mesure deux cents pieds (200′) de profondeur perpendiculaire par des largeurs de cent pieds, plus ou moins, (100′) au sud-est et cent quatre-vingt-douze pieds (192′) plus ou moins au nord-ouest. Contenant en superficie vingt-neuf mille deux cents pieds carrés, mesures anglaises (29 200 pi²).

Partie 174:

De figure trapézoïdale, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (P. 174-7); au sud-ouest par la rue St-Pierre (P. 174); au nord-ouest par une partie du lot 174-6 (rue) et au nord-est par une partie du lot 173.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires et description

Cette partie de lot mesure deux cent vingt pieds et sept dixièmes de pied (220,7') au sud-ouest et au nord-est et cent vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (123,6') au nord-ouest et au sud-est. Contenant en superficie vingt-quatre mille sept cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (24 720 pi²).

Partie 174:

De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (174-208); au nord-est par une autre partie du lot 174 (rue St-Pierre); au sud-est par une partie du lot 174-6 (rue) et au sud-ouest par une partie du lot 175.

Cette partie de lot mesure deux cent vingt-huit pieds et trente-sept centièmes de pied (228,37') au nord-ouest; deux pieds et trente-quatre centièmes de pied (2,34') au nord-est, deux cent trente-neuf pieds et six dixièmes de pied (239,6') au sud-est et vingt et un pieds (21') au sud-ouest. Contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-huit pieds carrés, mesures anglaises. (2 528 pi²)

Partie 174-6:

1re parcelle:

De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (P. 174-6), au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 174, au sud-est par une partie non subdivisée du lot originaire 174, et au sud-ouest par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre).

Cettedite parcelle de terrain mesure cent dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (119,8') dans sa ligne nord-ouest, quarante-trois pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (43,55') dans sa ligne nord-est, cent vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (123,6') dans sa ligne sud-est et cinquante-cinq pieds et dix-sept centièmes de pied (55,17') dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie cinq mille quatre cent vingt pieds carrés, mesures anglaises. (5 420 pi²)

2e parcelle:

De figure parallélogrammatique, bornée au nord-est par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre), au sud-est par une partie non subdivisée du lot 174 et le lot 174-58 (rue), au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 175 et au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire 174.

Cettedite parcelle de terrain mesure deux cent trente-neuf pieds et six dixièmes de pied (239,6') de longueur par une largeur de cinquante pieds (50'). Contenant en superficie onze mille neuf cent quatre-vingts pieds carrés, mesures anglaises. (11 980 pi²)

5934 P. 175 Shell Const. Co. Ltd.

Partie 175:

De figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève, au nord-est par une partie du lot 174, au sud-est par le boulevard Pierrefonds (175-14) et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 175.

Cette partie de lot mesure trois cent quatre-vingt-un pieds (381,0 pi) de largeur perpendiculaire par des profondeurs de cinq cent soixante-quatre pieds (564,0 pi) dans sa ligne sud-ouest et six cent dix pieds (610,0 pi) dans sa ligne nord-est.

Cette partie de lot contient en superficie deux cent vingt-trois mille six cent quarante-sept pieds carrés, mesures anglaises. (223 647,0 pi²)

6849 P. 183 The 183 Corporation

Partie 183;

1re parcelle:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P. 183), au sud-ouest par une partie du lot 116, les lots 116-22, 116-16 (rue) et 116-15 du cadastre officiel pour le village de Ste-Geneviève, au nord-ouest par une partie du lot 119 du cadastre officiel du village de Ste-Geneviève et au nord-est par les lots 182-3, 182-4 et 182-60.

Cette parcelle de terrain mesure quatre cent quatre-vingt-dix pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (490,92') au sud-est, quatre cent vingt et un pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pieds (421,89') au sud-ouest, quatre cent sept pieds et huit dixièmes de pied (407,8') au nord-ouest et deux cent soixante-deux pieds et trente et un centièmes de pieds (262,31') au nord-est. Contenant en superficie 3,37 arpents carrés.

2e parcelle:

De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (P. 183), au nord-est par une partie du lot originaire 182, les lots 182-10 à 182-13 inclusivement, 182-18 à 182-23 inclusivement, 182-34, 182-56, 182-61-1 et une partie du lot 182-61, au sud-ouest par des parties non subdivisées des lots originaires 182, 184 (paroisse de Ste-Geneviève, et une partie du lot 116 (village de Ste-Geneviève).

Cette parcelle de terrain mesure quatre-vingt-dix-huit pieds et soixante-quatre centièmes de pied (98,64') dans une ligne droite et quatre cent quatre-vingt-dix pieds et trente-sept centièmes de pied (490,37') le long d'une courbe d'un rayon de 1 860 pieds sur le boulevard Pierrefonds, deux mille quatre cent quatre-vingt-huit pieds (2 488') au nord-est, deux cent dix pieds (210') et cent soixante-quatorze pieds (174') dans ses lignes sud-est sur le résidu du lot 183, soixante et onze pieds (71') au sud-ouest sur le résidu du lot 183 et deux mille soixante-sept pieds (2 067') dans sa ligne sud-ouest sur la partie du lot 184 (paroisse de Ste-Geneviève) et la partie du lot 116 (village de Ste-Geneviève). Contenant en superficie 23,6 arpents carrés.

6852 P. 184 Gepner Realties Inc. & Ajel Hold. Inc.

Partie 184:

De figure triangulaire, bornée au sud-est par le boulevard Pierrefonds (184-1); au sud-ouest par une partie du lot 185; au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève.

Cette partie de lot mesure cent soixante-douze pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (172,88') sur le boulevard Pierrefonds, cent vingt-neuf pieds (129') plus ou moins au sud-ouest et cent dix-sept pieds (117') au nord-ouest. Contenant en superficie neuf mille sept cent soixante-quatre pieds carrés, mesures anglaises. (9 764 pi²).

Partie 184:

De figure trapézoïdale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (184-1); au nord-est par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève; au sud-est par les lots 184-16 à 184-25 inclusivement et au sud-ouest par une partie du lot 185.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

Cette partie de lot mesure cent vingt pieds (120′) de profondeur perpendiculaire par des largeurs de trois cent soixante-neuf pieds et trente-trois centièmes de pied (369,33′) au nord-ouest et six cent deux pieds et deux centièmes de pied (602,02′) au sud-est. Contenant en superficie cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-un pieds carrés, mesures anglaises. (58 281 pi²)

7226	187	P. 1 P. 188	M. Antonio Del Grosso, 4780, St-Charles

Partie 187-1:

Mesurant 160 pieds dans sa largeur par 281 pieds dans sa profondeur et comprenant une superficie de 44 800 pieds carrés, bornée au nord-est par montée St-Charles, au nord-ouest par une autre partie de ladite subdivision 1 et par subdivisions 1, 11 et 14 de ladite subdivision 1, et au sud-ouest par une partie de la subdivision 188 dudit lot, décrite ci-après.

Partie 188:

Mesurant 160 pieds dans sa largeur le long de ses lignes nord-est et sud-ouest et 281 pieds dans sa profondeur le long de ses lignes nord-ouest et sud-est, et comprenant une superficie de 44 720 pieds carrés, bornée au nord-est par la partie de la subdivision 187-1 décrite ci-haut, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 188, au sud-ouest par une partie du lot 188A et par les subdivisions 78 et 79 dudit lot 188A, et au sud-est par les subdivisions 55, 56, 57, 58 et 59 dudit lot 188.

8088		P. 227	Patoni Aktiengesellschaft

2 Parties du lot 227:

1re parcelle:

Mesurant 830 pieds dans sa limite nord-ouest sur le boulevard Gouin; 200 pieds dans sa limite nord-est sur une autre partie du lot 227; 200 pieds dans sa limite nord-ouest sur une autre partie du lot 227; 3 170 pieds dans sa limite nord-est sur le lot numéro 226; 241,6 pieds dans sa limite sud, 5 pieds dans sa limite est, 410,8 pieds dans sa limite sud, 451,6 pieds dans sa limite sud-est et 67,2 pieds dans sa limite sud sur une autre partie dudit lot originaire 227 expropriée pour un chemin; 1 676 pieds dans sa limite sud-ouest sur le lot numéro 228; 228 pieds dans sa limite nord-ouest sur les lots nos 227-13, 227-14 et 227 15 et 840 pieds dans sa limite sud-ouest sur les lots nos 227-15 à 227-26 inclusivement; bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin, lots nos 227-13, 227-14 et 227-15 et par une autre partie du lot originaire 227; au nord-est par une partie du lot 226; à l'est, au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire 227 et au sud-ouest par une partie du lot 228. Contenant une superficie de 66,9 arpents carrés, mesures françaises.

2e parcelle:

Mesurant 766,1 pieds en ligne droite et 70,8 pieds en courbe dans sa limite nord sur une partie du lot originaire 227 (chemin); 2 100 pieds dans sa limite nord-est; 190 pieds dans sa limite sud-est et 2 610 pieds dans sa limite sud-ouest. Contenant en superficie 27 arpents carrés, mesures françaises. Bornée au nord par une partie du lot originaire 227 (chemin); au nord-est par une partie du lot 226; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne et au sud-ouest par une partie du lot originaire 228.

5807	174 175	P. 30 55.	M. Patrick Harrand, 14889, Labelle

Partie 174-30:

Mesurant 12,98 pieds en front, 33,02 pieds dans sa ligne ouest, 30,40 pieds dans sa ligne nord-est; bornée vers le nord-est par le résidu du lot 174-30, vers le sud-est par une partie du lot 174-8 (rue), vers le sud-ouest par le lot 175-55. Contenant une superficie de 183,77 pieds carrés.

9232		P. 3	Fobasco Limited
9233		P. 4	Fobasco Limited
9234		P. 5	Fobasco Limited, 9426, Gouin
9235		P. 6	Fobasco Limited
29		P. 7	Fobasco Limitée, 9428, Gouin
30		P. 7	Fobasco Limitée, 9430, Gouin
9236		P. 7	Fobasco Limited
35		P. 11	Fobasco Limitée, 9434, Gouin
36		P. 11	Fobasco Limitée, 9436, Gouin
9237		P. 11	Fobasco Limited, 9432, Gouin
9238	12	P. 1	Fobasco Limited

Partie 3:

Bornée vers le nord-est par deux parties du lot 123 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-est et le sud par une partie du lot 4 (ci-après décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 7 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 3 (autoroute no 13); mesurant 444,02 pieds dans sa ligne nord-est, 220 pieds dans sa ligne sud-est, 205,15 pieds dans sa ligne sud, 422,37 pieds dans sa ligne sud-ouest, 400,39 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 181 903,00 pieds carrés, équivalant à 4 943 arpents carrés.

Partie 4:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 123 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-est par une autre partie du lot 4 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une partie du lot 5 (ci-après décrite), vers le nord et vers le nord-ouest par une partie du lot 3 (ci-haut décrite); mesurant 561,0 pieds dans sa ligne nord-est, 422,42 pieds dans sa ligne sud-est, 524,0 pieds dans sa ligne sud-ouest, 205,15 pieds dans sa ligne nord, 220,0 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 201 953,00 pieds carrés, équivalant à 5 488 arpents carrés.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

Partie 4:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 123 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-est par une autre partie du lot 4 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une partie du lot 127 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent) et par une partie du lot 5 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 4 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada); mesurant 1 022,38 pieds dans sa ligne nord-est, 420,96 pieds dans sa ligne sud-est, 1 234,83 pieds dans sa ligne sud-ouest, 423,06 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 458 294,00 pieds carrés, équivalant à 12 453 arpents carrés.

Partie 5:

Bornée vers le nord-est par une partie des lots 3 (ci-haut décrite), 4 (Ci-haut décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 5 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 5 (autoroute no 13), vers le nord-ouest par une partie du lot 7 (ci-après décrite); mesurant 559,33 pieds dans sa ligne nord-est, 265,52 pieds dans sa ligne sud-est, 511,66 pieds dans sa ligne sud-ouest, 127,99 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 102 461,00 pieds carrés, équivalant à 2 784 arpents carrés.

Partie 5:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 4 (ci-haut décrite), vers le sud par une partie du lot 127 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-ouest par une partie du lot 6 (ci-après décrite) et une autre partie du lot 5 (autoroute no 13), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 5 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada); mesurant 1 230,33 pieds dans sa ligne nord-est, 441,15 pieds dans sa ligne sud, 839,31 pieds dans une ligne sud-ouest, 300,53 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 287,25 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 441 723,00, équivalant à 12 003 arpents carrés.

Partie 6:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 5 (ci-haut décrite), vers le sud-est par une partie du lot 127 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-ouest, le sud et vers l'ouest par une autre partie du lot 6 (autoroute no 13); mesurant 839,31 pieds dans sa ligne nord-est, 235,66 pieds dans sa ligne sud-est, 182,45 pieds le long d'une courbe de 5 621,58 pieds de rayon dans sa ligne sud-ouest, 143,64 pieds d'une courbe de 90 pieds de rayon dans sa ligne ouest, 110,02 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 145,59 pieds le long d'une courbe de 90 pieds de rayon dans sa ligne sud, 261,63 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 85,41 pieds dans une autre ligne sud-ouest; contenant en superficie 100 161,00 pieds carrés, équivalant à 2,722 arpents carrés.

Partie 6:

Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 6 (autoroute no 13) et une partie du lot 7 (ci-après décrite), vers le nord par une partie du lot 7 (ci-après décrite), vers le sud par une autre partie du lot 6 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une partie du lot 11 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par une partie du lot 7 (ci-après décrite); mesurant 66,0 pieds dans une ligne nord-est, 91,58 pieds dans sa ligne nord, 114,74 pieds dans une autre ligne nord-est, 307,14 pieds dans une autre ligne nord-est, 342,01 pieds le long d'une courbe de 5 679,56 pieds de rayon dans sa ligne sud, 319,09 pieds dans sa ligne sud-ouest, 74,62 pieds dans une ligne nord-ouest, 228,38 pieds dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 144 879,00 pieds carrés, équivalant à 3 937 arpents carrés.

Partie 6:

Bornée vers le nord-est, l'est et vers le nord par une autre partie du lot 6 (autoroute no 13), vers le sud-est par une partie du lot 127 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-ouest par une partie du lot 11 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 6 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada); mesurant 449,38 pieds dans une ligne nord-est, 244,47 pieds dans une autre ligne nord-est, 143,77 pieds le long d'une courbe de 90,0 pieds de rayon dans sa ligne est, 110,0 pieds dans une autre ligne nord-est, 141,03 pieds le long d'une courbe de 90,0 pieds de rayon dans sa ligne nord, 178,50 pieds le long d'une courbe de 5 837,58 pieds de rayon dans une autre ligne nord-est, 150,09 pieds dans sa ligne sud-est, 1 203,54 pieds dans sa ligne sud-ouest, 133,21 pieds le long d'une courbe de 522,96 pieds de rayon dans une ligne nord-ouest, 167,99 pieds dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 266 486,00 pieds carrés, équivalant à 7 241 arpents carrés.

Partie 7:

Bornée vers le nord par le lot 348 (boulevard Gouin ouest), vers le nord-est par une autre partie du lot 7 (autoroute no 13), vers le sud par une partie du lot 6 (ci-haut décrite), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 7 (ci-après décrite) et une partie du lot 6 (ci-haut décrite); mesurant 110,07 pieds dans sa ligne nord, 188,0 pieds le long d'une courbe de 215,0 pieds de rayon dans une ligne nord-est, 511,22 pieds dans une autre ligne nord-est, 91.58 pieds dans sa ligne sud, 723,64 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 77 380,00 pieds carrés, équivalant à 2 103 arpents carrés.

Partie 7:

Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 7 (ci-haut décrite), vers le sud-est par une partie du lot 6 (ci-haut décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 11 (ci-après décrite), vers le nord par le lot 348 (boulevard Gouin ouest); mesurant 657,64 pieds dans sa ligne nord-est, 228,38 pieds dans une ligne sud-est, 74,62 pieds dans une autre ligne sud-est, 1 003,60 pieds dans sa ligne sud-ouest, 43,14 pieds dans une ligne nord, 302,31 pieds dans une autre ligne nord, 65,82 pieds dans une autre ligne nord; contenant en superficie 247 683,00 pieds carrés, équivalant à 6 730 arpents carrés.

Partie 7:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 3 (ci-haut décrite), vers le sud-est par une partie du lot 5 (ci-haut décrite), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 7 (autoroute no 13), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 7 (autoroute no 13); mesurant 387,04 pieds dans sa ligne nord-est, 127,99 pieds dans sa ligne sud-est, 377,32 pieds dans sa ligne sud-ouest, 33,80 pieds sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 30 531,00 pieds carrés, équivalant à 0,830 arpents carrés.

Partie 11:

Bornée vers le nord-est par une partie des lots 7 (ci-haut décrite), 6 (ci-haut décrite), vers le sud par une autre partie du lot 11 (les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une partie du lot 12-1 (ci-après décrite) et une partie du lot 12, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 11, vers le nord par le lot 348 (boulevard Gouin ouest); mesurant 1 322,69 pieds dans sa ligne nord-est, 436,90 pieds le long d'une courbe de 5 679,56 pieds de rayon dans sa ligne sud, 1 392,55 pieds dans sa ligne sud-ouest, 129,64 pieds dans sa ligne nord-ouest, 96,58 pieds dans une ligne nord, 264,62 pieds dans une autre ligne nord; contenant en superficie 533 834,00 pieds carrés, équivalant à 14 506 arpents carrés.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

Partie 11:

Bornée vers le sud-est par une autre partie du lot 11 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une partie du lot 12-1 (ci-après décrite), vers le nord par une autre partie du lot 11 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada); mesurant 327,60 pieds dans sa ligne nord le long d'une courbe de 5 779,56 pieds de rayon, 309,26 pieds le long d'une courbe de 622,96 pieds de rayon dans sa ligne sud-est, 247,39 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 31 407,00 pieds carrés, équivalant à 0,853 arpents carrés.

Partie 11:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 6 (ci-haut décrite), vers le sud par une partie du lot 127 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-ouest par une partie du lot 128 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent) et une partie du lot 12-1 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 11 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada); mesurant 1 203,54 pieds dans sa ligne nord-est, 435,54 pieds dans sa ligne sud, 874,75 pieds dans sa ligne sud-ouest, 411,53 pieds le long d'une courbe de 522,96 pieds de rayon dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 406 969,00 pieds carrés, équivalant à 11 059 arpents carrés.

Partie 12-1:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 11 (ci-haut décrite), vers le sud par une autre partie du lot 12-1 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une partie du lot 16, vers le nord par une partie du lot 12; mesurant 209,0 pieds dans sa ligne nord-est, 334,0 pieds le long d'une courbe de 5 679,56 pieds de rayon dans sa ligne sud, 328,0 pieds dans sa ligne-ouest; contenant en superficie 53 362,00 pieds carrés, équivalant à 1 450 arpents carrés.

Partie 12-1:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 11 (ci-haut décrite), vers l'est par une autre partie du lot 12-1 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada), vers le sud-ouest par une partie du lot 16, vers le nord par une autre partie du lot 12-1 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada); mesurant 247,39 pieds dans sa ligne nord-est, 633,38 pieds le long d'une courbe de 622,96 pieds de rayon dans sa ligne est, 953,04 pieds dans sa ligne sud-ouest, 335,57 pieds le long d'une courbe de 5 779,56 pieds de rayon dans sa ligne nord; contenant en superficie 140 587,00 pieds carrés, équivalant à 3 820 arpents carrés.

Partie 12-1:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 11 (ci-haut décrite), vers le sud-est par une partie du lot 128 (du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent), vers le sud-ouest et vers l'ouest par une autre partie du lot 12-1 (Les Chemins de fer Nationaux du Canada); mesurant 474,38 pieds dans sa ligne nord-est, 193,42 pieds dans sa ligne sud-est, 67,08 pieds dans sa ligne sud-ouest, 466,10 pieds le long d'une courbe de 522,96 pieds de rayon dans sa ligne ouest; contenant en superficie 67 901,00 pieds carrés, équivalant à 1 845 arpents carrés.

9610 P. 192 Pierrefonds Gardens Ltd.

Partie 192:

Bornée en front au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P.192); au sud-ouest par une partie du lot 193 et dans une autre ligne sud-ouest par une partie réservée du lot 192; dans deux de ses lignes nord-ouest par le boulevard Gouin et dans son autre ligne nord-ouest par une partie réservée du lot 192; au nord-est par une partie du lot 188 et dans une autre ligne nord-est par une partie réservée dudit lot 192; mesurant 578,5 pieds au sud-est; 1 280 pieds au sud-ouest sur le lot 193; 575 pieds au sud-ouest sur la partie réservée du lot 192; 166 pieds au nord-ouest sur les deux sections du boulevard Gouin; 235,5 pieds dans son autre ligne nord-ouest sur la partie réservée du lot 192; 575 pieds au nord-est sur la partie réservée du lot 192 et 1 150 pieds plus ou moins au nord-est sur le lot 188.

11396 P. 185A Gepner Realties Inc.

Partie 185A:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-ouest par la montée St-Charles (P. 185A); au nord-ouest par une autre partie du lot 185A; au nord-est par le lot 185A-5 et par une partie du lot 185A-6 et au sud-est par une autre partie du lot 185A située dans la ville de Kirkland.

Cette partie de lot mesure quatre-vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pieds (82,5′) plus ou moins en front au sud-ouest le long d'une courbe d'un rayon de 1 964,8′; quatre cents pieds (400′) au nord-ouest; cent huit pieds (108′) plus ou moins au nord-est et trois cent quatre-vingt-dix pieds (390′) plus ou moins au sud-est. Contenant en superficie trente-sept mille six cent vingt-quatre pieds carrés, mesures anglaises (37 624 pi²) plus ou moins.

11485 P. 197 Trent Investments Ltd.

Partie du lot 197:

Mesurant 3 607 pi. dans sa ligne nord-est en suivant la ligne de division entre ledit lot originaire no 197 et le lot originaire no 196; 597,18 pi. dans sa ligne sud-est en suivant la ligne de division entre les cadastres officiels de la paroisse de Pointe-Claire et de la paroisse de Ste-Geneviève; 3 655,48 pi. dans sa ligne sud-ouest en suivant la ligne de division entre ledit lot originaire no 197 et le lot originaire no 198; 582,6 pi. dans sa ligne nord-ouest.

Bornée vers le sud-est par la ligne de division entre les cadastres officiels de la paroisse de Ste-Geneviève et de la paroisse de Pointe-Claire; vers le sud-ouest par des parties non subdivisées du lot originaire no 198; vers le nord-est par des parties non subdivisées du lot originaire no 196; et vers le nord-ouest par une autre partie non subdivisée du lot originaire no 197. Contenant en superficie 2 142 798 pieds carrés ou 58,227 arpents carrés, mesures anglaises.

12440 P. 228 M. Denis Pilon, 21285-21285A, Gouin

Partie 228:

Mesurant 13,8 pieds dans une ligne est mesurée le long d'une courbe ayant un rayon de 176,57 pieds, 142 pieds dans une autre ligne est, 69,95 pieds dans une ligne sud-est, 69,45 pieds dans une ligne sud-ouest, 10 pieds dans une autre ligne sud-est, 107 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 115 pieds dans sa ligne nord-ouest; bornée vers l'est par le lot 349 (boulevard Gouin ouest); vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une autre partie non subdivisée dudit lot 228. Contenant une superficie de 16 060 pieds carrés.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

Le point d'intersection de la limite nord-ouest de cet emplacement avec la limite ouest du boulevard Gouin ouest est situé à une distance de 197 pieds mesurée le long d'une courbe ayant un rayon de 176,57 pieds, étant la limite ouest du boulevard Gouin ouest de la ligne de division entre les lots 228 et 230.

7984	P. 201	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
12703	P. 200	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
12704	P. 202	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
12872	P. 202	Longmore Building Co. Quebec Ltd.

Partie du lot numéro 200:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud par les lots 200-112, 200-111, vers l'ouest par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le nord par le lot 358 (boulevard Gouin ouest).

Mesurant cent seize pieds et onze centièmes (116,11) dans sa ligne nord-est, cinquante-neuf pieds et trente-huit centièmes (59,38) dans sa ligne sud, cent quatorze pieds et trois dixièmes (114,3) dans sa ligne ouest, quarante-six pieds et vingt-cinq centièmes (46,25) dans sa ligne nord. Contenant en superficie six mille vingt et un pieds carrés (6 021,00 pi²).

Partie du lot numéro 200:

Cettedite partie de lot est bornée vers l'est par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le sud par les lots 200-109, 200-110, vers le sud-ouest par une partie du lot 201 (ci-après décrite), vers le nord-ouest et vers l'ouest par une partie du lot 200 (réserve), vers le nord par le lot 358 (boulevard Gouin ouest).

Mesurant cent quatorze pieds et trois dixièmes (114,3) dans sa ligne est, quatre-vingt-trois pieds et neuf dixièmes (83,9) dans sa ligne sud, vingt-sept pieds et six dixièmes (27,6) dans une ligne sud-ouest, neuf pieds et soixante-seize centièmes (9,76) dans une autre ligne sud-ouest, cinquante pieds et vingt-deux centièmes (50,22) dans sa ligne nord-ouest, soixante-douze pieds (72,0) dans sa ligne ouest, trente-six pieds et douze centièmes (36,12) dans sa ligne nord. Contenant en superficie six mille deux cent cinquante-trois pieds carrés (6 253,00 pi²).

Partie du lot numéro 200:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est par le lot 200-104 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 201 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par le lot 200-105 (rue).

Mesurant quatre cent quarante-six pieds et quarante-trois centièmes (446,43) dans sa ligne nord-est, deux cent douze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (212,97) le long d'une courbe de cinq cent quinze pieds et trois dixièmes (515,30) de rayon dans une ligne sud-est, un pied et soixante-quatorze centièmes (1,74) dans une autre ligne sud-est, quatre cent quatre-vingt-neuf pieds et vingt-six centièmes (489,26) dans sa ligne sud-ouest, deux cent huit pieds et dix-huit centièmes (208,18) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-onze pieds carrés (95 891,00 pi²).

Partie du lot numéro 200:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est et vers le sud par le lot 200-102 (rue), vers le sud-ouest par le lot 200-103 (rue) et une partie du lot 201 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par le lot 200-104 (rue).

Mesurant neuf cent quatre-vingt-cinq pieds (985,0) dans sa ligne nord-est, quatre-vingts pieds (80,0) dans sa ligne sud-est, trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0) de rayon dans sa ligne sud, quatre cent cinquante-cinq pieds et vingt-cinq centièmes (455,25) dans une ligne sud-ouest, trois cent vingt-huit pieds et soixante-dix-huit centièmes (328,78) le long d'une courbe de sept cent quatre-vingt-quinze pieds et cinquante-deux centièmes (795,52) de rayon dans une autre ligne sud-ouest, cent trois pieds et soixante-quinze centièmes (103,75) dans une autre ligne sud-ouest, quarante-quatre pieds et quatre-vingt-seize centièmes (44,96) dans une autre ligne sud-ouest, un pied et quatre-vingt-douze centièmes (1,92) dans une ligne nord-ouest le long d'une courbe de vingt pieds (20,0) de rayon, vingt-huit pieds et quatre-vingt-huit centièmes (28,88) dans une autre ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-cinq pieds et soixante-neuf centièmes (185,69) le long d'une courbe de quatre cent quarante-neuf pieds et trois dixièmes (449,30) de rayon dans une autre ligne nord-ouest. Contenant en superficie cent vingt mille six cent quarante pieds carrés (120 640,00 pi²).

Partie du lot numéro 200:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est et vers le sud par le lot 200-101 (rue), vers le sud-ouest par le lot 200-103 (rue), vers l'ouest et vers le nord-ouest par le lot 200-102 (rue).

Mesurant deux cents pieds (200,0) dans sa ligne nord-est, quatre-vingts pieds (80,0) dans sa ligne sud-est, trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0) de rayon dans sa ligne sud, cent soixante pieds (160,0) dans sa ligne sud-ouest, trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0) de rayon dans sa ligne ouest, quatre-vingts pieds (80,0) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie dix-neuf mille huit cent vingt-huit pieds carrés (19 828,00 pi²).

Partie du lot numéro 200:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200 et par le lot 200-103 (rue), vers le sud-est par la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par une partie du lot 201 (ci-après décrite) et par le lot 200-103 (rue), vers le nord-ouest par les lots 200-103 (rue), 200-101 (rue), vers l'ouest par le lot 200-101 (rue).

Mesurant mille quatre cent soixante-cinq pieds et treize centièmes (1 465,13) dans une ligne nord-est, deux cent soixante-seize pieds et trente-six centièmes (276,36) dans sa ligne sud-est, deux mille cinq cent quarante-sept pieds et cinq dixièmes (2 547,5) dans une ligne sud-ouest, deux cent cinq pieds et vingt-sept centièmes (205,27) le long d'une courbe de sept cent quinze pieds et cinquante-deux centièmes (715,52) de rayon dans une autre ligne nord-est, mille sept cent vingt-deux pieds et quarante et un centièmes (1 722,41) dans une autre ligne nord-est, quatre-vingts pieds (80,0) dans une ligne nord-ouest, neuf cent onze pieds et seize centièmes (911,16) dans une autre ligne sud-ouest, trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0) de rayon

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

dans sa ligne ouest, quatre-vingts pieds (80,0) dans une autre ligne nord-ouest. Contenant en superficie deux cent quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt-sept pieds carrés (280 887,00 pi²).

Partie du lot numéro 201:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une partie du lot 200 (réserve) et une partie du lot 200 (ci-haut décrite), vers le sud par le lot 201-60, vers l'ouest par le lot 201-21 (rue), vers le nord par le lot 339 (boulevard Gouin ouest).

Mesurant quatre-vingt-douze pieds et soixante-seize centièmes (92,76) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-sept pieds et soixante-seize centièmes (87,76) dans sa ligne sud, cent dix-huit pieds et trente et un centièmes (118,31) dans sa ligne ouest, cinquante-huit pieds (58,0) dans sa ligne nord. Contenant en superficie huit mille six cent soixante-six pieds carrés (8 666,00 pi²).

Partie du lot numéro 201:

Cettedite partie de lot est bornée vers l'est par le lot 201-21 (rue), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 201 (réserve), vers le nord par le lot 339 (boulevard Gouin ouest).

Mesurant quatre-vingt-cinq pieds et quatre-vingt-trois centièmes (85,83) dans sa ligne est, quatre-vingt-six pieds et soixante-seize centièmes (86,76) dans sa ligne sud-ouest, treize pieds et soixante-quinze centièmes (13,75) dans sa ligne nord. Contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-dix pieds carrés (590 pi²).

Partie du lot numéro 201:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une partie du lot 200 (ci-haut décrite), vers le sud-est et vers le sud par le lot 201-24 (rue), vers le sud-ouest par le lot 201-21 (rue), vers le nord-ouest par le lot 201-23 (rue). Mesurant quatre cent quatre-vingt-neuf pieds et vingt-six centièmes (489,26) dans sa ligne nord-est, vingt-sept pieds et quatorze centièmes (27,14) dans sa ligne sud-est, Trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0) de rayon dans sa ligne sud, quatre-vingt-onze pieds et quarante-huit centièmes (91,48) dans une ligne sud-ouest, deux cent soixante-deux pieds et soixante-cinq centièmes (262,65) le long d'une courbe de six cent trente-cinq pieds et cinquante-deux centièmes (632,52) de rayon dans une autre ligne sud-ouest, cent cinquante pieds (150,0) dans une autre ligne sud-ouest, cent quarante et un pieds et quatre-vingt-trois centièmes (141,83) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (59 197 pi²).

Partie du lot numéro 201:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une partie du lot 200 (ci-haut décrite), vers le sud-ouest par le lot 201-21 (rue), vers l'ouest par le lot 201-24 (rue).

Mesurant quarante-quatre pieds et quatre-vingt-seize centièmes (44,96) dans sa ligne nord-est, vingt et un pieds et vingt-cinq centièmes (21,25) dans sa ligne sud-ouest, vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (29,5) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0) de rayon dans sa ligne ouest. Contenant en superficie deux cent quatre-vingt-huit pieds carrés (288 pi²).

Partie du lot numéro 201:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le lot 201-21 (rue) et une partie du lot 200 (ci-haut décrite), vers le sud-est par la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par une partie du lot 202 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par le lot 201-22 (rue).

Mesurant cent cinquante pieds (150,0) dans une ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-quinze pieds et soixante-douze centièmes (295,72) le long d'une courbe de sept cent quinze pieds et cinquante-deux centièmes (715,52) de rayon dans une autre ligne nord-est, trois cent vingt-deux pieds et quarante-huit centièmes (322,48) dans une autre ligne nord-est, quatre-vingt-dix pieds et quarante-cinq centièmes (90,45) le long d'une courbe de sept cent quinze pieds et cinquante-deux centièmes (715,52) de rayon dans une autre ligne nord-est, deux mille cinq cent quarante-sept pieds et cinq dixièmes (2 547,5) dans une autre ligne nord-est, cinq cent trente-sept pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (537,89) dans sa ligne sud-est, trois mille cinq cent trente pieds (3 530,0) dans sa ligne sud-ouest, trois cent trente-six pieds et quatre-vingt-douze centièmes (336,92) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie un million sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent quarante-trois pieds carrés (1 793 843 pi²).

Partie du lot numéro 202:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une partie du lot 201 (ci-haut décrite), vers le sud-est par la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par deux parties du lot 202 (dont l'une ci-après décrite), vers le nord-ouest par le lot 202-3 (rue) et une partie du lot 202 (ci-après décrite).

Mesurant trois mille cinq cent trente pieds (3 530,0′) dans sa ligne nord-est, trois cent douze pieds et soixante-quatre centièmes (312,64′) dans sa ligne sud-est, deux mille deux cent huit pieds et soixante-trois centièmes (2 208,63′) dans une ligne sud-ouest, dix-huit pieds (18,0′) dans une ligne nord-ouest, mille quatre cent soixante-sept pieds et soixante-sept centièmes (1 467,67′) dans une autre ligne sud-ouest, deux cent soixante-cinq pieds et un centième (265,01′) dans une autre ligne nord-ouest. Contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (987 198,00 pi²).

Partie du lot numéro 202:

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 202 (ci-haut décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 202 (ci-haut décrite) et la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par une partie du lot 203, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 202.

Mesurant mille cent soixante-quatre pieds et vingt-cinq centièmes (1 164,25′) dans une ligne nord-est, dix-huit pieds (18,0′) dans une ligne sud-est, deux mille deux cent huit pieds et soixante-trois centièmes (2 208,63′) dans une autre ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds et trente et un centièmes (298,31′) dans une autre ligne sud-est, trois mille trois cent quatre-vingt-neuf pieds et un dixième (2 389,1′) dans sa ligne sud-ouest, deux cent quatre-vingt-neuf pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (289,99′) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie neuf cent soixante-huit mille sept cent quarante-neuf pieds carrés (968 749 pi²).

13072 P. 224 Kaufman & Broad Quebec Ltd.

Partie du lot 224:

De figure irrégulière, ayant front sur le boulevard Gouin ouest, connue et désignée comme étant la plus grande partie du lot de terre originaire numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224), mesurant cettedite partie de lot trois cent quinze pieds et six dixièmes de pied (315,6′) dans une première ligne nord-est; cent vingt-cinq pieds (125′) dans une première ligne nord-est; cent vingt-cinq pieds (125′)

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

dans une deuxième ligne nord-ouest; cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre pieds (5 584′) dans une deuxième ligne nord-est; trois cent quarante pieds et cinq dixièmes de pied (340,5′) dans sa ligne sud-est; cent cinquante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (152,5′) dans une première ligne sud-ouest, trois cent un pieds et neuf dixièmes de pied (301,9′) dans une deuxième ligne sud-ouest, et cinq mille cent soixante-deux pieds (5 162′) dans une quatrième ligne sud-ouest, contenant une superficie de deux million quatre cent vingt-six mille sept cent vingt-trois pieds carrés (2 426 723 pi²) ou soixante-cinq arpents carrés et neuf dixièmes d'arpent carré (65,9 arp.²), mesures anglaises et plus ou moins bornée comme suit: en front vers le nord-ouest partie par le chemin public appelé boulevard Gouin ouest, et partie par une partie du lot 224; vers le nord-est partie par une partie du lot 224, et partie par une partie du lot originaire no 223; vers le sud-est par une partie du lot originaire no 55 du cadastre de la paroisse de Ste-Anne; et vers le sud-ouest partie par une autre partie dudit lot originaire no 224 expropriée par le ministère des Transports, et partie par le lot originaire no 225.

9156	P. 133	Tica Homes Inc.
13085	P. 139	Tica Homes Inc.
13086	P. 139	Tica Homes Inc.
13087	P. 133	Tica Homes Inc.
13088	P. 140	Tica Homes Inc.
13089	P. 140	Tica Homes Inc.

Partie 133:

Bornée vers le nord-est par les lots 130-224 à 130-242 inclus, et une partie du lot 130-243, vers le sud-est par le lot 133-55, vers le sud par le lot 133-81 (rue), vers le sud-est par les lots 133-81 (rue) et 133-80 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 139, vers le nord-ouest par une partie des lots 134 et 133; mesurant 273,99 pieds dans sa ligne nord-est, 200,73 pieds dans une autre ligne nord-est, 27,29 pieds dans une autre ligne nord-est, 92,94 pieds dans sa ligne sud-est, 36,52 pieds mesurés le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 23,25 pieds dans sa ligne sud, 36,79 pieds dans sa ligne sud-est, 490,29 pieds dans sa ligne sud-ouest, 150,39 pieds dans sa ligne nord-ouest. Contenant une superficie de 76,355 pieds carrés ou 2,075 arpents carrés.

Partie 139:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 134, vers le nord-est par une partie du lot 133, vers le sud-est par le lot 139-59 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 140, vers le nord-ouest par une partie du lot 139, vers le sud-ouest par une partie du lot 139, vers le nord-ouest par le boulevard Gouin, lot 139-1; mesurant 8,8 pieds dans sa ligne nord-est, 490,29 pieds dans sa ligne nord-est, 147,74 pieds dans sa ligne sud-est, 156,18 pieds dans sa ligne sud-ouest, 116,75 pieds dans sa ligne nord-ouest, 168,62 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 151,89 pieds dans une autre ligne nord-ouest, 39,0 pieds le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 785,5 pieds dans une autre ligne nord-ouest. Contenant une superficie de 53 232 pieds carrés ou 1,446 arpents carrés.

Partie 140:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 139, vers le sud-est par le lot 140-72 (rue), vers l'est par le lot 140-72 (rue), vers le nord-est par le lot 140-72 (rue), vers le sud-est par les lots 140-76 à 140-80, vers le sud-ouest par le lot 140-74 (rue), vers le nord-ouest par une partie du lot 140, vers le sud-ouest par une partie du lot 140; mesurant 156,18 pieds dans sa ligne nord-est, 2,22 pieds dans sa ligne sud-est, 109,95 pieds le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 70,0 pieds dans sa ligne est, 449,09 pieds dans sa ligne nord-est, 180,0 pieds dans sa ligne sud-est, 374,91 pieds dans sa ligne sud-ouest, 71,61 pieds dans sa ligne nord-ouest, 79,4 pieds dans sa ligne sud-ouest, 21,53 pieds dans sa ligne nord-ouest, 45,04 pieds dans sa ligne nord-ouest, 182,5 pieds dans sa ligne nord-ouest, 22,78 pieds dans sa ligne nord-ouest. Contenant une superficie de 98 912 pieds carrés ou 2,668 arpents carrés.

Partie 139:

Bornée vers le nord-est par le lot 139-77, vers le sud-est par le lot 139-78, vers le nord-est par les lots 139-78 à 139-87 inclus, vers le sud-est par les lots 139-63 à 139-65 inclus, vers le sud-ouest par une partie du lot 140, vers le nord-ouest par le lot 139-59 (rue); mesurant 90,0 pieds dans sa ligne nord-est, 45,0 pieds dans sa ligne sud-est, 320,73 pieds dans sa ligne nord-est, 70,12 pieds dans sa ligne sud-est, 432,71 pieds dans sa ligne sud-ouest, 112,65 pieds dans sa ligne nord-ouest. Contenant une superficie de 32 362 pieds carrés ou 0,879 arpents carrés.

Partie 140:

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 139, vers le sud-est par le lot 140-81, vers le sud-ouest par le lot 140-72 (rue), vers l'ouest par le lot 140-72 (rue), vers le nord-ouest par le lot 140-72 (rue); mesurant 432,71 pieds dans sa ligne nord-est, 24,65 pieds dans sa ligne sud-est, 420,4 pieds dans sa ligne sud-ouest, 31,41 pieds mesurés le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 20,0 pieds dans sa ligne ouest, 2,35 pieds dans sa ligne nord-ouest. Contenant une superficie de 9 904 pieds carrés ou 0,269 arpents carrés.

13568	P. 129	Les Entreprises de Construction C. P. M. Inc., 13483, Gouin

Partie 129:

Bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (partie 338), au sud-ouest par les lots 129-1 et 129-2, au nord-ouest par une autre partie du lot 129 et au nord-est par le lot 125; mesurant 35,45 pieds en front sur le boulevard Gouin ouest, 172,5 pieds dans sa ligne sud-ouest, 30,98 pieds dans sa ligne nord-ouest, 164,36 pieds dans sa ligne nord-est. Contenant une superficie de 5 508 pieds carrés.

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal, et situés dans la ville de Pierrefonds.

13096	P. 152	Windsor Holdings Inc.

Partie 152:

Partant du point d'intersection de la ligne séparative entre le cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire et la paroisse de Sainte-Geneviève avec la ligne de division entre les lots originaires 152 et 150A; de là, successivement les lignes et démarcations suivantes: la limite sud-est du lot 152 pour une distance de mille trois cent vingt-neuf pieds et quarante-deux centièmes (1 329,42 pi);

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

dans une direction nord-ouest, à travers le lot 152, pour une distance de cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quinze centièmes (197,15') jusqu'à la ligne séparative entre le cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire et la paroisse de Sainte-Geneviève, la ligne séparative entre le cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire et la paroisse de Sainte-Geneviève, pour une distance de mille trois cent quarante-quatre pieds et quarante et un centièmes (1 344,41 pi) jusqu'au point de départ.

Lequel territoire a une superficie de cent trente mille cent trente-quatre pieds carrés (130 134 pi²), du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, et situé dans la ville de Pierrefonds.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

La Commission municipale du Québec a autorisé la ville de Pierrefonds à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Donné à Pierrefonds, le 9 avril 1979.

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT.

679-16-2-o

Cité de Pointe-aux-Trembles

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la cité de la Pointe-aux-Trembles, qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal en date du 4 avril 1979, amendée par une résolution du 18 avril 1979, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère dans la salle du Conseil, 860, boul. St-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles, Qué., le JEUDI, VINGT-QUATRIEME jour du mois de MAI 1979, à DIX heures de la matinée, pour satisfaire au paiement des taxes municipales ainsi que des intérêts plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais, aient été payés avant cette date.

— Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.
— Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.
— Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en monnaie légale ou chèque certifié.
— La Commission municipale du Québec a, le 2 avril 1979, autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Le greffier,
GUY VANIER.

Folio	*Nom du propriétaire*	*Cadastre*	*Bornants*
73-00	Bonneville & Gingras Ltée 6821, St-Hubert Montréal, Québec	109-78 ptie 109-79	109-78 ptie Nord-ouest: 109-80 Nord-est: 109-79 Sud-est: rue Notre-Dame Sud-ouest: résidu 109-78
251-00	Marcel Moretti 11605, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	93-248 93-429 ptie	93-429 ptie Nord-ouest: 93-433 Nord-est: résidu 93-429 Sud-est: rue Dorchester Sud-ouest: 93-428
273-00	C. Proulx 11885, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	121-P443	
304-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	109-502 ptie	Nord-ouest: rue Ste-Catherine Nord-est: 109-503 Sud-est: 109-498 Sud-ouest: résidu 109-502
442-10	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	100-964	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
442-15	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	100-965	
442-20	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	100-963 101-973	
442-25	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	101-974	
445-45	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	180-647	
445-70	Seymour Avrith ..... 294, Labelle, app. 204 St-Jérôme, Québec	121-1220-2 ptie 109-985	121-1220-2 ptie Nord-ouest: 121-943 et 121-948 ptie Nord-est: 121-1230 Sud-est: rue Sherbrooke Sud-ouest: 109-985
445-76	E.G.W. Montréal Ltée ..... a/s Compagnie Trust Royal 630 ouest, boul. Dorchester Montréal, Québec	297	
459-00	Louis Béland ..... 3448, Dorion Montréal, Québec.	93-11	
528-00	Jean Larivière *et al.* ..... 9640 est, rue Notre-Dame Montréal, Québec	93-272 93-271	
557-00	André Dumont *et al.* ..... 500, Epernay Duvernay (Laval) Québec	93-48 ptie 93-49	93-48 ptie Nord-ouest: 93-49 Nord-est: 2e Avenue Sud-est: résidu 93-48 Sud-ouest: 93-56
590-00	Marcel Charette *et al*..... 1234, 2e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	93-415 93-416	
1122-00	Pierre Lahaie ..... 805, 6e Avenue Pointe-aux-Trembles	109-198 109-P199	
1200-00	Mme Armand Bouchard ..... 6207, De Bellefeuille St-Léonard, Québec	109-1007	
1363-00	P.E. Mathieu ..... 3576, Cederre St-Vincent-de-Paul (Laval) Qué.	121-178	
1373-00	Daniel P. Lennon ..... a/s Robert Laberge 831, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	121-1179	
1534-00	Oscar Thibault ..... 743, 9e Avenue Pointe-aux-Trembles Montréal, Québec	121-279 121-280	
1646-00	Gabriel Rocheleau ..... 12535, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	174-106	
		174-92 ptie	Sud-est: rue Victoria Sud-ouest: 174-106
1656-01	Crestwiew Construction Inc. ..... 4770, avenue Kent, app. 206 Montréal, Québec	175-484-4 175-483 121-1209 121-1208-3	
1660-70	Les Const. J.R.G. Ltée ..... 46, Hervieux, app. 9 St-Paul-l'Ermite, Québec	175-536	
1660-80	Les Const. J.R.G. Ltée ..... 46, Hervieux, app. 9 St-Paul-l'Ermite, Québec	175-535	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
1660-90	Les Const. J.R.G. Ltée 46, Hervieux, app. 9 St-Paul-l'Ermite, Québec	175-537	
1707-00	Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	175-494	
1827-00	Keegan, S. & R. Abbin a/s Entreprises Rex Inc. 11570, Notre-Dame Pointe-aux-Trembles, Québec	27-165 à 167	
1908-00	Gabrielle Rouleau 8291, boul. Pie-IX, app. 1 Montréal, Québec	234-15 ptie	Nord-ouest: rue Bureau Nord-est: 234-10-2 Sud-est: 234-14 Sud-ouest: 234-55
1982-30	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	P280	
1982-45	Filbec Inc. 3520, 39e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	276	
1982-50	R.L. Wire Work Inc. 3510, 39e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	275	
1982-55	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	274	
1982-58	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	273 ptie	Nord-ouest: 274 Nord-est: 39e Avenue Sud-est: résidu 273 Sud-ouest: 203 ptie
1982-80	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	271-1	
1985-00	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	204	
1998-00	Creaghan & Archibald Ltd. a/s Schokbeton Québec Inc. C.P. 240 St-Eustache	206 ptie 207-1133	206 ptie Ouest: rue Notre-Dame Nord-est: 207-1133 Est: fleuve St-Laurent Sud-ouest: 206-1205, 206-1206, 206-1896 à 206-1898, 206-1191, 206-1190 rue Bellerive et 206-1211
2037-00	Denis Daviau a/s Ghislaine Daviau 161, 100e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	216-14 216-15 216-16	
2082-00	Claude Robillard 13136, Aragon Pierrefonds, Québec	229-1	
2131-01	Succ. Mme Victor Fiola 46, boul. Cartier P.O. Box 302 Beloeil, Québec	206-1112 206-1113	
2133-00	John Gresko 7226, Querbes Montréal, Québec	206-1128 ptie 206-1124 206-1125	206-1128 ptie Nord-ouest: 206-1124 et 1125 Nord-est: autre ptie 206-1128 Sud-est: rue Notre-Dame Sud-ouest: autre partie 206-1128
2177-00	Stamatios Strogilos *et al.* 33 ouest, Fairmount Montréal, Québec	216-572 216-575 ptie	Cet emplacement est borné: Nord-ouest: 216-573 ptie et 571 Nord-est: 216-573 ptie Sud-est: rue Notre-Dame Sud-ouest: 216-45 et 46

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
2178-01	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-1 ptie 217-21 ptie 217-20 ptie 217-19 ptie 217-18 ptie	Nord-ouest: 218-3 et 217-22 Nord-est: 217-17 ptie Sud-est: résidu des lots 218-1, 217-18 à 21 Sud-ouest: 218 ptie
2178-04	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-4 ptie 217-3 ptie 217-2 ptie	Nord-ouest: 217-5 Nord-est: 222 ptie Sud-est: résidu des lots 217-1 à 4 Sud-ouest: 217-17 ptie
2218-00	Pierre Boileau 16299, rue Notre-Dame Pointe-aux-Trembles, Québec	235-522-1 235-523-1-1	
2219-00	Raoul Longpré 731, rang 9 St-Ambroise-de-Kildare Comté de Joliette	232 ptie	Nord-ouest: rue Delphis-Delorme Nord-est: autre partie 232 Est: C.N.R.
2269-00	Mme Jean-Jacques Lefebvre 16399, Delphis-Delorme Pointe-aux-Trembles, Québec	235-1-6	
2344-01	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-17 218-16 218-15	
2344-02	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-58 217-57	
2344-03	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-56 217-55	
2344-40	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-39 217-38	
2344-50	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-37 217-36	
2360-20	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	206-1086 ptie 206-1087	206-1086 ptie Nord-ouest: 206, 998 ptie Nord-est: 206-1087 Sud-est: 206-1088 Sud-ouest: 206-1086 ptie
2360-40	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	206, 998 ptie	Nord-ouest: rue Lagauchetière Nord-est: 206-1924 Sud-est: 206-1086 ptie et 1087 Sud-ouest: 206-998 ptie
2383-04	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	207-1280 ptie	Nord-ouest: rue Dorchester Nord-est: résidu 207-1280 Sud-est: 207-1362 Sud-ouest: 46e Avenue
2383-06	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	207-1278	
2404-00	Alain Montigny 13952, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	210-136 210-135	
2405-00	Jacques Lamontagne 14130, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	210-134 210-133	
2439-04	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-30 218-29 218-28	
2439-05	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-73 217-72	
2439-06	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-71 217-70	

Folio	*Nom du propriétaire*	*Cadastre*	*Bornants*
2439-07	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-53 217-52	
2439-08	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-51 217-50	
2447-00	Joseph Skucas *et al.* ..... 6966, terr. Sagamo Montréal, Québec	208-858 208-859	
2497-05	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-34 218-33 218-32	
2497-06	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-113 217-112	
2497-07	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-111 217-110	
2497-08	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-78 217-77	
2497-09	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-76 217-75	
2544-01	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-153 217-152	
2544-02	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-151 217-150 217-149	
2544-03	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-148 217-147	
2544-04	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-108 217-107	
2544-05	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-106 217-105	
2608-01	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-197 217-196	
2608-02	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-195 217-194 217-193	
2608-03	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-192 217-191	
2608-04	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-159 217-158	
2608-05	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-157 217-156	
2619-50	The Wister Corporation ..... a/s S. Neantan & Co. 395, Mayor, chambre 1011 Montréal, Québec	207 ptie	Nord-ouest: autre ptie 207 Nord-est: 47e Avenue Sud-est: rue Sherbrooke Sud-ouest: 206-1500 ptie, 1501 ptie, 206-1502 à 1523, 206-1526 et 1527
2695-00	Jean-Marie Turcotte ..... 12500, Ste-Catherine Pointe-aux-Trembles, Québec	206-487 206-488	
2741-04	Farrenite Canada Ltée ..... 3675, 36e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	202-624	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
2774-25	Yvon Vanier 1512, 40e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	205-1338 205-1336 ptie	Cette partie de lot 205-1336 fait partie d'un stationnement (1/14 indivis)
2792-00	Léo Beauchesne Inc. Warwick Comté d'Arthabaska	205-742 205-743	
2824-00	Albert Séguin *et al.* 3625, 40e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	205-762 ptie 205-763 ptie 205-764 ptie 205-765 205-766 205-767	Cet emplacement est borné comme suit: Nord-ouest: 205-768 Nord-est: 205-786 Sud-est: 205-761 ptie Sud: boul. Métropolitain Sud-ouest: 40e Avenue
2826-02	Réjean Lalumière 3680, 40e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	205-1496	
2846-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	205-1055	
2896-78	Maurice Fournier *et al.* 105, Richelieu Pointe-aux-Trembles, Québec	205-1223 205-1225 ptie	Cette partie du lot 205-1255 fait partie d'un stationnement (1/12 indivis)
2925-00	Dominique Delblondo 3837, 41e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	205-970 à 205-975	
2985-00	Jules Guénette 1852, 42e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	206-748 206-749	
3056-03	Marcel Bastien a/s Jacques Huard 1, place Ville-Marie Suite 2240 Montréal, Québec	206-921 ptie 206-922 206-923	206-921 ptie: sud Ouest: 42e Avenue Nord-ouest: 206-922 Nord-est: 206-930 Sud-est: 206-921 ptie
3116-20	Gérald De Varennes 2890, De Repentigny, app. 2 Montréal, Québec	206-1938	
3191-00	Laurent H. Baril 160, Bedford St-Lambert	206-167 ptie 206-168 ptie 206-169 ptie	Nord-est: 206-154 Sud-est: 206-170 Sud-ouest: 43e Avenue Ouest: Autoroute Rive-Nord
3273-35	Mme Maurice Pageau 1040, 46e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	207-1442	
3274-02	Claude Bélanger 1022, 47e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	207-1327	
3280-02	Les Immeubles R.M.G. Inc. *et al.* 521, Prévost Longueuil, Québec	208-493 ptie 208-494 208-495 208-496 208-497 ptie 208-135 à 208-138	Cet emplacement est borné: Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 208-506 ptie Sud-est: résidu 208-497 Sud-ouest: 47e Avenue
3318-00	Adjutor Harvey 1025, 43e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec		
3417-00	Mme Lucien Gauvin 1115, de La Rousselière Pointe-aux-Trembles, Québec	209-536	
3422-00	André Pimparé 1931, de La Rousselière Pointe-aux-Trembles, Québec	209, 282 209, P283	

Folio	*Nom du propriétaire*	*Cadastre*	*Bornants*
3443-00	Eddy Lambert 1820, 50e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	209-248 ptie 209-249 209-250 ptie	209-248 ptie Nord-ouest: résidu 209-248 Nord-est: 50e Avenue Sud-est: 209-249 Sud-ouest: 209-285 209-250 ptie Nord-ouest: 209-249 Nord-est: 50e Avenue Sud-est: résidu 209-250 Sud-ouest: 209-285
3700-00	Jean-Guy Béliveau ..... 1856, 54e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	211-1037 211-1038	
3879-01	Marcel Desroches ..... 3558, Dorion Montréal, Québec	213-14 213-13 213-35	213-35 ptie Nord-ouest: 213-35 ptie Nord-est: 57e Avenue Sud-est: 213-35 ptie Sud-ouest: 213-13 et 14
3880-00	Marcel Desroches *et al*. ..... 3558, Dorion Montréal, Québec	213-193	
3976-00	Wentworth Payne ..... 1895, 58e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	213-150 ptie 213-151 ptie	Nord-ouest: résidu 213-151 Nord-est: 214-74 et 75 Sud-est: résidu 213-150 Sud-ouest: 58e Avenue
4187-00	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-P4 218-P5	218-4 ptie et 218-5 ptie Nord-ouest: 218-6 ptie Nord-est: 217-23 Sud-est: 218-3 ptie Sud-ouest: résidu 218-4 et 5
4187-01	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-P6 218-P7	218-6 ptie et 218-7 ptie Nord-ouest: 218-8 ptie Nord-est: 217-23 Sud-est: 218-5 ptie Sud-ouest: résidu 218-6 et 7
4187-02	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-P8 218-P9	218-8 ptie et 218-9 ptie Nord-ouest: 218-10 ptie Nord-est: 217-23 Sud-est: 218-7 ptie Sud-ouest: résidu 218-8 et 9
4187-03	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-P10 à 218-P12	218-10 ptie, 218-11 ptie et 218-12 ptie Nord-ouest: 218-13 Nord-est: 217-23 Sud-est: 218-9 ptie Sud-ouest: résidu 218-10 à 12
4187-04	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-19 218-20	
4187-05	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-21 218-22	
4187-06	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-23 218-24	
4187-07	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-25 218-26	
4187-08	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-36 218-37	
4187-09	Levine & Son Inc. *et al*. ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	218-38 218-39	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
4187-10	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-40 218-41	
4187-11	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-42 218-43	
4187-12	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-44 218-45	
4187-15	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-46 218-47	
4187-16	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-48 218-49	
4187-17	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	218-50 218-51 218-52	
4187-18	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-139 217-140	
4187-19	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-141 217-142 217-143	
4187-20	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-144 217-145	
4187-21	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-223 217-224	
4187-22	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-226 217-225	
4187-23	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-227 217-228	
4187-24	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-229 217-230	
4187-25	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-231 217-232	
4187-26	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-233 217-P234	217-234 ptie Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 217-222 ptie Sud-est: 217-233 Sud-ouest: 65e Avenue
4188-00	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-24 217-25	
4188-01	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-26 217-27	
4188-02	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-28 217-29	
4188-03	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-30 217-31 217-32	
4188-04	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-61 217-62	
4188-05	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-63 217-64	

Folio	*Nom du propriétaire*	*Cadastre*	*Bornants*
4188-06	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-65 217-66	
4188-07	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-67 217-68	
4188-08	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-115 217-116	
4188-09	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-117 217-118	
4188-10	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-119 217-120	
4188-11	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-121 217-122	
4188-12	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-123 217-124	
4188-13	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-125 217-126	
4188-14	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-127 217-128	
4188-15	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-129 217-130	
4188-16	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-131 217-132	
4188-17	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-133 217-134	
4188-18	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-135 217-136 217-137	
4188-19	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-199 217-200	
4188-20	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-201 217-202	
4188-21	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-203 217-204	
4188-22	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-205 217-206	
4188-23	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-207 217-208	
4188-24	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-P210 217-209	217-210 ptie Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 66e Avenue Sud-est: 217-209 Sud-ouest: 217-222
4193-00	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-7 217-8	
4193-01	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-9 217-10	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
4193-02	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-11 217-12	
4193-03	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-13 217-14	
4193-04	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-15 217-16	
4193-05	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-42 217-43	
4193-06	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-44 217-45	
4193-07	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-46 217-47 217-48	
4193-08	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-81 217-82	
4193-09	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-83 217-84	
4193-10	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-85 217-86	
4193-11	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-87 217-88	
4193-12	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-89 217-90	
4193-14	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-93	
4193-15	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-95 217-96	
4193-16	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-97 217-98	
4193-17	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-99 217-100	
4193-18	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-101 217-102 217-103	
4193-19	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-162 217-163	
4193-20	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-164 217-165	
4193-21	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-166 217-167	
4193-22	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-168 217-169	
4193-23	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-170 217-171	

Folio	*Nom du propriétaire*	*Cadastre*	*Bornants*
4193-24	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-172 217-R173	217-173 ptie Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 217-161 ptie Sud-est: 217-172 Sud-ouest: 66e Avenue
4198-18	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-160 217-R161	217-161 ptie Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 222 ptie Sud-est: 217-156 Sud-ouest: 217-160, 162 à 172 217-173 ptie
4198-20	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-P. 190	Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 217-159, 217-160, 217-162 à 172, 217-173 ptie Sud-est: rue Forsyth Sud-ouest: 217-191, 217-198 à 209, 217-210 ptie
4198-22	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-222 ptie	Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 217-199 à 217-209 et 217-210 ptie Sud-est: 217-198 Sud-ouest: 217-223 à 233 et 217-234 ptie
4198-24	Levine & Son Inc. *et al.* 4855, Isabella Montréal, Québec	217-P. 254	Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 217-197, 217-198, 217-223 à 217-233 et 217-234 ptie Sud-est: rue Forsyth Sud-ouest: 216-562 ptie
4210-00	Guy Beaudry *et al.* 28, 67e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	217-513	
4217-00	Raymond Paul Brisebois 5, 67e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	217 ptie	Nord-ouest: 217 ptie Nord-est: 222 ptie Sud-est: 217-504 Sud-ouest: 67e Avenue
4285-00	Pierre Gelly 514, 82e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	227-86 ptie 227-87 à 227-90	227-86 ptie Nord-ouest: 227-87 Nord-est: 81e Avenue Sud-est: 227-486 Sud-ouest: 227-112
4295-00	René Duchesne 1070, 81e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	227-254 227-255 227-256	
4339-00	Andrew Pierre Morin 1100, Marlboro Drive, app. 304 Ville Mont-Royal, Québec	228-303 ptie à 228-311 ptie 228-312 et 313	Cet emplacement est borné: Nord-ouest: 228-314 ptie Nord-est: 228-350 ptie Sud-est: 228-302 ptie Sud-ouest: 81e Avenue
4370-00	Jean-Guy Pelletier 560, 81e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	228-342 à 228-339 228-338 ptie	228-338 ptie Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 82e Avenue Sud-est: 228-339 Sud-ouest: 228-350 ptie
4401-00	Jean-Guy Pelletier 560, 81e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	228-367 228-368	
4409-00	Robert Madore 43, 84e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	229-7 229-4 229-7 229-3	
4454-00	Roger Paquet 26, 93e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	233-59-20	
4570-00	Roger Desmarais 547, 99e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	235-493 235-494 ptie	235-494 ptie Sud: 99e Avenue Ouest: 235-493 Nord: 235-475 Est: 235-494 ptie

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
4738-00	Mme Patrick Murphy 8110, Mont-Richard Ville d'Anjou, Québec	205-893 à 205-895	
4773-00	Mme J.J. Sauvageau 7510, Iberville Montréal, Québec	205-612 à 205-614	
4774-00	Mme J.J. Sauvageau 7510, Iberville Montréal, Québec	205-615 ptie	Nord-ouest: boul. Métropolitain Nord-est: 40e Avenue Sud-est: 205-611 Sud-ouest: 205-614
4962-00	Yves Moreau *et al.* 827, rue Richard Joliette	183 ptie	Nord-ouest: Notre-Dame Nord-est: 183 ptie Sud-est: fleuve St-Laurent Sud-ouest: 182-812-1, 182-812-2 et 182-812-3
4984-00	Société de Gestion Roberge Aucoin, Roberge Inc. 12774, Notre-Dame Pointe-aux-Trembles, Québec	192-P2 192-3	
5037-00	Mme Corinne Roy 6504, St-Dominique Montréal, Québec	185-24	
5041-26	Trust Général Canada Service des Immeubles 909 ouest, boul. Dorchester Montréal, Québec	287-1	
5041-38	Parkview Const. Ltée 550, Davidson Montréal, Québec	286-1 190-41	
5079-00	Tulsa Realties 3999, boul. St-Laurent Montréal, Québec	200 ptie	Nord-ouest: rue Sherbrooke Nord-est: 202 (subdivisé) Sud-est: 200 ptie Sud-ouest: 199 (subdivisé)
5081-08	Mme Yvon Haineault 540, terr. Jacques-Léonard Pointe-aux-Trembles, Québec	261-9 261-1 ptie 262-1 ptie 263-1 ptie	261-1 ptie, 262-1 ptie, 263-1 ptie Les parties de lots font partie d'un condominium
5081-18	Augusto Ciarlo 450, terr. Jacques-Léonard Pointe-aux-Trembles, Québec	261-19 261-1 ptie 262-1 ptie 263-1 ptie	261-1 ptie, 262-1 ptie 263-1 ptie Ces parties de lots font partie d'un condominium
5081-90	Mme Thérèse Parré-Hébert Lac-Guindon Comté de Terrebonne	261-91, 1 ptie 262-1 ptie 263-1 ptie	261-1 ptie, 262-1 ptie 263-1 ptie Ces parties de lots font partie d'un condominium
5083-08	Jean-Paul St-Hilaire 13260, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	263-9 261-1 ptie 262-1 ptie 263-1 ptie	261-1 ptie, 262-1 ptie, 263-1 ptie Ces parties de lots font partie d'un condominium
5083-71	Lorette Boily 1245, terr. Jacques-Léonard Pointe-aux-Trembles, Québec	263-72 261-1 ptie 262-1 ptie 263-1 ptie	261-1 ptie, 262-1 ptie 263-1 ptie Ces parties de lots font partie d'un condominium
5128-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	184-68 ptie 184-69 184-70	184-68 ptie Sud-est: rue Victoria Sud-ouest: 184-68 ptie Nord-ouest: 184-70 Nord-est: 184-69
5128-01	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	184-71 184-72 184-73	
5130-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	184-123 184-124	
5145-27	J.J. Sauvageau Const. Ltée 7510, Iberville Montréal, Québec	256-9	

Folio	*Nom du propriétaire*	*Cadastre*	*Bornants*
5145-36	Vanier Leasehold Ltd. ..... 1808 ouest, Sherbrooke Montréal, Québec Att: Foodex Systems Ltd. 1417, Kennedy Rd. Searborough, Ontario	256-25	
5145-38	Roger Vanier ..... a/s Vanier Leasehold Ltd. 1808 ouest, Sherbrooke Montréal, Québec	256-20 ptie	Nord-ouest: boul. Industriel Nord-est: 256-6-15, 256-24 Sud-est: 256-20 ptie Sud-ouest: 256-21-2
5145-39	Vanier Leaseholds Ltd. ..... 1808 ouest, Sherbrooke Montréal, Québec	256-21-1	
5145-40	Vanier Leaseholds Ltd. ..... 1808 ouest, Sherbrooke Montréal, Québec	256-22	
5145-41	Vanier Leasehold Ltd. ..... 1808 ouest, Sherbrooke Montréal, Québec	256-21-2	
5145-42	Vanier Leasehold Ltd. 1808 ouest, Sherbrooke Montréal, Qué.	256-20 ptie	Sud-est: Robert Chevalier Sud-ouest: 256-21-1 Nord-ouest: 256-20 ptie Nord-est: 256-6-15
5172-00	Mlle Juanita Martin ..... 53, de Normandie Pointe-aux-Trembles, Québec	185-89	
5408-00	Marcel L. Champoux ..... 12131, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	177-274 ptie 177-275 ptie	Sud-est: rue Dorchester Sud-ouest: 177-274 ptie Nord-ouest: 177-277 Nord-est: 177-275 ptie
5518-00	Jean-Marie Turcotte ..... 12500, Ste-Catherine Pointe-aux-Trembles, Québec	185-265	
5538-00	Richard Beaulieu ..... 13374, Dorchester Pointe-aux-Trembles, Québec	202-633	
5741-00	Jean-Guy Brunet *et al.* ..... 12405, Gratton Pointe-aux-Trembles, Québec	184-638 184-639	
5747-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	180-638-3	
5758-07	Henri Marchessault ..... 12546, Forsyth Pointe-aux-Trembles, Québec	185-526	
5761-00	Louis Steingue ..... 790, montée St-François Laval, Québec	199-438 199-439	
5784-00	Vanier Leaseholds Ltd. ..... 1808 ouest, Sherbrooke Montréal, Québec	198-511	
5919-04	Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	176-164P	
5919-13	Bernard Leboeuf ..... 10788, St-Denis Montréal, Québec	176-450	
5966-01	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	176-344P à 176-348P	Nord-ouest: 176-440 Nord-est: 177 ptie Sud-est: 176-335 ptie Sud-ouest: 176-337 p.
5970-00	Bernard Leboeuf ..... 10788, St-Denis Montréal, Québec	176-P344 176-P183	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
5973-01	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	176-306 ptie 176-316 ptie	176-316 ptie Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 176-318, 176-325 à 329 Nord-est: 177 ptie Sud-est: 176-305, 176-306 ptie, 176-312 à 315 176-306 ptie Nord-ouest: 176-316 ptie Nord-est: 176-306 ptie Sud-est: 176-306 ptie Sud-ouest: 176-303 à 305
6070-00	Jacques Jalbert *et al.* 780, 13e Avenue Pointe-aux-Trembles, Qué.	177-92 177-93 177-94 ptie	Nord-est: 13e Avenue Sud-est: 177-91 Sud-ouest: 177-79 Nord-ouest: 177-94 ptie
6123-00	Michel Beauséjour 878, de Tours Boucherville, Québec	177-779 à 177-788	
6189-02	Léon Friedman 5075, de Sorel Montréal, Québec	177-746 à 177-748	
6550-00	N. L. Brais 2463, Centre Montréal, Québec	182-345	
6690-00	Jean Bode 1639, 17e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	184-482 ptie 184-483 184-484 ptie	Sud-ouest: 17e Avenue Nord-ouest: 184-484 ptie Nord-est: 184-489 Sud-est: 184-482 ptie
6862-00	André Marcotte 1085, de Poitou Pointe-aux-Trembles, Québec	185-182	
7131-00	Guy Dunberry 12235, Lemesurier Montréal, Québec	199-43	
7300-00	André Tardif 1511, 32e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	199-993	
7394-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-145 28-146	
7395-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-170 à 40-182	
7399-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 ptie	Sud-ouest: 40-282 Nord-ouest: 40-264 Nord-est: 40-248 Sud-est: 40-255
7401-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-264	
7402-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 pties 40-271	40 ptie Sud-ouest: 40-282 Nord-ouest: 40-271 Nord-est: 40-248 Sud-est: 40-264 40 ptie Sud-ouest: 40-282 Ouest: 40-361 Nord-est: 40-213, 40-248 Est: 40-247 Sud-est: 40-271
7405-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-404 à 40-406	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
7406-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-407	
7411-00	André Gaudreault ..... 4345, 12e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-540 à 40-553	
7417-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-86 à 28-95	
7421-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-158 à 40-162	
7424-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 ptie	Nord-est: 40-213 Sud-est: 40-233 Sud-ouest: 40-248 Ouest: 40-247
7437-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-59 28-58	
7437-01	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-60 28-61	
7437-02	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-62 28-63	
7439-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-66 28-67	
7439-01	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-68 28-69	
7439-02	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-70 28-71	
7439-03	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-72 28-73	
7439-04	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-74 28-75	
7439-05	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-76 28-77	
7442-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-42 à 40-46	
7446-15	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-112 ptie	Ouest: boul. Métropolitain Nord-est: 40-152 ptie Sud-est: 40 ptie Sud-ouest: 40-509 ptie
7454-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-12 28-13	
7456-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-16 à 28-18	
7458-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-21 à 28-23	
7462-00	Camille Boutin ..... 887, Boissy St-Lambert, Québec	28-38 28-39	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
7466-00	Sam Stein 145, Spingrove Crescent Outremont	34 ptie	Nord-ouest: boul. Métropolitain Nord-est: 285, 186 ptie, 286-2 Sud-est: boul. Industriel Sud-ouest: 35 ptie
7477-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-5 ptie à 40-11 ptie 40-27 ptie	40-5 ptie à 40-11 ptie Sud-est: boul. Industriel Nord-ouest: 40-27 ptie Nord-est: 40-12 ptie 40-27 ptie Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 40 (subd.) Nord-est: 40-152 A ptie Sud-est: 40 (subd.)
7482-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-28	
7486-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-154 à 40-156	
7493-01	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	41-56 40-432	
7494-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-433 41-57	
7496-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-435	
7500-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-363 à 40-366	
7512-00	Triad Overseas Properties 630, Shebrooke West Montréal, Québec	29 ptie	Nord-ouest: ville de Montréal Nord-est: 32 ptie Sud-est: 29 ptie Sud-ouest: 28-45
7513-00	Jack Rubin 3905, boul. Edouard-Montpetit Montréal, Québec	30	
7514-00	David Stein *et al.* 57, Glenmore Rd. Hampstead	31 32 ptie	32 ptie Nord: boul. Henri-Bourassa Sud-est: ch. St-Léonard Nord-est: 33 ptie Sud-ouest: 29 ptie
7515-00	David Stein *et al.* 57, Glenmore Rd. Hampstead	33 ptie	Nord: boul. Henri-Bourassa Nord-est: 35 ptie Sud-est: ch. St-Léonard Sud-ouest: 32 ptie
7517-00	David Stein *et al.* 57, Glenmore Rd. Hampstead	36 ptie	Nord-ouest: boul. Métropolitain Nord-est: 35 ptie Sud-est: boul. Industriel Sud-ouest: 37 ptie
7521-00	David Stein *et al.* 57, Glenmore Rd. Hampstead	37 ptie	Sud-est: boul. Industriel Sud-ouest: 39 ptie Nord-ouest: boul. Métropolitain Nord-est: 36 ptie
7523-00	David Stein *et al.* 57, Glenmore Rd. Hampstead	37 ptie	Nord-ouest: ch. St-Léonard Nord-est: 37 ptie Sud-est: 37 ptie Sud-ouest: 38
7524-00	David Stein *et al.* 57, Glenmore Rd. Hampstead	38	
7526-00	Warint Handelsanstalt 22, Staedtle Vaduz Liechteenstein	39 ptie	Sud-est: boul. Métropolitain Sud-ouest: 40-152 A ptie Nord-ouest: ch. St-Léonard Nord-est: 38 et 37

Folio	*Nom du propriétaire*	*Cadastre*	*Bornants*
7527-00	Warint Handelsanstalt 22, Staedtle Vaduz Liechteenstein	29 ptie	Sud-est: ch. St-Léonard Sud-ouest: 28-45 Nord-ouest: 29 ptie Nord-est: 32 ptie
7530-00	David Stein *et al.* 57, Glenmore Rd. Hampstead	35 ptie	Nord-ouest: boul. Métropolitain Nord-est: 34 ptie Sud-est: boul. Industriel Sud-ouest: 36 ptie
7531-00	Jack Rubin 3999, boul. St-Laurent Montréal, Québec	36 ptie	Nord-ouest: ch. St-Léonard Nord-est: 35 ptie Sud-est: 36 ptie Sud-ouest: 36 ptie
7537-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-199 ptie 40-200 ptie 40-201 ptie	Sud-est: boul. Industriel Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 40-202 ptie Nord-est: 40-186
7538-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-202 ptie	Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 40-203 ptie Nord-est: 40-186 Sud-est: 40-201 ptie
7539-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-203 ptie	Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 40-205, 198, 41-7 ptie Nord-est: 40-198, 40-186 Sud-est: 40-202 ptie
7542-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-211 40-212 41-13 ptie 41-14 ptie	Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 41-15 ptie, 41-361 ptie, 40-213 Nord-est: 40-198 Sud-est: 41-12 ptie, 40-210
7543-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-324 40-325 41-16 41-17	
7545-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-327 à 40-338 41-19 à 41-30	
7550-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 ptie 40-347 40 ptie 41 ptie 41-39 41 ptie	40 ptie et 41 ptie Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 41-39, 40-347 Nord-est: 40-323 Sud-est: 41-34, 40-342 40 ptie et 41 ptie Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 41-42, 40-350 Nord-est: 40-323 Sud-est: 41-39, 40-347
7554-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-350 40-351 41-42 41-43	
7556-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 ptie	Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste Nord-ouest: 40-359, 41-51 Nord-est: 40-323 Sud-est: 40-354, 41-46
7557-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-359 41-51	
7589-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-287 à 40-302	
7590-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 ptie	Nord-est: 40-282 Sud-est: 40-302 Sud-ouest: 40-323 Nord-ouest: 40-313
7591-00	Le Crédit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-313 à 40-315	

Folio	Nom du propriétaire	Cadastre	Bornants
7593-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 ptie 41 ptie	Sud-ouest: boul. St-Jean-Baptiste, 40-323 Nord-ouest: 40-361, 41-54 A Nord-est: 40-282 Sud-est: 40-315, 40-360, 41-52
7610-00	Stanislas Chiasson ..... 1245, 16e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-569 40-570	
7610-01	Stanislas Chiasson ..... 1245, 16e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-571 40-572	
7610-02	Stanislas Chiasson ..... 1245, 16e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-573 40-574	
7617-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-127 28-128	
7617-01	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-129 28-130	
7619-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-140 28-141	
7620-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	28-142 28-143	
7761-00	Mario Zoliwski ..... 65, des Sorbiers Pointe-aux-Trembles, Québec	185-539	
4193-13	Levine & Son Inc. *et al.* ..... 4855, Isabella Montréal, Québec	217-91 217-92	
7445-00	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40 ptie	Sud-ouest: 40-213 et 40-509 ptie Nord-ouest: 40-98 Sud-est: 40-65 Nord-est: 40-152 ptie
7589-01	Le Crédit Immobilier Inc. ..... 1260, 8e Avenue Pointe-aux-Trembles, Québec	40-283 40-284 40-285	

Tous les lots ci-dessus sont du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal.

Donné à Pointe-aux-Trembles, ce 19e jour du mois d'avril 1979.

Le greffier,
GUY VANIER.

805-17-2-o

Ville de Richmond

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Richmond que les propriétés ci-dessous désignées et situées dans les limites de Richmond, seront vendues à l'enchère publique, au bureau du Conseil à l'hôtel de ville de ladite ville de Richmond, le DIX-HUITIEME jour de MAI 1979 à DIX heures de l'avant-midi (heure avancée) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et autres impositions ainsi que les frais encourus pour et par la vente, à moins que ces taxes et autres impositions et dépens ne soient payés avant la vente à savoir:

Nom	Description	Taxes, etc.
Morin, André P.	Lot numéro cent neuf subdivision soixante-trois subdivision deux (109-63-2) des plan et livre de renvois officiels du cadastre de la ville de Richmond.	34,03 $

Nom	*Description*	*Taxes, etc.*
Morin, André P.	Lot numéro cent neuf subdivision soixante-quatre (109-64) des plan et livre de renvois officiels du cadastre de la ville de Richmond.	37,61 $
Frigon, Gilles et Bellavance, Réjean	Lot numéro cent quatre subdivision quatre (104-4) cent quatre subdivision cinq (104-5) des plan et livre de renvois officiels du cadastre de la ville de Richmond.	6 638,73
Frigon, Gilles et Bellavance, Réjean	Lot numéro cent quatre subdivision six (104-6) des plan et livre de renvois officiels du cadastre de la ville de Richmond.	37,61
Frigon, Gilles et Bellavance, Réjean	Lot numéro cent quatre subdivision sept (104-7) des plan et livre de renvois officiels du cadastre de la ville de Richmond.	37,61
Proteau, Robert	Lot numéro deux cent treize subdivision trois (213-3), deux cent treize subdivision quatre (213-4) des plan et livre de renvois officiels du cadastre de la ville de Richmond.	1 828,15

Donné à Richmond, le 9 avril 1979.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES DUCHARME, O.M.A.

695-16-2-o

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Avis public est, par la présente, donné que le Conseil municipal de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, par une résolution en date du 17 avril 1979, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales, foncières ou spéciales, avec intérêts plus les frais encourus, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, 2980, chemin Oka, le CINQUIEME jour du mois de JUIN 1979, à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes, intérêts et frais auront été payés avant la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Cadastre de la paroisse de St-Eustache

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Nicole C. Sigouin 6, 1re Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7243-63-4036 1-2	124-1 P.126
Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu et désigné comme étant une partie du lot 126, mesurant au sud-ouest 7,94 pieds, à l'ouest 14,94 pieds, au nord-ouest 30,83 pieds, au nord 50,66 pieds, au nord-est 38,62 pieds, au sud-est 109 pieds, ayant une superficie de 1 924 pi^2.		
Nicole Charbonneau 6, 1re Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7243-63-5243 1-6	124-3
Nicole Charbonneau 6, 1re Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7243-63-2161 1-8	124-4
Adrian Alexander Vickers 285, 6e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-68-5935 6-228	128-38
Lise B. Dumas 106, 2e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-78-4108 6-216	128-44
Raymond Francoeur 50, 8e Avenue Deux-Montagnes	7143-77-6093 6-214	128-46

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Raymond Francoeur	7143-76-8890	
50, 8e Avenue	6-192	128-58
Deux-Montagnes	6-190	128-59
Construction Dany Ltée.	7143-86-3252	
2957, chemin Oka	6-186	128-61
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
Construction Dany Ltée.	7143-86-9354	
2957, chemin Oka	6-178	128-66
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
Mario Dimassimo	7143-87-5554	
259, 6e Avenue	6-60	128-96
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
D. Laveault & Dupuis	7143-78-8476	
co. prop.	5-226	128-114
272, 5e Avenue	5-228	128-115
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6-80	128-86
		128-P.87

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu et désigné comme étant la partie sud-ouest du lot 128-87 de la paroisse de St-Eustache, mesurant au nord-ouest 30,15 pieds, au nord-est 112 pieds, au sud-est 30 pieds, au sud-ouest 108,9 pieds. Bornée au nord-ouest par le lot 128-81, au nord-est par la partie nord-est du lot 128-87, au sud-est par le lot 128-89, au sud-ouest par le lot 128-88.

Michel Pagé	7143-96-6340	
245, 6e Avenue	5-194	128-116
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
René Emond	7243-13-1662	
45, 6e Avenue	6-28	129-205
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		129-206
		129-207
		129-208
Alain Brouillard	7243-11-1661	
7552, St-Denis	47-19	P.130
Montréal		

Un morceau de terre du lot 130 dudit cadastre ayant 24 600 pi². Ce terrain est situé à 233 pieds de la limite est du lot 130-57, telle mesure à être prise le long de la ligne nord-ouest du lot 130-52, de ce point allant vers l'est sur 208,1 pieds, vers le nord-ouest sur 138 pieds, vers le sud-ouest 205 pieds, vers le sud-est 102 pieds pour revenir au point de départ. Bornée au sud-est par le lot 130-52, au sud-ouest par le lot 130-88, vers le nord-ouest par le lot 130-92 et 130-126, au nord-est par le lot 130-97 (7e Avenue).

Alain Brouillard	7243-12-8600	
7552, St-Denis	47-18	P.130
Montréal		

Un morceau de terre du lot 130 de la paroisse de St-Eustache ayant 29 606 pi². Ce terrain est situé à l'angle des rues connues sous les lots 130-51 et 129-173 mesurant 185 pieds le long de la rue 129-173, 204,4 pieds dans sa ligne nord-ouest, 95 pieds dans la ligne sud-ouest, 208 pieds dans sa ligne sud, 20,1 pieds dans sa ligne sud-est. Bornée au nord-est par la rue 129-173, au sud-est et au sud par la rue 130-51 au nord-ouest par les lots 130-65 et 130-116, au sud-ouest par le lot 130-97 (7e Avenue).

Fiducie du Québec	7143-73-8731	
1, place Desjardins	9-142	130-P.6
suite 1422, C.P. 34		
Montréal		

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 6 de la subdivision du lot originaire numéro 130 de la paroisse de St-Eustache, mesurant 50 pieds de largeur par 65 pieds de profondeur. Bornée au sud-ouest par une partie du lot 130-6, au nord-ouest par une autre partie du lot 130-6, au nord-est par la 9e Avenue et au sud-est par le lot 130-7.

Fiducie du Québec	7143-73-6917	
1, place Desjardins	11-44	130-P.6
suite 1422, C.P. 34		131-P.13
Montréal		

Une partie du lot 6 de la subdivision du lot 130, mesurant 50 pieds de largeur par 10 pieds de profondeur. Bornée au sud-ouest par une partie du lot 131-13, au nord-est par une partie du lot 130-6, au sud-est par le lot 130-7 et au nord-ouest par une partie du lot 130-6.

Le lot 13 de la subdivision du lot originaire numéro 131 de la paroisse de St-Eustache, mesurant 50 pieds de largeur par 76,6 pieds de profondeur dans la ligne sud-est, 76,4 dans la ligne nord-ouest, ayant une superficie de 3 825 pi², moins à déduire une lisière de six pieds de largeur sur 59,6 pieds de profondeur, pour une superficie de 336,7 pieds prise à 16 pieds de la 11e Avenue et bornée au nord-ouest par le lot 131-12, au sud-ouest et au sud-est par le résidu du lot 131-13, au nord-est par le lot 130-6.

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Raymond Beulence 213, St-Marc St-Eustache	7143-83-1003 9-141 9-140	130-7 130-8
Michel Brière 313, 8e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7144-20-6307 8-100	130-111
Claude Tremblay 2909, Dany Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-57-5005 86-15	86-15 130-157
Richard Laforest 252, 7e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-56-9256 8-192	130-159
André Roy 260, 8e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-66-0443 8-190	130-160
Henri Rochon, syndic 480, de Martigny St-Jérôme	7143-65-0995 9-30	130-163
Laughlin L. Ross 259, 9e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-56-8322 9-34	130-165
Raymond Dufour 264, 7e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-67-2933 7-158	130-176
Michel Desmarais 253, 8e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-66-7344 8-30	130-186
Jean-Pierre De Muylder 401, Moreau St-Eustache	7143-57-7635 86-11	130-193
Martial Prince 90, Notre-Dame Oka	7143-67-0873 86-5	130-196
Jean St-Denis 251, 7e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-76-4289 7-46	130-205
Jacques Franco 2, complexe Desjardins C.P. 122, Montréal	7143-86-1610 85-5	130-211
Banque Canadienne Nationale 91, rue St-Eustache St-Eustache et Rose Beaudoin 1307, St-Christophe Montréal	7143-75-3876 85-74	130-217
André Girardin 2892, Malizia Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-75-5775 85-72	130-218
Raymond Glazer 1700, Trépanier Brossard	7143-74-4037 50-31	130-225
Sonja Buttner 4696, Dagenais Laval	7143-82-0815 11-184	131-62
Florian Brunet 30, 11e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-81-8237 11-174	131-69
Jean Plourde 59, 12e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-63-9701 12-34	131-109 131-110
Normand Archambault 7762, Boyer Montréal	7143-72-3702 12-176	131-139
Jean-Guy Cloutier 77, 13e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-53-6552 13-46	131-198

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Jean-Louis Gadoury 2265, St-Zotique Montréal	7142-99-2610 13-152	131-248
Conrad Monjeau 23, 14e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-89-0594 14-24	132-31 132-32
Jean-Paul Labelle 2284, Chambly, app. 3 Montréal	7143-70-9506 14-26	132-33 132-34
G. Lemieux Huot 53, Camille Repentigny	7143-70-4855 14-36	132-42
Angéline L. Gariépy 100, 18e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-87-0583 54-20	132-109 132-110
	54-24	132-111 132-112
Michael Kit 36, 16e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-69-4561 16-98	132-139 132-140 132-141
Armand Pion 92, 19e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-50-1591 16-110	133-213
Gaétan Lauzon 67, 16e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-42-1061 16-62	133-237
Robert Murphy 208, 15e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-33-4170 15-178	134-21
David Van Tuyl 2947, Réal Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-34-1135 16-139	134-41
Jacques Desrosiers 2945, Réal Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-34-2449 16-140	134-42
Angéline Lafond Gariépy 100, 18e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-20-8694 18-300	135-172 135-173 135-174
Angéline Lafond Gariépy 100, 18e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7143-30-5618 18-294	135-185 135-186
	18-292	135-187 135-188
Roger Tremblay 70, 18e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-49-2839 18-278	135-306 135-307
Pascal Miscioscia 50, 17e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-59-3946 17-238	135-378 135-379
Angéline Lafond Gariépy 100, 18e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-67-2028 18-244	135-436 135-437 135-438
	18-242	135-439 135-440
Angéline Lafond Gariépy 100, 18e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-66-6975 18-234	135-447 135-448
Angéline Lafond Gariépy 100, 18e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-66-8064 18-232	135-449 135-450
Nicole Brisson Toussaint 22, 17e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-67-9973 17-212	135-520 135-521

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Réal Decoste	7142-77-0961	
8755, Maréchal-Ney	17-210	135-522
St-Léonard		135-523
Gilles Marchand	7142-76-8283	
9055, Louisiane	17-198	135-534
St-Léonard		135-535
	17-196	135-536
		135-537
	17-194	135-538
		135-539
Angéline Lafond Gariépy	7142-77-8357	
100, 18e Avenue	17-14	135-560
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		135-561
	17-12	135-562
		135-563
Gilles Marchand	7142-87-2609	
9055, Louisiane	17-10	135-566
St-Léonard		135-567
	17-8	135-568
		135-569
	17-4	135-570
		135-571
		135-572
		135-573
Rémi Poirier	7143-20-9928	
89, 19e Avenue	19-92	136-23
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-24
Jean-Claude Mc Pherson	7142-66-5834	
21, 19e Avenue	19-24	136-93
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-94
Armand Pion	7143-20-4604	
92, 19e Avenue	19-286	136-138
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-139
		136-140
Claude Lauzon	7142-56-3293	
38, 19e Avenue	19-234	136-193
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-194
		136-195
		136-196
Michel Chalifoux	7142-29-2177	
91, 20e Avenue	20-80	136-249
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-250
Georges Gomemick	7142-65-2636	
8080, Delorimier	20-6	136-327
Montréal		136-328
		136-329
Maurice Riel	7142-29-1105	
a/s Pierre Lalonde Adj.	20-288	136-370
75, St-Paul, Oka		136-371
Jacques Bergeron	7142-37-6738	
54, 20e Avenue	20-260	136-400
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-401
Jacques Bergeron	7142-37-7727	
54, 20e Avenue	20-258	136-402
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-403
Denise M. Thibault	7142-46-7126	
36, 20e Avenue	2-242	136-420
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-421
Denise M. Thibault	7142-46-8015	
36, 20e Avenue	20-240	136-422
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		136-423
Les Immeubles Pomerleau Inc.	7142-64-6033	
2, 20e Avenue	46-69	P.136
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	20-204	136-P. 456
		136-457
		136-458

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu et désigné comme étant une partie du lot 136 de la paroisse de St-Eustache, mesurant au nord-ouest et au sud-est 60 pieds, au sud-ouest 24,2 pieds, au nord-est 25,2 pieds. Bornee au nord-ouest par le lot 136-457, 136-P. 456 et 136-458, au sud-est par le lac des Deux-Montagnes, au sud-ouest par une partie du lot 136 et au nord-est par la 20e Avenue.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot 456 de la subdivision du lot originaire 136 de la paroisse de St-Eustache, mesurant 15 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur. Bornée en front par le lot P.136, à l'arrière par le lot 136-453, d'un côté par une partie du lot 136-456, de l'autre côté par le lot 136-457.

André Vézeau 203, Normand St-Eustache	7043-80-8493 46-716	 P. 138 P.139

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu comme étant une partie du lot originaire numéro 138 de la paroisse de St-Eustache. Bornée au sud-est par une partie du lot 138 (C.N.R.), au sud-ouest par une partie du lot 139, au nord par une partie du lot 138 (chemin), mesurant au sud-est 87,5 pieds, au sud-ouest 53,3 pieds, au nord 105,7 pieds, ayant une superficie de 2 342 pi².

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot originaire 139 de la paroisse de St-Eustache. Bornée au nord-est par une partie du lot 138, au sud-est par une partie du lot 139 (C.N.R.), au sud-ouest et au nord par une partie du lot 139, mesurant au nord-est 28,9 pieds, au sud-est 96,2 pieds, au sud-ouest 87,6 pieds, au nord 116,3 pieds ayant une superficie de 5 594,7 pi².

Dimeo Eminio 2153 est, Sauvé Montréal	7142-17-4992 22-62	 139-17
Denis Maillé 121, Prud'homme St-Constant	7142-07-1713 23-266	 141-P.114 141-115 141-116

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 114 de la subdivision originaire numéro 141 de la paroisse de St-Eustache, mesurant 25 pieds de largeur par 145 pieds de profondeur. Bornée au nord-est par la 23e Avenue, au sud-ouest par le lot 141-P.143, au nord-ouest par le lot 141-P.114, au sud-est par le lot 141-115.

Janine T. Binette 38, 23e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7142-15-4970 23-238	 141-128
Pierre Barbe 87, 24e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7042-88-5724 24-94	 141-153
Jacques Laforce a/s Marielle Migneault 5052, Ste-Marie St-Henri, Montréal	7042-96-8200 24-260 24-256	 141-188 141-189 141-190
François Chalifoux 25A, rue Principale St-Joseph-du-Lac	7142-05-5817 24-244	 141-196 141-197
Jean Ouimet & Albert Goudreau 8030, 18e Avenue St-Michel	7042-57-5582 28-88	 146-P.77 146-78

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 77 de la subdivision du lot originaire numéro 146 de la paroisse de St-Eustache. Bornée au nord par une partie du lot 146-77 (C.N.R.), au sud par le lot 146-78, à l'est par le lot 145, à l'ouest par le lot 146-408.

Françoise Santerre 785, Cartier, app. 4 Boisbriand	7042-39-4536 28-350	 146-112 146-113 146-114
Raynald Lemay 121, 29e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7042-47-3894 29-92	 146-138 146-139 146-140
Vladimir Jovicie A14, 2921, 26e Avenue S E Calgary, Alberta	7042-56-9713 29-66	 146-315 146-316

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Jacqueline Précourt Bédard	7042-65-5454	
5, Rivière-Nord	29-58	146-325
St-Louis-de-Gonzague		146-326
		146-327
		146-328
Immeubles Deux-Montagnes Inc.	7042-65-7435	
37, rue St-Eustache	29-54	146-329
St-Eustache		146-330
		146-331
André Picard	7042-92-1700	
1373, chemin Oka	56-52	146-828
Oka		
Jean Leprohon	7042-75-1038	
72, 28e Avenue	28-262	146-870
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
André Ouimet	7042-55-5943	
80, 30e Avenue	30-78	146-901
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		148-796
Laurent Larocque	7042-54-8155	
100, 40e Avenue	30-332	148-362
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		148-363
		148-364
André Ouimet	7042-54-3999	
80, 30e Avenue	30-340	148-370
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		148-371
	30-342	148-372
Marcel Bouchard	7042-45-7718	
87, 31e Avenue	31-40	148-409
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		148-410
Cyrille Rodrigue	7042-54-0986	
241, 20e Avenue	31-36	148-413
Deux-Montagnes		148-414
		148-415
	31-34	148-416
		148-417
		148-418
Denis Cardinal & *Uxor*	7042-72-5200	
31, 31e Avenue	31-2	148-758
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
Léo Doré	6942-88-7084	
114, 33e Avenue	33-418	150-147
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		150-148
Léo Doré	6942-89-4812	
114, 33e Avenue	33-422	150-151
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		150-152
		150-153
Maurice Binette	6942-88-5361	
3074, chemin Oka	34-110	150-154
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		150-155
		150-156
Jean Villeneuve	7042-52-9215	
6973, Marquette	59-62	150-549
Montréal		
Jean Marcotte	7042-41-6785	
119, Clermont	34-4	151-P.267
Laval-des-Rapides		152-P.443

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 267 de la subdivision originaire numéro 151 de la paroisse de St-Eustache, mesurant au nord-est et au sud-ouest 70 pieds, au sud-est et au nord-ouest 42 pieds. Bornée au nord-est par le résidu du lot 151-267, au sud-ouest par le lot 152-443, au nord-ouest par la partie de lot 151-266, au sud-est par le lot 151-268 avec sujet à servitude enregistré sous le numéro 72542.

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 443 de la subdivision du lot originaire numéro 152 de la paroisse de St-Eustache, mesurant au sud-est et au nord-ouest 42 pieds, au sud-ouest et au nord-est 70 pieds. Bornée au nord-ouest par le lot 152-442, au sud-ouest par la partie de lot 152-443, au sud-est par la rue Lambert au nord-est par le résidu 151-P.267.

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Ghislaine D. Bouthillier 5149, Henri-Julien Montréal	7042-13-5161 35-14	153-74
Succ. Gaston Joyal a/s Francine Joyal 52, 35e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7042-13-0554 35-168	153-P.86

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 86 de la subdivision du lot originaire 153 de la paroisse de St-Eustache, mesurant 25 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur. Bornée en front par la 35e Avenue, à l'arrière par le lot 153-99, d'un côté par le lot 153-87 et de l'autre côté par le résidu 153-86.

Marcel Scott 2330, Sheppard Montréal	7042-03-8774 35-174	153-88
Jeannine Berger 3713, Henri-Julien Montréal	7042-03-7685 35-176	153-89
Pierre Tremblay Jocelyne Tremblay co. prop. 17, 37e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7042-11-3193 37-18	153-P.120

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 120 de la subdivision originaire numéro 153 de la paroisse de St-Eustache, mesurant 33 pieds au nord-est et au sud-ouest, 97 pieds au sud-est et au nord-ouest. Bornée au sud-est par la partie du lot 153, au sud-ouest par la 37e avenue, au nord-ouest par la partie de lot 153-120, au nord-est par le lot 153-106.

Raymond Campagna 93, 37e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-85-2006 37-92	153-142
Ginette Laporte 62, 36e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-94-1444 36-219	153-186
Rolland St-Germain 92, 35e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-86-3812 35-204	153-P.230 153-231

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot 230 de la subdivision du lot originaire numéro 153 de la paroisse de St-Eustache, mesurant au nord-est et au sud-ouest 23 pieds, au nord-ouest 91,9 pieds et au sud-est 91,5 pieds. Bornée au nord-est par la 35e Avenue, au sud-ouest par le lot 153-201, au nord-ouest par le résidu de 153-230, au sud-est par le lot 153-231.

Daniel Trépanier 64, 35e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-94-5492 35-182	153-244 143-245
Cléophas Roy 69, 35e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-95-6739 35-50	153-288
André Tassapoulos 213, Champagne St-Eustache	6942-58-9586 46-844	153-302
Alain Brouillard Floriane Roger co. prop. 7552, St-Denis Montréal	7042-31-2226 73-60	153-303
Nicoletta B. Favasoli 5241, Coronation Montréal	6942-83-7807 60-16	154-2
Pierre Kalomeris 5064, Papineau Montréal	6942-83-8715 60-14	154-3
Pierre Kalomeris 5064, Papineau Montréal	6942-66-5336 65-2	154-79
Guy Plourde 2636, Bourdon Longueuil	7042-01-4006 38-10	155-53
Armand Lafleur 100 sud, rang St-Isidore Oka	6942-82-0666 38-264	155-59 P. 155

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire 155, mesurant 50 pieds de largeur, par 20 pieds de profondeur. Bornée au sud-ouest par les lots 156-101 et 156-102, au nord-est par le lot 155-59, de chaque côté par une partie du lot 155.		
Glen Aitken 335, Lakeshore Drive, app. 203 Dorval	6942-73-5587 38-54	155-75
Yvon Vanier 78, 38e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-64-4730 38-294	155-88
Réal Gravel 81, 38e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-64-6085 38-72	155-120
Raymond Gonthier 115, 38e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-46-7376 38-116	155-146
Gilles Dallaire 33, 40e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-81-3088 40-40	156-P109 156-110 156-111
Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu comme étant une partie du lot 109 de la subdivision du lot originaire numéro 156 de la paroisse de St-Eustache, étant la demie sud-est dudit lot mesurant 25 pieds de largeur par 117 pieds de profondeur. Bornée au sud-ouest par la 40e Avenue, au nord-est par une partie du lot 155, au nord-ouest par le résidu du lot 156-109, au sud-est par le lot 156-110, à distraire la partie vendue selon acte enregistré à Deux-Montagnes sous 79098.		
G. Emile Charbonneau 139, 40e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-27-5575 40-134	156-229 156-230 156-231
	40-132	156-232 156-233 156-234
Fernand Masse 4864, Dagenais St-Henri	6942-45-9034 40-96	156-274 156-275 156-276
Coram Const. Ltée. 5263 est, Jean-Talon St-Léonard	6942-43-4457 46-880	P. 157
Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot originaire 157 de la paroisse de St-Eustache, mesurant au nord-est 2 446,3 pieds, au sud-est 594,4 pieds, au sud-ouest 2 434,1 pieds, au nord-ouest 580,5 pieds. Bornée au nord-est par les lots 156-158 à 156-222 et 156-1 à 156-30 et 156-P. 31, au sud-est par la partie du lot 157 (rue), au sud-ouest par le lot 158-63 (rue) et par la partie du lot 158, au nord-ouest par la partie du lot 157 et le lot 157-344, avec droit de passage de vingt-cinq (25) pieds.		
Hélène G. Poirier 6829, Garnier Montréal	6941-69-4441 44-12	158-54
Denis Dumont 7740, Georges Lasalle	6942-41-5182 43-120 43-122	158-74 158-75
Marcel Lafontaine 34, 44e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-50-0032 44-100 44-102	158-97 158-98
Ubald Charette 3191, chemin Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7043-17-9595 46-131	P. 171
Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, de forme irrégulière étant une partie du lot 171 de la paroisse de St-Eustache. Bornée au nord par le résidu du lot partie 171, au sud par une partie du lot 171 et la 25e Avenue, à l'est par le lot 170, à l'ouest par une partie du lot 171 et les lots 172-42, 172-43, 172-44, 172-45. Mesurant en front 50 pieds de largeur, à l'est 1 071,47 pieds, à l'ouest dans une première ligne 810 pieds et 260,47 pieds dans une deuxième ligne, au nord par toute la largeur du lot 171.		
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-15-4954 27-392	172-4

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-15-4093 27-396	172-6
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-16-2853 27-402	172-9
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-17-0283 27-414 27-416	172-15 172-16
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-08-8662 27-422 27-424	172-19 172-20
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-09-6470 27-430 27-432	172-25 172-26 177-52
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-15-9463 27-152	172-31
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-16-8503 27-156	172-33
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-16-7843 27-160	172-35
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-18-4032 27-176 27-178 27-180 27-182	172-43 172-44 172-45 172-46
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7043-19-1649 27-188 27-190 27-192 27-194	172-49 172-50 172-51 172-52
Michel Rhéault St-Edouard-de-Frampton Dorchester	7044-00-8842 89-204 89-202 89-200	172-55 172-56 172-57
Entreprises F. DesGroseillers Inc. 1090, boul. Perrot Ile-Perrot	7044-01-7125 89-1208 89-1206 89-1204 89-1202 89-1200 27-208 27-206 100-2 100-4 100-6 100-8 100-10 100-12 100-14 100-16 100-18 100-20	172-59 177-74 172-60 172-61 172-62 172-63 177-76 177-75 172-64 172-65 172-66 172-67 172-68 172-69 172-70 172-71 172-72 172-73 172-74
Entreprises F. DesGroseillers Inc. 1090, boul. Perrot Ile-Perrot	6944-93-8120 90-904 90-903 90-902 90-900 90-908 90-907 90-906 90-905	172-84 172-85 172-86 172-87 177-87 177-88 177-89 177-90

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Entreprises F. DesGroseillers Inc.	7044-02-0210	
1090, boul. Perrot	100-30	172-76
Ile-Perrot		177-79
	100-32	172-77
	100-34	172-78
	100-36	172-79
	100-38	172-80
	100-40	172-81
	100-42	172-82
	27-210	177-78
	27-212	177-80
	27-214	177-81
	27-216	177-82
	27-218	177-83
	27-220	177-84
	27-222	177-85
Paul Laframboise	7043-07-7587	
1379, Bord-de-l'eau	28-156	177-28
Ste-Dorothée		
Lucette Gingras	7043-16-0248	
Raynald Lemay co. prop.	28-142	177-35
2100, 37e Avenue		
Laval-Ouest		
André Rancourt	7043-15-1487	
287, 28e Avenue	28-136	177-38
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
Normand Cusson	7043-15-2248	
20, 17e Avenue	28-132	177-40
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
Michel Rhéault	7043-08-5388	
St-Edouard-de-Frampton	28-166	177-43
Dorchester		
Michel Rhéault	7043-08-1165	
St-Edouard-de-Frampton	28-424	177-46
Dorchester		
Michel Rhéault	7043-09-1127	
St-Edouard-de-Frampton	28-430	177-49
Dorchester		
Micheline Lessard	7043-09-3550	
8733, Chateaubriand	28-432	177-50
Montréal		177-51
Michel Rhéault	7043-09-1065	
St-Edouard-de-Frampton	89-208	177-54
Dorchester	89-210	177-55
	89-212	177-56
	89-214	177-57
Entreprises F. DesGroseillers Inc.	6944-91-6219	
1090, boul. Perrot	89-1214	177-58
Ile-Perrot	89-1212	177-59
	89-1210	177-60
	27-438	177-61
	27-440	177-62
	27-442	177-63
	27-444	177-64
	27-446	177-65
	27-448	177-66
	27-450	177-67
	27-452	177-68
	27-454	177-69
	27-456	177-70
	27-458	177-71
	27-460	177-72
Leslie Orrell	6943-60-3222	
Linda Tees co. prop.	35-36	183-6
203, 35e Avenue		183-7
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Jean-Guy Marchand 214, 35e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6943-50-7458 35-236	183-14
Fernand Charette 221, 35e Avenue Ste-Marthe-sur-le-Lac	6943-61-1127	183-17
Claude Prud'homme 347, Grande-Côte St-Eustache	6943-44-3515 46-260	P. 186

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu comme étant une partie du lot originaire 186 de la paroisse de St-Eustache, mesurant un arpent et demi de largeur et en profondeur jusqu'au cours d'eau Pascal, le tout sur une profondeur de 13 arpents de la partie du lot 186 au cours d'eau Pascal. Bornée du côté est par les parties de lot 183, 183-19, 183-20, 183-21, 183-15, 183-14, 183-7, 183-5, au nord par le cours d'eau Pascal, à l'ouest par une autre partie du lot 186, au sud par une autre partie du lot 186.

Claude Prud'homme 347, Grande-Côte St-Eustache	6942-59-3550 46-264	P. 186

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu comme étant une partie du lot originaire numéro 186 de la paroisse de St-Eustache, mesurant pour une première partie 230 pieds de largeur par 250 pieds de profondeur. Bornée en front par le chemin Oka, à l'est par une partie du lot 185, 185-6, 185-5, à l'arrière par une autre partie du lot 186, à l'ouest par une autre partie du lot 186, à distraire la partie expropriée selon acte enregistré sous le numéro 52691.

Monique L. Chartrand a/s Georges Lavallée 142, 40e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6942-39-1207 46-304	P. 190

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, étant une partie du lot originaire numéro 190 de la paroisse de St-Eustache, mesurant 196 pieds de largeur à partir de l'emplacement de Stanislas Laurin ou représentant le long du chemin public sur une profondeur de 285 pieds soit pour cette profondeur la prolongation en ligne droite de la ligne du trait carré de l'emplacement de S. Laurin et de la ligne séparative de la terre de Lucien Théorêt et le lot 190. Bornée en front par le chemin public, à l'arrière par le lot 188 et 190-110, à l'ouest par le lot 190-127 et 190-128, à l'est par une partie du lot 190.

Entreprise F. DesGroseillers Inc. 1090, boul. Perrot Ile-Perrot	6844-80-4956 91-530 91-532 91-534 91-536 91-538 91-540 91-548 91-546 91-544 91-542	193-1 193-2 193-3 193-4 193-5 193-6 192-6 192-2 192-3 192-4 192-5
Entreprise F. DesGroseillers Inc. 1090, boul. Perrot Ile-Perrot	6843-89-9999 91-64 91-62 91-60 91-58 91-56 91-54 91-52 91-66 91-68 91-70 91-72 101-96 101-98 101-100 101-102 101-104 101-106 104-10 104-12 104-14	192-8 193-8 193-9 193-10 193-11 193-12 193-13 193-14 192-9 192-10 192-11 192-12 193-15 193-16 192-17 193-17 192-16 192-15 192-14 193-19 193-20 193-21

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-98-8943	
1090, boul. Perrot	101-40	192-19
Ile-Perrot	101-42	192-20
	101-44	192-21
	101-38	192-22
	102-76	192-23
	101-36	192-24
	102-74	192-25
	101-34	192-26
	102-72	192-27
	101-32	192-28
	102-70	192-29
	101-30	192-30
	102-68	192-31
	101-28	192-32
	102-66	192-33
	101-26	192-34
	102-64	192-35
	101-24	192-36
	102-62	192-37
	101-22	192-38
	102-60	192-39
	101-20	192-40
	102-58	192-41
	101-18	192-42
	102-50	192-43
	102-52	192-44
	102-54	192-45
	102-56	192-46
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6943-06-3067	
1090, boul. Perrot	102-10	192-48
Ile-Perrot	102-8	192-49
	102-6	192-50
	102-4	192-51
	102-2	192-52
	103-150	192-53
	103-152	192-54
	103-154	192-55
	103-156	192-56
	103-158	192-57
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6943-05-1702	
1090, boul. Perrot	89-1600	192-68
Ile-Perrot	89-1620	193-68
	90-458	192-69
		193-69
	90-456	192-70
	90-454	192-71
	90-452	192-72
	90-450	192-73
	90-460	193-70
	90-462	193-71
	90-464	193-72
	90-466	193-73
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6943-03-5715	
1090, boul. Perrot	89-600	192-75
Ile-Perrot	89-614	193-63
	89-612	193-64
	89-610	193-65
	89-608	193-66
	92-58	193-75
	92-56	193-76
	92-54	193-77
	92-52	193-78
	92-50	193-79
	92-48	193-80

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
	92-46	193-81
	92-44	193-82
	92-42	193-83
	92-40	193-84
	92-38	193-85
	92-36	193-86
	92-34	193-87
	92-32	193-88
	92-30	193-89
	92-28	193-90
	92-26	193-91
	93-350	193-101
	89-622	194-167
	89-620	194-168
	89-618	194-169
	89-616	194-170
	92-62	194-172
	92-64	194-173
	92-66	194-174
	92-24	194-196
	92-22	194-197
	92-20	194-198
	92-18	194-199
	92-16	194-200
	93-362	194-201
	93-360	194-202
	93-358	194-203
	93-356	194-204
	93-354	194-205
	93-352	194-206
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-97-2516	
1090, boul. Perrot	104-6	193-23
Ile-Perrot	104-4	193-24
	104-2	193-25
	91-44	193-26
	101-90	193-27
	91-42	193-28
	101-88	193-29
	91-40	193-30
	101-86	193-31
	91-38	193-32
	101-84	193-33
	91-36	193-34
	101-82	193-35
	91-34	193-36
	101-80	193-37
	91-32	193-38
	101-78	193-39
	91-30	193-40
	101-76	193-41
	91-28	193-42
	101-74	193-43
	91-26	193-44
	101-72	193-45
	91-24	193-46
	101-70	193-47
	91-22	193-48
	101-68	193-49
	91-20	193-50
	101-66	193-51
	91-18	193-52
	101-64	193-53
	91-16	193-54
	101-62	193-55
	91-14	193-56

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
	101-60	193-57
	91-12	193-58
	90-1262	193-59
	90-1260	193-60
	90-1258	193-61
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-92-6777	
1090, boul. Perrot	92-138	193-93
Ile-Perrot	92-136	193-94
	92-134	193-95
	92-132	193-96
	92-130	193-97
	92-128	193-98
	92-126	193-99
	105-16	194-176
	105-14	194-177
	105-12	194-178
	105-10	194-179
	105-8	194-180
	105-6	194-181
	105-104	194-182
	105-2	194-183
	93-200	194-208
Denis L'Abbé	6842-89-7803	
39, 16e Avenue	88-146	194-15
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	88-148	194-16
Mario Beaulieu	6843-75-7818	
956, Moncrieff	98-146	194-72
Mont-Royal	98-144	194-73
	98-142	194-74
	98-140	194-75
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-78-9881	
1090, boul. Perrot	94-16	194-116
Ile-Perrot	94-12	194-117
	91-522	194-118
	91-520	194-119
	91-518	194-120
	91-516	194-121
	95-132	194-122
	95-136	194-123
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-87-2848	
1090, boul. Perrot	95-16	194-125
Ile-Perrot	95-12	194-126
	91-514	194-127
	91-512	194-128
	91-510	194-129
	91-508	194-130
	91-506	194-131
	91-504	194-132
	96-136	194-133
	99-4	194-134
	99-8	194-135
	99-12	194-136
	99-16	194-137
	99-20	194-138
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-86-4728	
1090, boul. Perrot	96-16	194-141
Ile-Perrot	96-12	194-142
	96-8	194-143
	91-502	194-144
	91-500	194-145
	97-128	194-146
	97-132	194-147
	97-136	194-148

Nom du propriétaire et adresse	*Rôle*	*Description de l'immeuble*
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-85-7513	
1090, boul. Perrot	98-18	194-151
Ile-Perrot	98-16	194-152
	98-14	194-153
	98-12	194-154
	97-16	194-155
	97-12	194-156
	91-498	194-157
	91-496	194-158
	91-494	194-159
	91-492	194-160
	91-490	194-161
	91-488	194-162
	89-1628	194-163
	89-1630	194-164
	89-1632	194-165
Conrad Emond	6843-93-3483	
85, 29e Avenue	92-60	194-171
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-92-2560	
1090, boul. Perrot	105-56	194-184
Ile-Perrot		
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-82-9099	
1090, boul. Perrot	105-64	194-185
Ile-Perrot	105-62	194-186
	105-60	194-187
	105-58	194-188
Entreprise F. DesGroseillers Inc.	6843-92-0900	
1090, boul. Perrot	105-54	194-190
Ile-Perrot	105-52	194-191
	105-50	194-192
	92-120	194-193
	92-118	194-194
Roland Lauzon	6843-13-5040	
143, St-Joseph-du-Lac	46-370	P. 198
St-Joseph-du-Lac	46-374	P. 198
	46-378	P. 198

Une partie du lot originaire numéro 198 de la paroisse de St-Eustache mesurant à l'est 611,24 pieds, au sud-ouest 432,78 pieds, au nord-ouest 178,91 pieds, au nord 164,05 pieds. Bornée à l'est par une partie du lot 197 appartenant à Josart Investment, au sud-ouest par la ligne séparatrice de la paroisse de St-Eustache et de la paroisse de St-Joseph-du-Lac, au nord-ouest par la partie du lot 198 (expropriée pour la route 640) et au nord par l'autoroute 640.

Une partie du lot 198 dudit cadastre mesurant 1 arpent et demi de largeur sur tout le résidu du lot 198. Bornée au nord par la partie du lot 198 appartenant à Robert Rastoul ou représentants, d'un côté par le lot 247 de la paroisse de St-Joseph-du-Lac, de l'autre côté par le lot 198 appartenant à Fernand Lauzon et de l'autre côté par la partie du lot 198.

Une partie mesurant au nord 255,66 pieds, au sud sur une ligne brisée 160,86 pieds et 135,94 pieds, à l'est 105,39 pieds, à l'ouest 132,63 pieds. Bornée au nord par une partie du lot 198, au sud par une partie du lot 198 (autoroute 640), à l'est par le lot 197 et à l'ouest par une partie du lot 198 appartenant à Fernand Lauzon.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 17 avril 1979.

Le gérant-secrétaire-trésorier,
EUGÈNE MC CLISH.

738-17-2-o

Errata

Ville de Charlemagne

Veuillez noter que dans l'avis de soumission publié le 7 avril 1979 à la page 4125 de l'édition numéro 14, au tableau d'amortissement, pour l'année 1995, le capital aurait dû se lire: «3 500 $» au lieu de «3 000 $».

722-o

Paroisse de Courcelles

Veuillez noter que dans l'avis de soumission publié le 7 avril 1979 à la page 4125 de l'édition numéro 14, au tableau d'amortissement, pour l'année 1980, le capital aurait dû se lire: «9 500 $» au lieu de «9 000 $».

722-o

Maison israélite communautaire des eaux vivantes pour les Hébreux inc.

Prenez avis que l'avis de constitution en corporation de «Maison israélite communautaire des eaux vivantes pour les Hébreux inc.» publié à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 31, à la page 9639, en date du 5 août 1978, est nul et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

696-o 1509-9914

No 500-05-018869-782

DECELLES INVESTMENTS LIMITED, c. IRVING (ISIDORE) G. KAREL.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 31 mars 1979, no 13, à la page 3869, à la désignation de l'emplacement au deuxième paragraphe, il faudrait lire les lignes 5 et 6 comme suit: comme étant la subdivision six cent trente et un (631), du lot originaire bloc «B», canton de Wexford.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Saint-Jérôme, le 17 avril 1979. 791-o

INDEX

ARRETE(S) EN CONSEIL

Page

3381-78 — MUNICIPALITE SCOLAIRE DE WARWICK (*Annexion*) 4685

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

ASSOCIATION COOPERATIVE REGIONALE CO-OP-HABITAT DES MONTS (L') (*Dissolution*) 4685
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE FORESTVILLE (*Formation*) 4685
COOPERATIVE D'HABITATION DU MOULIN (CHICOUTIMI) (*Formation*) 4685

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES ARTISANS A L'OEUVRE INC. (*L.P.*) 4685
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VAL-ALAIN, NUMERO 7283 (LES) 4686
KOLENZ, CLEMENTINE (*Requête pour modification d'homologation de régime matrimonial*) 4686
LOW, CANTON (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 4686
MAISON ISRAELITE COMMUNAUTAIRE DES EAUX VIVANTES POUR LES HEBREUX INC. (*L.P.*) 4686
MONTREAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4686
SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM, VILLAGE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 4689
SUCCESSION JEAN-PAUL CARON (*Bénéfice d'inventaire*) 4689
SUCCESSION PIERRE LESSARD (*Bénéfice d'inventaire*) 4690
SUCCESSION REAL AUGER (*Bénéfice d'inventaire*) 4690
VROCHIDIS, ANASTASSIOS (*Requête pour modification d'homologation de régime matrimonial*) 4686

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE D'ECONOMIE DES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE «STE-THERESE OUEST» (*Changement de groupe*) 4690

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

ABECASSIS, NORBERT ALBERT ABRAHAM 4691
LAPOINTE, MARIE GERMAINE LINDA 4691

DEMANDES

ARSENAULT-PARENT, LAURE ANNA 4691
BENCHAYA, ABRAHAM 4691
CADRIN, MARIE LINDA PATRICIA 4691
CLAIROUX, MARIE LUCILLE LYNE 4691
DOYON VACHON, LUCILLE 4691
HENRI, J. PHILIPPE SYLVESTRE 4691
HUM, TEW GONG 4692
JONES, JOSEPH WILDEGE MICHEL NORMAND 4692
PELCHAT, MARIE ALBA LEA 4692
PELLETIER, JEANNE ELIANE 4692
ROBERT, CLAUDE 4692
ST-CYR, MARC 4692
SAVARD, CLAUDE 4692
SPERANO, ANGELO 4692

CODE DE PROCEDURE CIVILE (Article 139)

MORIN G.M.C. LTEE c. SYLVAIN LANDRY (*Assignation*) 4693
PARADIS, AURORE c. ZOEL DUROCHER (*Ordonnance*) 4693

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE EN VRAC 4677
— CAMIONNAGE GENERAL 4650

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC — *suite*

Page

— CAMIONNAGE SPECIALISE 4656
— LOCATION 4683
— MARITIME 4682
— TAXI 4643
— VOYAGEUR 4642
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL 4609
— QUEBEC 4626
PROPRIO MOTU 4636

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

ALUMNAE ASSOCIATION INC. OF THE ROYAL VICTORIA HOSPITAL TRAINING SCHOOL FOR NURSES 4581
CORPORATION DES SPORTS ET DES LOISIRS DE MONT-LAURIER 4581
GARGUNNOCK INVESTMENTS, LIMITED 4581
GENESES MILLS LTD. 4581
GODREAU (J. P. J.) INC. 4581
GRAVIERS LAURENTIENS INC. (LES) 4581
HAMBURG (H.) & COMPANY INC. 4581
LEFROY COMPANY LIMITED (THE) 4581
MOUNT ROYAL PROPERTY CORPORATION 4581
PARSONS (H.G. & G.C.) COMPANY LIMITED 4581
SUPER MARCHE LAVAL LTEE 4581
TAYLOR INDUSTRIES LIMITED 4581

ADMINISTRATEURS (Article 84)

ALUMINIUM DUFRESNE INC. 4582
ARMIR INC. 4582
AS DE NORANDA INC. (LES) 4582
AS DE NORANDA INC. (LES) 4582
ASSOCIATION CYPRIOTE GRECQUE-CANADIENNE DE MONTREAL 4582
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE FORESTVILLE INC. 4582
ASSOCIATION DES COPAINS DE ST-LUC, S.R.G. INC. (L') 4582
ASSOCIATION DES DIPLOMES DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL 4582
ASSOCIATION DES GRECS NATIFS DE LA REGION DE KOKARE-SAMOS DE MONTREAL 4582
ASSOCIATION DES MARCHANDS ET HOMMES D'AFFAIRES DE LA RUE ST-DOMINIQUE DE JONQUIERE (L') 4582
ASSOCIATION DES NUMISMATES ET DES PHILATELISTES DE BOUCHERVILLE INC. 4582
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ABENAQUIS INC. (L') 4582
ASSOCIATION (HELLENIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ECOLE BANCROFT 4582
ASSOCIATION MONOPARENTALE LA RELANCE INC. (L') 4582
ASSOCIATION RECREATIVE HARWOOD INC. (L') 4582
ASSOCIATION REGIONALE SUB-AQUATIQUE SUD-OUEST 4582
ASSOCIATION SPORTIVE INTER-PAROISSE DE LA VALLEE DE CHAMPLAIN INC. 4582
ASSURANCE F. LETOURNEAU INC. 4582
ATELIER DU MEUBLE CENTRE-SUD INC. 4583
BELLEVUE GLASS CORP. 4583
BERNARDIN FRERES INC. 4583
BIJOUTERIE POL DES ILES INC. 4583
BOUTIQUE T.N. INC. 4583
CANADIAN ART STUDIOS LTD 4583
CARROSSERIE D'AUTO LONGUEUIL INC. 4583
CENTRE SOCIAL DE ST-PASCAL INC. (LE) 4583
CENTRES DE VERDURE J.P.D.C. INC. (LES) 4583
CLAROND LTD. 4583
CLOCHE D'OR INC. (LA) 4583

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite*

Page

CLUB COLOMBIEN DE SAULT-AU-MOUTON INC. (LE) 4583
CLUB CYCLISTE ROUSSEAU ET VADNAIS INC. 4583
CLUB DE DANSE LES COPAINS DE LA VALLEE INC. 4583
CLUB DE HOCKEY LES TROIS L DE RIVIERE-DU-LOUP INCORPOREE (LE) 4583
CLUB DE L'AGE D'OR D'AUTEUIL 4583
CLUB DE L'AGE D'OR DE DOSQUET 4583
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 4583
CLUB DE L'AGE D'OR ST-MARC-DES-CARRIERES INC. (LE) 4583
CLUB DE MOTO-NEIGE DES CAMPAGNARDS INC. 4583
CLUB DE MUSIQUE HUDSON INC. 4583
CLUB DE RADIO FRONTIERE COATICOOK 4584
CLUB DE SKI DE FOND ST-ETIENNE INC. (LE) 4584
CLUB DE SPORT AUTOMOBILE CALICOT 4584
CLUB DE VOL A VOILE DE QUEBEC 4584
CLUB D'EQUITATION DE ST-ROMAIN INC. (LE) 4584
CLUB LES PATTES AUX FESSES (P.A.F.) 4584
CLUB L'ESCALE LORRAINVILLE INC. 4584
CLUB MOTO-NEIGE LES MONTAGNARDS DE FABRE 4584
CLUB RICHELIEU STE-MARIE INC. 4584
CLUB SOCIAL DES LECTEURS DU TROISIEME AGE INC. (LE) 4584
CLUB SOCIO-CULTUREL DE L'ECOLE POLYVALENTE DE MONT-JOLI INC. (LE) 4584
COMITE D'ENTRAIDE DES JEUNES TRAVAILLEURS DE GRANBY INC. 4584
COMPAGNIE DE GESTION BONNIE LTEE (LA) 4584
CONSEIL DE LA CULTURE MAURICIE, CENTRE DU QUEBEC 4584
CONSEIL DES MEDIA COMMUNAUTAIRES DE LAVAL, INC. (LE) 4584
CONTROLES ELECTRIQUES R.D.G. INC. 4584
CORPORATION DE FONDS POUR DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL TYNDALE 4584
CORPORATION DE GESTION RONALD DESCHAMPS INC. 4584
CORPORATION DES METIERS D'ART DES OUTAOUAIS (LA) 4584
CORPS DE MUSIQUE LES ETOILES DE DORION-VAUDREUIL INC. 4584
COTE (RAYMOND) (1976) INC. 4585
COTE ST. LUC TENNIS CLUB CORPORATION (THE) 4585
DISTRIBUTION NAUTIQUE & SPORTS D.N.S. INC. 4585
ECOLE DE HOCKEY DE L'ESTRIE INC. 4585
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES DE PERCE INC. (LES) 4585
ENTREPRISES SOFIGAMI LTEE 4585
ETNA HOLDING LTD. 4585
EXPLORATIONS MINIERES GAMACHE LTEE (LES) (*L.R.P.*) 4585
FILLION TRANSPORT INC. 4585
FONDATION DU CENTRE MACKAY (LA) 4585
FONDATION DU CENTRE MACKAY (LA) 4585
FONDERIE ST-ROMUALD INC. 4585
FRENETTE (LOUIS) INC. 4585
HILL WAREHOUSE LTD. 4585
HUILES APOLLO INC. (LES) 4585
IMPRIMERIE LE GUIDE INC. 4585
JEUNE CHAMBRE DE ST-REDEMPTEUR INC. (LA) 4585
JEUNES AUBERGISTES INC. (LES) 4585
LAJOIE SOMEC INC. 4585
LIGUE DE BASEBALL JUNIOR MAJEUR DU QUEBEC INC. 4585
LINGERIE FABRINA LTEE 4585
MAJOR & MARTIN INC. 4586
MEJAC INC. 4586
MONTREAL OUTFITTING LIMITED 4586
NAVIGATION SONAMAR INC. 4586
NEW GRANADA STEAK HOUSE & RESTAURANT INC. 4586
ORGANISATION ANTI-PAUVRETE DE LA MAURICIE 4586
OUIMET-GOBEILLE INC. 4586

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite*

Page

PARC INDUSTRIEL DE L'OUEST INC. ... 4586
PEVOTEC INC. ... 4586
PISTE VICTORIA DE ST-STANISLAS INC. ... 4586
PLACE MARIA CHAPDELAINE INC. ... 4586
PLACEMENTS J.N. LAURENT DUPRAS INC. (LES) ... 4586
PRONAP INC. ... 4586
REDISTRIBUTION REV CANADA INC. ... 4586
REGATES DU LAC ETCHEMIN INC. ... 4586
RENOVATIONS ECONOMIQUES P.B. INC. ... 4586
RONORD INC. ... 4586
SACHAREN BROS. (1966) INC. ... 4586
SALLE DE BILLARD DE THETFORD INC. (LA) ... 4586
SALLE DE BILLARD DE THETFORD INC. (LA) ... 4586
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. ... 4586
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. ... 4586
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. ... 4586
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. ... 4587
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. ... 4587
SOCIETE ASTRONOMIQUE DE DOLBEAU ... 4587
SOCIETE DE RESTAURATION DE SHERBROOKE INC. ... 4587
SOCIETE DU VIEUX PRESBYTERE DE DESCHAMBAULT INC. (LA) ... 4587
SOCIETE HISTORIQUE DU COMTE DE SHEFFORD (LA) ... 4587
SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS DE LA REGION DE L'AMIANTE (S.S.J.B. THETFORD-LES-MINES) INC. ... 4587
TELPA LTEE ... 4587
THEATRE DE L'ASTRAN INC. (LE) ... 4587
TRANSPORT ST-AUGUSTIN INC. ... 4587
TRICENTENAIRE DE CAP-SANTE ... 4587
WESTWARD LIONS CLUB OF MONTREAL INC. (THE) ... 4587
ZOUAVES PONTIFICAUX CIE 27 VALLEYVIELD INC. ... 4587

CHANGEMENT DE NOM

CANADA DRUG LTD. ... 4587
DROGUERIE CANADA LTEE ... 4587
EMBALLAGES A.D.M. INC. ... 4587
EXCAVATIONS NAUD INC. (LES) ... 4588
FOYER AMICAL POUR JEUNES FEMMES ET ENFANTS (LE) ... 4588
FRIENDLY HOME FOR YOUNG WOMEN AND CHILDREN (THE) ... 4588
MARIE-GALANTE INC. (LA) ... 4588
SERVICE DE PHOTO PRESTO INC. ... 4588
TRIAS INC. ... 4588

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BAZOOKA MINES LIMITEE (*L.R.P.*) ... 4693
CAPRICE IMPORT-EXPORT LIMITEE ... 4693
CELESTIAL LAMP & SHADE CO. LTD. ... 4693
CENTRE D'AUTOBUS THOMAS LTEE (LE) ... 4693
CLUB DE COURSES JACQUES CARTIER INC. ... 4694
COMITE DES CITOYENS D'AMOS INC. ... 4694
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DEDICO LTEE ... 4694
ESSDEE DEVELOPMENT LTD. ... 4694
FENDAL HOLDINGS LTD. ... 4694
GREAT ROCK CORPORATION ... 4694
GREYCLIFF CORPORATION ... 4694
HUJACK LTD. ... 4694
IMMEUBLES CASTOR INC. (LES) ... 4694
IMMEUBLES EN VUE LTEE ... 4695

COMPAGNIES — LOI DES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — *suite*

Page

IMMEUBLES KOSEL LTEE 4695
KOSEL REALTIES LTD. 4695
LAMY (BELLAZI) INC. 4695
MILOT (J.A. VICTORIN) INC. 4695
MIRABEL TRANSPORT INC. 4695
MUDLAC GOLD MINES LIMITEE (*L.R.P.*) 4695
O.W. CONSTRUCTION LTD. 4695
OCEANWIDE AGENCIES LIMITED 4695
PLACEMENT INTERPROVINCIAL INVESTMENT INC. 4696
PLACEMENTS MODELES INC. (LES) 4696
PROVINCIAL EQUIPMENT & SUPPLY INC. 4696
SAINTHILL LEVINE (QUEBEC) LTD. 4696
TESSIER, DUCHAINE & ASSOCIES 4696
TRANSPORT MIRABEL INC. 4695
TROTTIER & MORIN INC. 4696
YARMAC LTEE 4696

DOMICILE LEGAL (Article 30)

AERO MACHINING LTD. 4588
ALLIES FURNITURE STORE INC. 4588
AMENAGEMENTS DOMICILIAIRES PLEIN AIR INC. 4588
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE DE THETFORD MINES INC. 4588
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL INC. 4588
ASSOCIATION DES MEDECINS DE LANGUE FRANCAISE DU CANADA (L') 4588
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC MOONEY 4588
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'EVANGELISATION DES ENFANTS (QUEBEC), INC. 4588
BATTERIES INDUSTRIELLES C.L.M. LTEE (LES) 4589
BELAND (MAURICE) LTEE 4589
BOUTIQUE CHARL., FLEURISTE, INC. 4589
BRAMM INC. 4589
CENTRE D'ANIMATION SOCIALE ET FAMILIALE DE SEPT-ILES INC. 4589
CENTRE DE RENOVATION P.D.G. INC. 4589
CLUB AUTOS SPORTS CIVIQUES INC. 4589
CLUB DE BOXE AMATEUR DE HULL INCORPOREE 4589
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 4589
CLUB DE MOTO LES CITOYENS INC. 4589
CLUB DE TIR, CHASSE ET PECHE DE LONGUEUIL INC. 4589
CLUB RICHELIEU L'ANNONCIATION 4589
COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE GASPESIENNE 4589
COMPAGNIE DE CONCASSE DE LA BAIE INC. (LA) 4589
COMPAGNIE DE GESTION BONNIE LTEE (LA) 4589
CONSEIL DE LA CULTURE MAURICIE, CENTRE DU QUEBEC 4589
CONSTRUCTION BIBO INC. 4589
CONSTRUCTION PIERRE PARIS INC. 4589
CONSTRUCTIONS ROBERT HAMEL INC. (LES) 4589
CORPORATION DES MERTIERS D'ART DES OUTAOUAIS (LA) 4589
COTE ST. LUC TENNIS CLUB CORPORATION (THE) 4590
CREATIONS JOHANNA INC. 4590
DECORATION STUDIO TREIZE INC. 4590
DEMERS (NORBERT) INC. 4590
DESPARS (JACQUES) (TROIS-RIVIERES) INC. 4590
DISTRIBUTION L'ABEILLE INC. 4590
DOMAINE DU RUISSEAU LAPRADE INC. (LE) 4590
DREMAR INC. 4590
DUGUET CONSTRUCTION INC. 4590
ELECTRITEK INC. 4590
ELECTRO LOH PLATING CO. LTD. 4590

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

	Page
ENSEMBLE FOLKLORIQUE LES GENS DE MON PAYS (L')	4590
ENTREPRISE D'ELECTRICITE THEBERGE ET PROULX INC.	4590
ENTREPRISES FERNAND GAGNON INC.	4590
ENTREPRISES PAUL ALPHEE OUELLET INC. (LES)	4590
ESPLANADE REALTIES LTD.	4590
EXPRESS LOUISEVILLE (1978) INC.	4590
FRENETTE (LOUIS) INC.	4590
GARDE PAROISSIALE MONTMAGNY INC.	4590
GENDRON (JEAN-GUY) SPORT INC.	4590
GESTION TRANS-ESTRIE INC.	4590
GESTIONS LEVI LTEE (LES)	4591
HABITATIONS LA CHARPENTE INC. (LES)	4591
HARCON INC.	4591
HELLENIC HOSIERY MILLS LTD.	4591
IMMEUBLES J.D.L. INC. (LES)	4591
IMMEUBLES LE BARON INC. (LES)	4591
IMPRIMERIE LE GUIDE INC.	4591
INTERNATIONAL SKI SCHOOL INC.	4591
INVESTISSEMENTS FRANCOFIN LTEE (LES)	4591
LABELLE (ROGER) CONSTRUCTION INC.	4591
LAUTAR INC.	4591
LECLERC (WILFRID) INC.	4591
LE SAUX (J.L.) LTEE	4591
LIGUE DES PROPRIETAIRES DE NOTRE-DAME-DES-RIVIERES	4591
MACHINERIE GOSSELIN INC.	4591
MAGASIN DE L'ABBAYE INC. (LE)	4591
MAISON DU-BEAU DRAPERIES INC.	4591
MEUNERIE HEBERT INC.	4591
MOLE CONSTRUCTION INC.	4591
MONTREAL OUTFITTING LIMITED	4591
MOTORISPORT INC.	4591
PANTALON PLESSIS INC.	4592
PARK-FLETCHER CLOTHES INCORPORATED	4592
PINE-EIGHTY CORP.	4592
PLACEMENTS SUZOR LTEE (LES)	4592
PRODUITS ELECTRON INC.	4592
RUBIN (N.) (1971) LTD.	4592
SECURITE A.F.T. INC.	4592
SEMINAR HISTORIQUE BRANDON INC.	4592
SERVICE DES LOISIRS ST-LOUIS-DE-MONTFORT DE LAVAL	4592
SHEEHAN ASSOCIATES INC.	4592
SIVEL INC.	4592
SOCIETE ASTRONOMIQUE DE DOLBEAU	4592
SOIES MARSHALL LTEE (LES)	4592
SORES INC.	4592
SOUS-PRODUITS DE BOULANGERIE L.B. LTEE	4592
SURVEYER, NENNIGER & CHENEVERT INC.	4592
TETU (J. A.) LTEE	4592
TIFFEAULT (JEAN-MARC) INC.	4592

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A & A RENOVATION CENTER LTD.	4594
ACCOMMODATION 10-10 M.P. INC.	4593
AMEUBLEMENTS LE KANGOUROU INC.	4593
ANPROM INC.	4593
ASSURANCES G. LEO MYRE INC. (LES)	4593
ATELIER D'USINAGE LA TUQUE INC.	4593

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

	Page
ATELIER LA POMME INC.	4593
AU ROYAUME DU SON INC.	4593
AUTOMOBILE S.A.S. INC.	4593
BIJOUTERIE LA CHAUDIERE INC. (LES)	4593
BOISERIES D. VIOLY INC. (LES)	4593
BOISERIES ROBERT PARENTEAU INC. (LES)	4593
BOISLAC INC.	4593
BOUCHARD ET OUELLET INC.	4593
BOUCHERIE DU BOULEVARD (BAIE-COMEAU) INC.	4593
BOUDREAULT (MICHEL) INC.	4593
BOUTIQUE ELAN INC. (LA)	4593
BOUTIQUE LA CHAMADE INC.	4593
CALAMDE INC.	4593
CALANA INC.	4593
CANAM INDUSTRIAL AUCTIONEERS (1979) INC.	4595
CAUCHON (ANDRE), ENTREPRENEUR EN MACONNERIE INC.	4594
CENTRE DE DISTRIBUTION DE PIECES ET ACCESSOIRES D'AUTO P.H.M. INC.	4594
CENTRE DE RENOVATION A & A LTEE	4594
CHAPUT (JEAN-CLAUDE) LTEE	4594
CHAUSSURES PIGALLE INC.	4594
CHEZ L'OCCITAN INC.	4594
CIMENT TUIL-BEC INC.	4594
CLUB RICHELIEU ST-LAZARE INC.	4594
CONSEILLERS K.A. LTEE	4594
CONSTRUCTION D. WOLF INC.	4594
CONSTRUCTION GIUSEPPE & PIETRO INC.	4594
CONSTRUCTION LEVESQUE & DUBE INC.	4594
CONSTRUCTION M. & G. BISSON INC.	4594
CONSTRUCTIONS BIENVILLE INC. (LES)	4594
CONSTRUCTIONS CARRIER & CARRIER INC.	4594
CONSTRUCTIONS CLAUDE GUAY INC.	4594
CONSTRUCTIONS G.R.F. INC. (LES)	4594
CONSTRUCTIONS GEORGES & ROSAIRE INC. (LES)	4594
CONSTRUCTIONS I. L. B. LTEE (LES)	4594
CONSTRUCTIONS LAC-MAR LTEE (LES)	4594
CONSTRUCTIONS LEBLANC, BEAULIEU & FILS INC. (LES)	4595
CONSTRUCTIONS R.C.G.B. INC. (LES)	4595
CORPORATION MARITIME PREMIERE INC.	4595
DIESEL FLEURIMONT INC.	4595
DISTRIBUTIONS TELEPRO INC. (LES)	4595
DOUCET (DENIS) INC.	4595
EBENISTERIE LA GUIMBARDE INC.	4595
EMBARCATIONS LEPAGE INC. (LES)	4595
ENCANTEURS INDUSTRIELS CANAM (1979) INC. (LES)	4595
ENTREPRISES ANDRE SAMSON INC. (LES)	4595
ENTREPRISES BERNARD LAMARRE INC. (LES)	4595
ENTREPRISES C. CHOINIERE INC. (LES)	4595
ENTREPRISES FORESTIERES BERNIER & LAROUCHE INC. (LES)	4595
ENTREPRISES R.J.C.S. INC. (LES)	4595
ENTREPRISES TRIVER INC. (LES)	4595
EQUIPEMENTS DE FERME R.A.D. (1979) INC. (LES)	4595
EVALUATION L. CARON INC.	4595
FABRIQUE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL DES LAURENTIDES LTEE	4595
FERME BERNAGUY INC.	4595
FERME DE ROSEMONT (1979) INC. (LA)	4595
FERME DENIS ROBITAILLE INC.	4596
FERME MIRKA INC.	4596

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

	Page
FERME SAVARD & GUAY INC.	4596
FIRST MARITIME CORPORATION INC.	4595
FORAGES ELITE INC. (LES)	4596
FORIBEC INC.	4596
FOYERS PIERRE & PAUL LTEE (LES)	4596
FRECHETTE (D.) AUTO PARTS INC.	4597
G.K.N. FASHIONS LTD.	4597
GAGNE (ALEX.) & FILS INC.	4596
GARAGE L. BEAUREGARD INC.	4596
GINGRAS (PIERRE) INC.	4596
HERBICIDE NATIONAL INC.	4596
HOTEL NORBERTVILLE INC.	4596
HOTEL ST-GILLES INC.	4596
IMMEUBLES CLE-CAR INC. (LES)	4596
IMMEUBLES MICHEL LAFONTAINE INC. (LES)	4596
IMMEUBLES MICHEL MAILHOT INC. (LES)	4596
IMPRIMERIE DANIEL INC.	4596
INDUSTRIES KAZ INC. (LES)	4596
INSTALLATIONS ELECTRIQUES JEAN-PAUL CHOUINARD INC. (LES)	4596
INVESTISSEMENTS DE MISTASSINI INC. (LES)	4596
JARDINERIE DU TEMIS INC. (LA)	4596
K.A. CONSULTANTS LTD.	4594
KAZ INDUSTRIES INC.	4596
LAROSEL INC.	4596
LEMELIN (ERNEST) INC.	4597
LEPAGE CRAFT INC.	4595
M.T.C. REALTY INVESTMENT INC.	4598
MAISON DE LA PIZZA PINO INC. (LA)	4597
MATERIAUX DE FIBRE DE VERRE MONTREAL INC. (LES)	4597
MEDIPAGE INC.	4597
MEUBLE TRIGONE LTEE	4597
MISUDO INC.	4597
MODES G.K.N. LTEE (LES)	4597
MORIN & POULIN INC.	4597
NOIX NICOLAAS VUYK INC. (LES)	4597
ORAFAC INC.	4597
ORGANITAX INC.	4597
ORSTEL LTEE	4597
PAT BOUTISEXE INC.	4597
PERGUAY INC.	4597
PIECES D'AUTO D. FRECHETTE INC.	4597
PLACEMENTS M.P.J. INC. (LES)	4597
PLACEMENTS RACHEL INC. (LES)	4597
PRIMAGAZ QUEBEC INC.	4597
PROVIFERME INC.	4597
QUINCAILLERIE QUINOSPORT LTEE	4597
RAMBERG INC.	4598
REMORQUAGE 7-24 GRANBY INC.	4598
RESTAURANT AU CHALET SUISSE DE MONTREAL INC.	4598
RESTAURANT LA DERNIERE CHANCE INC.	4598
RESTAURANT LA TURLUTTE INC.	4598
RESTAURANT PERLE DE CHINE (1979) LIMITEE	4598
RESTAURANT VALIQUETTE LTEE	4598
SABOURIN, ROY & ASSOCIES LTEE	4598
SALON EXCLUSIF INC.	4598
SHERBROOKE SURPLUS (1979) INC.	4598
SILENCIEUX ANDRE GOSSELIN INC.	4598
SOCIETE DE COURSES NATIONALES INC. (LA)	4598

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

Page

SOCIETE DE PROGRAMMATION ET DE TRANSCORDAGE T.E. LTEE 4598
SOCIETE IMMOBILIERE M.T.C. INC. (LA) 4598
SURPLUS SHERBROOKE (1979) INC. 4598
TABAGIE MARCELLE INC. 4598
TRANSFORMATEURS GAGNON INC. (LES) 4598
TRANSPORT LEBLANC (1979) INC. 4598
USINES QUERCUS LTEE (LES) 4598
VERZAR & MACKEND INC. 4598
VIBRAPIPE LTD. 4599
VIBRAPIPE LTEE 4599
VILLENEUVE (P.E.) & FILS INC. 4599
VUYK (NICOLAAS) NUTS INC. 4597

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

AGE D'OR LA FRATERNITE, LAWRENCEVILLE, QUEBEC 4599
ASSOCIATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DE LA RADIODIFFUSION (L') 4599
ASSOCIATION DE LOISIRS DE CHELSEA 4599
ASSOCIATION DES ARTISANS A L'OEUVRE INC. 4599
ASSOCIATION DES CLUBS DE BALLON SUR GLACE, REGION EST DU QUEBEC 4599
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES GALERIES D'ART DU QUEBEC 4599
ASSOCIATION LAVALLOISE POUR LES ARTS PLASTIQUES ATELIER DU VIEUX CHENE INC. (L') 4599
C.F. 200 ST-GERVAIS INC. 4599
CANADIAN ASSOCIATION FOR BETTER BROADCASTING (THE) 4599
CERCLE DES FERMIERES DE STE-THERESE-DE-GASPE 4599
CHELSEA RECREATION ASSOCIATION 4599
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREAL-NORD INC. 4599
CLUB DE KARATE GATINEAU 4600
CLUB DE LA JOIE DE VIVRE POUR HANDICAPES PHYSIQUES ET SENSORIELS DE LA REGION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 4600
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-DUNSTAN-DU-LAC-BEAUPORT (LE) 4600
CLUB DE L'AGE D'OR ST-CYRILLE-DE-WENDOVER 4600
CLUB DE SKI NAUTIQUE LES DAUPHINS 4600
CLUB DE VOILE CABESTAN 4600
CLUB DES LIONS SOREL-TRACY INC. 4600
CLUB OPTIMISTE DE ST-ESPRIT INC. 4600
CLUB SOCIAL DU CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES INC. 4600
COFAM 4600
COMITE D'ACTION POPULAIRE DE VILLE DE LA BAIE, INCORPOREE 4600
COMITE DES DIRECTEURS DES CAISSES POPULAIRES DU DISTRICT DE QUEBEC (LE) 4600
CORPORATION AMOSSOISE AU SERVICE DES HANDICAPES C.A.S.H. 4600
CORPORATION DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC, REGION CENTRE DU QUEBEC 4600
FEMMES ILLIMITEES DE QUEBEC 4600
FONDATION DE RECHERCHES SUR L'HYPOPHYSE 4600
FONDATION SOCIO-CULTURELLE POLONAISE DU QUEBEC 4600
FRATERNITE SAINTE-MARIE DE VILLE DE VANIER INC. (LA) 4600
GROUPE CULTUREL LES FLAMBOYANTS 4601
HARMONIE SCOLAIRE DE LA BAIE 4601
HOCKEY MINEUR DE BERTHIERVILLE INC. 4601
MAISON ISRAELITE COMMUNAUTAIRE DES EAUX VIVANTES POUR LES HEBREUX INC. (*Erratum*) .. 4784
METIERS D'ART DE LA RIVE SUD 4601
OPTIMIST CLUB OF ST-ESPRIT INC. (THE) 4600
RESEARCH FOUNDATION ON PITUITARY 4600
SOCIETE DE GESTION TRIPLE A INC. 4601
SOCIETE D'EXPLOITATION DES TOURBIERES DU LAC-ST-JEAN INC. (LA) 4601

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

	Page
ARMOIRES DE CUISINE POTVIN & PELLETIER INC.	4601
AUBERGE DES SEIGNEURS INC.	4601
BOIS CLEMENT INC. (LES)	4601
BOIS DAIGLE LIMITEE	4601
CAROCO INC.	4601
CENTRE D'ESCOMPTES PAPILLON INC.	4601
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION OMEGA LTEE (LA)	4601
CONFEDERATION DES LOISIRS DU QUEBEC	4601
CONSTRUCTION B.M.L. INC.	4601
CONSTRUCTION JULIEN INC.	4602
DESCHENES (J.W.) INC.	4602
DESJARDINS (CLEMENT) INC.	4602
DOMAINE DES HAUTS-BOIS INC.	4602
DUMONT, LA SALLE & ASSOCIES INC.	4602
ENRICO INC.	4602
ENTREPRISES GEORGES RACINE INC. (LES)	4602
ENTREPRISES MARWEN INC. (LES)	4602
ENTREPRISES PABI INC. (LES)	4602
FRUITS DE MER DU SAGUENAY LTEE	4602
GARAGE ANDRE BUSSIERES INC.	4602
GESTION GUY DALLAIRE INC.	4602
HENDERSON, BARWICK INC.	4602
INDUSTRIES CHAMBLY INC.	4602
JAMIDAR LTEE	4602
LAURENTIDE MOTELS LIMITED	4602
MARENCO INC.	4602
METAL ROLBO LTEE	4602
METAL STURO INC.	4603
NAVIGATION SONAMAR INC.	4603
PLACAGE ASTRO-CHROME INC.	4603
PLACEMENTS LAPALME INC.	4603
PRODUITS LUXORAMA LTEE (LES)	4603
PUBLICATION PARADE INC. (LES)	4603
QUINCAILLERIE BEAUPRE INC.	4603
RALPHS (FRANK) LIMITED	4603
SERVICES ANTI-POLLUTION HYDRO-VAC LTEE	4603
SPACE RESEARCH CORPORATION (QUEBEC) INC.	4603
SUN YOUTH ORGANIZATION INCORPORATED	4603
TELEDONNEES INC.	4603
TEMOIGNAGE-JEUNESSE MONTREAL	4603
TRANSPORT FELIX-MARTIN INC.	4603

SIEGE SOCIAL (Article 84)

AGENCES MATHIAS DAOUST INC.	4604
ALUMINIUM L.G.R. INC.	4604
AMENAGEMENTS LAPRAIRIE INC. (LES)	4604
AMUSEMENTS MIRABEL INC. (LES)	4604
ANTIROUILLE SUD (DIVISION ST-HYACINTHE) LTEE	4604
ASSOCIATION RECREATIVE HARWOOD INC. (L')	4604
ATELIER LA MINUTERIE INC.	4604
AVIATION LOTBINIERE INC.	4604
BLOUIN (VINCENT) CIE LTEE	4604
CENTRE DE PARACHUTISME NORMANDEAU INC.	4604
CENTRES DE VERDURE J.P.D.C. INC. (LES)	4604
CLUB DE HOCKEY LES TROIS L DE RIVIERE-DU-LOUP INCORPOREE (LE)	4604
CLUB 2 N	4604
COGEBEC INFORMATION INC.	4604
COMPAGNIE DU DOSSIER CONJOINT LIMITEE (LA)	4604

COMPAGNIES — LOI DES

SIEGE SOCIAL (Article 84) — *suite*

Page

DEPANNEUR CAMILIEN ST-GEORGES INC. 4604
DETAILS D'ARMATURES G. & S. INC. 4604
DISTRIBUTION NAUTIQUE & SPORTS D.N.S. INC. 4604
DISTRIBUTION S.D. INC. 4604
ELFIN TOGS INC. 4605
ENTREPRENEURS GENERAUX HOFFMAN ET FILS INC. 4605
ENTREPRISES LUVIC INC. 4605
ESTREX LUMBER INC. 4605
ETHIER (ELPHEGE & ROBERT) INC. 4605
EXPANSOL INC. 4605
GESTION GILLES DUROCHER INC. 4605
GIBEAULT & FILS LIMITEE 4605
HAMEL (GEORGES) INC. 4605
IMMEUBLES ANDRE BEAUSEJOUR LTEE (LES) 4605
INDUSTRIES MARGATE LTEE (LES) 4605
KENYON (WILLIAM) & SONS (CANADA) LIMITED 4605
LIBRAIRIE HACHETTE (CANADA) LTEE 4605
LIGUE DE BASEBALL JUNIOR MAJEUR DU QUEBEC INC. 4605
LITNER INC. 4605
MECANIQUE LANDRY INC. 4605
MUSACCHIO & FRERES CONSTRUCTION LTEE 4605
NETTOYEUR DIOR INC. 4605
OUTILLAGE PROBIX INC. 4605
PLACEMENTS BOINI INC. 4605
PLACEMENTS JEAN-PIERRE GAUTHIER INC. 4605
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 02 INC. 4606
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 08 INC. 4606
PUBLICITE PRO-GOLF INC. 4606
PUISATIERS MIRABEL INC. (LES) 4606
RENOVATIONS ECONOMIQUES P.B. INC. 4606
ROBERT (ERNEST) & CIE LIMITEE 4606
SERVICE DE GRUES J.A. INC. 4606
SIKH (SECT) TEMPLE ASSOCIATION INC. 4606
SIMARD (TELESPHORE) INC. 4606
STEELE CHEMICALS CO. LTD. 4606
STRUCTURE D'ACIER PRESTIGE INC. 4606
TAVERNE LE CANOE INC. 4606
TRANSELEC INC. 4606
TRANS-ILE INC. 4606
VAN SPORTS INC. 4606

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA

AVIS DE QUALITE

DENAULT, JOSEE 4696
LE BEAU, JULES-ANTOINE 4696
PION, NORMAND 4697
RACINE, RAYMOND 4697
SAUVE, ROBERT 4697

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

BEDFORD, VILLE 4697
COOPERATIVE AGRICOLE DE GRANBY 4697
FERMONT, VILLE 4697
MAGASIN CO-OP DE STE-HENEDINE 4697
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, VILLE 4698
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ETCHEMIN DE ST-ANSELME 4697
SOCIETE MUTUELLE DE REASSURANCE DU QUEBEC 4698

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

Page

NOMINATION D'AGENT OFFICIEL 4700
PARTI QUEBECOIS (*Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 février 1979 au 6 mars 1979*) 4698
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Chambly*) 4698
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Charlevoix*) 4698
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Duplessis*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Duplessis*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de l'Estrie*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Huntingdon*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Joliette-Montcalm*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Laurentides-Labelle*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Laviolette*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Lotbinière*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Rimouski*) 4699
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Robert-Baldwin*) 4700
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saguenay-Lac-St-Jean*) 4700
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-Jacques*) 4700

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

RIOPEL AUTO INC. 4700

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'ÉVALUATION FONCIERE DU QUEBEC

SAINT-CESAIRE, VILLE (*Section Montréal*) 4700

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

ASSURANCES, LOI SUR LES

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE 4701
CONSTELLATION ASSURANCE COMPANY (*Délivrance de permis*) 4701
CONSTELLATION COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Délivrance de permis*) 4701
INA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (*Délivrance de permis*) 4701
INA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA (*Délivrance de permis*) 4701
SECOURS MUTUEL DU FACTEUR (LE) (*Annulation de permis*) 4701
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES (*Délivrance de permis*) 4701
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE LA VALLEE DU RICHELIEU (LA) (*Demande de fusion*) 4702
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND (*Délivrance de permis*) 4702
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE STANSTEAD (*Délivrance de permis*) 4702
SYMONS, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES (*Demande de permis*) 4702
SYMONS GENERAL INSURANCE COMPANY (*Demande de permis*) 4702

EDUCATION

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE

WARWICK (*Annexion*) 4703

TERRES ET FORETS

CADASTRES

CHARLESBOURG, PAROISSE 4703
EATON, CANTON 4703
GRANBY, CANTON 4703
MONTBEILLARD, CANTON 4703

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES —*suite*

TERRES ET FORETS

CADASTRES — suite

Page

SAINT-ANBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 4703
SAINTE-JEANNE-DE-NEUVILLE, PAROISSE 4704

TRANSPORTS

COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (*Modifications au tarif COGEMA No F.300*) 4704

PROCLAMATION(S)

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la cité de *Lachute* au village de Brownsburg 4704
Mise en vigueur du cadastre de certaines parties du territoire 4705
Mise en vigueur du cadastre de certaines parties du territoire 4706

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

COMITE DES LOISIRS BOIS DU NORD INC. 4607
CONSUMER CREDIT FINANCE INC. 4607
CORPORATION DES ROUTIERS DU QUEBEC INC. 4607
CREDIT FINANCIER DU CONSOMMATEUR INC. 4607
FEDERATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUEBEC INC. 4607
VOIX DE LA BAIE (LES) 4607

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC — LOI DE LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUHARNOIS (*L.P.*) 4707
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LES ESCOUMINS (*L.P.*) 4707
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PASPEBIAC (*L.P.*) 4708
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORTNEUF (*L.P.*) 4708

SOCIETES D'HORTICULTURE — LOI DES

SOCIETE D'HORTICULTURE DE LA VILLE DE CHICOUTIMI (LA) (*Constitution*) 4708

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BEACONSFIELD, CITE 4709
CHARLEMAGNE, VILLE (*Erratum*) 4784
CHOMEDEY DE LAVAL, COMMISSION SCOLAIRE 4710
COURCELLES, PAROISSE (*Erratum*) 4784
L'EPIPHANIE, VILLE 4711
MONT-GABRIEL, VILLE 4712
SAINT-JOVITE, VILLAGE 4713

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

SYNDICAT DES EMPLOYES DU CONSEIL DES LOISIRS-REGION DE QUEBEC (*Constitution*) 4714

VENTE(S) D'EFFETS NON RECLAMES

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE 4714

VENTE(S) PAR SHERIF

BEAUHARNOIS

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE c. MICHAUD 4715

VENTE(S) PAR SHERIF — *suite*

Page

CHICOUTIMI

BANQUE DE MONTREAL c. LES ENTREPRISES CALAMO INC. *ET AL.* 4715
IMPRIMERIE LAURENTIDE INC. c. DANEAULT 4716

GASPE

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT c. CAZES 4717

HAUTERIVE

ROY, c. BERNIER 4717

JOLIETTE

ALSCO (1974) INC. c. CARON 4718
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. RAINVILLE 4718
BANQUE DE MONTREAL c. PICCOLO 4719
CAISSE POPULAIRE DE ST-PHILIPPE DE MONTREAL (LA) c. DESMEULES 4719

KAMOURASKA

OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (L') c. DIONNE 4720

MINGAN

FERRONNERIE SEPT-ILES INC. c. FERME ET CHENIL GUILMONT DU QUEBEC INC. 4721

QUEBEC

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. GENDRON *ET AL.* 4721
DUBOIS c. PICARD 4722
FRENETTE ET FRERES LIMITEE c. RIOUX *ET AL.* 4722
HAMEL c. COMEAU 4722
QUEBEC, VILLE c. LETOURNEAU-BERTHIAUME 4723

RIMOUSKI

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. DESROSIERS 4723

SAINT-FRANCOIS

DION (MICHEL) & FRERES LTEE c. NAULT 4723

TERREBONNE

ADAM c. GIRARD 4724
COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT c. MARCOTTE 4725
DECELLES INVESTMENTS LIMITED c. KAREL (*Erratum*) 4784
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. GIROUX *ET AL.* 4725
L'EQUITABLE CIE D'ASSURANCE c. BENOIT 4726
LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE c. LAGACE *ET AL.* 4726

VENTE(S) POUR TAXES

BAIE-D'URFE, VILLE 4727
DORVAL, CITE 4727
GASPE-OUEST, COMTE No 3 4730
PIERREFONDS, VILLE 4731
POINTE-AUX-TREMBLES, CITE 4750
RICHMOND, VILLE 4767
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, VILLE 4768

SOMMAIRE

Page

ARRETE(S) EN CONSEIL 4685

ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES 4685

AVIS DIVERS 4685

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES 4690

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU 4691

CODE DE PROCEDURE CIVILE 4693

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 4609

COMPAGNIES, LOI DES 4581-4693

CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA 4696

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE 4697

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE 4698

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA 4700

MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES 4700

PROCLAMATION(S) 4704

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES 4706

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LOI DE LA 4707

SOCIETES D'HORTICULTURE, LOI DES 4708

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 4709

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES 4714

VENTE(S) D'EFFETS NON RECLAMES 4714

VENTE(S) PAR SHERIF 4715

VENTE(S) POUR TAXES 4727

nouveautés

COMMERCE

Le commerce et la distribution au Québec

Min. Industrie et Commerce
Comité d'étude sur le fonctionnement et l'évolution du commerce au Québec (CEFECQ)

Étude 2.7
Le secteur grands magasins, magasins à rayons et bazars
par H. Marcel Caron & Cie

Québec, juillet 1978. IX-134 p., tabl., 28 cm
ISBN 2-401-00106-9
EOQ 4014, broché **$ 2,50**

Étude 2.8
Le secteur bijouterie
par Marie-Hélène Prost

Québec, août 1978. VII-191 p., graph., 28 cm
ISBN 2-401-00107-7
EOQ 4015, broché **$ 3,50**

Étude 2.9
Le secteur librairie
par Marie-Hélène Prost

Québec, août 1978. VIII-148 p., tabl., 28 cm
ISBN 2-401-00108-5
EOQ 4016, broché **$ 2,50**

Étude 3.1
Les centres commerciaux et les centres-villes
par Renée Jacob en collaboration
sous la direction de Daniel Arbour

Québec, août 1978. IX-234 p., tabl., 28 cm
ISBN 2-401-00109-3
EOQ 4017, broché **$ 4,50**

ÉCONOMIE ET FINANCE

Étude des possibilités de rapprochement économique entre le Québec, le Canada et les pays scandinaves
par Luc-Normand Tellier

Min. Affaires intergouvernementales
Québec, 1979. 139 p., bibl., 28 cm
ISBN 2-401-00008-9
EOQ 3972, broché **$ 3,00**

L'option Europe: Analyse de la plausabilité d'une association Québec/Canada/Europe
par Kimon Valaskakis

Min. Affaires intergouvernementales
Québec, 1979. XXI-176 p., tabl., 28 cm
ISBN 2-401-00007-0
EOQ 3971, broché **$ 3,50**

Éditeur officiel
Québec

1283, boulevard Charest ouest
Québec QC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
Permis No 167
Lévis

GUIDE BUDGÉTAIRE 1979-1980

Centres hospitaliers

Le guide budgétaire 1979-1980 des centres hospitaliers est maintenant en vente, chez l'Editeur officiel.

Publié par le ministère des Affaires sociales, il vise la présentation uniforme des états financiers annuels, prescrits par la loi et les règlements.

Il constitue la source d'information pour les administrateurs et le personnel du ministère, oeuvrant dans les secteurs financiers et opérationnels.

EOQ 4028
1978. 238 pages **$ 4,25**

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.